REUNION DU CONSEIL METROPOLITAIN

DU 6 FEVRIER 2015

PROCES-VERBAL

Désignation du secrétaire de séance……...8

Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2014……8

1 - Nantes Saint-Nazaire Développement - Désignation des représentants de Nantes Métropole……...8

2 - Budget primitif 2015 - Budget principal - Budgets annexes - Autorisations de programme et crédits de paiement et dispositions financières budgétaires et fiscales diverses……..12

3 - Révision dérogatoire du montant de l'attribution de compensation et communication des montants prévisionnels de l'attribution de compensation pour 2015……..35

4 - Fiscalité directe locale - Diverses disposition……..37

5 - Contrat métropolitain avec la région Pays de la Loire pour la période 2015-2020……...41

6 - Contractualisation territoriale avec le Conseil Général de Loire-Atlantique : Approbation de l'avenant d'ajustement au contrat de territoire pour la période 2013-2015……..50

7 - Pôle métropolitain Loire Bretagne - Approbation des actions d'intérêt métropolitain - Contribution de Nantes Métropole au budget du Pôle Métropolitain pour 2015……. 51

8 - Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise - Programme de travail 2015……..56

9 - SAINT-AIGNAN-DE-GRAND-LIEU - Modification du Plan Local d'Urbanisme – Approbation……..60

10 - SAINT-JEAN-DE-BOISEAU - Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la mise à disposition du dossier – Approbation……63

11 - Opérations d'aménagement et d'habitat – Comptes rendus d'activités 2013 - Avenants aux concessions et conventions publiques d'aménagement – Approbation……...64

12 - SAINT-HERBLAIN - ZAC Boulevard de la Baule - Approbation du dossier de réalisation et modification du programme des équipements publics……....76

13 - REZE - Secteur Lamour Les Forges - Institution d'un périmètre de projet urbain partenarial……78

14 - Gestion et mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine - Convention de délégation de service public - Approbation du contrat……..80

15 - Délégation de service public du réseau de transports collectifs urbains de voyageurs – Avenant n°10 : subvention d'équipement 2015-2016……90

16 - NANTES - Délégation de service public de stationnement – DSP Centre – Eclairage LED - Avenant n° 2……..91

17 - Tarification solidaire sur le réseau de transports collectifs - Refonte du dispositif……92

18 - Mandat adaptation des bus d'occasion et travaux d'adaptation des dépôts du Bêle et de Dalby aux spécificités du réseau de transport collectif nantais – Travaux de modification du local diagnostic à Dalby – Lancement d'une procédure adaptée……..100

19 - Intégration tarifaire entre le réseau TAN et le réseau TER - Avenant n°1 à la convention avec la Région des Pays de la Loire, la SNCF et la SEMITAN – Approbation……..101

20 - Protocole de partenariat entre Nantes Métropole et la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique – Approbation……..102

21 - Mise à disposition du mobilier urbain sur le territoire de Nantes Métropole - Lancement d'une procédure de dialogue compétitif……106

22 - Tri et/ou traitement des déchets banals issus de l'activité des services techniques et des déchèteries de Nantes Métropole - Lancement d'un appel d'offres ouvert…….108

23 - SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE - Réseau de chaleur La Minais - Avenant n°3 à la convention de délégation de service public avec la société IDEX – Approbation……..109

24 - NANTES SAINT-HERBLAIN – Réseau de chauffage urbain de Bellevue – Avenant n°8 à la convention de délégation de service public avec la société NADIC - Approbation…….110

25 - Réalisation et exploitation du réseau de chaleur Nord Chézine - Délégation de service public - Approbation du principe…….111

26 - Nantes Métropole - Communes membres et leurs CCAS, Nantes Habitat, ESBANM, Syndicat Mixte pour l'Hébergement des Gens du Voyage - Fourniture et acheminement d'électricité et services associés – Lancement d'un appel d'offres ouvert…….114

27 - Personnel métropolitain–Adaptation du tableau des effectifs–Dispositions diverses–Approbation- 118

28 - Caisse de Crédit municipal de Nantes - Nouvelle activité de monnaie complémentaire dénommée "Sonantes" - Adhésion à l'association "la Sonantaise" - Désignation d'un représentant……...132

29 - Attribution de subventions aux tiers…….139

30 - Stratégie dette - Gestion active de la dette - Instruments de couverture des risques de taux – Approbation du dispositif d'octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Local..……141

Résultat du vote électronique.....……..... 146

CONSEIL DU 6 FEVRIER 2015

CITÉ DES CONGRÈS – 9H00 – SALLE 300

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil de Nantes Métropole, dûment convoqué le 30 janvier 2015, a délibéré sur les questions suivantes :

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND, Présidente de Nantes Métropole

Secrétaires de séance : M. Jacques GARREAU et M. Pascal PRAS

Point 01 (9h08 à 9h22)

Présents : 80
M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BESLIER Laure, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, Mme BOCHER Rachel, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CARDIN Céline, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, Mme DANIEL Karine, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, Mme DUPORT - FLEURIMONT Sandrine, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRESSUS Michèle, M. GUERRIAU Joël, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, M. JUNIQUE Stéphane, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LESKE Magali, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 9
M. ALLARD Gérard (pouvoir à M. AFFILE Bertrand), M. BELHAMITI Mounir (pouvoir à M. BLINEAU Benoît), Mme BENATRE Marie-Annick (pouvoir à Mme DUPORT - FLEURIMONT Sandrine), Mme BIR Cécile (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), M. DANTEC Ronan (pouvoir à M. HUARD Jean-Paul), Mme GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. GRELARD Hervé), Mme MERAND Isabelle (pouvoir à M. RIOUX Philippe), Mme PADOVANI Fabienne (pouvoir à M. QUERO Thomas), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. SALECROIX Robin)

Absents : 8
Mme CHEVALLEREAU Claudine, M. FOUGERAT Jean-Pierre, Mme MEYER Christine, Mme NAEL Myriam, M. NICOLAS Gilles, Mme PIAU Catherine, Mme TOUCHEFEU Catherine, M. TRICHET Franckie

Point 02 (9h23 à 10h58)
Présents : 81 , Absents et représentés : 16, Absent : 0
Arrivée de Mme Fabienne PADOVANI, annule le pouvoir donné à M. Thomas QUERO
Arrivée de M. Ronan DANTEC, annule le pouvoir donné à M. Jean-Paul HUARD
Arrivée de Mme Cécile BIR, annule le pouvoir donné à Mme Mahel COPPEY
M. Jean-Pierre FOUGERAT donne pouvoir à M. Fabrice ROUSSEL
Mme Catherine PIAU donne pouvoir à M. Jacques GILLAIZEAU
M. Gilles NICOLAS donne pouvoir à M. Jean-Claude LEMASSON
Mme Catherine TOUCHEFEU donne pouvoir à M. Erwan HUCHET
M. Franckie TRICHET donne pouvoir à M. Michel CAILLAUD
Mme Myriam NAEL donne pouvoir à M. André SOBCZAK
Mme Christine MEYER donne pouvoir à M. Serge DAVID
Départ de Mme Catherine CHOQUET qui donne pouvoir à Mme Pascale CHIRON
Départ de M. Eric BUQUEN qui donne pouvoir à Mme Charlotte PREVOT

Points 03 et 04 (10h59 à 11h03)
Présents : 79, Absents et représentés : 18, Absent : 0
Départ de Mme Mireille PERNOT qui donne pouvoir à M. Jean-Jacques MOREAU
Départ de M. Julien BAINVEL qui donne pouvoir à Mme Laurence GARNIER

Points 05, 06 et 07 (11h04 à 11h51)
Présents : 79, Absents et représentés : 18, Absent : 0
Arrivée de Mme Catherine PIAU, annule le pouvoir donné à M. Jacques GILLAIZEAU
Départ de Mme Rachel BOCHER, donne pouvoir à Mme Catherine PIAU

Point 08 (11h52 à 12h00)
Présents : 76, Absents et représentés : 20, Absent : 1
Départ de M. Jacques GARREAU, donne pouvoir à Mme Michèle GRESSUS
Départ de Mme Catherine PIAU, donne pouvoir à M. Jacques GILLAIZEAU et annule le pouvoir de Mme Rachel BOCHER
Départ de Mme Stéphanie HOUEL, donne pouvoir à M. Marc RENEAUME

Points 09, 10, 11, 12 et 13 (12h01 à 12h19)
Présents : 76, Absents et représentés : 21, Absent : 0
Mme Rachel BOCHER donne pouvoir à M. Dominique DUCLOS

Point 14 (12h20 à 12h54)
Présents : 78, Absents et représentés : 19, Absent : 0
Arrivée de M. Franckie TRICHET annule le pouvoir donné à M. Michel CAILLAUD
Arrivée de M. Eric BUQUEN annule le pouvoir donné à Mme Charlotte PREVOT
Arrivée de Mme Catherine CHOQUET annule le pouvoir donné à Mme Pascale CHIRON
Départ de Mme Dominique LE BERRE, donne pouvoir à Mme Karine DANIEL

Points 15 et 16 (14h13 à 14h19)
Présents : 78
M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, Mme BASSAL Aïcha, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CARDIN Céline, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, Mme DANIEL Karine, M. DANTEC Ronan, M. DAVID Serge, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, Mme DUPORT - FLEURIMONT Sandrine, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRESSUS Michèle, M. GUERRIAU Joël, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, M. JUNIQUE Stéphane, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LESKE Magali, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NEDELEC Marie Hélène, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PIAU Catherine, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEILLIER Philippe, Mme TOUCHEFEU Catherine, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15
M. ALLARD Gérard (pouvoir à M. AFFILE Bertrand), M. BAINVEL Julien (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), M. BELHAMITI Mounir (pouvoir à M. BLINEAU Benoît), Mme BENATRE Marie-Annick (pouvoir à Mme DUPORT - FLEURIMONT Sandrine), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. DUCLOS Dominique), Mme CHEVALLEREAU Claudine (pouvoir à M. HAY Pierre), M. FOUGERAT Jean-Pierre (pouvoir à M. ROUSSEL Fabrice), M. GARREAU Jacques (pouvoir à Mme GRESSUS Michèle), Mme GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. GRELARD Hervé), Mme LE BERRE Dominique (pouvoir à Mme DANIEL Karine), Mme MERAND Isabelle (pouvoir à M. RIOUX Philippe), Mme MEYER Christine (pouvoir à M. DAVID Serge), M. NICOLAS Gilles (pouvoir à M. LEMASSON Jean-Claude), Mme PERNOT Mireille (pouvoir à M. MOREAU Jean-Jacques), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. SALECROIX Robin)

Absents : 4
M. DENIS Marc, Mme NAEL Myriam, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne

Points 17, 18, 19, 20, 21 et 22 (14h20 à 15h13)
Présents : 80, Absents et représentés : 17, Absent : 0
Arrivée de M. Marc DENIS
Arrivée de M. André SOBCZAK avec le pouvoir de Mme Myriam NAEL
Départ de Mme Jeanne SOTTER, donne pouvoir à M. Michel CAILLAUD

Points 23, 24 et 25 (15h14 à 15h22)
Présents : 79, Absents et représentés : 18, Absent : 0
Départ de M.Ali REBOUH, donne pouvoir à Mme Aïcha BASSAL

Points 26 et 27 (15h23 à 15h41)
Présents : 77, Absents et représentés : 20, Absent : 0
Départ de M. Benjamin MORIVAL, donne pouvoir à Mme Marie-Cécile GESSANT
Départ de M. Jacques GILLAIZEAU, donne pouvoir à Mme Catherine PIAU

Point 28 (15h42 à 16h05)
Présents : 76, Absents et représentés : 21, Absent : 0
Départ de Mme Magali LESKE, donne pouvoir à M. Jocelyn BUREAU

Point 29 (16h06 à 16h12)
Présents : 70, Absents et représentés : 22, Absents : 5
Départ de Mme Véronique DUBETTIER-GRENIER, donne pouvoir à M. François VOUZELLAUD
Départ de M. Louis-Charles RAMIN, donne pouvoir à Mme Monique MAISONNEUVE
Départ de M. Christian COUTURIER
Départ de M. Joël GUERRIAU
Départ de Mme Rozenn HAMEL
Départ de M. Philippe RIOUX, annule le pouvoir de Mme Isabelle MERAND

Point 30 (16h13 à 16h18)
Présents : 69, Absents et représentés : 21, Absents : 7
Départ de Mme Lydie LUTUN
Départ de M. Jean-Guy ALIX
Arrivée de M. Ali REBOUH, annule le pouvoir donné à Mme Aïcha BASSAL

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Messieurs Jacques GARREAU et **Pascal PRAS** sont désignés pour exercer les fonctions de secrétaires de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2014

Le procès verbal du 15 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Mme Rolland présente le dossier suivant :

Direction du Développement Economique

01 – NANTES SAINT-NAZAIRE DEVELOPPEMENT – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE

EXPOSE

L'internalisation croissante des flux et des filières d'excellence conduit la métropole Nantes Saint-Nazaire à se doter d'un puissant outil pour favoriser le développement.

C'est ainsi qu'à partir du 1er janvier 2015, l'Agence internationale Nantes Saint-Nazaire et Nantes Métropole Développement fusionnent pour donner naissance à "Nantes Saint-Nazaire Développement", une agence de développement économique et international.

Cette nouvelle structure constitue une nouvelle étape dans la coopération entre Nantes et Saint-Nazaire. Elle s'inscrit dans le cadre du nouveau pacte métropolitain avec l'objectif de mobiliser et de renforcer tous les moyens au service de l'emploi et de l'attractivité.

Nantes Saint-Nazaire Développement est dotée de quatre missions principales :

- la prospection des entreprises, des investisseurs et des talents en France et à l'international
- l'accueil et l'accompagnement d'entreprises, d'investisseurs et de talents
- la coordination et la promotion du territoire pour les rencontres professionnelles
- l'animation, la promotion et le marketing du territoire en France et à l'international

La nouvelle structure est gouvernée par ses 3 membres fondateurs : Nantes Métropole, la CARENE et la CCI Nantes St-Nazaire auxquels sont associés la Région des Pays de la Loire, le Département de Loire-Atlantique et la Chambre des Métiers.

En qualité de membre statutaire fondateur, Nantes Métropole doit désigner 14 représentants au sein de l'assemblée générale de cette association.

M. Seillier : « Madame la Présidente, chers collègues.

La fusion de ces deux entités consacrées au développement de notre territoire semble être une bonne chose. Pour en être totalement convaincu, au-delà des économies réalisées en mettant fin à ce doublon, un certain nombre d'éléments auraient dû être portés à la connaissance des membres de notre Conseil.
Nantes Saint-Nazaire Développement sera dotée de quatre missions principales, qui sont plus que jamais capitales en temps de crise :

1. La prospection des entreprises, des investisseurs et des talents, en France et à l'international.
2. L'accueil et l'accompagnement de ceux-ci.
3. La coordination et la promotion du territoire pour les rencontres professionnelles.
4. L'animation, la promotion et le marketing du territoire en France et à l'international.

Ce moment de la création de cette nouvelle Agence n'était-il pas aussi celui idéal pour redéfinir le cahier des charges et les objectifs de résultats attendus par elle, pour, qu'à terme, et chaque année au moins, nous puissions en mesurer la pertinence et l'efficacité ?

Ce qui devrait être connu de nous aujourd'hui, et à intégrer dans le cahier des charges à signer à l'Agence, c'est aussi la définition des cibles d'entreprises qui seront à démarcher, cela en cohérence avec le tissu économique local existant et les pôles de compétitivité, à soutenir et à renforcer sur notre agglomération.

Afin de nous convaincre mieux encore qu'une telle Agence sera réellement actrice de l'accompagnement des entreprises existantes et de celles à faire venir sur notre territoire métropolitain, aujourd'hui était aussi le moment idéal pour nous en présenter ses axes de communication auprès des décideurs locaux, nationaux et internationaux. A ce titre, mesurons-nous vraiment la visibilité et la notoriété de cette Agence auprès des décideurs de notre Métropole et des entreprises cibles à prospecter par elle ?

Nous aurions voulu savoir aussi comment cette Agence se place par rapport aux territoires concurrents, comment nous nous distinguons, et comment, en définitive, se définit notre territorialité au travers de son action.

Enfin, nous voulons souligner que d'autres agences de même type existent aussi à l'échelon départemental et régional. Ne devrait-on pas, en la matière, envisager une réunion de celles-ci avec cette nouvelle Agence, aujourd'hui créée ?

Toutes ces questions trouveront certainement des réponses lors des différentes réunions des Conseils d'administration de l'Agence, je n'en doute pas. Mais il aurait été d'autant plus pertinent de nous présenter et de développer ces informations en session métropolitaine, à l'occasion de la validation de cette étape importante pour le développement économique de notre territoire. Je vous remercie de votre attention. »

Mme la Présidente : « Merci. Joël Guerriau. »

M. Guerriau : « Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues.

Il ressort du débat en cours au sujet de la loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) un consensus général relatif au fait que les régions assumeront la compétence du développement économique. La loi NOTRe prévoit également que la clause de compétence générale sera exclusivement du ressort de l'Etat et des communes. Les métropoles, qui font l'objet d'une montée en puissance par l'entrée en vigueur de la loi d'affirmation des métropoles, souhaitent poursuivre leurs missions en matière de développement économique.

Notre groupe soutient une implication affirmée en faveur du développement économique au niveau de la Métropole. Notre dimension territoriale est pertinente pour traiter ces problématiques. De plus, dans un climat social difficile, nous devrons être des acteurs en capacité d'agir avec force en faveur de l'emploi. En effet, même si notre territoire résiste mieux que d'autres, notre situation est préoccupante. Selon le baromètre de la Métropole nantaise, qui vient d'être édité en janvier 2015 par la Maison de l'Emploi de notre Métropole, de septembre 2013 à septembre 2014, les demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A, B, C ont augmenté de + 7,7 %. Notre groupe est unanime sur la nécessité de fédérer nos forces et d'être volontaires dans les actions en faveur du développement économique, et donc de l'emploi.

De même, nous pensons que nous devons nous efforcer d'être plus performants, en travaillant à la mise en cohérence des structures, à la mise en œuvre d'outils efficients. Il s'agit de permettre à notre Métropole de gagner en attractivité, en dynamisme et en visibilité, au service de l'emploi, du développement du territoire, et de tous nos concitoyens.

Pour toutes ces raisons, nous approuverons la création de l'Agence Nantes Saint-Nazaire Développement issue de la fusion de l'Agence de Développement à l'International Nantes Saint-Nazaire et de Nantes Métropole Développement. Nous gagnerons en efficience et en visibilité.

Cependant, nous regrettons que cela n'ait pas été fait plus tôt. Je tiens à rappeler que la minorité avait recommandé cette fusion dès la création de l'Agence de Développement à l'International lors du Conseil communautaire d'octobre 2010. Je vous invite à relire l'intervention en la matière de Laurent Dejoie. La minorité avait indiqué qu'il fallait « simplifier », et « être lisible à l'égard des interlocuteurs économiques ». Nous avions suggéré l'idée de fusionner Nantes Métropole Développement et l'Agence de Développement à l'International en créant, au sein de Nantes Métropole Développement un secteur d'animation à l'international, pour donner la cohérence dont nous avons besoin. Voilà qui préfigurait la naissance de Nantes Saint-Nazaire Développement, née en janvier 2015. C'est donc plus de quatre ans plus tard que vous nous donnez raison.

En 2010 déjà, nous avions souligné que l'empilement des structures intervenants dans un même domaine n'est pas gage d'efficacité et d'optimisation des ressources. Aujourd'hui, à l'heure de la troisième étape de la réforme territoriale, cette préoccupation nous amène logiquement à nous interroger sur la place et l'avenir du CODELA, structure départementale qui accompagne nos entreprises et nos territoires dans leur développement. Il faut également rappeler qu'il existe une Agence de la Région des Pays de la Loire, « Territoires d'innovation », qui, entre autres, contribue à l'internationalisation de l'économie régionale, ou encore favorise l'installation et l'innovation des entreprises. Le périmètre d'action de ces structures doit très certainement les amener à œuvrer sur notre territoire.

Alors, à l'heure de la réforme territoriale et de la recherche d'efficience, on peut se demander ce que va devenir le CODELA. Comment va-t-il évoluer ? Et quelle place va prendre l'Agence régionale « Territoires d'Innovation » ? Comment toutes ces structures liées au développement économique coexistent-elles ? Comment coopèrent-elles ? Comment évoluent-elles ?

N'oublions pas non plus qu'au cœur de notre Métropole, nous sommes dotés d'une Direction Générale du Développement Économique et de l'Attractivité Internationale, et que dans chacun de nos pôles de proximité, des agents sont également dédiés à ces problématiques.

Alors, comment mettre en cohérence toutes ces échelles de territoires et d'actions en faveur du développement économique et de l'emploi ? Comment nous assurer d'une bonne communication entre tous ces acteurs ? Et au-delà d'une bonne communication entre ces acteurs, comment résoudre le problème de lisibilité engendré par le croisement des structures sur un même territoire pour des actions de nature similaire ?

Pourquoi ne pas tout d'abord établir et partager le diagnostic des actions menées par chacune des structures travaillant au développement économique ainsi qu'un rapport comparatif de leurs actions sur notre territoire ? Et cela, afin de mesurer les marges de progression possible, et même les éventuelles faiblesses, ou encore, éviter des doublons. Merci de votre attention. »

Mme la Présidente : « Merci. Quelques mots d'abord sur les évolutions nationales. Je crois que les uns et les autres, nous devons attendre la fin de l'examen du projet de loi NOTRe, actuellement à l'Assemblée Nationale. En effet, si au sortir du Sénat, le champ du développement économique était plutôt revenu à l'Etat et à la Région, nous nous orientons davantage, en l'état actuel des discussions à l'Assemblée Nationale, vers un retour à l'état d'esprit initial du texte de la loi NOTRe, qui assoit les questions de partage de leadership entre régions et métropoles sur ce sujet. En tout cas, hier soir, lors de nos derniers contacts avec les représentants qui, à l'Assemblée, suivent ces questions, nous en étions là.

Effectivement le Sénat avait débattu autrement. Mais je crois que les députés, au-delà des sensibilités politiques, retournent vers l'état initial du projet de loi, tel que conçu par le Gouvernement.

Vous imaginerez que c'est plutôt pour nous réjouir, puisque ce n'est pas le hasard si nous avons souhaité organiser le lundi 2 février à Nantes, un colloque "*Demain, les métropoles"*. Il s'agissait bien, en cette période stratégique de discussion sur la répartition des leviers économiques dans notre pays, de pouvoir peser dans le débat pour faire entendre notre voix. Parce que, comme vous, nous pensons que l'échelon métropolitain est absolument déterminant sur les enjeux de développement économique. J'ajoute que c'est également un des objectifs du contrat métropolitain, que nous examinerons tout à l'heure. Il nous permet, avec la Région, d'assumer ensemble la volonté d'un leadership partagé, à la fois sur le champ du développement économique, mais également sur le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche. Voilà en ce qui concerne le débat national et ses conséquences territoriales.

Ensuite, je me réjouis que nous partagions la nécessité d'aller vers la fusion de ces deux agences, puisque c'est effectivement le mouvement que nous avons enclenché. Et pour répondre à la question portant sur la coordination avec les échelons départementaux et régionaux, je rappelle que le Conseil général et le Conseil régional siègent dans le Conseil d'administration de la nouvelle Agence. Cela répond à notre volonté d'assurer la cohérence.

Enfin, pour répondre à Monsieur Seillier, je voudrais simplement rappeler que ce projet a été construit collectivement entre Nantes, Saint-Nazaire, et la Chambre de Commerce et d'Industrie. Un certain nombre des questions que vous avez évoquées ont été débattues dans les Assemblées générales et les instances, dans lesquelles, d'ailleurs, vous êtes représentés. Cela nous a permis d'aboutir à la fusion. Ensemble nous avons acté le fait que certaines des questions que vous avez, à juste titre, posées, feront justement l'objet de la feuille de route que les instances, dans lesquelles vous siégez, ont confié à la nouvelle Agence, pour les six mois à venir. Cela, pour justement obtenir les résultats les plus opérationnels et les plus pragmatiques. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1 - Désigne les 14 représentants de Nantes Métropole au sein de l'assemblée générale de l'association « Nantes Saint-Nazaire Développement » :

Johanna ROLLAND
Fabrice ROUSSEL
Gérard ALLARD
Pascal BOLO
Karine DANIEL
Erwan HUCHET
Pascal PRAS
André SOBCZAK
Robin SALECROIX
Jean-Paul HUARD
Jean-Guy ALIX
Véronique DUBETTIER-GRENIER
Benjamin MORIVAL
Philippe SEILLIER

2 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Bolo présente les dossiers suivants :

Direction Finances

02 - BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL - BUDGETS ANNEXES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT ET DISPOSITIONS FINANCIÈRES BUDGÉTAIRES ET FISCALES DIVERSES

EXPOSE

1. <u>Budget Primitif 2015</u> :

Plusieurs documents sont joints à la présente délibération et constituent une présentation détaillée du budget de Nantes Métropole :

- Le rapport de présentation financière.
- Le rapport et le tableau détaillé sur les politiques publiques
- Les maquettes officielles du budget primitif 2015 du budget principal et des budgets annexes de Nantes Métropole.
- La situation des autorisations de programmes et des crédits de paiement.

2. <u>Fonds de concours</u> :

Dans un souci de gestion active de son cimetière, la commune de Couëron a souhaité y réaliser des travaux d'extension afin de répondre aux obligations légales en matière de capacité d'accueil pour un montant de travaux pris en compte de 136 576€ H.T. et a sollicité un fonds de concours, estimé à 64 935 € correspondant à 50% du montant forfaitaire hors taxes des travaux.
Les travaux en question ont permis l'aménagement d'environ 3 600 m2 du cimetière pour y accueillir 170 nouveaux emplacements d'inhumation et 52 emplacements d'urnes.

3. <u>Dispositions tarifaires pour les musées</u> :

- **Musée des Beaux-arts**

- ventes de catalogues
Le Musée des Beaux-arts est autorisé à vendre au public différents ouvrages qui concernent l'établissement ou ses expositions. Dans ce cadre, nous vous demandons d'autoriser le musée à vendre les catalogues des expositions:
- « Charles de la Fosse » au tarif public unitaire de 35 € ;
- « collection flamande et hollandaise du musée des Beaux-arts de Nantes » au tarif public unitaire de 29 €.

- **tarif d'entrée préférentiel à la chapelle de l'Oratoire accordé à l'association Les amis du Musée du Louvre**
Afin de favoriser la promotion des expositions temporaires organisées par le Musée des Beaux-arts, ce dernier propose une collaboration avec le Musée du Louvre. En contrepartie d'une visibilité de ses expositions dans le bulletin des amis du Musée du Louvre, la Ville de Nantes accorde un tarif préférentiel (tarif réduit) pour l'entrée desdites expositions aux adhérents de cette association sur présentation d'une carte d'adhésion de l'association.

- **opération Télérama week-end 2015**
Le Musée des Beaux-arts participe à l'opération « week-end Télérama 2015 » qui aura lieu cette année le samedi 21 et le dimanche 22 mars 2015. Dans le cadre de cette opération nationale, la programmation du Musée est diffusée gratuitement sur le site du journal à partir du 11 mars 2015 et dans le numéro du 18 mars 2015 accompagnée d'un Pass Télérama créé pour l'occasion. Le Musée souhaite prolonger cette action de sensibilisation auprès du public détenteur du Pass Télérama (valable pour 4 personnes) en lui offrant la possibilité de visiter gratuitement l'exposition «Claude Viallat» et d'accéder à une programmation particulière (concert, atelier).

- **Muséum : vente du catalogue de l'exposition «Plumes de dinosaure !»**

Le Muséum organise une exposition exceptionnelle intitulée « Plumes de dinosaure ! » à Nantes du 8 avril 2015 au 20 septembre 2015 qui mettra en valeur des fossiles remarquables prêtés par le Musée paléontologique du Liaoning (République populaire de Chine) : dinosaures à plumes (les ancêtres des oiseaux), oiseaux et insectes primitifs, premières fleurs connues. L'exposition temporaire fait l'objet d'un catalogue d'exposition rédigé par deux journalistes scientifiques qui a pour objectifs de développer la thématique de l'exposition dans un langage accessible au plus grand nombre et de présenter les métiers de la paléontologie et l'actualité du secteur. Le catalogue est proposé à 10 € l'unité.

- **Musée Jules Verne : tarifs boutique**

Le Musée Jules Verne propose de mettre en vente l'ouvrage des Editions Auzou intitulé « Les voyages fantastiques de Jules Verne » au prix public indiqué sur l'ouvrage, soit actuellement 17,50 €.

- **Planétarium : gratuité des séances organisées à l'occasion du Printemps des planétariums**

Depuis plusieurs années, le Planétarium participe à l'événement national annuel du Printemps des Planétariums. Il vous est proposé d'accorder la gratuité de l'entrée au Planétarium, pour les séances ciblées de cet événement organisées chaque année à cette occasion.

- **Planétarium : offre boutique**

A l'occasion d'une éclipse partielle de soleil, visible depuis Nantes, le 20 mars prochain, le planétarium organise pour l'occasion des séances ou ateliers enfants spécifiques. L'observation de cette éclipse est déjà prévue par la "Société d'Astronomie de Nantes" au Parc du Grand Blottereau à destination du public. Au planétarium, seront accueillis les visiteurs pour leur proposer également une observation en direct ou retransmise si la météo est mauvaise. A cette occasion, seront proposés aux visiteurs, des lunettes spéciales pour observer cette éclipse en toute sécurité, au tarif de 1 € l'unité.

4. Dispositions tarifaires de la patinoire à partir du 07 février 2015 :

La présente délibération a pour objet de proposer l'évolution tarifaire à partir du 7 février 2015 par le délégataire Nantes-métropole Gestion Equipements concernant la patinoire du Petit Port. Les tarifs présentés en annexe 2, sont des tarifs maxima susceptibles de modification à l'occasion d'offres promotionnelles.
Il est proposé une augmentation sur les lignes tarifaires « location de patins » (+0,10 € soit +4,17%), « forfait 10 locations de patins » (+1 €, soit +5%), étant précisé que ces tarifs n'ont pas été augmentés depuis le 1er février 2012.

5. Dispositions tarifaires des équipements du site des Machines de l'Ile pour les 4–17 ans :

Les tarifs relatifs aux divers équipements du site des Machines ont été approuvés par délibération du Conseil Communautaire le 15 décembre 2014 et seront en vigueur à compter de la réouverture du site en février 2015.
La délibération fait état d'un tarif distinct pour les 4-17 ans, pour un tour d'Eléphant, ou une visite de la Galerie, ou une visite animée du Carrousel ou une formule "visite + un tour" au Carrousel.
Or, le tarif applicable à cette tranche d'âge est le tarif réduit conformément aux dispositions de la grille tarifaire annexée à la délibération n°2014-124 du 15 décembre 2014.

Mme la Présidente : « Le point numéro deux est un sujet éminemment important et stratégique puisqu'il s'agit du budget primitif 2015. Je donne la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Madame la Présidente, mes chers collègues.

Nous nous étions séparés, lors de notre précédent Conseil, qui n'était pas encore métropolitain, sur des orientations budgétaires, et sur un certain nombre de volontés affirmées de concilier la difficulté des temps pour l'ensemble des collectivités territoriales. Avec notamment cette participation au redressement des comptes publics, qui évidemment, ne simplifie pas l'exercice budgétaire ni la gestion de nos collectivités. Avec également cette volonté de maintenir intacte l'ambition que nous portons pour notre Métropole et sa capacité à entraîner l'ensemble des territoires qui l'entourent dans la voie du développement économique, et, bien sûr, dans la préparation de l'avenir. Madame la Présidente faisait d'ailleurs allusion au colloque qui a eu lieu lundi.

Le budget 2015, que je vais vous présenter et soumettre à votre approbation, est d'abord celui des engagements maintenus, avec un budget global qui se maintient autour du milliard d'euros, dont un peu plus de 705 millions d'euros au profit exclusif du déroulement des politiques publiques.

Je voudrais, sur ce point, quitte à me répéter, ouvrir une parenthèse sur cette notion de dépense publique. On entend une petite musique permanente : *"Il faut réduire la dépense publique" ; "Il faut réduire la dépense publique" ; "Il faut réduire la dépense publique*". Comme si la dépense était mauvaise quand elle était publique, et qu'elle était forcément saine quand elle était privée. Et comme si la dépense publique ne concourrait pas – et en tout cas, c'est selon nous, son objectif principal – au développement des territoires, aux services à la population, à leur attractivité, à la cohésion sociale…à tout ce qui fait que des territoires comme celui de la Métropole nantaise s'en sortent plutôt mieux que d'autres, dans un contexte national et international difficile, même si nous ne sommes évidemment pas à l'abri des crises et des difficultés globales.

Ces 705 millions d'euros de dépenses publiques ont une répartition équilibrée. Ce n'est pas une volonté spécifique, puisque cela dépend des coûts réels de fonctionnement des différentes compétences. Je voudrais attirer votre attention sur le fait que l'eau est un secteur dont on oublie souvent qu'il est depuis toujours une des dépenses les plus importantes, et un des budgets les plus importants de la Métropole nantaise. Particulièrement cette année, où la modernisation de l'usine de l'eau va peser sur nos budgets d'investissement. Cela est normal, j'y reviendrai tout à l'heure.

Les déplacements représentent 20 % des dépenses, car ce sont toujours à la fois un grand service public de quotidienneté pour les habitants et également un vecteur de réalisation des objectifs à la fois du Plan de Déplacement Urbain, et du Plan Climat.

Nous verrons que les engagements qui avaient été pris, notamment en matière d'enseignement supérieur et de recherche sont particulièrement respectés, puisque, dès cette année, c'est un budget qui va connaître une augmentation tout à fait importante.

Je vais maintenant développer ces politiques publiques :

- ➔ L'emploi, bien sûr, est la première préoccupation des français. Il s'agit d'un soutien renforcé à nos outils territoriaux.

- ➔ Le développement économique, évidemment, avec le déplacement du MIN, les zones d'activité économique.

- ➔ Le rayonnement et l'attractivité touristiques, avec l'ouverture de la salle de sports métropolitaine, le Voyage à Nantes etc.

- ➔ L'action internationale et européenne, avec tout ce qui va découler de la présidence d'Eurocities.

- ➔ L'enseignement supérieur que je viens d'évoquer, avec ce qui découle du Contrat de Plan Etat Région, mais ce qui est aussi en dehors de ce contrat. A ce sujet, je voudrais saluer la coopération exemplaire que nous développons avec la Région. Je dirais qu''elle est presque à l'abri des avatars législatifs sur la loi actuellement en préparation, tout simplement parce qu'il y a une volonté d'alliance des territoires, entre les différentes collectivités qui nous entourent, avec le Conseil Régional et aussi avec le Conseil Général.

- ➔ La recherche et l'innovation : l'IEA, l'IHU prometteur… Je ne reviens pas sur ces domaines, mais ils sont effectivement considérablement importants pour l'avenir de la Métropole.

- ➔ Les déplacements : l'année 2015 sera celle de l'événement Vélo-City, mais aussi des plans communaux de déplacements doux, et là, nous tenons les deux bouts de la chaîne : d'une part, l'attractivité, la dimension européenne, et d'autre part, la quotidienneté pour les habitants, et notamment pour les déplacements de proximité. Cela concerne également les études réalisées dans le cadre du projet de la gare de Nantes, ainsi que la participation aux travaux RFF et SNCF. Ces deux organismes ont fusionné depuis, il faudra donc revoir la rédaction dans nos présentations pour prendre acte de cette modification.

- ➔ Le développement urbain. Il s'agit évidemment de l'engagement dans la Politique de la Ville, le conventionnement des projets de renouvellement urbain, c'est à dire le grand projet de Nantes, Le Grand Bellevue, Bottière-Pin-Sec et les projets d'intérêt régional… et je réponds par avance à des éléments qui sont parus dans la presse et qui m'ont semblé relever d'inquiétudes infondées : il y aura toujours 19 millions d'euros consacrés aux aménagements dans les 24 communes de notre agglomération, 22 millions d'euros pour l'entretien-rénovation-sécurité de l'ensemble de notre patrimoine viaire, et évidemment toujours les éléments permettant de maintenir la qualité du service public en matière de propreté urbaine et en matière d'éclairage public.

- ➔ L'habitat. Parce que l'on se plaint, à juste titre, car les constructions de logements neufs ralentissent, alors qu'il y a un besoin réel, surtout dans les territoires dynamiques comme le nôtre. Eh bien nous maintenons notre engagement, avec 10 millions d'euros en faveur de la production de logements sociaux, de la réhabilitation du parc de logements sociaux, ainsi que le soutien à l'amélioration du parc privé, qui est toujours une politique tout à fait importante de la Métropole nantaise.

- ➔ L'énergie. C'est le développement des réseaux de chaleur – nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler dans le cadre de ce Conseil –, les énergies renouvelables, les actions d'animation en faveur des économies d'énergie.

- ➔ L'eau dont j'ai dit un mot tout à l'heure. 20 millions d'euros de dépenses sont prévus cette année, sur les 85 millions d'euros au total, pour les travaux de modernisation de l'usine de l'eau. Concernant le lancement de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable sur le secteur Nord Ouest, cela représente 22 millions d'euros. Cela sera une marque de ce budget, et peut-être même une marque de ce mandat. Il s'agit ici d'investissements tout à fait essentiels au maintien de la qualité du service public, mais qui ne se verront pas forcément. En effet, quand les habitants de notre agglomération, de notre Métropole, vont ouvrir leur robinet, l'eau coulera avec une qualité maintenue, et avec une qualité maintenue durablement, mais derrière cela, il y aura des investissements tout à fait considérables, justement pour maintenir cette qualité. Et donc, nous aurons sûrement à faire un effort de pédagogie pour expliquer aux habitants de la Métropole que les sommes que nous dépensons, qui sont importantes, qui sont leur argent – et nous verrons comment est financé Nantes Métropole tout à l'heure – sont au service de la qualité de leur vie, au service du développement de notre agglomération.

- ➔ L'environnement, avec des actions pour la biodiversité et l'agriculture périurbaine. Il y a toujours un gros volet de traitement et d'élimination des déchets, qui est évidemment une fonction extrêmement importante.

Voilà l'ensemble des politiques publiques. Voici comment la dépense publique est au service de la population et au service du territoire, et ne tombe pas dans « je ne sais quel trou », dont il faudrait la sauver à tout prix.

Passons au budget général, qui est de 884 millions d'euros. Nous allons détailler sa balance globale, mais j'attire tout de suite votre attention sur le fait que nous arrivons encore à dégager une épargne brute qui est importante, et une épargne nette, après remboursement du capital de la dette, de plus de 36 millions d'euros. Souvenez-vous, nous en avions parlé précédemment, nous avions dit qu'il fallait veiller à ne pas descendre en-dessous de 30 millions d'euros d'épargne nette. Cela nous paraît un seuil raisonnable pour continuer à garder une capacité d'investissement et pour continuer à garder des ratios financiers de qualité, tels qu'ils le sont actuellement. Nous tenons évidemment cet engagement pour le premier budget de ce nouveau cycle.

Pour ce qui concerne les recettes de fonctionnement, j'en parlais à l'instant, vous observerez que la fiscalité des entreprises, à proprement parler, représente 22 % de ces recettes, mais que si l'on ajoute le versement transports qui est également payé par les employeurs, nous arrivons à 44 %. Et si l'on y ajoute la part de foncier bâti payée par l'immobilier économique, nous pouvons dire que Nantes Métropole est financée dans son fonctionnement pour une moitié par la fiscalité des entreprises. Et de cela, il faut que nous ayons une claire conscience, parce que, quand nous développons de grandes politiques publiques, de grandes politiques urbaines, cela facilite aussi la vie des entreprises, cela facilite aussi leurs capacités à développer des échanges, non seulement dans la Métropole, mais, bien évidemment, également à l'extérieur. Cela fait aussi partie de nos missions fondamentales que de créer les conditions du développement économique qui est évidement fondé sur la performance et la capacité des entreprises à trouver, y compris sur le territoire, la main-d'œuvre formée et spécialisée dont elles ont besoin. Et c'est là que "l'on boucle la boucle", parce que quand on décide de doubler le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche, c'est bien là aussi que l'on prépare l'avenir. En effet, l'on va donner aux entreprises, et notamment à celles qui innovent le plus, à celles qui sont dans des secteurs de pointe, la main-d'œuvre locale qui va leur permettre de développer leur activité. Les dotations et compensations de l'Etat représentent 170 millions d'euros. Cela demeure une part extrêmement importante. Les autres recettes représentent 7 %, avec un peu moins de 48 millions d'euros de recettes.

Les recettes de fonctionnement, au total, ne vont pas augmenter en 2015. C'est une nouveauté, car pour la première fois, dès le budget prévisionnel, les recettes augmentent structurellement moins vite que les dépenses. Cela veut dire que l'effet ciseau, dont je crois, je vous parle depuis un moment déjà, fait son effet. Il était d'actualité en 2014, on le verra dans quelques mois, mais il sera aussi d'actualité en 2015. Pour quelles raisons ? Parce que l'évolution physique des bases et le développement se trouvent évidemment affectés par la conjoncture économique. Ainsi, cette évolution physique des bases, si elle augmente toujours, est cependant diminuée d'un demi-point par rapport aux évolutions passées. Cela veut dire que le développement du territoire, et la recette fiscale qu'il génère, sont moins dynamiques que précédemment.

Les principales ressources évoluent donc. Nous avons choisi de ne pas augmenter les taux d'imposition sur les ménages et les entreprises.

Et, évidemment notre contribution au redressement des comptes publics induit une baisse de 8,12 % des dotations de l'Etat, ce qui représente 15 millions d'euros en moins. Si l'Etat avait maintenu au même niveau ses dotations, nous n'aurions pas cet effet ciseau dont je parlais à l'instant.

Les dépenses d'intervention vont diminuer de 1,8 % à périmètre constant. Pourquoi à périmètre constant ? Car, vous le savez, dès le budget 2015, il va y avoir une influence et un impact logiquement en volume, même si ce n'est pas trop le cas en équilibre, du fait :

- ➔ D'une part des nouvelles compétences qui ont été transférées par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM). Il s'agit de ce qui est lié aux pouvoirs de police. Cela reste marginal.

- ➔ D'autre part, des décisions que nous avons prises sur le transfert de nouvelles compétences, et surtout sur des équipements qui ont été reconnus de dimension métropolitaine.

  Évidemment, comme les recettes n'évoluent pas, on serre sur les dépenses. Et heureusement.

- ➔ La DSP Transports : + 0,4 % au budget primitif.

- ➔ Les autres DSP diminuent de 2 %. Nous trouvons là toute l'efficacité du dialogue de gestion permanent qui est mené avec les structures avec lesquelles nous avons des contrats de DSP. Ce sont souvent des SPL ou des SEM, c'est-à-dire des structures avec lesquelles il y a un lien assez direct, et avec lesquelles nous pouvons naturellement appliquer un dialogue de gestion permanent. Cela nous donne la possibilité d'ajuster le plus justement possible les dotations que nous allouons pour compenser évidemment leurs obligations de service public.

- ➔ En ce qui concerne les contributions obligatoires, nous trouvons là des contributions aux organismes publics auxquels nous sommes adhérents : par exemple le SDIS. Là, aussi, dans un dialogue de gestion et d'anticipation, avec ces structures, il y a une baisse de 3,3 % des contributions obligatoires.

- ➔ Et puis, les subventions aux associations, restent contenues à 1,72 % d'augmentation, compte tenu du fait que, pour beaucoup d'entre elles, il s'agit de conventions avec des structures qui supportent des masses salariales, et qui comme la nôtre ont une évolution mécanique. Pour nous, c'est d'ordre statutaire. Pour les autres, c'est souvent d'ordre conventionnel. Cette limitation est la preuve d'une maîtrise tout à fait importante.

Je l'ai dit, j'ai parlé des périmètres constants, puisque, le périmètre va changer. Un tableau vous présente donc l'état des transferts de compétences et équipements, dont la masse salariale, tels qu'ils sont inscrits au budget 2015, avant l'évaluation définitive de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges. Comment cela s'organise-t-il ? Pour les charges directes, nous avons des outils de gestion suffisamment performants – et heureusement – qui nous permettent de les évaluer presque instantanément. Par ailleurs, 16,7 millions d'euros sont inscrits, d'une part en charges pour assumer les nouvelles compétences, et, d'autre part en atténuation de dépenses, puisqu'elles s'impactent immédiatement sur l'allocation de compensation reversée aux communes concernées.

C'est au mois de juin, après les réunions de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, que nous pourrons affiner tout cela. Ce, grâce au calcul des charges indirectes que sera chargée de faire la CLETC et qui aujourd'hui ne sont pas inscrites au budget. Donc, je vous l'ai dit, il y a un impact sur le volume du budget, mais pas d'impact sur son équilibre général, puisque tout ce qui est dépensé « en plus » est répercuté « en moins » sur l'évaluation des transferts de charges.

Concernant les autres dépenses de fonctionnement, il s'agit évidemment et d'abord du retour aux communes. Même si – et en nous parlerons dans la délibération suivante – nous avons un nouveau pacte financier communautaire qui a diminué l'allocation de compensation pour augmenter un peu ce qui va relever de la dotation de solidarité communautaire, le retour aux communes représente toujours 20 % des dépenses de fonctionnement. Et nous sommes toujours l'agglomération qui reverse le plus à l'ensemble de ses communes adhérentes.

Quant à l'évolution de notre masse salariale, elle est limitée à 1,5 %, entre l'exécution 2014 et le budget primitif 2015. C'est tout à fait important, parce que – nous l'avons vu tout à l'heure sur les subventions associatives – vous le savez bien, Mesdames et Messieurs les maires, dans vos propres communes, augmenter la masse salariale de 1,5 %, cela suppose un effort de maîtrise tout à fait considérable. Cet effort de maîtrise, il ne va pas s'établir et se concevoir par des « coupes franches », « des coupes claires » ou des « coupes sombres » dans tel ou tel secteur du service public. Cela ne va pas se traduire par une diminution de la capacité d'intervention du service public. Mais cela va se traduire par l'action quotidienne sur tous les leviers dont dispose une politique des ressources humaines, menée par Élisabeth Lefranc, pour tenir cette fameuse masse salariale. C'est évidemment un enjeu important à Nantes Métropole. Même si, proportionnellement à l'ensemble du budget, cela est moins important à Nantes Métropole que dans l'ensemble des communes.

Il ne faudrait pas que les choses dérapent, qu'elles dévient. En la matière, on peut, sans avoir à un seul moment le sentiment de gaspiller un centime, arriver à des taux d'augmentation beaucoup plus importants. Donc, cela nécessitera un effort tout à fait volontariste, et je voudrais, à cet instant, remercier vraiment sincèrement l'ensemble des directions de Nantes Métropole, parce que c'est la mobilisation de tous qui permet justement de faire ces efforts au quotidien. Je voudrais remercier aussi l'ensemble des collègues Vice-présidents qui ont intégré cela dans leur manière de gérer la part de budget sur laquelle ils ont une capacité d'arbitrage, et qui gèrent tout cela avec le plus grand sérieux. La sobriété budgétaire est absolument nécessaire, et nous y arriverons dans ce budget 2015.

Nous y arriverons également en diminuant les moyens généraux. Nous avons des marges de manœuvre. Alors, quelles sont-elles ? L'optimisation du parc de véhicules, par exemple. Quand on étend le parc de véhicules qui fonctionnent au gaz naturel, on fait naturellement des économies sur les carburants. Lorsque l'on gère avec une conception différente, le parc de véhicules mutualisé, où on prend un véhicule et on le retient, quand on en a besoin, cela suscite un peu d'organisation et d'anticipation. Mais on arrive ainsi à avoir besoin de moins de véhicules que dans les systèmes qui fonctionnaient antérieurement. Il y a également la gestion des baux immobiliers. Vous le savez, Nantes Métropole doit souvent louer des locaux supplémentaires pour que tous les personnels travaillent dans de bonnes conditions. Nous avons une politique qui est favorisée, par les temps qui courent, par des indices de loyer favorables. Mais nous pouvons dire aussi qu'il vaut mieux parfois être propriétaires des équipements plutôt que de louer et d'être ainsi soumis aux aléas du marché.

En termes de politique d'achat, je donnerai deux exemples : la fourniture d'électricité pour l'éclairage public, représente - 490 000 € par an. Pour le marché de la signalisation lumineuse, nous avons pu gagner 200 000 € par an.

La recherche d'économies est dans tous les domaines. Et que cela soit clair : il n'y aura pas, pour autant, moins d'éclairage public. Quand il y en aura moins, c'est que cela sera une volonté de participation aux objectifs du Plan Climat, parce que cela sera une volonté de rationalisation et d'efficacité d'utilisation de l'éclairage public.

Sur notre stratégie financière, je vous en disais un mot à l'instant, nous avons une épargne nette qui reste donc élevée, malgré une baisse de 7 millions d'euros. Or, si nous maintenons le volume d'investissements que vous avez vu tout à l'heure et sur lequel je vais revenir dans un instant, et si nous pouvons le faire sans augmenter les taux de fiscalité, c'est parce que nous avions jusqu'à présent une situation financière particulièrement saine, et que nous avions un taux d'épargne et un volume d'épargne brute et nette qui étaient tout à fait importants, et même considérables. Nous avons là une marge de manœuvre sur laquelle nous pouvons jouer. Nous consommons cette année 7 millions d'euros de cette marge de manœuvre sur l'épargne. Il nous en reste, au regard de ce que nous avons défini comme étant raisonnable, si j'ose d'ire, 6 millions d'euros. Nous ne sommes pas obligés de les consommer, mais, en tout cas, une autre caractéristique de ce budget 2015, et c'est là que je voulais en venir, c'est qu'il n'obère pas la préparation des budgets suivants. Il ne consomme pas "d'un seul coup d'un seul" – contrairement à ce que font beaucoup de collectivités – les marges de manœuvre que nous nous sommes données par la qualité de la gestion antérieure.

Il les consomme avec modération et sobriété, justement pour que nous ne nous trouvions pas dans des impasses et des équations impossibles à résoudre. Et donc, l'épargne nette finance encore 14 % des investissements.

Quant à notre capacité de désendettement, elle est maintenue. Elle passe de 5,6 ans à 5,7 ans. On appelle cela de la stabilité.

Pour ce qui concerne l'effort d'investissement, je voudrais attirer votre attention sur le fait que, avec 252 millions d'euros sur le budget général, nous avons, pour cette première année de mandat, un volume d'investissements qui est supérieur à la moyenne des six dernières années. Et donc, quand j'entends, là aussi, que cette année serait une année où l'on ne ferait pas grand-chose, ou bien qu'il y aurait des décisions qui seraient prises trop tardivement, etc. Non, la réalité, ce sera celle-là. Et quand on connaît les taux de réalisation que nous avons en matière de budget, on peut attester que l'effort d'investissement de Nantes Métropole, sa prise de responsabilités, non seulement au regard de nos objectifs, mais également de notre responsabilité en tant que gros donneur d'ordres au regard du territoire et de son secteur économique, sera assumé pleinement en 2015 encore, avec 308 millions d'euros d'investissements au total, budget principal et budgets annexes confondus.

Au niveau des recettes d'investissement, je voudrais attirer votre attention, en rapport avec ce que je vous disais tout à l'heure sur la qualité de nos relations, sur la qualité des échanges et des partenariats, avec le Conseil général et avec le Conseil régional. Parce que les subventions des partenaires concernent largement ces deux collectivités, car elles savent que la Métropole est véritablement la locomotive pour l'ensemble de la Loire-Atlantique, et même pour l'ensemble de la région.

Nous avons également le Fonds de Compensation de TVA qui sera encore à un niveau important. Il est le fruit logique, le retour logique, sur le niveau des investissements des années précédentes.

Nous aurons un besoin de financement par l'emprunt qui, au budget primitif, s'établit à un peu plus de 117 millions d'euros. Il sera évidemment réduit. Traditionnellement c'est comme cela que nous procédons, lorsque le résultat de l'exercice 2014 nous permettra d'affecter des sommes qui viendront diminuer de cette nécessité de recourir à l'emprunt.

Je terminerai par la balance des budgets annexes de nos services publics industriels et commerciaux : l'eau, l'assainissement et le stationnement.

- ➔ Le budget annexe de l'eau représente 112 millions d'euros ce qui n'est évidemment pas rien. Avec, là encore, une épargne nette qui permet de couvrir une part tout à fait importante des investissements, dont bien sûr, la modernisation de l'usine de l'eau, l'entretien patrimonial des réseaux, qui garantit la fiabilité à l'avenir du service public. Et donc, sur ce budget, 32 millions d'euros sont inscrits en investissements.

- ➔ Le budget annexe de l'assainissement représente 51,2 millions d'euros, et une épargne nette, qui devient tout à fait considérable. 19 millions d'euros d'investissements sont prévus, essentiellement pour les travaux de réhabilitation des réseaux de collecte, et le transfert des eaux usées, et notamment la phase du chantier du bassin de stockage et de rétention du Maquis de Saffré, qui sera une grosse opération. Vous voyez, là encore, que l'épargne brute dégagée est tout à fait considérable.

- ➔ Et je ne parle même pas de celle du budget annexe du stationnement, puisqu'il y a là largement de quoi financer des dépenses d'investissement. Comme vous pouvez le constater, quand on a une épargne nette de 600 000 € et que l'on fait 700 000 € d'investissements, normalement on doit pouvoir les financer sans trop de difficultés. Je vois Erwan Huchet qui opine du chef, cela me rassure.

Voilà mes chers collègues ce que je pouvais vous dire sur ce budget 2015, et je laisse naturellement la place au débat. Madame la Présidente. »

Mme la Présidente : « Merci. Joël Guerriau ».

M. Guerriau : « Madame la Présidente. Mes chers collègues.

Les synthèses financières changeant d'une année sur l'autre, nous avons l'impression d'être entraînés dans un labyrinthe qui n'a pas d'autre fin que d'y perdre celui qui s'y hasarde. C'est assez compliqué de suivre tous ces documents, qui nous sont transmis, et qui, surtout, encore une fois, n'ont pas la même présentation d'une année sur l'autre.

Vous prévoyez par exemple une masse salariale, mutualisation comprise, qui nous est présentée à 107 millions d'euros en 2015. Or, quand on regarde le compte administratif 2013, on trouve le chiffre de 123 millions d'euros. Il en manque 16 millions. On a donc du mal à comprendre et du mal à suivre cette évolution de la masse salariale, et son montant exact.

En dépenses, quelques chapitres du budget primitif nous surprennent, mais vous allez certainement nous éclairer. Je voudrais en citer quelques-uns. Le compte « Énergie Électricité » augmente de 7,9 %, soit de 7,7 millions d'euros. Pourquoi, par exemple, le compte Divers, lui, bondit-il ? Il augmente de 282 %. Il passe de 1 million d'euros à 4 millions d'euros. Que contient-il ? Pourquoi le compte remboursement des frais aux communes membres du groupement à fiscalité propre explose-t-il, lui, de 2 393 %, soit de 11 millions d'euros ? Est-ce la conséquence des transferts de compétences et d'équipements envisagés ?
Pourquoi le compte Personnels affectés par la commune membre explose-t-il aussi, avec une augmentation de 6 millions d'euros ? En revanche, le compte Subventions aux communes du groupement à fiscalité propre, lui, diminue de 460 000 €.

Ce sont quelques questions qui me viennent. On pourrait en multiplier d'autres. Mais nous n'allons pas être exhaustifs, cela serait un petit peu long, surtout que l'on ne regarde même pas sur les budgets annexes.

Vous proposez de ne pas augmenter les taux. Les impôts aux ménages augmenteront quand même mécaniquement, à cause de l'augmentation des bases, et certains verront leur taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmenter par l'effet du lissage, vous le savez.

La situation financière de Nantes Métropole s'est améliorée depuis 2010, grâce à des facteurs extérieurs, favorables, qui ne se représenteront pas pour les années à venir.

Je vous ai entendu, Monsieur Bolo, et cela m'a beaucoup amusé, je vous le dis tout de suite. Vous avez dit : "*On entend* : *il faut réduire la dépense publique, il faut réduire la dépense publique*". Vous l'avez dit plusieurs fois. J'ai trouvé cela très amusant, parce que vous aviez l'impression, en le disant, que c'est nous qui le disions. Mais non, Monsieur Bolo, mais non, c'est le Président de la République française qui ne cesse de le répéter. Je prends une de ses phrases, dans laquelle il dit : "*Ce qui compte, c'est de maîtriser les dépenses locales, et de les réduire*". C'est une phrase du Président de la République. Mais d'ailleurs, il est cohérent, puisqu'il a tout simplement décidé de nous réduire de 11 milliards d'euros les dotations. Il est donc conforme à ce qu'il dit, et vous-même, vous devriez, par définition, être très vigilants à la réduction de la dépense locale.

Pourtant, il faut agir plus sur les dépenses que sur les recettes et ce n'est pas ce qui ressort de cette présentation. C'est-à-dire qu'il faut diminuer les dépenses en valeur absolue, et pas seulement leur croissance. Nous aurions souhaité voir des propositions de réduction de coûts pour des dépenses n'apportant aucune valeur ajoutée à la population. En effet, la crise est loin d'être terminée, et l'environnement économique des toutes prochaines années risque fort d'être difficile. Néanmoins nous devons maintenir des investissements importants, afin de participer à la pérennité de l'emploi. C'est pourquoi c'est particulièrement sur les investissements, et notamment sur leur programmation pluriannuelle, que nous voudrions revenir, et vous interroger. Vous vous réjouissez de prévoir pour 2015 des dépenses réelles d'investissement à hauteur de 308 millions d'euros, dont 252 millions d'euros sur le budget général. Mais qu'en est-il exactement ? Vous annoncez simultanément que 90 % de ces investissements sont constitués de coûts qui sont déjà partis, et de dépenses récurrentes. C'est donc seulement 25 millions d'euros d'investissement nouveaux qui seraient prévus sur le budget général de l'exercice 2015. Alors, dans ce cas-là, l'effort d'investissement est-il si remarquable que vous le dites ? Quels sont précisément ces investissements nouveaux ? Pouvez-vous nous le dire ? Quels sont les coûts de fonctionnement induits que ces investissements vont générer dans les années à venir, en frais de personnel, en montants de subventions, en dépenses de locaux, d'entretien etc.

Les recettes d'investissement sont inférieures aux dépenses d'investissement. Nous consommons de l'épargne brute et avons des difficultés à nous projeter au-delà de 2017, eu égard aux intentions de l'Etat.

Et enfin, qu'en est-il de la Programmation Pluriannuelle des Investissements de nos communes ? Son arbitrage est essentiel pour nos villes. Vous avez affirmé, en Conférence des maires, le 23 janvier, que des informations nous seraient transmises sous quinze jours. Nous les attendons toujours. Concrètement, que va-t-il se passer dans nos 24 communes ? Vous nous dites, dans votre présentation, à l'instant, Monsieur le Vice-président, qu'il restera quand même 19 millions d'euros pour l'aménagement d'espaces publics dans les communes. 19 millions d'euros, c'est-à-dire à peine 2 % du budget de l'ensemble de notre agglomération.

Et surtout, ce sont 19 millions d'euros pour l'ensemble de 24 communes. Ce qui veut dire que, si je divisais, – ce qui ne sera pas le cas, puisque ce ne sera pas ainsi que les choses se produiront – par 24 communes, cela ferait 800 000 €. Seulement 800 000 €. Et, eu égard au fait que ce ne sont pas 800 000 € par commune en réalité, vous voyez ce que cela peut donner pour certaines communes.

Vous indiquez être exemplaires pour les investissements métropolitains, mais en revanche la Ville de Nantes réduit ses investissements. Nous notons que 15 millions d'euros sont transférés à Nantes Métropole. Nous aurions aimé avoir ce chiffre au moment où nous avons été amenés à prendre la décision du transfert de compétences. De même, ce sont 1,7 millions d'euros pour les villes de Rezé et de Couëron.

L'attribution de compensations sera réduite cette année pour les communes qui font l'objet du transfert, mais elle n'est réduite que pour un an. Pour les années suivantes nos villes n'auront-elles pas à supporter des charges de fonctionnement et d'amortissement qui seront transférées ? Pouvez-vous nous en dire plus et nous éclairer sur ce point ?

Nous avons le sentiment que votre budget est vu de Nantes qui se désendette. Pendant ce temps, nous devons supporter la baisse drastique des dotations de l'Etat dans nos budgets communaux.

Pour des raisons de bonne gouvernance, nous aurions préféré que ce ne soit pas la même personne qui soit adjointe aux finances de Nantes, Vice-présidente en charge des finances de la Métropole et trésorière de l'AURAN. Ce sont là trois fonctions exécutives peu cohérentes avec la question du cumul des mandats.

Par ailleurs, chaque conseiller métropolitain devant avoir un accès aisé à toutes les informations indispensables à ses prises de décision concernant la gestion de la Métropole, nous demandons, pour plus de sincérité, dans la présentation des budgets, et en particulier, des budgets consolidés, que nous puissions disposer chaque année, de tableaux synthétiques, simples, de construction identique d'année en année, et donc comparables.

Enfin, nous demandons, pour la ixième fois, Madame la Présidente, un budget annexe Transports publics, demandé par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport du 27 juillet 2009 et que le Président de notre collectivité de l'époque avait promis au plus tard en 2011. Depuis, chaque année, nous le rappelons, sans jamais obtenir de réponse, comme sur d'autres sujets d'ailleurs.

Pour toutes ces raisons, le groupe Union du Centre et de la Droite s'abstiendra. Merci de votre attention. »

Mme la Présidente : « Merci. Jean-Paul Huard. »

M. Huard : « Madame la Présidente, chers collègues.

Cette année 2015 est une année structurante. C'est l'année de la mise en pratique du pacte métropolitain, à commencer par la solidarité financière entre la Métropole et nos communes. La Métropole doit agir en toute proximité pour faciliter la vie, faciliter la ville.

Le contexte est compliqué, j'ai eu l'occasion d'en parler lors du Débat d'Orientations Budgétaires en décembre dernier. Pour autant, notre projet métropolitain est ambitieux. Nous nous y engageons pleinement.

Ce budget, dans sa déclinaison, doit porter haut notre ambition d'une Métropole d'équilibre, une Métropole qui prend soin de ses habitants, de tous ses habitants, en premier lieu des plus fragiles. Quand nous travaillons à une tarification sociale des transports, quand nous menons des actions contre la précarité énergétique, quand nous maintenons un haut niveau de logements sociaux, nous sommes fidèles à nos engagements. Nous répondons aux attentes des habitants.

Pour le groupe des élus écologistes et citoyens, je souhaite attirer votre attention sur deux points en particulier : Celui de la transition écologique, et celui de l'emploi.

L'année 2015, c'est aussi l'année du climat. La COP 21 aura lieu à Paris en fin d'année. Cela nous oblige, plus qu'avant, à être exemplaires, à prendre la mesure de l'urgence dans laquelle nous sommes. Toutes les politiques publiques doivent s'approprier ce rendez-vous. C'est le sens de l'adoption des nouveaux objectifs pour notre plan climat, visant à diminuer de 50 % nos émissions en 2030.

- ➔ Les premiers responsables des émissions sur notre territoire sont les bâtiments anciens. La réhabilitation thermique de nos bâtiments est donc une priorité. Nous devons encore allez plus loin et plus vite, notamment pour les logements sociaux.

- ➔ Les deuxièmes responsables sont les déplacements. Le projet de nouvelle gare, les aménagements doux, mais surtout le maintien d'un haut niveau de service public dans les transports en commun participent aussi à la transition écologique.
- ➔ Cette année – et c'est le sens de la délibération que présentera ma collègue, Julie Laernoes – c'est le lancement d'un nouveau réseau de chaleur. Cela assure une facture énergétique stabilisée pour près de 8 000 logements. C'est du concret pour lutter contre la précarité énergétique. Et nous allons vers les 30 000 logements en 2020.

Pour ce qui est de l'emploi, c'est une des préoccupations majeures de nos concitoyens. Ce budget maintient l'équilibre vital entre trois grands secteurs.

1. L'emploi dans les entreprises, stimulé par l'investissement public et la transition écologique.
2. L'emploi public, pour assurer des services de haut niveau.
3. Et l'emploi associatif, pour le lien social et l'implication des habitants.

Cet équilibre doit être maintenu. Comment la Métropole répond-elle aux enjeux de l'emploi sur les 24 communes ? Comment la Métropole agit-elle pour l'emploi dans les quartiers, l'emploi des jeunes, l'emploi des femmes ? Nous nous sommes engagés pour apporter des réponses à ces questions, sur lesquelles nous sommes attendus prioritairement. Il y a les emplois d'aujourd'hui, mais aussi les emplois de demain, et notamment les emplois créés par la transition écologique. De nouveaux métiers vont voir le jour, et aussi de nouvelles demandes en formation. Il faut anticiper cela, il faut le prévoir.

Le budget consacré à l'emploi est conséquent, avec un renforcement pour la Maison de l'Emploi et la Mission locale. La Métropole n'agit pas seule, elle crée la dynamique, mais a besoin de partenariats. Des partenariats avec ceux qui participent à l'insertion, et à l'implication des jeunes ou des seniors. Car il n'y a pas de réponse unique. De nombreux acteurs y participent. Ils doivent être encouragés et soutenus.

Dans une période où la machine économique est au ralenti, le chômage fait des ravages. Globalement, c'est vrai, la Métropole s'en sort plutôt bien, mais ce sont encore, essentiellement, les quartiers populaires qui en font les frais, avec des niveaux de chômage très élevés. La Politique de la Ville est un vrai levier, mais, seule, elle ne suffit pas. La commande publique est aussi un levier important pour l'emploi, mais les plus fragiles n'en sont pas forcement destinataires. Les bénéficiaires des clauses d'insertion sont en diminution. Dans un marché de plus en plus tendu, les structures d'insertion par l'activité économique, que nous soutenons, sont en difficulté. Et pourtant, elles participent à l'exploration de filières d'avenir, à la création de nouveaux métiers, à la professionnalisation de milliers de personnes, que ce soit dans la préservation et l'entretien de l'environnement, dans l'éco-construction, dans le réemploi et la valorisation des déchets, dans l'entretien et la réparation de vélos, dans la construction de mobilier urbain, dans les circuits courts alimentaires etc. Elles ont besoin d'être plus reconnues, d'avoir davantage accès aux prestations et marchés publics. C'est possible, soit par un volume de marchés réservés, soit par des allotissements qui permettent de s'associer à des entreprises locales. D'autres collectivités le font déjà.

Les structures d'insertion s'organisent, mais les changements auxquels elles sont confrontées sont un investissement pour l'avenir. Elles ne peuvent les supporter seules. De même, le dynamisme de certaines associations est en péril, avec la fin des emplois aidés et le désengagement public. Comme pour les structures d'insertion, celles qui sont résolument engagées dans des actions qui participent à la transition écologique, à la citoyenneté, à la lutte contre les inégalités constituent une ressource et de l'emploi. Il nous faut les préserver et les développer.

Ceux qui aujourd'hui apparaissent comme fragiles participent à l'innovation sociale, construisent de nouveaux modèles de développement et de la sobriété.

Dans la déclinaison du budget, investissons l'avenir. Investissons dans une politique ambitieuse en direction de ceux qui construisent le monde de demain, l'innovation, la production de richesses et le lien social.

La force de la Métropole, c'est son attractivité, c'est aussi et surtout la richesse de ses acteurs, qui irriguent nos territoires. Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. Christian Couturier. »

M. Couturier : « Madame la Présidente, chers collègues.

Le budget 2015, qui vient de nous être présenté, est ambitieux. Il permet d'envisager sereinement notre avenir, comme l'intervenant précédent vient d'en parler. Ce, pour agir toujours et non pas subir les aléas de la vie économique et financière. En investissant massivement sur notre territoire, nous nous doterons de nouvelles infrastructures nécessaires pour soutenir l'activité des entreprises, créer des emplois, et permettre à chacune et à chacun de vivre pleinement sa vie dans de nos 24 communes. C'est donc un budget volontaire, résolument tourné vers l'action, car avec 308 millions d'euros, c'est l'un des plus hauts niveaux d'investissements depuis la création de notre intercommunalité.

Décidément, contrairement à ce que l'on peut entendre, 2015 n'est pas une "année blanche" pour la collectivité. Nous pouvons ainsi compter sur nos ressources, pour soutenir le développement économique de notre territoire. Je pense en premier lieu au Sud Loire, avec le transfert du MIN et au développement d'un pôle agro-alimentaire, mais je pourrais donner aussi l'exemple de l'immeuble d'entreprises Biotech, qui sera livré au début de l'année prochaine. Soutenir l'ensemble de notre tissu économique, miser sur les entreprises innovantes, comme sur l'économie sociale et solidaire, nous permettra de conforter notre dynamisme et notre rôle moteur pour le développement du Grand Ouest.

Et parce que dans notre Métropole, nous ne concevons pas un développement économique pérenne de notre territoire sans la recherche et l'innovation, nous consacrerons une part significative de notre budget à l'enseignement supérieur et à la recherche. Et c'est le sens que nous donnons à une Métropole intelligente, et c'est pourquoi nous lui consacrons, en 2015, 32 % de ressources supplémentaires par rapport à l'an passé. Nous continuerons ainsi de soutenir les projets de l'IRT Jules-Verne, comme les autres pôles d'excellence, et financerons la construction de l'ESBANM, sur l'Ile de Nantes, et le projet Media Campus.

Et puis, je ne peux oublier le développement urbain de notre territoire, et ne pas aborder les trois grands projets de rénovation urbaine, de Nantes Nord, la Bottière Pin Sec, et Grand Bellevue. Ces opérations nous permettront d'améliorer encore davantage la qualité de vie de leurs habitants, en garantissant une véritable mixité d'habitat, de commerces et d'activités. Car le bien vivre ensemble – nous en parlons beaucoup en ce début d'année – continuera d'être une valeur commune et partagée par toutes et tous, quel que soit l'endroit où l'on habite. C'est aussi dans cette logique que nous soutenons tout autant la construction de logements sociaux pour que chacune et chacun puisse occuper un logement qui corresponde à ses besoins.
Toutes ces dépenses ont un sens : elles permettent à notre Métropole et ses 24 communes d'envisager sereinement l'avenir, dans un cadre durable. Nos engagements en faveur de la transition énergétique sont, cette année encore, confirmés, avec les extensions de nos réseaux de chaleur, qui apportent une plus-value pour les habitants, au niveau économique. De même, nous engagerons les premières dépenses pour la modernisation de l'usine de l'eau de La Roche, afin de garantir une eau saine et de qualité.

Et je n'oublie pas non plus tous les efforts que nous ferons encore cette année, concernant les travaux d'entretien et de rénovation de la voirie. 22 millions d'euros seront consacrés à l'entretien de notre patrimoine voirie et ce n'est pas rien.

Enfin, Madame la Présidente et chers collègues, j'ai pu entendre, en Conférence métropolitaine, comme lors de différentes commissions préparatoires, ou encore ce matin, par d'autres intervenants, les craintes de certains élus concernant le calendrier de la Programmation Pluriannuelle d'Investissements. Pour ma part, je ne m'en inquiète pas. Il s'agit là d'un document extrêmement important qui décidera les dépenses de notre Métropole pour les prochaines années. Je souhaite que cette programmation soit faite en toute connaissance de cause, prenant en compte les effets de la réforme territoriale et s'appuyant sur une vision claire de nos dépenses et de nos ressources. En tant que Vice-président en charge d'une politique publique, et maire, je sais toute l'attention qu'il faut porter à la préparation de cette Programmation Pluriannuelle d'Investissements, pour que les investissements prévus soient parfaitement adaptés aux besoins de chacune de nos communes et répondent aussi à l'ensemble des ambitions métropolitaines.

Je conclurai, Madame la Présidente, ces rapides propos, en invitant l'ensemble de mes collègues du Conseil à approuver ce budget primitif 2015. Madame la Présidente, et chers collègues, je vous remercie de votre attention. »

Mme la Présidente : « Merci. Joseph Parpaillon. »

M. Parpaillon : Madame la Présidente.

Aujourd'hui, vous soumettez à notre vote le budget primitif 2015 pour notre Métropole. Il s'agit bien là de l'acte le plus fort, puisqu'il est l'expression chiffrée de la politique métropolitaine. Par contre, je déplore que les maires ne soient pas tous partie prenante, au sein de l'exécutif, pour élaborer ce projet.
Pascal Bolo, le 15 décembre, a voulu politiser l'action métropolitaine comme étant celle du programme socialiste. Un tel discours illustre bien mes craintes, quant à la "supra communalité". C'est pourquoi, en toute logique, et en cohérence avec ma vision de l'intercommunalité, même si je partage beaucoup d'éléments qui sont dans ce budget, je m'abstiendrai sur celui-ci.

Lors du dernier Conseil communautaire, je me suis déjà exprimé sur ma vision de l'intercommunalité, dans le cadre du pacte métropolitain. Si je me permets d'y revenir aujourd'hui, c'est parce que de nombreux maires et habitants partagent mon inquiétude de voir émerger une "supra communalité", aux dépens d'une réelle intercommunalité. J'y reviens, parce que le sujet est d'actualité. Or, il ne me semble pas que l'on en parle beaucoup. Le Gouvernement doit déposer un rapport sur les modalités d'élection des conseillers métropolitains au suffrage universel direct, d'ici le 30 juin 2015, afin de préparer l'adoption d'une loi qui sera promulguée avant janvier 2017. C'est donc bien le moment de se préoccuper de cette question.

L'intercommunalité, que nous connaissons, que nous incarnons, et que je défends, c'est un Conseil communautaire élu au suffrage universel avec fléchage, et constitué exclusivement de membres de nos Conseils municipaux.

La "supra communalité", je l'ai dit l'autre jour, mais je le répète, ce serait un Conseil communautaire élu au suffrage universel direct sans lien avec les communes. Ce serait la fin des communes, et de cette double déclinaison des compétences qui assure un maillage cohérent des services publics locaux sur nos territoires.

Je le rappelle, la commune est l'échelon de la proximité et de la citoyenneté. Elle reste la collectivité préférée des français, et demeure le point de repère indispensable pour les habitants, où d'ailleurs les élections ne se font pas toujours sur les clivages politiques. Et je sais bien ce qu'il en est à Orvault. Animées par les maires et les élus municipaux, elles sont actrices du lien social, et assurent les services publics essentiels à la population.

Le maintien des communes dans un système supra communal, tel qu'envisagé actuellement, par vos amis du Gouvernement, est un compromis qui n'est pas satisfaisant. Pour aller jusqu'au bout, sans être provocateur, de la logique de rationalisation territoriale il faudrait alors envisager une Métropole dotée de toutes les compétences, communales et métropolitaines. Elle fonctionnerait selon le principe d'une déconcentration territoriale, sur la base du périmètre des communes actuelles.

Ou alors maintenir une vraie intercommunalité, telle que je la préconise, associant pleinement tous les maires au sein de l'exécutif. Vous l'avez compris, cette orientation a ma préférence. Je ne suis pas fermé. Au contraire, je dis que ce qui va se passer est extrêmement important. Simplement, c'est un cri que je pousse, en disant qu'il faut faire attention et que la commune doit continuer d'exister. Parce que nos concitoyens le demandent, le souhaitent. Et je crois que c'est avec l'alchimie entre communes et intercommunalité que nous y arriverons. Mais j'ai des craintes par rapport à ce qui doit se passer. Toutefois, je suis très ouvert au débat. Merci ».

Mme la Présidente : « Merci. Mireille Pernot ».

Mme Pernot : « Madame la Présidente, chers collègues.

Voilà maintenant trois mandats que le groupe communiste exprime ses graves préoccupations quant à la politique budgétaire menée par les différents Gouvernements successifs. Même si les termes varient ces dernières années, *"rigueur"* pour Messieurs Sarkozy et Fillon, *"sérieux budgétaire"* pour Messieurs Hollande et Valls, le résultat est le même pour les collectivités territoriales. Pour paraphraser Jean Jaurès : *" Quand on renonce à changer les choses, on change les mots ".*

Ainsi, la loi de finances 2015, construite sur la même logique que celles qui l'ont précédée, produira les mêmes effets : plus de chômage et plus de dette.

Avec la prévision d'une nouvelle baisse des concours financiers de l'État de 11 milliards d'euros jusqu'en 2017, Nantes Métropole sera privée, à elle seule, de 110 millions d'euros. Une nouvelle fois, nous réaffirmons, à l'occasion de ce budget primitif, que ni les exonérations fiscales, ni les allégements de cotisation, ni les crédits d'impôts, ni la suppression en tous genres des droits des salariés ne peuvent relancer l'économie. Les cadeaux fiscaux, la déréglementation des marchés, la casse des droits sociaux ne servent que les actionnaires, et n'ont jamais fait repartir les investissements des entreprises. Ils ne rempliront ni les caisses de l'État ni, a fortiori, celles de nos collectivités.

En revanche, les 58 milliards d'euros d'investissements injectés chaque année dans l'économie par les collectivités sont un vrai moteur pour l'économie, et notre agglomération en est un bon exemple.
La diminution des dotations contraint la plupart des élus locaux à tailler dans les projets, avec pour seul effet une baisse de commandes publiques, des plans sociaux dans le BTP, et une nouvelle aggravation du chômage.

Notre majorité, elle, se bat courageusement pour ne pas réduire la voilure. Au contraire, elle l'augmente. Avec plus de 300 millions d'euros d'investissements, nous réaffirmons nos ambitions dans des domaines tels que l'eau, les déplacements, ou encore l'habitat social…autant de politiques primordiales pour nos concitoyens.

Les élus communistes saluent donc le premier budget de ce mandat, dont le niveau d'investissements est ambitieux. Nous souhaitons d'ailleurs qu'il le reste dans les années à venir.

Faire le choix d'un haut niveau d'investissements n'est pas, contrairement à ce que l'on peut attendre parfois à droite, risqué. Le vrai risque est – et nous pouvons le mesurer chaque jour – d'appliquer aveuglément les règles, les recettes de l'austérité, et par là même, de bloquer notre économie. C'est bien ce que les citoyens grecs viennent d'exprimer lors des dernières élections législatives.

La bonne gestion de notre agglomération devenue Métropole nous permet d'investir et d'emprunter pour répondre aux besoins de nos concitoyens. Mais deux points de vigilance sont pour nous primordiaux.

1. Le premier concerne le bon fonctionnement des services rendus à la population, et le bien-être des salariés de Nantes Métropole. La limitation de l'augmentation de la masse salariale à 1,5 %, donc à un niveau inférieur à celui du Glissement Vieillesse Technicité, peut signifier à terme, des suppressions de postes. Dans la mesure où la population augmente, de même que le périmètre d'action de la Métropole, nous regrettons que cela n'ait pas été corrigé, ainsi que nous l'avions demandé lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

2. Le deuxième point de vigilance porte sur les Délégations de Service Public, puisque celles-ci devraient, en 2015, baisser autour de 2 %. Bien évidemment, on y retrouve le travail de nos services pour toujours mieux construire le cahier des charges. On sait que les marchés publics sont de mieux en mieux maîtrisés, mais soyons attentifs à ce que cela ne soit pas le résultat d'un dumping social, ou que les usagers en supportent le coût. En effet, il serait paradoxal de ne pas alourdir la fiscalité d'un côté, et d'un autre côté, se retrouver avec des augmentations de tarifs de services, surtout quand ils ne prennent pas en compte les revenus de l'usager.

Pour finir, je voudrais réaffirmer ici que, malgré un contexte national de plus en plus difficile, le dynamisme et l'attractivité actuels de notre agglomération sont le résultat de choix politiques ambitieux en faveur du service public. Et ce budget 2015 œuvre dans ce sens. Aussi nous le voterons. Je vous remercie de votre attention. »

Mme la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland ».

M. Amailland : « Madame la Présidente, mes chers collègues, merci beaucoup.

Je vais essayer de faire court. Je ne vais pas revenir sur les interventions précédentes, même si elles ont toutes une importance. Toutefois, je me permets d'insister sur un point particulier, que nous avons déjà évoqué, parce que nous n'avons pas eu toutes les réponses à nos questions. Il s'agit de la PPI, bien sûr, de la Programmation Pluriannuelle d'Investissements.

Vous le savez, cette question est essentielle pour nos communes. Même si je vois que nous n'avons pas tous le même niveau d'information ; en tout cas, je crois que mon collègue des Sorinières est rassuré, sans doute parce qu'il a des informations qui lui ont été données sur le contournement des Sorinières, élément essentiel à la bonne arrivée du MIN. Je serais ravi, d'ailleurs, de partager ces informations, s'il le veut bien, avec lui.
J'ai donc pu évoquer il y a quelques jours cette question de la Programmation Pluriannuelle d'Investissements avec vous, Madame la Présidente, et l'ensemble des maires de la Métropole. En réponse, vous nous avez proposé un groupe de travail. J'attends, bien évidement, moi aussi, le timing et la proposition de date pour ce groupe, dans lequel je m'inscrirai, vous l'imaginez bien.

Il y a urgence. Si la PPI n'est pas actée début 2016, les études techniques ne pourront pas se faire, et donc, les travaux ne pourront pas commencer rapidement. C'est un vrai problème pour nos communes. Et ce n'est pas parce que nos prédécesseurs de 2008 n'ont pas été plus rapides que nous devons continuer sur le même calendrier.

Votre ambition, si j'ai bien compris, c'est "le temps d'avance". Avec 18 mois de retard par rapport à notre élection en mars 2014, vous comprendrez donc, au minimum, nos interrogations.

Il y a un flou. C'est celui, j'en conviens, de la baisse des dotations de l'État. Et là, je remarque que l'érudition de notre Vice-président aux finances n'a d'égale que sa force sémantique, qui transforme le désengagement de l'État en "redressement des comptes publics", en fonction de la couleur de la gouvernance nationale. C'est sans doute un détail, mais je le remarque.

Une autre remarque : le transfert des compétences et des équipements vers la Métropole a été évalué à près de 17 millions d'euros. J'aurais aimé que ce chiffre ait pu être indiqué avant que nous ayons travaillé sur le pacte financier, ou sur le pacte métropolitain. Vous nous dites que vous vous félicitez du travail de nos services…J'en conviens, mais, effectivement, si ces chiffres étaient connus, pourquoi ne pas les avoir donnés avant ?

Pour reprendre vos termes, Madame la Présidente, nous devons "aller vite". "Aller vite" pour délibérer sur les transferts. "Aller vite" sur le PLUM. "Aller vite" pour mettre en place le contrat métropolitain avec la Région. Bref, "aller vite". Attention, cependant, à ne pas confondre "avance" et "précipitation".

C'est pourquoi, je vous demande, moi aussi, très rapidement, une méthode de travail, un calendrier précis pour la PPI.

Nous connaissons, dans les grandes lignes, les montants de cette Programmation Pluriannuelle d'Investissements. Eventuellement, je vous propose la mise en place d'un système que l'on pourrait qualifier d'"avances" – non pas "sur commissions, mais sur PPI" – qui permettrait à chacune des communes d'entamer les dossiers prioritaires, au moins pour les études.

Toutes ces questions sont complexes, et soulèvent des enjeux, je le sais, qui sont importants pour nos territoires. 19 millions d'euros, c'est déjà ça. À partir du moment où ils peuvent être consacrés et utilisés pour nos concitoyens. Je vous remercie. ».

Mme la Présidente : « Merci. Monsieur Reneaume ».

M. Reneaume : « Merci, Madame la Présidente. Je voudrais juste commencer en faisant une proposition en termes de fonctionnement de notre assemblée, puisque vous êtes en charge de la police de cette assemblée.

Il me semble que, pour la qualité du débat, lorsque nous sommes sur des sujets importants, comme le budget primitif, il serait intéressant que Monsieur Bolo – puisque c'est lui en l'occurrence ou la personne que vous désigneriez pour le faire – puisse répondre après chaque intervention. Parce qu'il me semble qu'il y a un certain nombre de sujets qui sont soulevés là. J'ai vu que Monsieur Bolo essayait de prendre des notes, maintenant il soupire. Cela fait une vingtaine de minutes qu'il est d'un pied sur l'autre. Il s'ennuie un peu à son pupitre. Donc, je pense que, pour le dynamisme de nos échanges, cela ne serait pas mal... C'était ma première suggestion.

Deuxièmement, si vous me permettez, je voudrais assez rapidement et au nom de notre groupe faire deux remarques, et peut-être, soulever une question de fond, qui ne l'a pas été jusqu'à maintenant.
Les deux remarques sont d'une part sur la forme, et d'autre part, sur le fond.

1 - Sur la forme, et cela a été dit, et je ne vais pas insister davantage. Monsieur Bolo, qu'il y ait une dose d'autosatisfaction, on vous connaît, cela fait partie du personnage. Et puis, c'est vrai que la situation, globalement, n'est pas malsaine ici. Par contre, j'ai le sentiment, au fur et à mesure des mois qui passent, que, pour une partie, cela repose sur de « petites » recettes, qui ressemblent parfois à des ficelles pas forcément très solides.

C'est le premier budget primitif que j'ai l'occasion de regarder avec mes collègues, et sur la forme, je suis très étonné de la façon dont les comparaisons sont rendues quasiment impossibles, dans certains domaines. Je vais vous donner deux ou trois exemples, parce qu'il faut quand même être concret.

Il y a très peu de comparaisons, dans le document de synthèse financière – qui est quand même le plus accessible, je crois – entre le budget primitif de l'an dernier et celui de cette année. Il y a peu de chiffres en valeur absolue. Il y a beaucoup de pourcentages, mais nous n'avons pas "l'assiette de base", si je peux parler ainsi. Nous n'avons pas grand-chose sur les moyens généraux.

Il y a beaucoup d'éléments qui sont qualifiés "à périmètre constant". On sait très bien que les transferts posent une difficulté. Une petite remarque supplémentaire, Monsieur Bolo : cette notion n'est pas utilisée dans le même sens, selon que l'on est ici, à la Métropole, ou selon que l'on est à la Ville de Nantes. Cela me paraît un peu gênant pour retrouver certaines masses d'argent. J'en ai parlé un peu, lors du Conseil municipal, mais ce n'est pas l'objet ici.

Et puis, vous évoquez par moment des chiffres qui concernent le budget général, et à d'autres des chiffres qui concernent un budget général et les budgets annexes inclus. Cela non plus ne facilite pas la compréhension. C'est le premier point. C'est important que l'on se comprenne tous sur des sujets pareils, il me semble. Et donc, vous ne nous facilitez pas la tâche. C'est ce que je voulais vous dire sur la forme.

Deuxièmement, et c'est toujours très gênant, à mon sens, pour travailler et échanger correctement : il n'y a pas de mise en perspective. On n'a pas… Je l'ai eue, moi, parce que j'ai dû la réclamer, et j'ai remercié que l'on me l'ait transmise au bout de huit jours. Nous n'avons pas l'évolution de la dette. Nous n'avons pas l'évolution, sur la durée, de la masse salariale. Or, on pourrait l'évaluer. On sait que les baisses de l'État sont connues pour l'essentiel aujourd'hui, sur les années qui viennent. Or, je pense que si on pouvait être éclairés sur ce que cela générera comme contraintes sur les années qui suivent 2015, cela pourrait aussi nous permettre d'avoir un débat de meilleure qualité.

Sur la forme, pour terminer, je pense que, quand vous parlez des généralités, si vous me permettez l'expression, vous n'êtes pas mauvais. Vous êtes même plutôt bon pour exprimer des généralités, et je suis très content de pouvoir le souligner ici. Par contre, dès que l'on rentre dans le détail, sincèrement, j'ai le sentiment que vous essayez de "noyer le poisson", et cela est moins bien. Nous sommes ici 97 élus. Je me pose la question de savoir combien nous pouvons être à y voir réellement clair sur cette présentation budgétaire.

Je voudrais juste, au passage, faire une petite digression sur ce qui me semble être la gouvernance de base. Il y a trois niveaux de gouvernance, nous nous en plaignons assez souvent ici, dans la minorité.

- ➔ Il y a un niveau que l'on pourrait qualifier de niveau "lyonnais", ou "bordelais", ou "strasbourgeois", où il y a des élus de la minorité qui sont assez étroitement associés à la vie de l'exécutif, à hauteur de 7 Vice-présidents sur 20, par exemple.

- ➔ Il y a un deuxième niveau de gouvernance qui consiste à participer, et à pouvoir échanger, dans des commissions dans des conditions "solides", ce qui ne me semble pas être tout à fait le cas aujourd'hui, compte tenu en particulier de la qualité des documents dont nous disposons. Participer, cela ne veut pas dire décider. Cela veut dire mieux se comprendre.

- ➔ Et puis, il y a un niveau de gouvernance "de base", et je suis désolé, celui-là, je le regrette beaucoup. Il consiste tout simplement à livrer une information pour ceux qui sont destinés à la recevoir. Et aujourd'hui, ce n'est pas dans les documents qui nous sont transmis qu'il est aisé, pour nous, de nous y retrouver. Cela concernait la forme.

2 - Sur le fond, je dirais deux ou trois choses, rapidement.

D'abord, il faut souligner que, certes, ce n'est pas facile en ce moment, mais nous avons quand même des recettes qui, aujourd'hui, augmentent de 0,8 % uniquement du fait de l'augmentation de la fiscalité locale. Il y a - 15 millions d'euros de dotations de l'État, il y a + 20 millions d'euros de produit de la fiscalité locale, je le souligne. Ce n'est pas pour entamer une polémique là-dessus, mais je crois qu'il faut l'avoir en tête. Est-ce que cela pourra durer longtemps ?

Deuxièmement, les dépenses augmentent trois fois plus vite que les recettes. Est-ce que cela va s'inverser ? Trois fois plus vite, Monsieur Bolo. 2,66 % versus 0,8 %. Cela fait même un peu plus que trois fois plus vite. Donc, il y a des petites erreurs…

Pardon ? Mais, vous pouvez m'interrompre, moi, je n'ai aucun problème là-dessus, Monsieur Bolo… »

Mme la Présidente : « Je propose que vous terminiez votre intervention. »

M. Reneaume : « Je vais l'accélérer, si vous permettez, Madame la Présidente.

Des dépenses de fonctionnement sont également affichées en baisse de 1,8 %. Nous avons refait le calcul à plusieurs, parce qu'on a toujours peur de se tromper vis-à-vis de sommités comme la vôtre. En fait, elles ne diminuent que de 0,8 %. Il y a même des erreurs de calcul dans votre document. Alors, c'est un peu gênant, parce tout cela nous conduit à quoi ? Cela nous conduit, en fait, à faire deux ou trois petits constats simples.

D'abord, les économies qui ont été réellement été engrangées sont modestes, mais elles sont engrangées là où vous avez des délégataires. Premier point. Ben oui. Cela veut dire qu'il faut en trouver un peu ailleurs, car cela ne suffira pas dans les années qui viennent… Je suis désolé. Cela ne fait plaisir à personne, ici, je crois. Mais c'est la réalité que j'essaie de souligner.

Deuxième point, le taux d'épargne nette est en baisse de 16 % – vous l'avez souligné tout à l'heure. Mais nous avons probablement, compte tenu de ce que nous savons des évolutions pour l'année prochaine, une épargne nette qui va encore baisser en 2015, compte tenu principalement des baisses des dotations de l'État, et également du fait que le remboursement de la dette ne va pas peser beaucoup moins lourd en 2016 qu'en 2015. Nous risquons d'arriver très vite à une trentaine de millions d'euros d'épargne nette. Ce qui veut dire que nous ne serons pas capables d'autofinancer plus de 10 % de nos investissements, au rythme actuel. Il s'agit de la première remarque de fond.

La deuxième remarque de fond, c'est qu'aujourd'hui, il y a un rapport, qui n'a pas été évoqué, entre nos dépenses de fonctionnement et nos dépenses d'investissement. Selon les chiffres que vous nous donnez, aujourd'hui, nous pouvons tous avoir en tête que dans le budget global de Nantes Métropole, nous avons grosso modo 60 à 65 % de dépenses de fonctionnement, et nous avons donc 35 % à 40 % de dépenses d'investissement. Je crois que notre problème d'avenir, il est posé ici : nous ne pourrons pas, compte-tenu du "caractère contraint", comme vos dites bien vous-même, d'une bonne partie de ces dépenses de fonctionnement, continuer à maintenir un tel niveau d'investissements. Or, je rejoins certaines des interventions qui ont été faites auparavant, cela me semble souhaitable en matière d'intérêt pour notre collectivité, de maintenir un niveau d'investissements publics élevé, et non pas forcément un niveau de dépenses publiques élevé, ce n'est pas la même chose. Ce ratio, il faut que nous puissions l'inverser. Les 35 - 65 ou les 40 - 60 ne sont pas de bons ratios, si l'on veut regarder l'avenir sereinement.

Donc, je voudrais savoir si vous êtes prêts à entrer dans ce débat sur le fond, si l'on peut un peu améliorer l'échange d'informations entre nous, pour voir quelles seraient les voies qui nous permettraient de le faire. Parce que tout cela répond à un seul but, c'est que nous puissions réfléchir ensemble à la manière de maintenir ce bon niveau d'investissements sans compromettre les années qui viennent. Merci.»

Mme la Présidente : « Merci aux uns et aux autres pour vos interventions et contributions. D'abord, je vois que vous êtes, les uns et les autres, très attentifs à notre Vice-président en charge des finances. Vous avez raison. Nous partageons cette attention. Je note d'ailleurs le trait d'humour du Sénateur et maire d'expérience de Saint-Sébastien qui reproche le cumul des mandats d'Adjoint et de Vice Président. Je vous remercie pour ce trait d'humour qui vient égayer notre Conseil.

Plus sérieusement. Je voudrais, avant de laisser Pascal Bolo vous répondre, revenir sur la question de la PPI, qui a été évoquée par plusieurs d'entre vous, et à plusieurs reprises.
Chacune et chacun, et moi la première, mesurons bien à quel point ce sujet est évidemment un sujet de préoccupation, et particulièrement pour les maires de nos 24 communes. Au moment où les uns et les autres, dans nos communes, nous élaborons la manière dont les mandats vont s'organiser, les étapes stratégiques des mandats, je conçois évidement que chacune et chacun ait besoin de la clarté sur la manière dont les choses vont avancer à l'échelle de la Métropole.
J'ai eu l'occasion de l'évoquer lors de la dernière Conférence des maires, nous sommes dans une logique où nous devons mener deux chantiers de front, quant à ces arbitrages :

1. Le premier, celui des politiques publiques, des grandes politiques publiques, qui structurent le projet métropolitain. Nous avons pris, lors de la Conférence des maires, l'exemple des transports. En fonction de ce qui sera arbitré sur la question des transports, nous voyons bien que cela aura aussi des impacts sur nos différentes communes. Le un premier chantier est donc celui relatif aux politiques publiques.
2. Le deuxième chantier a été évoqué par Monsieur Amailland. Il s'agit de celui de la PPI par commune. C'est bien dans ce processus que nous sommes engagés. Je rappelle que chacune des communes a fait remonter ses priorités d'investissements par commune, et que nous sommes aujourd'hui au stade d'analyse des études des différents coûts de fonctionnement. Puisque, comme cela a été rappelé, notamment par Christian Couturier, nous avons besoin d'avoir la lecture la plus précise, la plus rigoureuse possible, puisque, vous le savez : Oui, ce budget, est offensif. Oui, ce budget est volontariste. Oui, ce budget est rigoureux. Mais il est aussi contraint. Vous comprendrez donc que l'on ait besoin de cette exigence de précision pour prendre le temps de faire les choses correctement. Et je vous remercie d'avoir noté que nous étions strictement dans le même rythme que ce qui s'est fait jusqu'à présent.

J'ai entendu lors du dernier Conseil communautaire, qu'à propos du pacte métropolitain, nous allions trop vite. J'entends aujourd'hui, sur la PPI, que nous allons trop lentement. Je ne doute donc pas que nous allons trouver, les uns et les autres, le bon rééquilibrage de ce rythme collectif. Je propose qu'à la prochaine Conférence des maires nous puissions débattre du calendrier qui sera proposé sur la PPI, du mode d'organisation, puisque nous aurons finalisé l'expertise des projets demandés commune par commune. Et puis, je confirme, effectivement, la mise en place du groupe de travail, que j'ai annoncé lors de la dernière Conférence des maires, qui je le rappelle, concerne plus particulièrement les enjeux de voirie. Dans un état d'esprit de construction collective, j'ai proposé que ce groupe puisse être ouvert aux différentes composantes de notre assemblée. Voilà pour replacer les choses dans leur contexte. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Je voulais signaler au Sénateur-Maire de Saint-Sébastien l'arrivée de son collègue Ronan Dantec, que je salue naturellement. Bonjour, Ronan.

Monsieur Reneaume, je ne suis pas sûr d'être d'accord avec vous sur votre proposition méthodologique pour qu'il y ait des réponses après chaque question. Tout simplement parce que cela ne m'aurait pas permis de vous suggérer de vous mettre d'accord avec Joël Guerriau. Parce que, si je mélange, en termes de "reproches", l'un nous fait le reproche d'avoir trop de papiers, trop de documents, et que ce soit illisible. Il nous extrait de la nomenclature comptable des augmentations en pourcentage que j'avoue n'avoir pas repérées moi-même. Et pendant ce temps-là, vous nous dites, Monsieur Reneaume, que notre présentation rend impossible toute comparaison. Alors je trouve que notre effort de pédagogie est quand même mal récompensé. Mais je vous donne acte d'une chose, c'est que, à partir du moment où nous entrons dans un cycle nouveau, que 2015 est le premier budget de ce nouveau cycle, et qu'il a la particularité d'enregistrer des modifications de périmètre, effectivement les comparaisons d'une année sur l'autre sont particulièrement difficiles. Et c'est pour cela, que pour rendre les choses les plus lisibles et les plus transparentes possibles, nous avons souvent parlé de variations en pourcentage à périmètre constant. Parce ce que je gage, Monsieur Guerriau, que toutes les questions que vous avez posées trouvent leurs réponses dans le travail que devra faire la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, et que c'est là, effectivement, qu'on s'y retrouvera.

C'est, certes, compliqué, mais j'ai une suggestion à vous faire que je m'applique à moi-même : ne jamais rentrer dans la nomenclature comptable. Autrement, on est sûr de se perdre. C'est une affaire de professionnels. Les nôtres sont excellents. Et quoi que dise Monsieur Reneaume, ils ne font pas d'erreurs de calcul. Et je voudrais, plus sérieusement, remercier vraiment la Direction Générale des Finances, Béatrice Merand, Aurélie Keller, et tous leurs collaborateurs et leurs collaboratrices, pour le travail remarquable qu'ils ont fait pour préparer ce budget. Croyez-moi, ce n'est pas une sinécure que de devoir préparer des budgets à périmètre non constant, avec, effectivement, des évaluations de transferts de charges. Et si vous ne trouvez pas ces transferts de charges lisibles dans le budget, c'est pour une raison simple : c'est que, en dépenses, ils sont globalisés dans l'allocation de transfert de charges. Ils ne sont pas impactés sur chacun des chapitres budgétaires ou chacune des politiques publiques.

Alors, quand même, je voudrais attirer votre attention. Je ne sais pas si nous distribuons trop de papiers ou si nous sommes trop transparents, mais ce rapport de présentation des politiques publiques, vous donne, Monsieur Amailland, le détail que vous réclamiez tout à l'heure. Je ne sais pas comment encore mieux le présenter, encore mieux l'élaborer, pour que cela soit le plus clair possible, mais je vous assure que nous n'avons qu'une volonté, c'est celle de la transparence. Parce que c'est aussi la condition pour que, dans chacune des communes, nos collègues élus qui ne sont pas au Conseil métropolitain, et les habitants, comprennent bien – et je reconnais que ce n'est pas facile – qui fait quoi dans l'agglomération, qui est responsable de quoi, combien cela coûte et avec quels effets. Franchement, je vous assure que nous cherchons à avoir le maximum de transparence, le maximum et de détail et de transparence, et que cela, effectivement, n'est pas aisément compatible avec l'exigence de simplicité que vous manifestez par ailleurs.
Sur un plan plus politique, je voudrais rassurer Joseph Parpaillon, mais également Marc Reneaume, sur la question qui a été posée, en rapport avec mon intervention au dernier Conseil communautaire. La clarté n'est pas l'ennemie de la collaboration, de la co-construction, et de l'ouverture. Elle en est même, à mon sens, la meilleure condition. Mon intervention au dernier Conseil communautaire n'avait pas d'autre but que de réagir à des propos entendus, qui ne reflétaient pas la réalité. Je pense que vouloir collaborer au service du territoire et de sa population sur une base qui ne serait pas une base de clarté sur les orientations et sur les choix des uns et des autres et sur le fait qu'il y en a qui sont majoritaires et les autres qui ne le sont pas, je pense, ce n'est pas ce qui nous anime. Et je vois Madame la Présidente, animer cette Métropole.

Je pense que l'état d'esprit n'est pas celui du clivage politicien. L'état d'esprit est celui de la collaboration dans la clarté. Et la dernière fois, on nous entraînait vers un chemin qui n'était pas celui de la clarté. C'est juste la rectification que j'ai voulu faire alors.

Sur les autres sujets. Je recherche dans les notes, j'en ai déjà balayé quelques-unes Je voudrais rassurer Mireille Pernot. Sur deux points :

- ➔ D'abord, j'encourage à la relecture du programme de l'UMP en 2012. Et en matière de traitement financier des collectivités territoriales, les chiffres que contiennent ces programmes nous montrent que nous l'avons quand même échappé belle. Et que, là aussi, la droite et la gauche, ce n'est pas pareil, et que le redressement des comptes publics, en sauvegardant, et notre modèle social, et notre conception du service public, je ne suis pas sûr que cela était alors partagé dans tous les rangs de notre assemblée.

- ➔ Le deuxième élément, plus local, qui, je pense, aura rassuré Mireille Pernot et son groupe, c'est la délibération que va nous présenter tout à l'heure Bertrand Afillé, sur la tarification solidaire des transports publics. Celle-ci illustre bien quelle est notre orientation, et quelle est notre volonté en la matière. Non seulement, en ce qui concerne l'affirmation de la place et du rôle du service public dans une grande Métropole comme la nôtre, mais aussi la manière dont nous entendons le financer, avec un équilibre à chercher en permanence entre le contribuable et l'usager. Et avec, chez les usagers, la volonté de solidarité, et de niveau d'effort de participation en rapport avec les capacités contributives de chacun. Je crois que c'est une chose qu'il fallait rappeler, et qui est importante.

Je voudrais aussi rassurer Jean-Paul Huard sur un point de son intervention, qui me paraît tout à fait fondamental. Nous avons effectivement un devoir d'exemplarité en tant qu'employeur et en tant que donneur d'ordres, en matière de responsabilités sociétales des entreprises, et je sais qu'André Sobczak y sera toujours extrêmement attentif. Effectivement, dans nos politiques d'achat, dans nos politiques de marchés, mais aussi dans celles de nos délégataires qui sont souvent des régies autonomes, des sociétés publiques locales ou des sociétés d'économie mixte, nous devons inciter au respect de l'obligation à la fois économique, sociale, et morale, de tout faire pour que nos compatriotes qui sont les plus éloignés de l'emploi puissent y revenir le plus vite possible. Chacun doit faire un effort en la matière. Jean-Paul Huard peut compter sur moi pour rappeler à l'ensemble de nos délégataires que, eux aussi, dans leur fonctionnement, ont une obligation d'attention particulière quant à ces phénomènes et aux dispositifs que tu as décrits.

Sur la question de la voirie. Monsieur Amailland, d'abord je constate que vous vous plaignez lors de votre intervention de ne pas avoir d'information, mais votre petite "taquinerie" à l'égard de Christian Couturier montre parfaitement que vous avez toutes les informations qui sont nécessaires. En tout cas, je peux vous dire que je n'ai pas donné à Christian Couturier d'informations que vous n'auriez pas.

Deuxième point, quand on circule dans notre agglomération, il y a historiquement, - parce que ce sont des choix qui ont été faits par les uns par les autres – des secteurs où l'état de la voirie est différent. Mais d'abord, globalement, l'état de la voirie de notre agglomération, quand on le compare avec celui de beaucoup d'autres grandes villes, est tout à fait respectable, et même plutôt de qualité. D'autre part, la politique d'entretien rénovation sécurité que nous menons est fondée sur une expertise et un diagnostic précis de la totalité des voiries de l'agglomération, et sur la définition transparente de priorités d'interventions sur les zones où effectivement des problèmes se font jour et où effectivement la qualité des voiries peut poser problème. Je pense que nous avons appliqué la bonne méthode depuis quelques années. Je rappelle qu'en plus des 19 millions d'euros d'interventions sur les espaces publics, et n'en déplaise par rapport à ce que j'ai entendu, cela permet quand même de faire un certain nombre de projets importants, une somme importante est également prévue au titre de l'entretien rénovation sécurité. Son chiffre m'échappe, mais je crois qu'il est à peu près équivalent, 22 millions d'euros je crois.

Sur cette question, il faut quand même arrêter de se faire peur. Nous avons globalement un réseau viaire qui est en bon état, et nous avons une action tout à fait déterminée pour l'améliorer partout où cela doit être le cas. Cela est notamment en lien, à la fois avec nos programmes de développement des transports publics. En effet, je vous rappelle que les lignes Chronobus ont permis des aménagements de voirie tout à fait considérables. Cela est également en lien avec notre attention portée aux déplacements doux, et notamment au développement de l'usage du vélo, qui nécessitent, pour des raisons évidentes de sécurité, d'avoir des voiries correctement dimensionnées et correctement aménagées. Évidemment, nous continuerons à travailler là-dessus.

Ensuite, et je reviens là presque au-début de mon propos, mais c'est pour compléter la réponse à Joël Guerriau : un transfert est un transfert. Apparemment, cela n'était pas évident. Je comprends que vous vous épongiez le front et que ce soit un grand soulagement, mais visiblement, il faut vous le préciser à nouveau. Puisque, lorsque l'on transfère un équipement, on transfère sa charge de fonctionnement, on transfère son amortissement, lorsque cet amortissement n'est pas terminé, et tout cela se fait dans la plus grande rigueur comptable. Et là-dessus, il n'y a absolument aucun « loup » : la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges pourra s'y pencher et nous pourrons faire un rapport complémentaire.

Mais là encore, je pense que l'ensemble des informations que vous cherchez sont dans les documents que nous distribuons. Elles sont dans les documents, y compris sur l'état de la dette. Elles sont annexées soit au compte administratif, chaque année, soit dans un rapport spécial, comme c'est le cas ici, car nous avons un document aujourd'hui même, dans ce qui vous a été distribué, qui est le rapport sur l'état de la dette, qui me paraît être exhaustif. Et je ne sais pas faire beaucoup plus et beaucoup mieux en termes de transparence.

Alors franchement, je veux bien que l'on nous reproche des tas de choses, mais pas tout et son contraire. Donc, là, en l'occurrence, vous avez les informations ; vous avez l'ensemble des documents. Ils ne sont certes pas faciles à aborder, parce que ce sont des matières techniques, je vous en donne volontiers acte, mais c'est le cas pour l'ensemble des membres de ce Conseil métropolitain. Donc je crois que nous avons là, sûrement des améliorations encore à apporter, parce que l'on a toujours à progresser sur le plan de la communication financière, mais en tout cas, je vous le dis, je vous le répète, et je vous l'assure, le budget 2015 est bien un budget ambitieux qui permet à la collectivité de maintenir la qualité de ses ratios financiers, et c'est également un budget qui marque la première année d'un nouveau cycle. Et vous le verrez les années suivantes, à ce moment-là, nous pourrons faire des comparaisons plus aisées, plus commodes, parce que là nous serons à périmètre constant. Merci. »

Mme la Présidente : « Merci, Monsieur Bolo. Monsieur Reneaume. »

M. Reneaume : « Je vous remercie, Madame la Présidente. Juste pour souligner deux choses. D'abord, quand je parlais de "noyer le poisson", je salue ici Monsieur Bolo qui est champion toutes catégories. Enfin, nous sommes quand même en train de discuter du budget primitif, nous essayons de parler d'avenir, Monsieur Bolo, en termes non polémiques, et vous nous répondez "nids de poule dans les rues", enfin. Je suis un peu surpris quand même. Il y a quand même une question…»

Mme la Présidente : « Excusez-moi, Monsieur Reneaume. Mais on ne peut pas dire tout et l'inverse. La question à laquelle Monsieur Bolo a répondu est une question qui a été posée par certains de vos collègues, qui partagent votre sensibilité. C'est donc la moindre des choses que le Vice-président en charge des finances réponde aux questions. Et je sais combien les maires sont attachés aux questions de voirie. Elles ne vous préoccupent peut-être pas beaucoup, mais je peux vous dire que, dans les discussions que j'ai avec les maires de cette assemblée, c'est une question qui occupe un certain nombre des discussions. Je vous demande donc de ne pas reprocher au Vice-président de, simplement, répondre à cette interrogation, qui a été posée. »

M. Reneaume : « Alors, je vais lui faire un autre reproche. Eh oui ! Parce que je suis discipliné, Madame la Présidente, vous remarquez. »

Mme la Présidente : « Je vous en remercie ».

M. Reneaume : « L'autre reproche, c'est quoi ? C'est que l'on a ce vrai problème, à l'avenir - mais on l'a depuis longtemps - du rapport entre nos dépenses de fonctionnement et nos dépenses d'investissement. C'est une évidence. Ce sont des vases communicants, ou pratiquement.

Or, vous n'avez pas dit un mot là-dessus, Monsieur Bolo, pendant les vingt minutes de votre joli numéro. Donc, est-ce que vous pouvez y revenir, s'il vous plaît ? ».

Mme la Présidente : « Allez, un dernier mot, pour faire plaisir à Monsieur Reneaume. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Ce qui est une de nos préoccupations constantes.

Très clairement, d'abord, nous avons eu, au mois de décembre, si je me souviens bien, un Débat d'Orientations Budgétaires. Et c'est lors de ce Débat d'Orientations Budgétaires, de manière tout à fait naturelle, que nous avons effectivement tenté de dresser des prospectives sur l'avenir de l'équilibre financier de notre Métropole et de sa capacité à répondre à la fois aux enjeux et à ses obligations de service public. Nous le ferons à nouveau lors du Débat d'Orientations Budgétaires pour la préparation du budget 2016, et pourquoi pas, nous le ferons à l'occasion de la préparation du compte administratif, je m'y engage. Or, cela se heurte à deux choses, et vous le savez bien. Cela a d'ailleurs été évoqué tout à l'heure. C'est que nous n'avons de réelle visibilité que jusqu'en 2017, et elle est délicate, cette visibilité, on sait que cela ne sera pas facile. Parce qu'après, les décisions que l'État pourrait prendre nous sont inconnues. Cela, c'est le premier facteur qui nous empêche de nous projeter dans l'avenir aussi loin que je le souhaiterais, avec vous. La deuxième chose, c'est que, effectivement, il y a un équilibre différent, selon que l'on est dans une intercommunalité ou dans une commune, entre la masse de fonctionnement et la masse d'investissement, et que, tout à fait normalement, l'intercommunalité, est une structure, comme l'est d'ailleurs la Région, d'abord d'investissements, d'équipements, d'infrastructures. Et c'est un équilibre qui peut changer au fur et à mesure qu'il y a une intégration intercommunale, au fur et à mesure que des transferts de compétences ou d'équipements se font jour. Ce qui fait que – puisque nous nous croisons aussi au Conseil municipal de Nantes – l'enjeu de la masse salariale n'est pas tout à fait aussi crucial sur la Métropole qu'il l'est, par exemple, dans chacune de nos communes, et il n'y a pas que la ville de Nantes de concernée. Mais, pour autant, nous considérons qu'il faut, à la Métropole, que nous portions une grande attention à cette maîtrise, parce que nous avons transféré des équipements supplémentaires, parce que donc que nous allons transférer une charge de fonctionnement et une masse salariale avec ces équipements, et parce que, de ce fait, la part de fonctionnement, essentiellement de la masse salariale, peut venir créer une augmentation, dans l'équilibre global.

Donc, je partage, et nous partageons tout à fait votre préoccupation ; nous avons bien un problème de visibilité au-delà de 2017, et je vous donne rendez-vous au moment des arbitrages sur la PPI, mais également au moment du Débat d'Orientations Budgétaires, pour, justement avoir cette vision prospective, et tâcher de trouver la stratégie financière qui permettra de répondre à toutes ces questions. »

Mme la Présidente : « Merci. Quelques éléments avant de mettre au vote notre budget.

D'abord, je nous invite, collectivement, à regarder la situation budgétaire des autres grandes Métropoles françaises. Je vous invite à regarder par vous-même combien de grandes Métropoles françaises sont, cette année, en capacité de présenter un projet, un budget d'investissement qui – cela a été rappelé par Pascal Bolo – est un des plus forts budgets d'investissement depuis sa création. Je vous invite vraiment à observer cet élément, parce je crois qu'il révèle des choses concrètement sur nos engagements, la tenue de nos engagements, et le volontarisme de nos territoires, pour les 24 communes.

La deuxième chose sur laquelle je voudrais revenir, c'est que je crois que ce que les citoyennes et les citoyens, dans nos Métropoles, et quelles que soient les communes, attendent de responsables politiques dans l'élaboration d'un budget, c'est d'abord de savoir quelles sont les grandes priorités qui seront concrétisées. Qu'est-ce qu'une grande Métropole comme la nôtre fait en termes de logement ? Qu'est-ce qu'elle fait en termes de transports ? Qu'est-ce qu'elle fait en termes d'enseignement supérieur et de recherche ? C'est à cette question à laquelle les citoyennes et les citoyens sont attachés. Parce que, derrière cette question, ce qu'il y a, c'est bien ce que nous faisons du mandat qui nous a été confié, et de l'argent public dont nous sommes temporairement dépositaires pour le bien commun et l'intérêt général. Je crois donc que l'enjeu premier dans un débat budgétaire c'est bien de se dire quelles sont les grandes orientations que nous avons retenues, et je voudrais en citer quelques-unes. Je ne serai évidemment pas exhaustive.

- ➔ La première, c'est l'engagement que nous avions pris de mettre l'accent sur le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est chose faite, et dès cette année. Je lierais cet investissement à un autre sujet : la question de la Politique de la Ville. Vous allez me dire, quel rapport entre l'enseignement supérieur et la recherche d'une part, et la Politique de la Ville, d'autre part ? Hé bien, je crois que dans un moment où, dans notre pays, on parle beaucoup de la jeunesse, de la jeunesse au pluriel, de l'avenir que nous sommes capables de donner à cette jeunesse, dire que dans la Métropole nantaise, nous mettons un double accent, à la fois sur l'enseignement supérieur et la recherche et sur la politique de la Ville, notamment au travers des grands projets de renouvellement urbain qui vont être engagés, est un signe intéressant pour contribuer, certes modestement, mais pour contribuer à dire comment on donne des perspectives à la jeunesse, aux jeunesses, au pluriel, dans cette Métropole.

- ➔ Le deuxième élément sur lequel je voudrais insister, dans les choix que nous avons faits, sera traduit tout à l'heure dans la délibération que Bertrand Affillé présentera autour de la tarification solidaire. Là aussi, c'est un vrai marqueur, c'est un vrai choix. Je le dis, parce qu'un débat budgétaire ne peut se résoudre à de simples discussions techniques, ne peut se résoudre à de simples questions de forme. L'enjeu c'est bien le fond, c'est bien les grandes décisions que nous prenons à la fois pour répondre à l'avenir de cette Métropole et au quotidien des habitants.

- ➔ Et puis, j'insisterai sur une dernière orientation, liée à la question de la transition écologique. Cela a été dit tout à l'heure. C'est l'année de la COP 21, à Paris. Une année dans laquelle Nantes doit prendre toutes ses responsabilités. Nous n'avons pas été "Capitale Verte de l'Europe" en 2013 par hasard. Nous devons avancer. Nous devons "changer de braquet" sur un certain nombre de sujets. C'est la raison pour laquelle je suis allée, avec Julie Laernoes, la semaine dernière, aux côtés d'Alain Juppé pour signer l'"Appel de Bordeaux". Cet appel renforce ce qui avait été initié ici à Nantes et qui dit que oui, les collectivités locales doivent prendre toute leur part. Et pourquoi la voix de Nantes est-elle audible quand nous sommes présents à ce type d'évènements ? Parce qu'en même temps que nous contribuons aux discussions nationales, nous agissons concrètement (par exemple, en 2020, dans cette agglomération, 50 % des logements sociaux seront chauffés aux énergies renouvelables). Cette "politique par la preuve" nous donne aussi de la force pour peser dans le débat.

Enfin, un dernier élément. Je voudrais remercier, évidement, le Vice-président en charge des finances, mais aussi l'ensemble des Vice-présidents, qui ont contribué à l'élaboration de ce budget. Il s'agissait d'un budget difficile, ne nous le cachons pas, nous ne sommes pas un îlot qui serait épargné de la situation globale. Mais c'est aussi un budget offensif, un budget qui nous met en situation, effectivement, de continuer à construire ce temps d'avance auquel nous sommes attachés.

Merci donc très sincèrement, aux Vice-présidents, et puis à l'ensemble des services qui les ont accompagnés, et qui ont mis pour cela beaucoup d'énergie et de professionnalisme. »

LE CONSEIL DELIBERE ET APRES VOTE ELECTRONIQUE,
PAR 66 VOIX POUR ET 31 ABSTENTIONS,

1. Approuve par chapitre le Budget Primitif 2015 du budget principal, adopte les autorisations de programme 2015 et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes.

2. Approuve par chapitre le Budget Primitif 2015 du budget annexe Eau, adopte les autorisations de programme 2015, et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes.

3. Approuve par chapitre le Budget Primitif 2015 du budget annexe Assainissement, adopte les autorisations de programme 2015, et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes.

4. Approuve par chapitre le Budget Primitif 2015 du budget annexe Réseaux de chaleur.

5. Approuve par chapitre le Budget Primitif 2015 du budget annexe Locaux industriels et commerciaux, adopte les autorisations de programme 2015, les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes.

6. Approuve par chapitre le Budget Primitif 2015 du budget annexe Elimination et traitement des Déchets, adopte les autorisations de programme 2015, et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes.

7. Approuve par chapitre le Budget Primitif 2015 du budget annexe Stationnement, adopte les autorisations de programme 2015 et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes.

8. Approuve l'attribution à la commune de Couëron d'un fonds de concours plafonné à 64 935 € pour les travaux dans le cimetière communal ainsi que la conclusion d'une convention afférente ci-annexée (annexe 1).

9. Autorise le Musée des Beaux-arts à vendre les catalogues des expositions « Charles de la Fosse » au tarif public unitaire de 35 € et « Collection flamande et hollandaise du Musée des Beaux-arts de Nantes » au tarif public unitaire de 29 €.

10. Approuve l'application du tarif réduit d'entrée à la Chapelle de l'Oratoire aux adhérents de l'association Les amis du Musée du Louvre, sur présentation de la carte d'adhésion annuelle.

11. Approuve la gratuité d'entrée à la Chapelle de l'Oratoire aux détenteurs du Pass Télérama dans le cadre du « Week-end Télérama » les 21 et 22 mars 2015.

12. Autorise la vente du catalogue de l'exposition « Plumes et dinosaure ! » au Muséum au tarif de 10 €.

13. Autorise la vente de l'ouvrage « Les voyages fantastiques de Jules Verne » au prix public de 17,50 €.

14. Autorise la gratuité des entrées au Planétarium pour les séances organisées chaque année à l'occasion du Printemps des Planétariums.

15. Autorise la vente de lunettes spéciales d'observation à la boutique du planétarium au tarif de 1 €.

16. Approuve les dispositions tarifaires proposées pour la patinoire à compter du 7 février 2015 et figurant en annexe 2.

17. Confirme que le tarif applicable pour la tranche d'âge 4-17, pour un tour d'Eléphant, ou une visite de la Galerie, ou une visite animée du Carrousel ou une formule "visite + un tour" au Carrousel sur le site des Machines de l'Ile, est le tarif réduit de 6,90€ à compter de la réouverture du site en février 2015.

18. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice Président délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Bolo : « Je vous remercie, mes chers collègues. »

✯ ✯
✯

Mme la Présidente : « Je vous propose de poursuivre, avec la délibération n°03. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Sans transition, après le vote important du budget, voici deux délibérations non moins nécessaires, puisqu'elles y sont liées de manière assez directe. »

✯ ✯
✯

Direction des Finances

03 – REVISION DÉROGATOIRE DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION ET COMMUNICATION DES MONTANTS PREVISIONNELS DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR 2015

EXPOSE

Le montant d'attribution de compensation (AC) pour chaque commune a été fixé par la commission locale d'évaluation des transferts de charges lors des précédents transferts de compétence à la Communauté urbaine. Il résultait de l'écart entre les charges et la fiscalité transférées.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles (MAPAM) du 27 janvier 2014 permet aux métropoles, l'année de leur création, de réviser de façon dérogatoire les AC versées ou perçues dans la limite de 5% selon le dispositif codifiés à l'article 1609 nonies C V 5° 5 du code général des impôts en 2014 et porté à 15 % dans la Loi de Finances 2015.

Cette révision doit être décidée par délibérations concordantes prises à la majorité du Conseil métropolitain et par deux tiers au moins des Conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des Conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Conformément à la révision du pacte financier avec les communes membres, approuvé en Conseil communautaire du 15 décembre 2014, il est proposé, dans ce cadre législatif dérogatoire, de minorer de 1% les attributions de compensation versées aux communes et de majorer de 1% les attributions de compensation reçues, à compter de 2015. Le volume ainsi prélevé de 993 340,96 € viendra abonder l'enveloppe de la dotation de solidarité communautaire (DSC) et sera réparti, à parts égales entre la DSC Critères et la DSC petites communes.

En vertu de l'article 1609 nonies C V du code général des impôts, le Conseil de l'établissement public de coopération intercommunale doit communiquer aux communes membres, avant le 15 février, le montant prévisionnel des attributions au titre de ces reversements. En 2015, le montant prévisionnel de l'attribution de compensation de chaque commune correspond au montant issu de la commission d'évaluation des transferts de charges du 14 septembre 2004, minoré de 1% pour les communes qui reçoivent l'attribution de compensation et majoré de 1% pour les communes qui la versent. Le montant ainsi obtenu est également réduit, pour les communes concernées, du montant prévisionnel des charges transférées (dans l'attente de l'évaluation de la CLECT).

M. Bolo : « La première porte tout simplement sur l'application du nouveau pacte financier passé entre nos 24 communes et la Métropole, et qui utilise la faculté, prévue par la loi, de modifier la répartition, même à la marge, même modestement, entre en ce qui relève de l'allocation de compensation reversée aux communes et ce qui relève de la dotation de solidarité communautaire. »

Mme la Présidente : « S'il vous plaît, je vous demande un petit peu plus d'attention car dans les rangs de devant, nous n'entendons même plus l'intervenant. »

M. Bolo : « Nous avons un point d'attribution de compensation qui va diminuer, et le volume ainsi prélevé est un petit peu inférieur à 1 M€, soit la somme de 993 340,96 € exactement, qui sera répartie ensuite, comme nous en décidé, à parts égales – c'est un chiffre pair, nous avons de la chance – entre la DSC Critères et la DSC petites communes. Vous disposez dans la délibération de deux tableaux portant, l'un sur le montant de la variation, et l'autre sur le montant de l'allocation de compensation prévisionnelle pour chacune de nos 24 communes. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1) Approuve la minoration de 1% des attributions de compensation versées aux communes et la majoration de 1% des attributions de compensation reçues des communes, ci-après :

	Montant de la variation : 1% de l'AC stabilisée
BASSE GOULAINE	-1 467,15
BOUAYE	688,30
BOUGUENAIS	-53 115,12
BRAINS	1 044,35
CARQUEFOU	-84 414,67
CHAPELLE SUR ERDRE (LA)	-9 616,25
COUËRON	-32 108,89
INDRE	-26 991,94
MAUVES SUR LOIRE	177,15
MONTAGNE (LA)	3 729,37
NANTES	-520 301,92
ORVAULT	-20 903,98
PELLERIN (LE)	2 109,06
REZÉ	-58 584,57
SAINT AIGNAN DE GRANDLIEU	-17 414,46
SAINT HERBLAIN	-115 641,00
SAINT JEAN DE BOISEAU	1 605,42
SAINT LEGER LES VIGNES	-53,10
SAINTE LUCE SUR LOIRE	-11 027,46
SAINT SÉBASTIEN SUR LOIRE	-4 365,38
SAUTRON	-3 594,26
SORINIERES	-5 040,87
THOUARÉ	-3 970,05
VERTOU	-15 376,24

2) Prend acte du montant prévisionnel pour 2015 de l'attribution de compensation de chaque commune :

	Montant de l'AC prévisionnelle 2015
BASSE GOULAINE	14 993,85
BOUAYE	- 69 518,30
BOUGUENAIS	5 258 396,88
BRAINS	- 105 479,35
CARQUEFOU	8 357 052,33
CHAPELLE SUR ERDRE (LA)	834 538,75
COUËRON	3 173 780,11
INDRE	2 672 202,06
MAUVES SUR LOIRE	- 17 892,15
MONTAGNE (LA)	- 376 666,37
NANTES	29 809 255,08
ORVAULT	2 069 494,02
PELLERIN (LE)	- 213 015,06
REZÉ	5 531 725,43
SAINT AIGNAN DE GRANDLIEU	1 724 031,54
SAINT HERBLAIN	11 448 459,00
SAINT JEAN DE BOISEAU	-162 147,42
SAINT LEGER LES VIGNES	5 256,90
SAINTE LUCE SUR LOIRE	1 091 718,54
SAINT SÉBASTIEN SUR LOIRE	432 172,62
SAUTRON	355 831,74
SORINIERES	499 046,13
THOUARÉ	393 034,95
VERTOU	1 324 286,76
TOTAL	**74 050 558,04**

3) Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction des Finances

04 – FISCALITE DIRECTE LOCALE – DIVERSES DISPOSITIONS

EXPOSE

Cette délibération intègre l'ensemble des dispositions fiscales qu'il vous est proposé d'appliquer sur l'exercice 2015.

- **Taux de Fiscalité Directe Locale en 2015**

Depuis 2011, Nantes Métropole est bénéficiaire de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la cotisation foncière des entreprises.

Nantes Métropole doit voter, avant le 15 avril 2015, les taux de fiscalité locale qui seront appliqués aux ménages et aux entreprises situées sur son territoire en 2015.

Il vous est proposé de maintenir le taux de ces taxes à leur niveau fixé depuis leur mise en place en 2011 :

- Taxe d'habitation : 8,56%
- Taxe foncière bâti : 0,659%
- Taxe foncière non bâti : 4,88%
- Cotisation foncière des entreprises : 30,53%

■ **Taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en 2015**

Nantes Métropole assure le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés des 24 communes membres en exerçant la globalité de la compétence à savoir la collecte, le tri, le stockage, le traitement et la valorisation.

Après une période de lissage de taux, Nantes Métropole applique, depuis 2014, un taux unique de TEOM, de 10,73%, sur son territoire. Ce taux correspond au taux moyen pondéré de Nantes Métropole depuis 2008.

Pour 2015, il est proposé de reconduire le taux unique de 10,73 %.

■ **Taxe de Séjour**

Nantes Métropole a instauré une taxe de séjour au réel sur son territoire à compter du 1er janvier 2002.

Elle a fixé les tarifs des différentes catégories d'hébergement conformément au dispositif prévu à l'article L2333-30 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Ces tarifs ont été fixés par délibérations des :

- 17 juin 2005 pour une application au 1er janvier 2006 ;
- 23 octobre 2006 pour les établissements labellisés et/ou non classés pour une application au 1er janvier 2007 ;
- 17 octobre 2008 pour les hébergements dont la demande de classement est refusée.

La loi de finances pour 2015 a créé de nouvelles catégories d'hébergements et a modifié certains tarifs plafonds de la taxe de séjour. Ainsi, une catégorie « palaces » est créée et les catégories 4 et 5 étoiles, précédemment réunies, font désormais l'objet de 2 catégories distinctes. En outre, les hébergements en attente de classement ou sans classement sont identifiés dans une catégorie particulière. Il vous est proposé une simple transposition des tarifs dans la nouvelle grille catégorielle prévue par la loi.

Par ailleurs, les chambres d'hôtes intègrent toutes une même catégorie, quelque soit le niveau de leur label. Ainsi, les chambres d'hôtes appliquent à compter de 2015, un tarif unique de taxe de séjour inférieur à celui qu'elles collectaient jusqu'alors, qui était fonction de leur label. Pour autant le niveau global de la recette ne devrait pas diminuer du fait de l'élargissement de la collecte aux professionnels qui assurent, par voie électronique, un service de réservation ou de location ou de mise en relation en vue de la location d'hébergements pour le compte des logeurs.

La loi de finances pour 2015 a également supprimé les réductions et les exemptions existantes en les remplaçant par de nouvelles exemptions. A titre d'exemple, les réductions progressives pour familles nombreuses sont remplacées par une exemption pour les enfants de moins de 18 ans alors qu'auparavant l'exemption ne s'appliquait qu'aux enfants de moins de 13 ans.
Les exemptions de droit de taxe de séjour sont désormais les suivantes :

- les personnes mineures ;
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le Conseil détermine.

A l'instar de ce qui était appliqué jusqu'en 2014 et dans l'attente de l'analyse nécessaire, il est proposé que l'acquittement de la taxe de séjour soit effectif dès le premier euro de loyer versé.

Les exemptions au profit des bénéficiaires des formes d'aide sociale et des fonctionnaires et agents d'Etat en mission sont supprimées.

Sans augmenter les tarifs qui s'appliquent aujourd'hui sur le territoire de Nantes métropole, le Conseil métropolitain doit fixer une nouvelle grille tarifaire pour prendre en compte les nouvelles catégories d'hébergement.

L'ensemble des dispositions proposées pour la taxe de séjour permettent, autant que possible, de maintenir le niveau de la recette, à l'exclusion des exemptions qui s'appliquent de droit.

■ **Versement Transport – Exonération des associations et fondations**

Le versement transport est dû par toutes les personnes physiques ou morales, publiques ou privées lorsqu'elles emploient plus de neuf salariés. Sont exonérées du versement transport les fondations et associations reconnues d'utilité publique, par décret ministériel après avis du conseil d'Etat, à but non lucratif dont l'activité est de caractère social. Il appartient à l'autorité organisatrice de la mobilité d'apprécier si les conditions d'exonération sont réunies et d'établir, par délibération la liste des associations et fondations exonérées.
L'association « Les Restaurants du Cœur » a sollicité l'exonération du versement transport pour son unique établissement sur le territoire de Nantes Métropole.

Après examen du dossier, il s'avère que l'établissement des « Restaurants du Cœur » remplit les 3 critères pour bénéficier de l'exonération :

- il s'agit d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901,
- elle est reconnue d'utilité publique par décret ministériel du 7 février 1992,
- le caractère social est avéré car :
  - o les activités sont réalisées, principalement, par des bénévoles ;
  - o les prestations sont réalisées à titre gratuit ;
  - o et les subventions publiques reçues ne sont pas la contrepartie de prestations calculées comme des prix appliqués à un volume de prestations effectuées par l'association

Il est proposé d'accorder l'exonération de versement transport au profit de l'association « Les Restaurants du Cœur » pour l'établissement situé sur la commune de Nantes.

M. Bolo : « Il s'agit de la traditionnelle délibération sur les taux de fiscalité directe locale, qui vous sont donc proposés, à l'identique de ceux de 2014.

Pour ce qui concerne le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, il est appliqué une reconduction unique à 10,73 %.

La taxe de séjour prend acte des nouvelles catégories d'hébergements créées par la loi de finances 2015 qui a modifié certains tarifs plafonds : ainsi une catégorie "Palaces", est créée, et les catégories 4 et 5 étoiles, précédemment réunies, font maintenant l'objet de deux catégories distinctes. Par ailleurs, les chambres d'hôtes intègrent toutes une même catégorie, quel que soit leur niveau de label, et la loi de finances a supprimé les réductions et les exemptions existantes en les remplaçant par de nouvelles. A titre d'exemple – cela vous est précisé dans la délibération – les réductions progressives pour familles nombreuses sont remplacées par une exemption pour les enfants de moins de 18 ans, alors qu'auparavant, l'exemption ne s'appliquait qu'aux enfants de moins de 13 ans.

En matière de Versement Transport, concernant l'exonération des associations et fondations, je reprécise que les critères sont fixés, en la matière, par la loi et qu'ils ont été, comme c'est logique, affinés par la jurisprudence. Or, les mots n'ayant pas forcément le même sens dans une jurisprudence du Tribunal Administratif ou du Conseil d'Etat que dans notre vocabulaire habituel, il est vrai que ces conditions d'exemption sont analysées par la justice administrative d'une manière extrêmement restrictive. De ce fait, parmi toutes les demandes d'exonération du Versement Transport que nous avons reçues, nous avons pu en retenir une qui, sans aucun doute, réunissait l'ensemble des conditions, c'est-à-dire une activité réalisée principalement par des bénévoles, et pas simplement le Conseil d'administration ; des prestations réalisées à titre gratuit, sans contrepartie de prix ; et des subventions publiques, qui ne sont pas la contrepartie de prestations calculées comme des prix appliqués à un volume de prestations effectuées. Les Restaurants du Cœur remplissent ces trois critères pour bénéficier d'exonération. Nous vous proposons donc d'exonérer les Restaurants du Cœur de Versement Transport. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Fixe, pour l'année 2015, les taux suivants :
   - Taxe d'habitation : 8,56%
   - Taxe foncière bâtie : 0,659%
   - Taxe foncière non bâtie : 4,88%
   - Cotisation foncière des entreprises : 30,53%
   - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 10,73%

2. Fixe les tarifs de la Taxe de Séjour, par personne et par nuitée, comme suit :

Catégories d'hébergement	Tarifs
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	**1,10 €/j/pers.**
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	**1,10 €/j/pers.**
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	**1,10 €/j/pers.**
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	**0,85 €/j/pers.**
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles, et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	**0,60 €/j/pers.**
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de campings-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	**0,35 €/j/pers.**
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	**0,60 €/j/pers**
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	**0,60 €/j/pers**
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	**0,35 €/j/pers.**
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, **ports de plaisance**	**0,20 €/j/pers.**

3. Fixe, pour les hébergements dont la demande de classement a été refusée, le tarif de taxe de séjour applicable, équivalent à celui pour la catégorie « Hôtel de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublé de tourisme 1 étoile […] » définit à l'article D2333-45 du code général des collectivités territoriales.

4. Fixe le montant du loyer, en-deçà duquel l'occupant de l'hébergement est exempté de la taxe de séjour, à 1 euro.

5. Accorde le bénéfice de l'exonération de versement transport à l'association « Les Restaurants du Cœur » pour son établissement situé au 5 rue de la Garde à Nantes (siret 37907439600027).

6. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

M. Roussel présente les dossiers suivants :

Direction générale projet métropolitain
Mission Partenariats et Contractualisations

05 – CONTRAT METROPOLITAIN AVEC LA REGION PAYS DE LA LOIRE POUR LA PERIODE 2015-2020

EXPOSE

Les métropoles françaises ont pris une place grandissante dans le paysage hexagonal ces dernières années, contribuant à un aménagement plus équilibré du pays et au développement de leurs régions/territoires proches. Ce nouveau rôle leur confère une responsabilité particulière sur l'ensemble de leur aire d'influence dans la crise économique, écologique et sociale ; ces défis nécessitent une ambition et une attention fortes pour conjuguer les services quotidiens à la population et les grandes fonctions métropolitaines (infrastructures, établissements d'enseignement supérieur, sièges sociaux des grands groupes, services de haut niveau pour les entreprises, rayonnement culturel et touristique…).

La métropole nantaise a à ce titre conquis une place incontestée dans le Grand Ouest ; avec la Région Pays de Loire, elles développent des réponses coordonnées aux défis du territoire et aux besoins des citoyens métropolitains. Elles répondent à la fois aux enjeux d'attractivité en conduisant des grands projets tout en s'attachant aux préoccupations du quotidien et à la logique de proximité avec une attention aux logiques de coconstruction et de participation citoyenne, ainsi qu'aux défis de la transition écologique dans laquelle la Métropole s'engage pour répondre aux enjeux environnementaux.

L'objet du contrat métropolitain entre Nantes Métropole et la Région Pays de Loire est

- de rappeler la nécessité de mener une action publique conjointe sur des enjeux majeurs tels que le développement économique et l'emploi et d'affirmer le leadership partagé des deux collectivités ;

- de mettre en évidence la place particulière de la métropole nantaise dans le territoire régional, ses dynamiques territoriales propres et sa contribution spécifique au développement des Pays de la Loire et à son attractivité. C'est à l'échelle de la métropole que se trouvent les leviers pour s'engager sur la transition écologique ;

- d'afficher le soutien de la Région aux politiques publiques et aux projets majeurs portés par la métropole régionale et l'engagement de la Métropole à développer les fonctions nécessaires à sa région.

Le contrat métropolitain propose une approche globale autour de 5 axes tout en précisant la liste des grands projets sur laquelle Nantes Métropole et la Région Pays de la Loire s'engagent.

Une métropole du Grand Ouest attractive et ouverte sur l'Europe et l'international

La situation de la métropole sur la façade atlantique, au sein d'un tissu urbain de villes actives, d'un environnement de qualité, porteuse d'un dynamisme culturel reconnu et d'un développement touristique en plein essor, est devenue de fait un facteur d'attractivité tout à fait essentiel dont l'accessibilité reste un défi permanent afin de compenser une position géographique excentrée.

- La Métropole et la Région s'engagent à améliorer et renforcer les connexions en poursuivant les projets d'accessibilité structurants et d'envergure (accessibilité ferroviaire longue distance, gare de Nantes…),
- La Métropole et la Région s'engagent à renforcer le rayonnement touristique et culturel de la capitale régionale,
- La Métropole et la Région s'engagent à poursuivre leurs efforts communs et complémentaires pour renforcer la visibilité et l'attractivité européenne et internationale du territoire.

Une métropole du Grand Ouest intelligente
Les Pays de la Loire font partie des 9 régions françaises figurant parmi les 50 premières régions européennes en termes de contribution au PIB de l'UE27 (sur 271 régions européennes au total).
L'économie des Pays de la Loire sort cependant fragilisée de la crise.

Moteur économique de la région, la métropole nantaise est le principal pôle d'emplois du Grand Ouest grâce à une large palette d'activités économiques avec des secteurs d'excellence, notamment dans l'aéronautique et la construction navale mais aussi dans le secteur de l'innovation et de la création.

Les actions engagées par Nantes Métropole, conjointement avec la Région pour conforter ces filières d'excellence et développer la recherche et l'innovation (présence de plus de 200 laboratoires de recherche, plus de 2200 chercheurs…) confortent cette dynamique économique et lui confèrent une dimension internationale.

- La Métropole et la Région s'engagent à soutenir et accroître la performance et le rayonnement métropolitain de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à travers notamment le soutien au projet de création d'une communauté d'Universités et d'établissements interrégionale Bretagne Loire, le soutien au logement étudiant, le développement des filières prioritaires…
- La Métropole et la Région s'engagent à soutenir l'industrie et l'innovation notamment dans les filières prioritaires que sont l'aéronautique et les biotechnologies.

Une métropole du Grand Ouest pour tous

La région comptera 900 000 habitants supplémentaires d'ici 2040, dont 100 000 sur la métropole d'ici 2030.

Face à cette forte augmentation de population et aux phénomènes de périurbanisation qui y sont liés, l'un des enjeux de la métropolisation est bien de préserver la cohésion sociale.

Même si le taux de chômage est moins élevé sur la métropole et la région, la question de l'emploi reste plus que jamais la priorité de nos deux collectivités.

- La Métropole et la Région poursuivront leurs interventions dans les quartiers prioritaires à travers des opérations de requalification urbaine, des projets d'équipements publics, des services à la personne…
- La Région et la Métropole continueront à mobiliser ensemble leurs forces pour attirer les entreprises, faciliter l'accès à l'emploi, développer la formation…
- La Métropole et la Région s'engagent à accélérer les dynamiques de l'Economie Sociale et Solidaire,
- La Métropole et la Région s'engagent à promouvoir la responsabilité sociale des entreprises et à fédérer les différents acteurs engagés dans ces initiatives.

Une métropole du Grand Ouest durable

Métropole et Région partagent une même ambition pour la Loire. Territoire riche et complexe, la Loire doit être traitée comme un ensemble par le biais d'une approche systémique.

La métropole du Grand Ouest est la porte d'entrée du bassin versant de la Loire qui réunit 13 millions d'habitants, 5 millions d'emplois. Avec 61% du territoire inscrit en zone naturelle ou agricole dans les documents d'urbanisme, l'équilibre entre espaces naturels et urbains reste un enjeu fort de la métropole.

A travers leurs engagements dans le développement durable depuis de nombreuses années, Nantes Métropole et la Région ont une ambition partagée pour préserver la qualité de l'environnement et mener une politique en faveur de la transition énergétique (Plan Climat Territorial, développement des réseaux de chaleur, des circuits courts…).

- La Métropole et la Région s'engagent à poursuivre la sécurisation et la préservation de la ressource en eau,
- La Métropole et la Région s'engagent au développement économique de la filière green,
- La Métropole et la Région s'engagent sur l'expérimentation de transports collectifs technologiquement innovants moins polluants,
- La Métropole et la Région s'engagent à être exemplaires dans le cadre des réflexions et orientations de la future Cop21 conférence climat et à faire converger leurs actions.

Une métropole du Grand Ouest mobile

Afin d'assurer un développement durable d'un territoire en forte croissance (+ 100 000 habitants à l'horizon 2030 pour la métropole), le Conseil régional des Pays de la Loire et Nantes Métropole se doivent de mener une politique ambitieuse de développement des services alternatifs à la voiture particulière et articulée avec la politique d'urbanisation du territoire.

- La Métropole et la Région s'engagent à développer et renforcer les transports collectifs et l'intermodalité,
- La Métropole et la Région s'engagent à renforcer l'étoile ferroviaire nantaise.

Le Contrat Métropolitain confirme ainsi le soutien de la Région dans le cadre de ses dispositifs contractuels aux politiques publiques de Nantes Métropole dans les mêmes proportions que pour la période précédente (90M€ entre 2009 et 2014).

La Région participera en plus spécifiquement sur certains grands projets métropolitains : la gare, le MIN, le CHU et le transfert de la gare de Nantes Etat à Blottereau. Le Contrat métropolitain est l'occasion de développer une ambition commune Métropole-Région sur des projets structurants prioritaires pour le développement et l'attractivité du territoire et d'orienter les démarches des collectivités sur le plus long terme.

M. Roussel : « Madame la Présidente, mes chers collègues, cette délibération porte sur le contrat métropolitain avec la Région. Je vous informe d'ailleurs que ce contrat métropolitain a été soumis au vote de l'Assemblée régionale hier, à l'occasion de la session du Conseil Régional.

Ce contrat métropolitain est un engagement majeur de la Région des Pays de la Loire pour reconnaître le rôle important que joue la Métropole dans le développement régional. Il s'inscrit sur une période de 5 ans, donc sur la période du mandat, ce qui nous permet d'avoir une forte visibilité du soutien régional.

Évidemment, nous avons ensemble, la Région et la Métropole, à faire face à des défis. Sur le plan démographique, vous le savez, nous sommes dans des territoires dynamiques, 100 000 habitants de plus pour les 20 prochaines années sur la Métropole, 900 000 dans les 30 prochaines années sur la région des Pays de la Loire. Mais, nous sommes aussi face à des mutations économiques, sociales, et environnementales. Et donc, nous devons ensemble répondre à tous ces défis.

Je le disais, ce contrat reconnaît le rôle déterminant de la Métropole dans la dynamique régionale. Il nous reconnaît comme la Métropole du Grand Ouest. Donc, c'est le rôle de locomotive qui est ici pleinement reconnu.

Ce contrat est un document global, qui réaffirme l'engagement de la Région sur les grandes priorités, je les développerai dans quelques instants. Il est aussi important de noter qu'il s'agit d'un engagement de 90 M€, ce qui est conforme aux engagements précédents ; là aussi, c'est important de le saluer. Ce contrat va également soutenir des projets moteurs pour notre développement métropolitain, mais aussi pour notre développement régional, à savoir le transfert du MIN, le CHU, la gare, le transfert de la gare de l'Etat vers le Grand Blottereau. Bref, dans ces débats parlementaires que nous avons sur les relations entre la Région et la Métropole, ce contrat reconnaît et affirme un leadership partagé, et je crois que c'est une bonne façon d'avancer ensemble pour que les collectivités soient les plus efficaces possibles.

Cinq priorités, cinq axes figurent dans ce contrat.

1 - Tout d'abord, notre volonté, dans la cohérence avec le Pacte métropolitain, d'être une Métropole du Grand Ouest attractive et ouverte sur l'Europe et l'international, avec notamment les questions d'accessibilité. Nous travaillons avec la Région au sein du Syndicat Mixte pour la réalisation de l'Aéroport du Grand Ouest ; nous avons travaillé conjointement, il y a quelques semaines, sur le débat public des lignes nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire ; nous sommes aussi engagés sur les évolutions du Grand Port Maritime.
Mais évidemment l'attractivité, c'est aussi le soutien de la Région à des équipements touristiques et culturels ; notamment, le soutien de la Région aux "Folles Journées", qui se sont déroulées il y a quelques jours, et qui a démontré, une nouvelle fois, toute sa pertinence.
Et puis – cela a été évoqué dans les débats il y a quelques instants, notamment à propos de l'Agence Nantes Saint-Nazaire Développement – nous avons aussi la volonté de renforcer nos coopérations, pour plus de visibilité à l'international.

2 - Deuxième axe prioritaire : l'enseignement supérieur et la recherche, à savoir le soutien aux projets des filières prioritaires, mais aussi, notre collaboration à la Communauté d'Universités et d'Établissements interrégionale. C'est un projet majeur pour le Grand Ouest, sans oublier un soutien au logement étudiant.

3 - Troisième priorité. Cela a été dit par Madame la Présidente : à la fois la capacité à lier l'enseignement supérieur et la recherche, mais aussi la capacité à agir pour tous. Et donc, cette troisième priorité est affirmée à travers "la Métropole du Grand Ouest pour tous", puisque la Région s'engage à poursuivre ses interventions dans les quartiers prioritaires, comme elle s'engage à soutenir des actions pour l'emploi. Je pense notamment à la Plate-forme Initiative Nantes, ou encore à l'École de la Deuxième Chance. Et puis, c'est aussi une vision économique partagée, à travers le soutien accru que nous souhaitons accorder à l'Économie Sociale et Solidaire, et aussi au développement de la responsabilité sociétale des entreprises.

4 - Évidemment, le développement durable, la transition énergétique, font aussi partie des priorités de ce contrat, puisque nous retrouvons un soutien à la préservation et à la sécurisation des ressources en eau, je pense notamment au soutien au projet de l'Usine de l'Eau, à la filière verte, au fait que nous puissions avoir des transports collectifs moins polluants, utilisant davantage les énergies renouvelables. J'évoquerai aussi le travail que nous souhaitons mener en commun sur la future Conférence Climat. Cela a également été évoqué.

5 - Enfin, la Métropole du Grand Ouest, ce sont aussi les questions de mobilité avec le soutien de la Région sur les sujets d'intermodalité : j'ai notamment évoqué la gare, mais aussi l'engagement à développer l'étoile ferroviaire nantaise.
Voilà l'essentiel de ce contrat métropolitain qui vous est proposé aujourd'hui. »

Mme la Présidente : « Merci. Pascale Chiron. »

Mme Chiron : « Madame la Présidente, chers collègues,

Il nous est demandé deux choses : à la fois, de nous prononcer sur le texte de la délibération, et également de vous autoriser, Madame la Présidente, à signer le contrat métropolitain avec la Région.

Au nom des élu-e-s écologistes et citoyens, je confirme que nous avons besoin de textes cadre pour donner un cap, pour se projeter sur l'aménagement du territoire, pour s'ajuster avec les espaces voisins, pour se mettre en réseau avec les grandes villes de l'Ouest, mais aussi pour interroger notre territoire au niveau de notre pays, au niveau aussi de l'Europe.

Cette place est importante, importante pour notre économie, pour l'emploi, pour l'interconnexion de nos infrastructures, et leur optimisation.

Au moment où l'argent public est rare, nous venons de le voir, il nous faut effectivement inventer un nouveau modèle. Le dogme d'une croissance à deux chiffres n'est plus l'horizon ; nous l'avons tous constaté. Notre existence, notre rayonnement ne se mesurent pas seulement à notre niveau de consommation.

Pourtant, ce nouveau modèle n'est pas encore au rendez-vous et vraiment, je le regrette.
Le contrat métropolitain aurait tellement gagné en force et en pertinence à s'inspirer de l'exposé de la délibération.

Dans l'exposé de la délibération, effectivement, nous parlons de l'importance de la participation citoyenne, de l'enjeu des circuits courts pour un territoire durable, du rôle important de la responsabilité sociétale des entreprises, ou encore de l'Économie Sociale et Solidaire, de la place de l'inter-modalité, de l'évolution de la gare, etc.

Tous ces enjeux, tous ces objectifs, oui, nous les partageons. Ils parlent d'une Métropole équilibrée, qui prend en compte ses ressorts économiques, bien sûr, dans leur diversité de formation, de participation des habitants, d'inter-modalité s'appuyant sur l'existant.

Hier soir, le Gouvernement a donné sa feuille de route, suite à la Conférence Environnementale, et effectivement tous ces points sont essentiels, tous ces points en font partie.

Alors, pourquoi ne pas retrouver ces priorités dans le contrat métropolitain qui est coécrit avec la Région ?

Pourquoi ne pas mettre en valeur ce partenariat Métropole-Région pour ancrer l'économie circulaire comme un booster, un booster d'emplois sur notre territoire ?

Pourquoi parle-t-on très peu de transition écologique et de climat, alors que nos deux collectivités veulent être référentes au niveau national sur ces sujets ?

Pourquoi y avoir écrit le projet Liaisons Nouvelles Bretagne Pays de la Loire avec la desserte AGO, alors que le tracé est loin de faire l'unanimité, quand on parle de co-construction, et de participation citoyenne ?

Pourquoi fallait-il placer dans ce nouveau contrat, le très ancien projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, comme quand on replace encore et encore un objet poussiéreux dans une vitrine ?

Donc, pour ce dossier, et pour que notre positionnement soit clair, nous vous demandons, Madame la Présidente, d'accepter la dissociation de nos deux votes, portant sur les deux points de la délibération.

Nous voterons en effet pour le premier point, soit le texte exposé dans la présente délibération ; et nous voterons contre l'autorisation à vous donner, Madame la Présidente, de signer le contrat métropolitain, puisque nous n'en partageons pas plusieurs points.

Logiquement, les élu-e-s Écologistes Régionaux, réunis actuellement en session, ne valideront pas non plus ce contrat. Merci de votre compréhension et de votre attention. »

Mme la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

Mme Garnier : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues,

Nous avons écouté avec attention le Premier Vice-président nous présenter ce projet de Pacte métropolitain entre Nantes Métropole et la Région des Pays de la Loire, qui consiste à permettre à la Région de contribuer, à hauteur de 90 millions d'euros, au financement des projets de la Métropole dans les cinq prochaines années.

Avant toute chose, je voudrais dire qu'il nous paraît évidemment fondamental et tout à fait légitime que les différentes collectivités territoriales cherchent à coordonner leurs politiques publiques sur un même territoire, et, en l'occurrence, sur le territoire de notre Métropole. Vous avez également mis en avant la démarche prospective, notamment de *"Nantes 2030",* qui nous paraît également tout à fait nécessaire pour être capable de mieux appréhender les évolutions et les enjeux de demain sur nos territoires.

Il me semble important de dire, dans le cadre de cette démarche prospective, que l'attractivité de notre territoire métropolitain doit aussi être examinée à la lumière des évolutions prévues, en cours, des autres territoires du Grand Ouest. Et je crois qu'une action prospective, qui se veut pertinente, doit mettre en perspective l'évolution de notre Région par rapport aux évolutions en cours des territoires voisins. Pascale Chiron l'a d'ailleurs mentionné tout à l'heure, en expliquant qu'il fallait s'ajuster avec les espaces voisins. Et je crois qu'il faut être capable de le faire avec beaucoup de lucidité et avec beaucoup d'honnêteté.

Nous avons évidemment sur le territoire de Nantes Métropole beaucoup d'atouts ; vous les avez soulignés largement dans le texte du Contrat métropolitain que vous nous proposez. Mais je crois qu'il est aussi de notre responsabilité de savoir déceler les points faibles de notre Métropole, ses éléments de fragilité, et les points de vigilance, qui doivent faire l'objet d'une attention particulière.

A ce titre, le diagnostic que vous nous présentez dans le document, souligne, je le répète, à juste titre, nos forces, mais il laisse complètement de côté un certain nombre de points de fragilité du territoire de Nantes Métropole, et plus largement de la Région des Pays de la Loire. Je voudrais citer, parce que personne n'en parle aujourd'hui, l'avancement des projets de Lignes à Grande Vitesse, notamment pour Rennes, et pour Bordeaux, qui vont mettre, dans les deux années à venir, Bordeaux à 2 heures de Paris, et Rennes à 1 h 30 de Paris, à l'horizon 2017.

Je crois que c'est très important de parler de ce sujet, parce que Nantes va devoir prendre en compte, dans les années à venir, cette évolution qui va considérablement impacter son attractivité. En effet, Nantes a largement bénéficié dans les trente dernières années, pour son développement, de cette "qualité comparative", j'ai envie de dire, liée à sa proximité avec Paris. Or, nous allons perdre cet avantage concurrentiel par rapport à Rennes, et par rapport à Bordeaux, dans les deux années à venir. Je crois donc qu'il faut être conscient de cet élément de fragilité pour notre territoire.

De la même manière, vous avez évoqué, dans le contrat de territoire, le fait que notre région, et en particulier, notre territoire métropolitain résiste mieux que d'autres à la crise économique. Évidemment, nous nous en réjouissons tous ; pour autant, les derniers chiffres du chômage nous montrent que les choses sont loin d'être simples, y compris en Pays de la Loire. L'augmentation a été deux fois plus forte ces derniers mois sur notre territoire qu'au niveau national, et l'on constate aussi une augmentation, sur l'ensemble de l'année 2014, de 6 % du taux de chômage, sur la Région des Pays de la Loire.

Tout cela simplement pour dire qu'il y a, bien sûr, des atouts considérables sur notre territoire, mais qu'il y a aussi des points de vigilance, et je pense que nous gagnerions, véritablement, au sein de cette Assemblée, à être capables aussi de les pointer, de les souligner, de ne pas toujours présenter notre Métropole sous un jour très lisse, et tout à fait parfait, parce que je crois que ce n'est pas la meilleure façon de s'attaquer à ces problèmes, et de tenter ensemble de les résoudre.

Je voulais faire cette remarque parce qu'elle me semble importante dans notre façon de travailler aujourd'hui pour faire face aux enjeux de demain.

Sur le fond du contrat, je voudrais évoquer deux sujets qui nous semblent particulièrement essentiels et très insuffisamment mis en avant au sein de ce contrat métropolitain.

Le premier sujet, c'est le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire. C'est le quatrième port français, et nous sommes convaincus qu'il faut mettre ce port au cœur de notre attractivité, et de notre développement européen et international.

Le second sujet, – ma collègue Pascale Chiron l'a évoqué tout à l'heure – c'est la question de l'aéroport du Grand Ouest. Nous, contrairement à nos collègues du groupe Europe Ecologie les Verts, nous trouvons que vous faites preuve d'une grande discrétion dans ce contrat. L'aéroport du Grand Ouest n'est pas du tout évoqué au sein de la délibération elle-même. C'est certainement la raison pour laquelle Pascale Chiron vous suggérait de vous inspirer de la délibération plutôt que du contrat. Nous trouvons choquant que ce projet – qui est structurant pour notre territoire, et en particulier au regard des évolutions des lignes LGV sur Rennes et sur Bordeaux que je viens d'évoquer, – ne soit pas mis au cœur des projets qui vous rassemblent avec la Région Pays de la Loire. D'autant plus que vous faites part, Madame la Présidente, et le Président de la Région également, de votre souhait de faire avancer ce dossier. Le moins que l'on puisse dire c'est que le contrat que vous nous proposez, et encore plus la délibération, ne font pas état de votre mobilisation totale sur ce dossier-là.

Nous regrettons donc la quasi absence du projet d'aéroport du Grand Ouest dans le Contrat métropolitain. En revanche, nous regrettons la présence d'un autre dossier qui, à nos yeux, n'avait pas à y figurer, c'est celui du transfert du CHU sur l'Ile de Nantes. Nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer un certain nombre de réserves, notamment financières, sur la question de ce transfert du CHU. Je ne vais pas revenir aujourd'hui sur l'ensemble de ces réserves. Par contre, vous nous avez affirmé – vous et la précédente majorité – plusieurs fois au sein de cette Assemblée, que le projet était financé par le CHU, et qu'il n'impliquait pas de financement de la part de nos collectivités. Et aujourd'hui, vous nous présentez un contrat qui nous explique à la fois que Nantes Métropole va être amené à financer ce projet, et que la Région va également, très vraisemblablement, devoir participer à ce financement. Je voudrais quand même souligner, à nouveau, à quel point ce dossier du transfert du CHU nous semble être géré dans la plus grande opacité. C'est un dossier à un milliard d'euros ; je crois que vous en convenez maintenant, même si nous n'avons pas toujours été d'accord sur les chiffres et qu'il y a encore deux ou trois ans, vous nous parliez d'un chiffre de 220 M€. Aujourd'hui, on sait que c'est un dossier qui va peser lourd dans les finances de la collectivité. Nous regrettons que le document que vous nous présentez aujourd'hui dise à ce sujet exactement le contraire de ce que vous nous avez affirmé au cours du précédent mandat.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce Contrat métropolitain. Et nous nous permettrons de vous demander également de bien vouloir nous donner des éléments chiffrés concernant les coûts induits, pour nos collectivités, par le transfert du CHU sur l'Ile de Nantes. »

Mme la Présidente : « Merci. Karine Daniel. »

Mme Daniel : « Merci, Madame la Présidente. Au nom du groupe Socialiste, Radical, Républicain et Démocrate, j'aimerais souligner notre investissement dans ce contrat, aux côtés de la Région, et l'exemple de complémentarité qu'il montre. Les deux collectivités sont au service d'un territoire attractif, dynamique et ouvert, et ce contrat-là s'inscrit bien dans ce projet.

Il y a trois grands volets que j'aimerais souligner dans ce contrat métropolitain avec la Région : le volet économique, le volet enseignement supérieur et recherche, et le volet développement durable. Ce sont trois grands champs de politiques publiques, sur lesquels nous travaillons, de concert avec la Région Pays de la Loire ; et vous l'avez dit en introduction de ce Conseil, nous restons très attentifs, sur ces champs, aux évolutions législatives qui pourront avoir lieu, et qui devront être fixées, mais nous restons néanmoins très proactifs sur un travail en commun pour mener au mieux nos politiques publiques au service des habitants de la Métropole dans cette grande région.

1 - Sur le volet économique, on peut souligner le travail en commun qui est mené sur les filières d'excellence, sur le développement de la recherche et de l'innovation. Sur ce point, nous pouvons signaler le fait que la Région contribue largement à renforcer la dynamique métropolitaine, qui est aussi au service de la dynamique régionale. Un travail très important est engagé sur le secteur agro-alimentaire, avec la question cruciale du transfert du MIN. Là, nous voyons très bien l'enjeu de la complémentarité entre un équipement qui se situera sur la Métropole et le développement d'une filière à l'échelle régionale et au-delà. Soulignons aussi notre investissement conjoint dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire qui emploie aujourd'hui sur nos 24 communes, plus de 36 000 personnes.

2 - Sur le volet enseignement supérieur et recherche, notre ambition est de rester une ville importante, évidemment dans le Grand Ouest, mais aussi en France, qui pèse sur l'enseignement supérieur et la recherche, au plan national et européen. Vous avez dit, Madame Garnier, tout à l'heure, qu'il fallait travailler de manière très concrète, avec les espaces voisins. Je pense que sur ce volet enseignement supérieur et recherche, la Métropole a été très proactive, avec notamment, la Métropole de Rennes, pour travailler à la construction de la ComUE, (la Communauté d'Universités et d'Établissements), qui est en phase de construction et de finalisation, à l'échelle des régions Bretagne et Pays de la Loire. Nous avons travaillé de concert, entre les métropoles, les villes, et les régions pour accompagner ce mouvement, qui est un enjeu majeur pour notre Métropole, pour le Grand Ouest, pour les enseignants, pour les chercheurs, mais surtout pour les jeunes, et pour l'emploi de demain dans cette grande région, Pays de la Loire, et évidemment dans la région Bretagne, puisque nous nous trouvons à cette échelle-là.

3 - Le troisième aspect porte sur les enjeux de Métropole durable, et nous voyons là qu'il y a un investissement très important sur le sujet des déplacements, avec les questions d'intermodalité, de développement des transports collectifs. Et quand on a le rayonnement régional de la Métropole de Nantes, on voit là encore la nécessité de la complémentarité des actions dans le domaine des transports publics de notre Métropole, et plus largement dans le domaine des transports ferroviaires et des grands aménagements.

On n'oublie pas le développement des filières vertes, des réseaux de chaleur, et de toutes les questions de développement durable, auxquelles nous sommes sensibles, évidemment, en tant que "*Capitale Verte",* dans la continuité de cet investissement, et nous partageons cet engagement et cette préoccupation avec la Région.

Ce contrat métropolitain conforte notre rôle majeur de Métropole de développement à l'échelle régionale ; et c'est dans ce cadre de travail concerté, que nous allons conforter notre rayonnement et notre attractivité au niveau européen et international. Merci de votre attention. »

Mme la Présidente : « Merci. Sandrine Duport-Fleurimont ».

Mme Duport-Fleurimont : « Merci, Madame la Présidente. Le contrat métropolitain, pour les cinq années à venir, entre notre Métropole et la Région des Pays de la Loire, est un acte politique important, que nous, élus communistes et républicains, pensons nécessaire pour mener à bien les projets d'envergure utiles à nos concitoyens, utiles au développement et au rayonnement de la Métropole comme de la Région des Pays de la Loire dans son ensemble.

Ce contrat entre nos deux collectivités est tout particulièrement ambitieux. Sans d'ailleurs avancer de montants financiers, il engage la Région, comme la Métropole, sur des dossiers tout aussi importants que l'emploi, l'enseignement supérieur, la responsabilité sociale des entreprises, le logement, les déplacements, les thématiques environnementales, l'attractivité, le tourisme.

Il ne s'agit pas, pour moi, de dresser, à l'instant présent, une liste à la Prévert, mais force est de reconnaître que ce contrat nous porte sur de grands projets, utiles au dynamisme de notre Métropole, et, in fine, à nos concitoyens, et ce, bien au-delà des seules frontières métropolitaines.

Ce contrat donne à voir nos ambitions communes. Il donne à voir, à l'heure où le "déclinisme" et le pessimisme sont de mise, notre volonté d'aller de l'avant, notre capacité à innover, à faire de notre territoire et de son développement un enjeu majeur, notre capacité et notre volonté à lancer de grands projets qui concourront au mieux vivre, au développement de l'emploi…

Je ne reprendrai pas ici l'ensemble des points qui me paraissent positifs, mais permettez-moi tout de même d'en souligner quelques-uns :

- Sur le plan des déplacements, avec le soutien aux grands axes ferroviaires structurants, inter-métropolitains :

  ✷ le renforcement de l'étoile ferroviaire nantaise, indispensable aux déplacements de demain,
  ✷ l'agrandissement de la gare de Nantes, un des quatre projets d'envergure pour notre Métropole,
  ✷ la mise en œuvre du transfert de l'aéroport vers Notre-Dame-des-Landes et des dessertes inhérentes à une telle infrastructure, qui ouvriront les voies de communication vers l'Europe et la Bretagne,
  ✷ le développement du Grand Port Maritime, dont l'actuel débat *"La Loire et Nous*" ouvre de nouvelles pistes de développement, avec une activité renforcée dans notre Métropole.

- Sur le plan de la formation, que cela soit en faveur de la valorisation de la recherche, du développement d'une offre de logements sociaux pour les étudiants, ou encore dans le cadre du soutien à la formation des demandeurs d'emploi…

Je ne donne là que quelques points, il y en aurait bien sûr beaucoup d'autres à citer.

Bien entendu, ma collègue Mireille Pernot l'a exprimé durant le débat précédent sur le budget primitif, ces ambitions nous les défendons, au moment même où l'Etat coupe les vivres des collectivités locales. Il s'agira pour nous, comme pour la Région, dans ce contexte difficile, de mobiliser les moyens nécessaires à la réalisation de ces projets. Je ne reviens pas sur ce qui a pu être dit précédemment.

Enfin, vous le savez, les communistes ne font pas secret de leur désapprobation sur de multiples points de la réforme territoriale. Je crois que la délibération et le contrat que nous adoptons aujourd'hui viennent souligner, s'il en était besoin, l'importance de ce que certains appellent les "financements croisés", et que, pour ma part, je préfère appeler "financements solidaires".

La clause de compétence générale des Régions, comme des Départements d'ailleurs, et par là même, le fait que les régions puissent contribuer au financement d'opérations qui représentent un intérêt indéniable pour les autres collectivités est primordial. En effet, ces financements solidaires sont souvent le seul moyen de mettre en place de nouveaux équipements et de nouveaux services. Pour exemple, quid des quatre grands projets qui nous sont présentés : le transfert du MIN, celui du CHU, de la gare de Nantes-Etat, ou de l'agrandissement de la gare de Nantes, sans le concours d'autres collectivités ? Il est clair qu'une collectivité territoriale seule ne pourrait assumer de tels projets. A défaut de me répéter, nous pensons que dans la période que nous traversons, il est important que de tels équipements voient le jour. Le message que nous souhaitons faire passer et dont nous souhaitons qu'il puisse être entendu par la représentation nationale, à l'instar des parlementaires communistes et du Front de Gauche, est que, si nous voulons que des projets ambitieux puissent encore voir le jour, il faudra bien laisser aux collectivités la liberté de réaliser ce genre de financements solidaires.

Cependant, et pour conclure, nous prenons là, par un tel contrat, le contre-pied de l'austérité qui nous est imposée.

Ce contrat, s'il est approuvé par nos deux Assemblées, régionale et métropolitaine, nous avons désormais à le traduire en actes, et répondre ainsi aux engagements que nous avons pris devant les concitoyens en mars dernier. Je vous remercie de votre attention. »

Mme la Présidente : « Merci. Fabrice Roussel ».

M. Roussel : « Tout simplement, je tiens à rappeler que, dans le contrat, notre soutien au projet d'aéroport du Grand Ouest est clairement exprimé. Ce n'est donc pas la peine d'en faire plus de débats que cela. Il en est de même pour notre attachement au Grand Port Maritime. Tout cela est clairement mentionné.

Ce contrat est cohérent avec les engagements que nous avons pris, évidement, pour ce mandat ; mais il est également cohérent avec le pacte métropolitain, notamment sur les questions d'attractivité.

Madame Garnier, naturellement, vous interrogez sur les concurrences que nous pourrions avoir avec d'autres agglomérations. Je pense qu'il est particulièrement important aussi que l'on mentionne, dans ce contrat, la poursuite des débats sur les lignes nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire, puisqu'il y a un enjeu majeur. On a pu entendre, lundi dernier, lors du colloque sur les Métropoles, je crois qu'il s'agissait du Président de la CCI, qui précisait qu'aujourd'hui, l'accessibilité, si elle est, certes, un facteur d'attractivité, n'est toutefois pas le seul facteur. Il y a aussi la qualité de vie – et je crois qu'à travers le budget qui a été présenté, nous agissons dans ce sens-là. Il est aussi nécessaire de disposer d'un bassin d'emploi permettant aux entreprises de recruter, et nous agissons là aussi à travers ce qui est présenté dans le cadre de la Communauté d'Universités et d'Établissements. Par ailleurs, on sait que la dynamique économique est évidement un facteur d'attractivité. Je crois donc qu'il faut jouer sur tous ces éléments-là, et c'est ce que nous essayons de faire.

Enfin, dernier point, par rapport à la question du CHU, là aussi il est clairement dit dans le contrat, que ce qui est en jeu, ce sont des questions d'aménagement urbain et d'accessibilité, puisque ce sont, là aussi, des éléments importants ; mais ce sont ces seuls points qui sont cités dans le contrat, pour être très précis. »

Mme la Présidente : « Merci. J'ajouterai juste un ou deux mots, en complément, et notamment sur la question du CHU.

D'abord, si je ne devais donner qu'une seule raison, qui soit concrète et pragmatique, pour illustrer le fait qu'il était logique que la question du CHU figure dans un contrat que nous signons avec la Région, je prendrais un exemple très opérationnel : le transfert de la gare Nantes-Etat au Grand Blottereau. Nous avons obtenu de la Région, une fois enlevée la part de financement de l'Etat, que la Métropole et la Région puissent se répartir, à parts égales, les clés de financement. Cela fait partie des discussions stratégiques que nous menons avec la Région pour, ensemble, être capable de porter le projet. Et j'ai demandé au Président du Conseil Régional de faire un effort tout particulier sur ce sujet, qui est un sujet stratégique pour le développement de l'agglomération, parce que, de ce transfert, dépend la possibilité d'arrivée du CHU sur son nouvel emplacement. Donc, ne serait-ce que pour cette raison très "pratico pratique", j'ai envie de dire, de réalité de l'aménagement du territoire, ce sujet me paraît avoir, au contraire, toute sa place dans le Contrat métropolitain.

Plus globalement, je rappelle que, lors d'une précédente Conférence des maires, à la demande d'ailleurs, je crois, d'Alain Vey, qui avait souhaité que le sujet du CHU puisse être abordé en Conférence des maires, ce projet avait donc été débattu pendant près de 2 heures, en présence du Directeur du CHU et du Président de l'Université. Tous les maires présents autour de la table, évidemment avec toutes les sensibilités, ont pu, je crois, poser toutes les questions qu'ils souhaitaient. Je ne doute pas que, sur ce projet, le débat va continuer ; c'est bien naturel. La Conférence des Maires en a été une étape, une étape importante, parce qu'elle a permis de répondre à un certain nombre de questions précises.

Et enfin, pour terminer sur la question des financements, je vais peut-être vous éclairer sur la manière dont les choses fonctionnent. C'est relativement similaire à ce qui se passe pour la gare. Qu'est-ce que la Métropole finance pour la gare ? Elle finance les espaces publics ; et il appartient aux structures compétentes de financer le ferroviaire strict. C'est assez logique quand on a des projets qui sont à la fois des projets d'infrastructures – le ferroviaire d'un côté, la santé de l'autre – et en même temps, des projets majeurs du développement stratégique de l'agglomération. Je pense donc qu'il n'y a pas, sur ce sujet, la moindre ambigüité.

Je vous propose donc de mettre aux voix cette délibération, en distinguant effectivement le point 1 et le point 2 de la délibération.

Je mets donc aux voix le point 1 de la délibération : *le Conseil délibère et approuve les termes de cette délibération sur les objectifs et ambitions de la Région Pays de la Loire et de Nantes Métropole".* Je vous invite à voter avec votre boîtier.

Je note juste que nous ne sommes que 97 dans cette Assemblée. Je vous propose donc de lire : "96 sur 97".

Nous pouvons donc considérer que le vote est clos. Merci. Le premier point de la délibération est adopté avec 66 voix favorables et 30 abstentions.

Je vous propose maintenant de passer au vote du deuxième point, tel que mentionné dans la délibération : *"Le Conseil délibère et autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à signer le contrat métropolitain et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération".*

Nous considérons le vote clos. Le deuxième point de la délibération est adopté avec 50 voix favorables, 15 voix défavorables, et 30 abstentions. Merci. »

LE CONSEIL DELIBERE ET APRES VOTE ELECTRONIQUE,

1. Approuve **par 66 voix pour et 30 abstentions** les termes de cette délibération sur les objectifs et ambitions de la Région Pays de la Loire et Nantes Métropole,

2. Autorise Madame la Présidente, ou Monsieur le vice-président délégué, **par 50 voix pour, 15 voix contre et 30 abstentions**, à signer le contrat métropolitain et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale projet métropolitain
Mission partenariats et contractualisation

06 – CONTRACTUALISATION TERRITORIALE AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LOIRE-ATLANTIQUE : APPROBATION DE L'AVENANT D'AJUSTEMENT AU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR LA PERIODE 2013-2015

EXPOSE

Depuis 2005, le Conseil général a instauré une relation nouvelle avec les territoires basée sur la contractualisation afin, notamment, de donner une plus grande lisibilité dans ses interventions, d'être plus cohérent dans son action et de rationaliser les dépenses publiques.

Le Conseil général et Nantes métropole ont souhaité reconduire une troisième génération de contrat sur la période 2013-2015 pour pérenniser ainsi le partenariat entre le département et la Métropole dans une dynamique de développement du territoire.

L'assemblée départementale a déterminé en octobre 2012 les enveloppes dévolues à chaque territoire à partir d'une dotation de base calculée selon la population et la superficie du territoire et pondérée par un indice de solidarité établi selon deux critères (la richesse du territoire et la pression fiscale). Selon ces critères, l'enveloppe attribuée au territoire de Nantes métropole a donc été de 16 664 825€.

Les « priorités fortes » qui ont été définies par le Conseil général pour le territoire de Nantes Métropole sont :

- l'habitat et le foncier
- la gestion des déchets
- les mobilités
- les personnes âgées.

Pour permettre de mener à bien l'exécution du contrat de territoire, il est prévu des ajustements à la convention initiale dans le cadre d'un avenant. Celui-ci permet, dans des conditions définies par le Conseil général, de réajuster les opérations inscrites au vu des réalisations ou de réorienter si besoin certains financements en fonction de l'évolution des projets. Le Conseil général a fixé des règles précises qui servent de cadre à l'élaboration de cet avenant.

Le Contrat de territoire intègre des opérations de niveau d'agglomération et des opérations d'initiative communale pour des équipements structurants au niveau local.

Pour les opérations de niveau d'agglomération (11 109 884 M€)

- 2 opérations voient leurs coûts ajustés au vu de leur réalisation effective : les réhabilitations de déchetteries et l'aménagement d'une piste cyclable route du Loroux Bottereau

Pour les opérations d'initiative communale (5 554 941 €)

- 5 opérations voient leurs coûts ajustés pour prendre en compte les évolutions depuis la signature du contrat, ce qui concerne les communes des Sorinières, Nantes, Le Pellerin et Mauves-sur-Loire

- 5 opérations ne se feront pas dans les temps du contrat : 4 sont remplacées par de nouvelles opérations, ce qui concerne les communes de Bouguenais, Brains, Couëron et St Léger les Vignes, et 1 a ses crédits basculés sur les priorités fortes, ce qui concerne la commune de St Jean de Boiseau.

Le Département soutient également les opérations métropolitaines relevant de l'intérêt départemental. Les projets retenus représentent un engagement de 15 M€ du Conseil général pour 2013-2015.

- Une opération ne se fera pas dans les temps du contrat : le chemin de la justice. Il est proposé que la subvention qui lui était allouée soit transférée sur l'usine de l'eau.

L'ensemble des ajustements sont présentés dans le tableau récapitulatif des opérations annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve la programmation de l'avenant au contrat de territoire entre le Conseil général de Loire-Atlantique et Nantes Métropole sur la base du programme d'actions présenté ci-avant,

2. Autorise Madame la Présidente, ou Monsieur le vice-président délégué, à signer l'avenant au contrat de territoire et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Projet Métropolitain
Mission Coopération Métropolitaine

07 – POLE METROPOLITAIN LOIRE BRETAGNE – APPROBATION DES ACTIONS D'INTERET METROPOLITAIN - CONTRIBUTION DE NANTES METROPOLE AU BUDGET DU POLE METROPOLITAIN POUR 2015

EXPOSE

Nantes Métropole se mobilise avec les agglomérations d'Angers, de Brest, de Rennes et Saint-Nazaire au sein du Pôle métropolitain Loire-Bretagne, modèle de coopérations innovant créé en 2012 suite à une longue dynamique de partenariats, pour avancer ensemble au service des projets importants pour l'avenir des territoires de Loire-Bretagne.

Avec le Pôle métropolitain, l'objectif des cinq agglomérations est ainsi d'accroître, en complémentarité avec les régions, l'attractivité du grand territoire Loire-Bretagne au niveau national et international et d'expérimenter de nouvelles formes de partenariats institutionnels en matière de promotion économique, d'accessibilité, d'enseignement supérieur et de recherche, de visibilité internationale…

Les principes qui guident leurs actions sont la recherche du consensus, le volontariat et le pragmatisme afin de produire des actions concrètes et génératrices de valeur ajoutée pour leurs territoires.

Le Pôle métropolitain Loire-Bretagne a adopté son programme de travail et son budget primitif 2015 lors des séances du comité syndical du 18 novembre 2014 et du 15 janvier 2015. Il a ainsi proposé de poursuivre cette année des partenariats prioritairement ciblés autour de plusieurs projets à forts enjeux.

Ainsi, l'accessibilité et l'enseignement supérieur constitueront en 2015 les deux axes de mobilisation prioritaires. L'actualité forte et le positionnement stratégique recherché par nos territoires sur ces sujets nécessitent de partager une vision stratégique à la hauteur des enjeux communs et d'avancer ensemble pour peser davantage à l'échelle nationale et européenne.

1 - Deux axes de mobilisations prioritaires en 2015 : l'accessibilité du Grand Ouest et l'excellence et la visibilité de la recherche et de l'enseignement supérieur

En matière d'accessibilité, l'année 2015 sera ainsi marquée par les suites du débat public sur le projet de liaisons nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL).

Excentré par rapport au centre de gravité de l'Europe, le Grand Ouest a besoin d'améliorer son accessibilité et ses connexions en particulier aux liaisons ferroviaires nationales et européennes. Ce projet d'infrastructure recouvre en effet des enjeux forts en termes d'amélioration des services ferroviaires et donc d'attractivité, de compétitivité et de qualité de vie pour nos territoires. Ces liaisons s'inscrivent dans une vision stratégique globale de développement et d'aménagement pour l'Ouest et ses 7 millions d'habitants.

Ce projet répond aux objectifs partagés par les cinq agglomérations :
- raccorder le Grand Ouest au réseau structurant de liaisons rapides nationales et européennes,
- renforcer le maillage ferroviaire Loire-Bretagne pour accompagner les échanges et les coopérations des villes de l'Ouest et permettre un développement équilibré des territoires,
- participer au report modal, contribuer à l'amélioration de la mobilité du quotidien.

Après avoir défendu sa mise à l'agenda au niveau national (schéma national des infrastructures de transports, rapport de la Commission 21), le Pôle s'est mobilisé ces derniers mois dans le cadre d'un débat public organisé par la commission Nationale du Débat Public et animée par une Commission Particulière du Débat Public à travers des expressions communes.
Le débat public ouvert du 4 septembre 2014 au 3 janvier 2015 a été un moment déterminant dans la définition et la mise en œuvre d'un projet ferroviaire d'envergure. Le Pôle a produit dans ce cadre un cahier d'acteur.

En 2015, les suites du débat et notamment le rapport de la Commission Particulière du Débat Public et la décision au 1er semestre du maître d'ouvrage, nécessiteront un suivi particulier du Pôle sur ce projet déterminant.

L'enseignement supérieur et la recherche représentent également un important levier pour le développement de nos territoires. A ce titre, le projet de future Communauté d'universités et d'Établissements Université Bretagne Loire (COMUE UBL) répond à une vision interrégionale portée depuis plusieurs années par les agglomérations et sa réussite est cruciale pour la compétitivité du Grand Ouest.

Cette COMUE interrrégionale permettra, autour d'une gouvernance unique, de renforcer la structuration de grands axes de recherche et de formation visibles à l'international. La France ne peut pas se passer de l'excellence scientifique de l'Ouest et cette reconnaissance nationale et internationale ne pourra se faire qu'au niveau interrégional Loire-Bretagne sur la base des coopérations scientifiques existantes, et grâce à l'accompagnement des Régions et des Métropoles.

L'Université Bretagne Loire permettra ainsi de rassembler l'ensemble des forces afin que toutes les conditions soient réunies pour obtenir une "initiative d'excellence" (IDEX) dans le cadre du nouvel appel à projet du programme des investissements d'avenir paru à la rentrée 2014.

Parce que l'enseignement supérieur participe au développement d'une métropole attractive, créative et internationale et à la cohésion sociale du territoire, le Pôle métropolitain soutient ce projet collectif permettant de faire de l'enseignement supérieur et de la recherche la clef de voûte du développement de notre territoire, de l'emploi et du pari sur la jeunesse.

Dans ce cadre, le Pôle poursuivra en 2015 sa mobilisation active sur le projet d'UBL pour assurer un rôle d'intermédiation entre les acteurs de l'enseignement supérieur et les Métropoles de Loire-Bretagne, faire en sorte que les visions métropolitaine et interrégionale continuent de s'articuler avec celles de la COMUE, assurer une promotion collective des atouts du Grand ouest et poursuivre une stratégie de lobbying importante au niveau national.

Une coordination importante avec les acteurs académiques sur la réponse à l'appel à projet IDEX sera également majeure pour faire en sorte que l'Ouest apparaisse demain sur les cartes de la recherche et de la science au niveau international.

2 - Des projets concrets

D'autres projets concrets mobiliseront le pôle métropolitain cette année. Ainsi, en matière de **développement économique**, la promotion commune à des salons nationaux et internationaux sera poursuivie : la collaboration entre les agglomérations partenaires arrive aujourd'hui à maturité avec un positionnement commun décliné avec succès sur des thématiques/filières concernées telles que l'immobilier d'entreprise (SIMI), les projets urbains (MIPIM), le commerce (MAPIC), les énergies renouvelables (EnR), l'environnement (Pollutec) ou encore la logistique (SITL).

En **matière culturelle**, les métropoles poursuivront leurs coopérations autour de journées d'échanges sur la thématique notamment des « villes en mutation » et un projet d'exposition en co-production, avec les archives.
La reconnaissance du fait urbain dans les contractualisations continuera également d'être un sujet commun de mobilisation du pôle en fonction de l'actualité.

Enfin, la mission **d'observation du territoire et de prospective** menée en lien avec les agences d'urbanisme sera reconduite en 2015 au rythme d'environ deux publications annuelles.

3 - Des échanges d'expériences et de bonnes pratiques

Les échanges d'expériences et de bonnes pratiques continueront d'être favorisés à l'échelle du pôle autour des Plans climat énergie territoriaux (PCET), de l'emploi et de la cohésion sociale/politique de la ville.

♦♦♦♦

Le budget du Pôle a pour objectif principal de permettre l'animation de ces trois grands axes de travail, une communication renforcée sur ses actions et d'assurer une mission d'animation des réseaux au niveau local et national.
Le budget qui est proposé pour l'année 2015 s'élève à 110 720 € pour la section de fonctionnement soit une baisse de 17% par rapport à 2014.

Chapitre	Désignation	Montant global
011	Charges à caractère général	30 650€
012	Charges de personnel et frais assimilés	79 670€
66	Frais financiers	200€
67	Charges exceptionnelles	200€
	Total	110 720€

Pour équilibrer les dépenses de ce budget primitif 2015, les participations statutaires nécessaires des collectivités membres du syndicat mixte sont de 59 765 € (tenant compte de l'excédent 2014 de 50 955,84€).

La répartition de ce montant global entre les cinq membres est fixée statutairement de la manière suivante :

EPCI Membres	MONTANT DES PARTICIPATIONS
Angers Loire Métropole	10 942,97€
Brest Métropole Océane	9 846,28€
Nantes Métropole	17 086,81€
Rennes Métropole	13 716,07€
CARENE	8 172,87€
TOTAL	59 765€

Il est proposé de réaliser un seul appel de fonds au début de l'exercice 2015.

Le montant de la contribution de Nantes Métropole au titre du pôle métropolitain Loire-Bretagne est arrêté à la somme 17 086,81 € pour l'année 2015.

Les crédits sont inscrits au budget 2015 opération 3059 « Coopération avec les agglomérations de l'Ouest ».

M. Dantec : « Madame la Présidente, je crois qu'il s'agit effectivement d'une délibération importante ; et évidemment, une délibération un petit peu symbolique, puisque nous reparlons de coopération entre les deux régions administratives, Bretagne et Pays de la Loire, après ce qu'il faut bien appeler un échec, c'est-à-dire l'incapacité que l'on a eue de réussir à faire que Nantes, Rennes et Brest se retrouvent dans la même région, alors que la carte administrative française a beaucoup bougé. Et, finalement, c'est l'endroit où l'on en parlait le plus depuis des années où l'on en est resté au statu quo, et un statu quo assez préjudiciable, je crois, à notre avenir commun.

Vous l'avez dit d'ailleurs, concernant l'Université : il est très clair que la taille critique ne se situe pas à l'échelle des deux régions administratives, et si l'on veut gagner demain, par exemple dans le cadre d'IDEX, il faut ce rassemblement.

Sur l'Université, on pourrait ajouter que le nom du rassemblement, COMUE UBL, n'est pas "terrible". Je ne sais pas si c'est dans les compétences du Pôle métropolitain de changer cela. Nous pourrions faire passer un message…

Surtout, sur le fond, aujourd'hui, vous avez parlé du débat concernant les infrastructures, qui vient de se tenir. Le terme du débat, dans la délibération, c'est déterminant. Pour en avoir parlé avec la Commission Nationale du Débat Public, celle-ci était plutôt déçue du débat, et notamment du niveau de mobilisation autour du débat. Je pense que c'est un signal d'alerte sur lequel il faudra se pencher à nouveau. Cela n'a pas été un grand débat, alors que c'est quand même une partie de l'avenir de nos régions qui est derrière ce débat. Je me pose vraiment la question aujourd'hui, sans esprit polémique exagéré, sur le fait que finalement, la focalisation du débat sur l'aéroport, et du coup, sur la ligne à grande vitesse desservant l'aéroport, rend le débat assez hors sol, pour la plupart des populations de l'Ouest. Il y avait d'autres questions, notamment celles du maillage, de la réouverture de lignes, par exemple Auray/Saint-Brieuc, la question du fret ferroviaire, qui est extrêmement important pour l'avenir du port, un port qui perd aujourd'hui du tonnage, qui auraient dû être traitées, et qui ne l'ont pas été. Et donc, finalement, ce débat a été assez décevant.

Surtout, je crois que par rapport au programme de travail des deux années qui viennent, il est important aujourd'hui de faire le point, avec la loi NOTRe, qui est en discussion au Parlement – on vient d'en finir la première lecture au Sénat, mais comme le disait très bien Pascal Bolo, il est extrêmement important d'avoir des Sénateurs dans cette Assemblée pour faire le lien permanent avec l'évolution de la loi concernant les territoires – et qui préconise que l'on ait demain deux schémas prescriptifs, sur l'aménagement du territoire, et sur le développement économique. Et cela, le Sénat l'a laissé, donc, il est clair que ce point figurera dans la loi.

Cela veut dire, sur l'aménagement du territoire, que le Pôle métropolitain, qui est le lieu le plus intégré de coopération, aujourd'hui, – en effet, je ne sais pas comment les deux régions vont continuer à coopérer demain – doit vraiment se pencher sur la question de la cohérence entre les deux schémas prescriptifs. En effet, finalement, l'axe qui structure le plus l'aménagement du territoire de l'Ouest est l'axe Nantes-Rennes. Or, demain, nous allons avoir deux schémas prescriptifs différents à l'échelle de chaque région, qui ne chapeautera donc pas cet axe pourtant structurant d'aménagement du territoire. Donc, je crois qu'il est de notre responsabilité de vérifier qu'effectivement, les deux schémas sont en totale cohérence et ont bien pris en compte les dynamiques d'aménagement vers la Bretagne Sud et sur l'axe Nantes-Rennes. C'est le premier point.

Deuxième point : le schéma de développement économique, qui ne peut, là aussi, qu'être à cette échelle des deux régions, avec ce fragile équilibre entre ce qui est de l'ordre du dynamisme économique des métropoles et du schéma prescriptif régional. Ce schéma prescriptif devra notamment dire comment les dynamiques économiques des trois Métropoles, Nantes, Rennes et Brest, participent de l'égalité des territoires par rapport aux villes moyennes qui seront dans le schéma prescriptif régional. Je pense qu'il serait important que nous prenions une initiative pour que, dans le cadre de ce Pôle métropolitain, on associe à la réflexion, les villes moyennes qui seront concernées, demain, par ce schéma prescriptif, et qui doivent, absolument, avoir un dialogue avec les métropoles, alors qu'aujourd'hui ce dialogue n'est pas institué. Donc, je pense que ce sont effectivement des enjeux importants.

Je voulais insister sur le risque de repli demain des deux régions. Les patriotismes d'organisation restent forts. Rien ne dit que demain les deux régions seront de même couleur politique. Moi, je reste inquiet sur ce sujet, surtout après les propos de Laurence Garnier. En effet, Laurence Garnier, j'ai bien noté son intervention, quand elle parle de Rennes, elle parle d'avantages concurrentiels, et de compétition entre les deux villes. Je crois que l'on a mis beaucoup d'énergie pour sortir de cette compétition ; ce n'est pas une vision raisonnable de l'avenir de l'Ouest de penser que Nantes gagnera contre Rennes, ou inversement. La seule chose un peu pertinente dans l'intervention de Laurence Garnier, quand même, parce qu'il faut toujours voir le point positif de chaque intervention, c'est qu'elle a raison sur un point : elle a insisté sur le fait qu'il y allait y avoir une offre de mobilité nouvelle au départ de Rennes. Et effectivement, en toute cohérence, monter un aéroport, une offre de transports rapides vers le Nord et le bassin Rennais, au moment où Rennes va être à 1h30 d'Orly, et bientôt à deux heures de Roissy, ce n'est pas raisonnable ; là, on perd en avantage concurrentiel. Il est vrai que garder un aéroport au Sud, sur le bassin vendéen, qui lui, n'a pas d'offre, est beaucoup plus rationnel. Et donc, je pense qu'il faut écouter les propos de Laurence Garnier sur ce point.

A partir de là, je crois que l'on a vraiment raté quelque chose, mais c'est le Pôle métropolitain qui peut permettre de dépasser ce ratage et d'éviter un repli des régions. Ce risque existe vraiment, et nous avons donc une vraie responsabilité. C'est quelque chose que nous devons vraiment investir. Je trouve même que le budget est assez faible par rapport à un programme de travail aussi important. »

M. Roussel : « Merci. Je préciserai juste, notamment sur la question des lignes nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire, que nous avons réalisé un vrai travail commun, avec les Régions, et depuis de nombreuses années, pour porter, là aussi, une même vision et un même projet. Que l'on puisse l'exprimer ensemble a été aussi l'une des forces de ce débat. Ce travail là, sur ces questions, est engagé, mais j'imagine que, sur d'autres questions, notamment celle du développement économique, nous travaillerons aussi de concert. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 - Approuve les actions d'intérêts métropolitains du programme de travail 2015 voté par le comité syndical du pôle métropolitain.

2 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

✯ ✯
✯

M. Pras : « Madame la Présidente, avant d'aller à la tribune, je reste à ma place, parce que je ne vais pas déplacer l'objet qui m'accompagne depuis ce matin, et qui nous a été remis, par le CAUE. Je tenais à vous le présenter. Je sais qu'au cours du Conseil communautaire précédent, Bertrand Affilé avait parlé de ces récompenses qui avaient aussi concerné les déplacements. Le CAUE a primé le 4 décembre 2014 Nantes Métropole, pour le stade Pierre-Quinon, dans le cadre de la septième édition du Prix de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement. Cette œuvre d'art a été réalisée par Nicolas Fédorenko – un artiste du Finistère, malgré son nom –, pour ce stade Pierre-Quinon réalisé par l'architecte Jean Guervilly. Ce dernier a accompagné la Métropole dans la réalisation de cet équipement, qui reste le premier grand stade d'athlétisme couvert du Grand Ouest. Je tenais à saluer le travail réalisé. Je souhaite rappeler que c'est le résultat de l'activité de Nantes Métropole et de l'engagement, à une époque, d'un certain nombre d'élus. Je pense à Marie-Françoise Clergeau, qui a porté haut et fort ce projet. Voilà, cette œuvre nous a été remise pour ce stade. »

Mme la Présidente : « Merci. Je précise juste un point sur le déroulement de l'Assemblée. Jacques Garreau avait été désigné en début de séance secrétaire de cette séance, mais comme il a dû momentanément s'absenter, je propose que ce soit Pascal Pras, qui puisse désormais prendre le relais du secrétariat de séance. »

✯ ✯
✯

M. Pras présente les dossiers suivants :

Direction général projet métropolitain
Mission Partenariats et Contractualisation

08 – AGENCE D'URBANISME DE LA REGION NANTAISE – PROGRAMME DE TRAVAIL 2015

EXPOSE

Créée en 1978, l'AURAN est depuis plus de trente ans un lieu de débat, d'expertise et d'observation sur de nombreux sujets, notamment l'aménagement du territoire, le développement économique, la démographie, les modes de vie, l'habitat, l'environnement, les déplacements et les comportements de mobilité.

En accompagnant le développement de l'intercommunalité nantaise et des communautés de communes qui l'entourent, la mise en place de plusieurs SCoT, l'AURAN a développé un savoir faire essentiel en matière d'observation et d'évaluation, ainsi qu'une capacité d'appui à l'élaboration des documents stratégiques et des projets urbains.

Ses orientations pluriannuelles l'amèneront à assurer le développement des observatoires, des documents stratégiques et de planification, à promouvoir le dialogue et les réflexions interterritoriales et à assurer la diffusion pédagogique des savoirs. S'appuyant sur l'expérience acquise avec la démarche Ma Ville Demain inventons la métropole de 2030, elle développera ses travaux prospectifs.

Pour l'année 2015, le projet de programme partenarial de travail de l'AURAN s'inscrit dans la dynamique des perpétuels défis que doivent relever les communes et intercommunalités. L'AURAN constitue, en effet, un lieu de dialogue entre de multiples échelles de territoires : 12 intercommunalités, 5 SCoT, les Pôles Métropolitains Nantes Saint-Nazaire et Loire Bretagne, le Département de Loire-Atlantique, la Région des Pays de la Loire …

Au delà de ses missions d'assistance d'expertise habituelles auprès de Nantes Métropole dans les différentes thématiques, et de la poursuite des études et réflexions engagées les années antérieures, l'AURAN interviendra tout particulièrement en 2015 auprès de Nantes Métropole sur les domaines suivants :

Stratégies des territoires

- Accompagner le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire dans la révision de son SCoT et dans le suivi de ses actions,
- Accompagnement de Nantes Métropole dans l'élaboration de son plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm),
- Suivi des orientations du Pacte Estuaire,
- Appui aux grands débats territoriaux (débat Loire…).

Développement urbain, environnement et cadre de vie

- Ville, agriculture, alimentation et innovation sociale : état des lieux entre urbains et production locale,
- Patrimoine et paysages,
- Finalisation de l'atlas sur Erdre-Porterie,
- Observatoire des espaces et du foncier,
- Observatoire des formes urbaines,
- Suivi des indicateurs environnementaux, empreinte écologique et développement durable,
- Observatoire des projets ,
- Observatoire des équipements ludo-aquatiques.

Economie et territoires

- Révision du schéma d'accueil des entreprises,
- Suivi du schéma directeur d'Urbanisme commercial,
- Actualisation du nouveau cadre stratégique de développement économique,
- Etat des lieux du parc immobilier d'entreprises,
- Observatoire du tourisme,
- Observatoire de l'immobilier de bureau,
- Observatoire métropolitain de l'emploi,
- Observation et études des filières économiques stratégiques,
- Mise à jour de la carte des sites d'activités.

Modes de vie, démographie, habitat, solidarités

- Exploitation des données du recensement de la population à l'échelle infracommunale de Nantes Métropole,
- Exploitation des données du recensement de la population sur la ville de Nantes et ses quartiers,
- Qualité de vie sur le territoire métropolitain et les grandes agglomérations françaises,
- Etudes socio-démographiques, projections d'effectifs scolaires,
- Mise en place d'un baromètre habitants-habitat à l'échelle du Pôle métropolitain,
- Projections de population sur le Pôle métropolitain,
- Enquête sur les occupants des logements neufs,
- Assistance à la mise en place d'un observatoire sur le numérique,
- Observatoire des solidarités,
- Observatoire de l'habitat de l'agglomération nantaise et de son bassin de vie.

Transports, déplacements, comportements et territoires de mobilité

- Evaluation du réseau structurant de transports collectifs,
- Révision du Plan de Déplacements Urbains,
- Assistance sur la connexion et l'accessibilité à la Métropole,
- Nouveaux franchissements de Loire,
- Schéma directeur d'accessibilité de l'agglomération nantaise,
- Réflexion sur les rythmes de la ville,
- Enquête ménages déplacements,
- Observatoire permanent des déplacements.

Rayonnement métropolitain, coopérations métropolitaines et grands équipements

- Référentiel Nantes Métropole,
- Etudes sur le rayonnement de la métropole nantaise,
- Suivi du schéma de développement universitaire,
- Coopération avec l'Université de Nantes,
- Coopération Nantes-Rennes,
- Pôle Métropolitain Loire Bretagne (PMLB),
- Aéroports et enjeux de territoires.

Ce programme partenarial pourra se trouver complété à la suite de demandes particulières qui s'avéreraient nécessaires au cours de l'année 2015.

Le Conseil d'administration de l'AURAN, lors de sa séance du 14 janvier 2015 a établi ce programme partenarial de travail et adopté son budget prévisionnel à hauteur de 3 558 300 € de dépenses.

M. Pras : « La délibération n°8 concerne l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise, l'AURAN, et la validation par notre Assemblée du programme de travail 2015.

Il s'agit de prendre connaissance du programme partenarial pour l'année 2015 et de valider les thèmes de travail prioritaires qui ont été définis pour l'année, et exercés par l'AURAN pour le compte de la Métropole, bien sûr en relation avec les autres partenaires de l'Agence.

Pour l'année 2015, le projet de programme partenarial de travail de l'AURAN s'inscrit dans la dynamique des défis que doivent relever les communes et intercommunalités. L'AURAN constitue, en effet, un lieu de dialogue entre les multiples échelles de notre territoire : les 12 intercommunalités qui y sont adhérentes, les cinq SCoT, les Pôles Métropolitains Nantes Saint-Nazaire et Loire Bretagne, le Département de Loire-Atlantique, et la Région des Pays de la Loire.

L'AURAN accompagne la Métropole sur des missions d'expertise habituelles, régulières, sur différentes thématiques, mais il convient pour l'année 2015 de regarder un peu plus précisément ce programme d'accompagnement dans 6 domaines. Vous en avez le détail dans le document qui vous a été remis sur table.

✦ Dans le domaine des stratégies de territoires, les éléments de programme sont les suivants :

- l'accompagnement du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire dans la révision de son SCoT et dans le suivi de ses actions. Si j'évoque cela, c'est parce que l'élaboration du SCoT nous concernera directement ensuite dans l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUm),

- l'accompagnement, bien sûr, de la Métropole dans l'élaboration de son PLUm,

- le suivi des orientations du Pacte Estuaire : notamment en lien avec l'Etat, le débat qui a lieu concernant la création potentielle d'une réserve naturelle, et la Région, sur le parc naturel régional,

- l'appui aux grands débats territoriaux, en particulier celui qui est engagé sur *"Nantes, la Loire et nous*".

✦ En matière de développement urbain, environnement et cadre de vie :

- la réflexion sur la Ville, l'agriculture, l'alimentation et l'innovation sociale : c'est-à-dire un état des lieux entre l'urbain et la production locale, l'activité agricole et la production alimentaire,

- une réflexion sur le patrimoine et les paysages, notamment autour du SIAEP de Rezé,

- la finalisation de l'atlas sur Erdre-Porterie,

- l'observatoire des espaces et du foncier, avec une analyse de l'évolution foncière et du coût du foncier jusqu'en 2012,

- l'observation des formes urbaines, qui concerne notamment l'observation de la qualité du logement et du cadre de vie pour ses habitants,

- certains observatoires de projets, notamment les grands projets urbains et les équipements,

- une réflexion sur les équipements ludo-aquatiques, notamment les piscines.

✦ Dans le domaine de l'Economie et des territoires :

- un travail sur la révision du schéma d'accueil des entreprises, et sa mise à jour par un diagnostic sur le volet économique, notamment de notre ScoT,

- le suivi du schéma directeur d'Urbanisme commercial, que nous avions adopté il y a deux ans,

- l'actualisation du nouveau cadre stratégique de développement économique,

- l'observatoire du tourisme, en relation avec la SAMOA, et l'ADDRN, l'agence d'études urbaines de la région nazairienne,

- un observatoire de l'immobilier de bureau,

- un observatoire métropolitain de l'emploi,

- une observation et une étude des filières économiques stratégiques, notamment sur le suivi des grandes filières du numérique, de la santé, de l'agro-alimentaire,

- une mise à jour de la carte des sites d'activités.

✦ Le quatrième thème concerne les modes de vie, la démographie, l'habitat, les solidarités. Il comprendra :

- une exploitation des données du recensement de la population. Je vous rappelle sur ce point que nous avons reçu, il y a peu, dans nos communes, un document très précis réalisé par l'AURAN, sur la base des derniers recensements, sur l'évolution de nos populations,

- la qualité de vie sur le territoire métropolitain et la comparaison avec les grandes agglomérations françaises,

- les études socio-démographiques, les projections d'effectifs scolaires. C'est un élément qui est régulièrement demandé par les communes, notamment en lien avec le développement et l'aménagement de nos territoires,

- la mise en place d'un baromètre habitants-habitat à l'échelle du Pôle métropolitain. Il s'agit de mesurer notamment la qualité dans la relation des habitants à leur lieu de vie,

- les projections de population sur le Pôle métropolitain,

- l'enquête sur les occupants des logements neufs, et notamment l'étude qui va être menée et restituée, sur la perception de la densité par les habitants,

- l'assistance à la mise en place d'un observatoire sur le numérique,

- l'observation des solidarités déjà engagée,

- l'observatoire de l'habitat dans l'agglomération nantaise et son bassin de vie.

✦ Sur les transports, les déplacements, les comportements et les territoires de mobilité :

- une évaluation du réseau structurant de transports collectifs,

- la révision du Plan de Déplacements,

- l'assistance sur la connexion et l'accessibilité à la Métropole, notamment, les études sur les lignes nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire, en lien avec le territoire de la Bretagne,

- les nouveaux franchissements de Loire, notamment dans le cadre de la réflexion sur la centralité,

- le schéma directeur d'accessibilité de l'agglomération nantaise,

- la réflexion sur les rythmes de la ville,

- l'enquête ménages déplacements,

- l'observatoire permanent des déplacements.

✦ Enfin, sur le rayonnement métropolitain, les coopérations métropolitaines et les grands équipements :

- l'élaboration d'un référentiel sur Nantes Métropole. Il s'agit de reprendre les principaux chiffres sur la Métropole, son poids, l'enseignement supérieur, le développement, les déplacements, le logement…

- les études sur le rayonnement de la Métropole nantaise,

- le suivi du schéma de développement universitaire,

- la coopération avec l'Université de Nantes,

- la coopération Nantes-Rennes,

- le Pôle Métropolitain Loire Bretagne,

- Enfin, les aéroports et les enjeux de territoires. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Prend en considération le Programme Partenarial de Travail de l'AURAN et approuve les thèmes prioritaires d'intervention intéressant la Métropole pour l'année 2015,

2. Autorise Madame la Présidente et Monsieur le vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération

09 – SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU - MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION

EXPOSE

Le Plan Local d'Urbanisme de Saint-Aignan de Grand Lieu, approuvé le 17 décembre 2007 par le conseil communautaire, et modifié par la délibération du 11 décembre 2009, doit être adapté, principalement pour maitriser le développement urbain et conforter la centralité, conformément aux axes fédérateurs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). La modification intègre également un certain nombre d'évolutions réglementaires destinées à prendre en compte les politiques métropolitaines, à mettre à jour les emplacements réservés et à adapter le règlement dans un souci d'harmonisation à l'échelle métropolitaine.

Le premier volet de la modification du PLU vise à accompagner, par une adaptation des règles en vigueur, le développement urbain de la commune. Il s'agit de poursuivre le renouvellement urbain, tout en garantissant l'intégration des nouveaux projets dans le tissu urbain existant. Ainsi, suite à la réalisation d'une étude urbaine, une orientation d'aménagement est instaurée dans la centralité, secteur les Treilles, afin de définir précisément les objectifs en terme de développement de l'habitat et les principes d'aménagement. Par ailleurs, le règlement est ajusté afin d'accompagner la densification du bourg tout en préservant la forme urbaine de la ville de Saint-Aignan de Grand Lieu. L'urbanisation de ce secteur est néanmoins conditionnée par une évolution de la servitude de bruit du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport Nantes Atlantique.

Deux orientations d'aménagement sur les secteurs de la Rinière et des Jahardières sont aussi proposées sur des dents creuses afin d'encourager une urbanisation qualitative et un programme de logement garantissant une mixité sociale.

Le second volet de cette modification consiste à adapter les dispositions règlementaires pour une prise en compte des politiques publiques thématiques de Nantes Métropole, notamment celles liées à l'habitat, aux déplacements, à l'environnement et aux équipements d'intérêt collectif (évolutions concernant l'hébergement hôtelier, l'encadrement des constructions à usage de gardiennage en zones d'activités économiques, la lutte contre l'imperméabilisation des sols, la gestion de la collecte des déchets…). Une mise à jour des emplacements réservés (ER) est également proposée principalement pour accompagner l'aménagement de cheminements destinés aux modes doux de déplacement, mais aussi pour permettre la création d'aménagements permettant le retournement des véhicules de collecte des ordures ménagères.

D'autre part, des évolutions réglementaires sont réalisées afin de faciliter la compréhension de la règle par les porteurs de projets.

Le dossier d'enquête publique a été notifié aux personnes publiques associées par courrier du 23 septembre 2014.

Le conseil général, par courrier du 7 novembre 2014, préconise l'inconstructibilité du secteur des Jahardières au motif qu'il se situe hors de l'agglomération et doit respecter un recul de 25 mètres par rapport à la RD 85. Il n'est pas proposé de donner une suite favorable à cette demande. En effet, ce site est en secteur urbanisé et constitue une opportunité de complément d'urbanisation dans une zone urbaine déjà construite. Il conviendra néanmoins d'assurer un accès au secteur qui garantisse la sécurité des usagers. A cet effet, l'orientation d'aménagement est complétée afin de préciser la nécessité de sécuriser l'accès sur la RD 85.

La commune de Saint-Aignan de Grand Lieu, par courrier du 4 novembre 2014, a formulé une remarque. Elle demande la création d'un emplacement réservé pour la création d'un accès en arrière de la zone UAp. Cette demande ne peut être prise en compte à ce stade de la procédure. D'un commun accord, il est convenu de traiter cette question de manière plus globale dans le cadre de l'élaboration du PLUm.
Les autres personnes publiques ne se sont pas exprimées. Leur avis est donc tacitement favorable.

L'enquête publique s'est déroulée du 8 octobre au 7 novembre 2014 inclus pendant laquelle le commissaire enquêteur a tenu 4 permanences. Elle a donné lieu à 13 remarques consignées dans le registre d'enquête et 3 courriers. Ces remarques concernent principalement le projet de renforcement de la centralité, insistant sur la volonté d'être associés à une concertation lors de la poursuite des études d'aménagements à venir et le souhait que le projet soit intégré au tissu environnant. Les adaptations du PLU sur le secteur des Treilles sont issues d'une étude préalable sur la période 2011-2013 ayant fait l'objet d'une consultation ouverte à tous, la collectivité sera vigilante à poursuivre cette consultation lors des phases pré-opérationnelles et opérationnelles.

Une remarque porte sur la nécessité de préserver une continuité piétonne traversant l'orientation d'aménagement de la Rinière. L'emplacement réservé n°18 existant au PLU prévoit cette traversée piétonne. Il est donc proposé de l'intégrer à l'orientation d'aménagement.

Une remarque porte sur la réduction de l'emplacement réservé n°3, qui recouvre actuellement un puits ainsi qu'une installation de géothermie et un abri de jardin. Cette demande ne peut être prise en compte à ce stade de la procédure.
D'autres remarques ne sont pas jugées en rapport avec l'objet de l'enquête publique, pour cette raison, elles ne seront pas traitées dans le cadre de cette procédure.

Le commissaire enquêteur dans son rapport remis le 4 décembre 2014 émet un avis favorable.

Après examen des remarques et avis, il est proposé au Conseil métropolitain d'approuver la modification du PLU de la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu, telle qu'elle est présentée dans le dossier d'enquête publique en faisant évoluer le principe de continuité piétonne indiqué dans l'orientation d'aménagement de la Rinière en conformité avec l'emplacement réservé n°18 et en complétant l'orientation d'aménagement des Jahardières afin de garantir les conditions de sécurité aux abords de la RD 85.
La notice explicative est corrigée pour prendre en compte ces ajustements.

Par ailleurs, la présente modification est mise à profit pour mettre à jour certaines pièces annexes du PLU :
- ajout des périmètres d'étude sur les secteurs de la Garotterie et du Centre-Ville, dans la pièce 7-7 ;
- ajout du périmètre de la ZAC Moulin-Cassé Croix-Rouge, secteur de Croix-Rouge, dans la pièce 7-7, ainsi que dans les planches graphiques concernées (57-26 et 57-27) ;
- intégration des ZAD du Pressoir du Grand Fief et du Bois Brûlé, dans la pièce 7-11.

Le dossier de modification du PLU a été tenu, avant cette séance, à disposition des élus métropolitains dans son intégralité à la Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération. Il sera consultable par le public, une fois la délibération exécutoire, dans les services de Nantes Métropole (à la Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération et au pôle métropolitain sud-ouest), ainsi qu'à la mairie de Saint-Aignan de GrandLieu.

M. Pras : « La délibération n°9 concerne la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu. Il s'agit d'approuver la modification du PLU de cette commune.

L'objectif de la modification est d'accompagner le développement urbain et le renforcement de la centralité de la commune de Saint-Aignan ; de prévoir une urbanisation qualitative, notamment sur des dents creuses, par l'instauration de deux orientations d'aménagement ; de prendre en compte l'évolution des politiques publiques sur le territoire de cette commune ; de garantir la mixité des fonctions urbaines, notamment par le développement de constructions d'intérêt collectif, et enfin d'introduire des adaptations réglementaires, et des mises à jour d'emplacements réservés.

L'avis des personnes publiques associées a été recueilli. Nous avons notamment un avis réservé du Conseil Général sur l'orientation de l'aménagement du secteur des Jahardières, relatif au souhait du Conseil Général de voir instituer un recul de 25 m le long de la RD 85. Nous considérons que l'orientation d'aménagement étant dans un secteur urbanisé, nous ne souhaitons pas donner de suite favorable à cette observation du Conseil Général. Nous intégrerons dans cette modification l'aspect de sécurisation de cet accès, et il sera traité dans le cadre de cette modification.

Nous avons par ailleurs une demande de la commune de Saint-Aignan pour créer un nouvel emplacement réservé qui assure un accès au cœur d'îlot de la zone UA de la centralité UAp.

Et nous avons, d'un commun accord avec la commune de Saint-Aignan, retiré cette demande, pour la traiter et l'intégrer dans le travail que nous aurons à faire sur l'élaboration du PLUm et sa déclinaison réglementaire sur la commune de Saint-Aignan.

L'enquête publique a eu lieu du 8 octobre au 7 novembre 2014. Elle a donné lieu à 13 courriers.
Ces courriers traitent en particulier d'interrogations, justement, sur le confortement de la centralité et le renforcement de cette centralité, et font état de demandes de concertation sur l'élaboration du PLUm et l'évolution du centre bourg.

Il vous est proposé, compte tenu de l'avis favorable du commissaire enquêteur, d'approuver ce dossier du PLU, et de prendre en compte que nous avons modifié quelques éléments, notamment la mise en place d'une continuité piétonne sur le secteur de la Rinière et des compléments de sécurisation sur le secteur des Jahardières. »

Mme la Présidente : « Merci. Didier Quéraud. »

M. Quéraud : « Merci, Madame la Présidente. Je fais part d'une explication de vote. Le groupe écologiste et citoyen s'abstiendra sur cette délibération, en cohérence avec la position que nous avions tenue au Conseil communautaire du mois de juin. Merci. »

Mme la Présidente : « Merci. Jean-Claude Lemasson. »

M. Lemasson : « Cela reste cohérent, à part une incohérence avec le périmètre d'études qui a été adopté au même Conseil communautaire, sur la zone de l'aéroport.

Je me félicite d'abord du travail collaboratif qui s'est instauré entre la commune et les services métropolitains, mais je voudrais néanmoins faire une remarque : dans le corps du texte qui nous est proposé dans la délibération, il est noté : " *l'urbanisation de ce secteur est néanmoins conditionnée par une évolution de la servitude de bruit du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport Nantes Atlantique* " La seule évolution possible est la suppression du PEB. C'est d'ailleurs la conclusion que nous avons adoptée au vu de l'analyse de la fiche communale du PLH, en présence de notre Vice-présidente en charge des logements sociaux, Pascale Chiron, et notamment pour respecter nos obligations réglementaires quant au seuil de logements sociaux. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 82 VOIX POUR ET 15 ABSTENTIONS,

1 - Approuve le dossier de modification du PLU sur la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu, tel que présenté à l'enquête publique, assorti des ajustements évoqués ci-dessus,

2 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération

10 – SAINT-JEAN-DE-BOISEAU – MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – BILAN DE LA MISE À DISPOSITION DU DOSSIER - APPROBATION

EXPOSE

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Jean-de-Boiseau, approuvé le 22 juin 2007, a été modifié en 2010 et 2013, pour l'adapter aux projets de développement urbain de la commune.

Une procédure de modification simplifiée de ce document d'urbanisme a été mise en œuvre, en application de l'article L.123-13-3 du Code de l'Urbanisme, afin de rectifier une erreur matérielle à savoir ajuster la limite graphique du sous-secteur 1AUp1, en compatibilité avec les secteurs déclinés dans l'orientation d'aménagement des Pierres Blanches.

Les modalités de mise à disposition du public de ce dossier ont été approuvées par délibération du Conseil Communautaire du 17 octobre 2014.
Par ailleurs, ce dossier a été transmis pour avis aux personnes publiques associées. La Chambre d'Agriculture de Loire Atlantique, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes Saint-Nazaire et la Région des Pays de la Loire ont répondu sans formuler de remarque particulière.

Le projet de modification, l'exposé de ses motifs ainsi qu'un registre, permettant au public de consigner ses observations, ont été mis à disposition du public du 24 novembre 2014 au 5 janvier 2015 inclus, respectivement au pôle de proximité Sud Ouest et à la Mairie de Saint-Jean-de-Boiseau.
Aucune observation n'a été formulée dans les registres mis à disposition du public.

Le dossier de modification simplifiée du PLU n'évolue pas suite à la mise à disposition du public.

Ce dossier est consultable au Département du Développement Urbain ainsi qu'au pôle métropolitain Sud-Ouest.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Tire le bilan de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Jean-de-Boiseau ;

2. Approuve la modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Jean-de-Boiseau telle que mise à disposition du public ;

3. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Département du Développement Urbain

11 – OPERATIONS D'AMENAGEMENT ET D'HABITAT – COMPTES RENDUS D'ACTIVITES 2013 – AVENANTS AUX CONCESSIONS ET CONVENTIONS PUBLIQUES D'AMENAGEMENT - APPROBATION

EXPOSE

Il revient au conseil métropolitain d'adopter, en qualité d'autorité compétente, les comptes-rendus annuels d'activité au titre de l'année 2013 relatifs aux différentes opérations d'habitat transférées et poursuivies sous le régime juridique de la convention publique d'aménagement ou de concession d'aménagement et à cette occasion de faire le point sur les actions en cours en 2013.

1 - Compte-rendu d'activité de la convention publique d'aménagement des Ormeaux à Bouaye pour l'exercice 2013

L'aménagement de la ZAC des Ormeaux a été confié, après délibération du conseil municipal de Bouaye le 27 mars 1996, à Nantes Métropole Aménagement (NMA). Le terme de cette concession a été reporté par l'avenant n°5 au 31/12/2017. Ce dernier permet également une révision de la rémunération de l'aménageur.

Cette ZAC, d'une superficie de 40 ha, est destinée à accueillir de l'habitat et des équipements publics dont un lycée. Le programme initial de 300 logements a été modifié pour atteindre environ 470 logements.

Fin 2013, la commercialisation des « Jardins de Gaïa », dernière tranche de la ZAC se poursuit avec une recette de 600 000 €.
Les études sur la problématique hydraulique ont été validées.

Le bilan actualisé au 31/12/2013 est affiché à l'équilibre sans participation du concédant.

2 - Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement des Courtils à Brains pour l'exercice 2013

L'aménagement de la ZAC des Courtils a été confié, après délibération du conseil communautaire en date du 21 octobre 2011, à Nantes métropole Aménagement (NMA), pour une durée de 8 ans.

La ZAC, d'une superficie de 6,5 ha, est destinée à accueillir principalement de l'habitat, soit environ 128 logements et une résidence pour personnes âgées.

Durant l'année 2013, des études techniques ont été réalisées ; les négociations foncières par voie amiable se sont poursuivies.

Le bilan actualisé au 31/12/2013 est affiché à l'équilibre sans participation du concédant.

3 - Compte-rendu de l'activité de la concession d'aménagement Fleuriaye 2 à Carquefou pour l'exercice 2013

L'aménagement de la ZAC de la Fleuriaye 2 a été confié, après délibération du conseil communautaire en date du 11 février 2011, à la Société d'Equipement de la Loire-Atlantique (SELA), pour une durée de 10 ans.

Cette ZAC, d'une superficie de 37 ha, est destinée à accueillir de l'habitat, soit environ 600 à 650 logements et environ 20 000 m² SHON (soit 18 000 m² de surface de plancher) à vocation tertiaire.

En 2013, les travaux réalisés ont porté sur la réalisation de fouilles archéologiques et la réalisation des voiries et parking public.
Le solde du foncier de la première tranche a été versé par la SELA à la ville de Carquefou.
Le relai équestre s'est implanté sur la ZAC (cession foncière de l'aménageur).
Trois opérateurs ont été retenus pour les 4 îlots de logements prévus sur la première tranche : Bouygues Immobilier, la SAMO et Vilogia.

Le bilan actualisé au 31/12/2013 affiche un excédent de 404 242€ HT, sans participation du concédant.

4 - Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement du Verger à Carquefou pour l'exercice 2013

L'aménagement de la ZAC du Verger a été confié, par délibération du conseil communautaire du 11 février 2011, à Loire Océan Développement (LOD), pour une durée de 10 ans.

Cette ZAC, d'une superficie de 4.6 ha, est destinée à accueillir de l'habitat, soit environ 160 logements, et environ 1 500 m² SHON (soit 1 350 m² de surface de plancher) à vocation tertiaire.

L'année 2013 a permis :

- la réalisation de dossiers réglementaires : étude d'impact et étude de potentiel de développement d'énergies renouvelables, dossier de déclaration d'utilité publique, dossier d'enquête parcellaire, dossier de déclaration lois sur l'eau ;
- la finalisation des études d'avant-projet ;
- l'acquisition d'une parcelle et la poursuite des négociations amiables.

Le bilan actualisé au 31/12/2013 est affiché à l'équilibre sans participation du concédant.

5 - Compte-rendu d'activité de la convention publique d'aménagement Ouest centre-ville à Couëron pour l'exercice 2013

L'aménagement de la ZAC Ouest centre-ville a été confié, après délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2005, à Loire Océan Développement (LOD), pour une durée de 12 ans. Le terme de cette concession a été reporté par l'avenant n°1 au 31/12/2022. Ce dernier permet également de forfaitiser la rémunération de liquidation du concessionnaire.

L'opération résidentielle de 70 ha, dont 56 ha à urbaniser est structurée le long de la coulée verte paysagée de 8 ha et de deux voies structurantes (boulevard de l'Océan-RD91 et la voie courbe) en vue d'édifier environ 1 600 logements.

En 2013 les travaux de viabilisation de la phase 3 (provisoires) ont été réceptionnés par l'aménageur, de même pour ceux de la phase 5 (définitifs). Les aménagements provisoires de la phase 6 ont été engagés. Une procédure de déclassement partiel de la rue Surcouf (phase 6) a été menée par enquête publique pour rétrocession à l'aménageur en 2014. Une voie neuve de substitution est en cours de réalisation.

Phase 3 : La réservation de 11 lots individuels a été menée en 6 mois. La commercialisation des îlots 3.4, 3.5 et 3.6 par Ataraxia et le groupe Launay (petits collectifs et individuels groupés) pour des logements en accession libre, abordable et locatif social s'est poursuivie.
Phase 5 : livraison de l'opération Aiguillon (16 maisons groupées en accession) et réservation de 36 lots individuels sur les 40.
Phase 6 : Harmonie Habitat (ilot 6.8) a désigné l'architecte qui réalisera les 42 logements collectifs sociaux orientés face à la coulée verte, en reconstitution de la cité Bel Air. L'ilot 6.6 a été reconverti en 14 maisons individuelles groupées développées par LOTICAP.

Le bilan actualisé au 31/12/2013 est affiché à l'équilibre sans participation du concédant.

6 - Compte-rendu d'activité de la convention publique d'aménagement de l'opération La Métairie à Couëron pour l'exercice 2013

L'aménagement de la ZAC de la Métairie a été confié, après délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2005, à Loire Océan Développement (LOD) pour une durée de 12 ans. Le terme de cette concession a été reporté par l'avenant n°1 au 21/04/2020. Ce dernier permet également de forfaitiser la rémunération de liquidation du concessionnaire.

D'une superficie de 24,5 ha à proximité du Lac de Beaulieu, elle s'organise en 4 phases et vise la construction d'environ 560 logements dont 25% en logement social et 22% en logement abordable. A la construction de logements s'ajoute un projet d'EHPAD de 80 lits (sous réserve de l'obtention des subventions de l'ARS).

En 2013 les études projet des phases 3 et 4 ont été validées (y compris la rue de la Salle) et les marchés de travaux attribués. Sur la phase 2, les terrains à bâtir sont en construction. La consultation promoteur de l'ilot 2.1 a été menée (Ataraxia-GHT). Le coût d'opération est de 17 M€ dont 11 réalisés à la fin 2013.

Le bilan actualisé au 31/12/2013 est affiché à l'équilibre sans participation du concédant.

7 - Compte-rendu d'activités de la concession d'aménagement des Perrières à la Chapelle-sur-Erdre pour l'exercice 2013 – Avenant n° 3 à ladite convention

L'aménagement de la ZAC des Perrières a été confié, après délibération du conseil municipal de la Chapelle-sur-Erdre en date du 26 janvier 1998, à la Société d'Equipement de Loire-Atlantique (SELA). Nantes Métropole, par délibération du conseil communautaire du 21 octobre 2011, a approuvé un avenant de prolongation pour une durée de 5 ans, soit un terme au 31 décembre 2017.

La ZAC, d'une superficie de 54 ha, destinée à accueillir principalement de l'habitat, prévoit à terme environ 1 300 logements.

Fin 2013, la commercialisation de l'ilot 5A a été réalisée.

Le bilan actualisé au 31/12/2013 est affiché à l'équilibre, sans participation du concédant.

Un avenant n°3, ci-annexé, est proposé en vue de proroger la durée de la concession jusqu'au 31/12/2020.

8 - Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement de la Gaudinière à la Montagne pour l'exercice 2013

L'aménagement de la ZAC de la Gaudinière a été confié, après délibération du conseil communautaire en date du 9 décembre 2011, à Nantes Métropole Aménagement (NMA), pour une durée de 6 ans.

La ZAC, d'une superficie de 6 ha, est destinée à accueillir principalement de l'habitat. La programmation prévisionnelle est d'environ 175 logements.

En 2013, les négociations foncières par voie amiable se sont poursuivies ; les études techniques également.

Le bilan actualisé au 31/12/2013 est affiché à l'équilibre sans autre participation du concédant.

9 - Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement de l'opération Le Chêne Vert au Pellerin pour l'exercice 2013

L'aménagement de la ZAC du Chêne vert a été confié, après délibération du conseil municipal du Pellerin en date du 30 décembre 1995, à la Société d'Equipement de Loire-Atlantique (SELA).

La ZAC, d'une superficie de 10 ha, est destinée à accueillir principalement de l'habitat, avec une seconde tranche opérationnelle comptant environ 130 à 140 logements.

Durant l'année 2013, la commercialisation des deux derniers ilots H et I, pour 40 logements environ, s'est avérée infructueuse. Après analyse, et au regard des objectifs du PLH, la programmation de cette dernière opération est totalement affectée à du logement social, avec en conséquence une aggravation du déficit.

Le bilan actualisé au 31/12/2013 est affiché à l'équilibre avec une participation du concédant augmenté de 278 776 €, soit un total de 1 115 777 € HT. Il reste 640 672 € HT à verser.

10 - Compte-rendu d'activité de la convention publique d'aménagement les Vignes aux Sorinières pour l'exercice 2013 – Avenant n°5 à ladite convention

L'aménagement de la ZAC des Vignes a été confié, après délibération du conseil municipal des Sorinières, en date du 25 juin 2010, à Nantes Métropole Aménagement (NMA).

La ZAC, d'une superficie de 44 ha, est destinée à accueillir un programme d'environ 700 logements.

En 2013, l'aménageur a poursuivi les acquisitions par voie de négociation à l'amiable, notamment dans la tranche 5 qui est maîtrisée totalement. Les études ont été poursuivies sur la tranche 5, niveau avant-projet et la consultation d'opérateurs immobiliers engagée.

Le bilan actualisé de l'opération au 31/12/2013 est affiché à l'équilibre sans participation du concédant.

Un avenant n°5 ci-annexé, proroge l'échéance de la concession d'aménagement au 31 décembre 2021 afin de tenir compte des difficultés d'acquisitions foncières sur les tranches 2 et 4. Ce prolongement induit un complément de rémunération de conduite opérationnelle au profit de l'aménageur.

11 - Compte-rendu d'activité de la convention publique d'aménagement Bottière-Chénaie à Nantes pour l'exercice 2013 – Avenant n°9 à ladite concession

L'aménagement de la ZAC Bottière-Chénaie a été confié, par délibération du conseil municipal de Nantes du 27 septembre 2002, à Nantes Métropole Aménagement.

La ZAC Bottière-Chénaie propose, sur une superficie de 35 ha, un programme diversifié de 2 400 logements, dont 40% de logements libres, 30% de logements en accession abordable et 30% de logements locatifs sociaux.
Elle prévoit par ailleurs la constitution d'un pôle urbain comprenant des commerces et des équipements publics qui se développent à l'intersection de la route de Sainte-Luce et du mail Haroun Tazieff. Un parc de 5 ha agrémente l'opération.

Les équipements programmés ont été livrés ; ils comprennent une médiathèque, un groupe scolaire intégrant un CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement), une crèche, un gymnase.
Le parc des Gohards est également achevé ainsi que le réaménagement de la rue de la Basse-Chénaie.
1 350 logements ont été livrés et 450 logements sont en chantier. Le solde des îlots a été attribué.

Le bilan actualisé au 31/12/2013 est affiché à l'équilibre avec une participation globale de 7 096 000 € dont 2 467 000 € d'apports en nature. La participation du concédant au titre des équipements publics est de 4 629 000 € HT soit 5 555 000 € TTC dont 1 850 000 € restant à verser.

L'avenant n°9, ci-annexé, proroge la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2020 et réajuste la rémunération de l'aménageur.

12 - Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement Erdre-Porterie à Nantes pour l'exercice 2013 – Avenant n°9 à ladite convention

L'aménagement de la ZAC Erdre-Porterie a été confié, par délibération du conseil municipal de Nantes, le 17 octobre 2003, à Nantes Métropole Aménagement.

La ZAC propose, sur une superficie de 57 ha, un programme diversifié de 2 500 logements dont 35% de logements libres, 40% de logements en accession abordable et 25% de logements locatifs sociaux, un renforcement de l'offre commerciale en continuité du bourg de Saint-Joseph-de-Porterie, des activités Route de Carquefou et un gymnase. Le Conseil Général a décidé l'implantation d'un collège sur le Bourg Nord, dont l'ouverture est prévue pour la rentrée 2017-2018.

Fin 2013, 861 logements ont déjà été livrés et 263 logements sont en chantier sur les secteurs du Bourg Ouest et du Champ de Tir ; 753 logements sont à l'étude ou en cours de commercialisation.

Le bilan actualisé au 31/12/2013 est affiché à l'équilibre avec une participation globale de 9 195 000 € dont 1 797 000 € d'apports en nature. La participation du concédant au titre des équipements publics est de 7 398 000 € HT soit 8 877 000 € TTC restant à verser.

Un avenant n°9, ci-annexé, proroge la durée de la convention jusqu'au 31/12/2020, complète le dispositif de rémunération de l'aménageur sur la mise en œuvre des participations constructeurs, augmente la participation du concédant tout en modifiant l'échéancier de versement.

En raison du décalage dans l'approbation du CRAC 2013, le présent avenant prend en compte des données présentées ultérieurement à l'automne 2014 et mentionne un montant de participation pour équipements publics inférieur à celui du CRAC 2013 ; l'échéancier de versement est également modifié en faveur d'un report de 3 063 000 € HT en 2020.

13 – Compte-rendu d'activité de la convention publique d'aménagement Ile de Nantes pour l'exercice 2013 – Avenant n°12 à ladite convention

Située au cœur de la métropole nantaise, l'Ile de Nantes, fait l'objet de l'un des plus importants projets urbains doté de toutes les fonctions urbaines : mixité fonctionnelle habitat, économie, tourisme et diversité sociale, mobilités douces, équipements d'envergure métropolitaine et d'un rapport privilégié au fleuve. Une société d'Economie Mixte (SEM) aujourd'hui devenue Société publique Locale (SPL), la SAMOA, met en œuvre le projet.

La première phase du projet, qui s'est déroulée sur la première décennie 2000, a fait l'objet d'une première ZAC «Ile de Nantes» dont le dossier de création a été approuvé par le conseil communautaire le 15 octobre 2004 sur 197 hectares situés sur la partie urbanisée de l'île. Elle a constitué un élan dans le développement de l'île et son rattachement au centre ville et fait émerger le quartier de la création avec notamment l'arrivée de la Fabrique, du Pôle des Arts Graphiques et la constitution d'une équipe au sein de la SAMOA chargée d'animer les réseaux dédiés à la culture et aux industries créatives.

Après 10 ans de transformation, la nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre, conduite par Marcel Smet et Anne-Mie Depuydt de l'agence UAPs, engage la deuxième phase du projet urbain rendu public en septembre 2012. Dans cette 2ème phase du projet l'Ile est considérée comme une opportunité pour étendre et prolonger le centre ville. Son réseau de transport, ses sites touristiques et de loisirs, ses espaces d'activité économique renforceront l'attractivité de la métropole.

Pour relier les quartiers, le projet s'appuie sur une figure paysagère qui irrigue toute l'île dont la première réalisation est l'axe Est/Ouest qui accueille d'ores et déjà le Chronobus (C5).

Pour mettre en œuvre cette phase 2, il faut aller au-delà du périmètre de la ZAC initiale et ouvrir une seconde procédure opérationnelle avec la création d'une ZAC Ile de Nantes - Sud Ouest sur les terrains aujourd'hui partiellement occupés par le Marché d'Intérêt National (MIN), et demain libérés par son transfert à Rézé, par la Gare Nantes Etat et par des friches industrielles. Nantes Métropole par délibération du 27 juin 2014 a initié ce projet de ZAC sur un périmètre de 80 hectares.

Cette nouvelle perspective de développement amènera Nantes Métropole dès 2015 à revoir l'économie générale du projet urbain Ile de Nantes 2 et à conclure une nouvelle concession d'aménagement.

L'année 2013 a été ainsi marquée par :

- Un protocole d'accord entre Nantes Métropole et le CHU a été approuvé en conseil communautaire du 24 Juin 2013. Le projet a été confirmé par le ministère de la santé durant l'été 2013. Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en septembre 2013, pour désignation du maitre d'œuvre au premier semestre 2015. La livraison du CHU est prévue entre 2023 et 2025.

- Les travaux du Lycée Île-de-Nantes ont débuté en 2012 et se sont poursuivis en 2013. Cet équipement de 27 000 m² accueille 1 600 élèves depuis la rentrée de septembre 2014.

- Le pôle de service public « le Viviani » a été livré fin 2013. Il accueille la mairie annexe Ile de Nantes, un multi-accueil municipal, des bureaux de la ville et le pôle médico-social du Conseil Général.

- Solibab : le bâtiment regroupe des bureaux et des locaux d'activité pour des associations et entreprises issues de l'économie sociale et solidaire inauguré début 2014.

- Le quartier de la création, laboratoire vivant : la reconfiguration du site des halles Alstom a démarré. Ce projet qui accueille l'Ecole Supérieure des Beaux Arts de Nantes Métropole (ESBANM) livrée en 2017 et des activités directement liées avec les entreprises créatives, constituera le cœur du Quartier de la Création. Sur la Prairie au Duc Sud, le Médiacampus, regroupera l'Ecole Science Com' et TéléNantes (concours fin 2013, livraison 2016).

- La Prairie au Duc : au cœur du site des Chantiers, à l'ouest de l'île, un nouveau quartier de 125 000 m² se développe le long du Boulevard de la Prairie-au-Duc avec notamment la livraison par Nantes Habitat de l'ensemble Oiseaux des Isles (36 logements sociaux et commerces). En 2013, les travaux d'espaces publics ont accompagnés le développement des opérations immobilières.

- Aménagement des espaces publics et déplacements :

  - L'Agence de paysagiste BASE a été retenue pour réaménager les Quais Rhuys, Hoche et Doumergue. Ces 7 hectares d'espaces publics permettront de boucler le tour Nord des Berges de l'Ile. Les études de conception et la concertation ont débuté pour une mise en travaux en 2015 et une livraison en 2016.

  - «Green island » : dans le cadre de Nantes, capitale verte, le projet urbain de l'Ile s'est attaché, depuis l'origine à produire un modèle de développement original, raisonné et concerté. Ainsi en 2013, une dizaine d'expérimentations ont été sélectionnées pour imaginer de nouveaux usages dans les quartiers. Un parcours éphémère et inédit a été formé avec notamment : la création du jardin partagé Cours de la Prairie d'Amont, à l'est de l'ile ; la Nizanerie ; écosphère sur le Quai Rhuys avec le marché de légumes très social.
  - mise en service en août 2013, la ligne Chronobus C5 dessert l'île d'Est en Ouest en site propre.

Le bilan financier actualisé au 31/12/2013 est affiché à l'équilibre avec une participation du concédant, hors apport en nature, de 238 860 000 € TTC identique au dernier bilan approuvé. La participation financière du concédant pour 2014 s'élève à 10 704 000 € TTC et a été versée.

L'avenant n° 12, ci-annexé, a pour objet de prendre en compte des apports en nature et la participation de Nantes Métropole pour l'année 2015.

Les apports en nature concernent deux terrains qui font l'objet de cession sous forme d'apport en nature au bénéfice de la SAMOA notamment pour la réalisation de projets immobiliers.

La première emprise porte sur les parcelles DY 320, 321 et 322 pour une superficie de 851 m², situé rue Lanoue Bras de Fer. La valeur de ce bien a été estimée par France Domaine à 255 300 € HT, pour l'opération immobilière « Place des Erables ».

Cette parcelle a fait l'objet d'une procédure de déclassement du domaine public.

La seconde emprise porte sur la parcelle DZ 156 pour partie d'une superficie de 524 m² environ, situé boulevard Babin Chevaye pour l'opération immobilière « la Madeleine », dont une estimation est de 220 000 € HT.

Elle fera l'objet d'une procédure de déclassement du domaine public et d'une estimation des domaines.

Dans le cadre d'une refonte de la concession d'aménagement et d'une programmation financière prévue en 2015, la participation de Nantes Métropole fait l'objet d'un versement d'un montant de 8 040 000 € TTC pour l'année 2015.

14 - Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement Madeleine Champ de Mars à Nantes pour l'exercice 2013

L'aménagement de la ZAC a été confié, par délibération du conseil municipal de Nantes du 15 décembre 1995, à Nantes Métropole Aménagement (NMA). L'échéance de la concession d'aménagement est fixée au 31/12/2018.

La ZAC de la Madeleine a pour objectif de mettre en œuvre sur le quartier, en mutation depuis les années 80, un projet urbain permettant d'une part de relier la Cité des Congrès à la ville et à organiser la restructuration des îlots environnants (LU, Magellan…), et d'autre part de réhabiliter le quartier ancien en préservant sa mixité urbaine. La ZAC s'étend sur une superficie de 50 ha dont 30 ha d'îlots bâtis.

L'année 2013 a été marquée notamment par l'acquisition foncière du 14 Rue Fourré, la poursuite de la commercialisation ainsi que la cession des locaux et l'installation du SEVE, situés au 28/30 rue E. Péhant et la construction du siège du Crédit Mutuel de Loire Atlantique Centre Ouest.

Le bilan actualisé au 31/12/2013 est affiché à l'équilibre avec une participation du concédant de 14 745 000 € HT entièrement versée avant le transfert de l'opération à Nantes Métropole.

15 – Compte-rendu d'activité de la convention d'aménagement Malakoff centre à Nantes pour l'exercice 2013

L'aménagement de la ZAC Malakoff centre a été confié à Nantes Métropole Aménagement dans le cadre d'une convention publique d'aménagement approuvée par délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2007.

Cette opération d'aménagement a vocation à participer au désenclavement de la ZUS (Zone urbaine sensible) de Malakoff située dans le périmètre du Grand Projet de Ville par le renouvellement et la réhabilitation du parc de logements, l'implantation d'activités tertiaires et d'équipements ainsi que la création d'un pôle commercial conçu pour répondre aux besoins du grand quartier Malakoff et Pré Gauchet.

Le programme prévisionnel des constructions prévoit la production complémentaire d'environ 25 000 m² de surface de plancher dont 150 logements sur un périmètre de 5 hectares. Cette opération d'aménagement comprend également la requalification de la rue d'Angleterre, l'aménagement d'un parking au sud du linéaire d'Angleterre et la création de la place Rosa Parks constituant un espace majeur au sein du quartier.

La livraison de la rue d'Angleterre autorisant le passage du chronobus C3 ainsi que l'achèvement de la tour 10 d'Angleterre constituent deux étapes marquantes confirmant la progression des travaux initiés dans le cadre de la ZAC de Malakoff centre.

Plusieurs chantiers se sont poursuivis en 2013 : la réhabilitation du linéaire d'Angleterre, la construction du bâtiment de logements et de bureaux dit « Sémaphore », l'opération dite « MC1 » comportant le futur centre commercial, le siège de Nantes Habitat et 88 logements dont un domicile services.

Enfin, le pôle de service public, positionné sur le pignon Est du linéaire de Tchécoslovaquie a été mis en chantier au cours de cet exercice.

Le bilan actualisé au 31/12/2013 est affiché à l'équilibre avec une participation financière du concédant inchangée par rapport au précédent bilan soit un montant de 8 389 000 € HT dont 186 000 € d'apport en nature et 8 203 000 € de participation pour équipements publics dont 4 618 000 € restant à verser.

16 – Compte-rendu d'activité de la convention publique d'aménagement du Pré Gauchet à Nantes pour l'exercice 2013 – avenant n°9 à ladite convention

L'aménagement de la ZAC du Pré Gauchet a été confié à Nantes Métropole Aménagement dans le cadre d'une convention publique d'aménagement approuvée par délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2003.

A travers cette opération de renouvellement urbain, Nantes Métropole accompagne la création du quartier du Pré Gauchet sur un territoire de 36 hectares situé entre la gare de Nantes et la Loire. La ZAC du Pré Gauchet devrait développer de nouvelles constructibilités aux fonctions diversifiées à hauteur de 252 000 m² de surfaces de plancher à horizon 2020.

A ce jour, 210 000 m² de surfaces de plancher ont été commercialisés dont 120 000 m² correspondant à des opérations immobilières livrées soit 570 logements et 68 000 m² de surfaces de plancher affectées à des activités tertiaires.

Des actions significatives confirment l'avancement de la ZAC du Pré Gauchet courant 2013 :

- la livraison d'une aire de jeux et de l'allée Nina Simone nécessaire à la desserte de la 2ème phase de la ZAC, située au nord-est du mail Picasso ;

- la livraison d'une opération immobilière majeure : l'opération dite Véo, développée sur l'îlot 5C, comprenant un gymnase municipal et 14 000 m² de surfaces de bureaux ;

- la poursuite du chantier de l'opération immobilière dénommée « Nouvelle Vague » implantée sur l'îlot 2D et comportant la réalisation de 84 logements et 11 000 m² de surfaces tertiaires ;

- la définition et le suivi des faisabilités urbaines et architecturales de neuf îlots constructibles (îlots 1C, 8A1, 9, 3A, 3B, 1A2, 5D, 6 et 8A2).

Le bilan actualisé au 31/12/2013 est affiché à l'équilibre et intègre une participation financière de Nantes Métropole de 8 711 000 € HT, dont 1 990 000 € d'apport en nature. Hors apport en nature, la participation a été entièrement versée depuis 2012.

L'optimisation des charges foncières conduit à transformer une participation de Nantes Métropole prévue sous forme d'apport en nature en 2016 en une acquisition à titre onéreux. Cela concerne l'îlot dit 1A2 » situé rue Marcel Paul à Nantes pour un montant de 320 180 € HT. C'est l'objet de l'avenant n°9, ci-annexé.

17 - Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement portant Opération de Restauration Immobilière (ORI) à Nantes pour l'exercice 2013

Une opération de restauration immobilière (ORI) porte sur 15 immeubles particulièrement dégradés pour lesquels le dispositif incitatif de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) dans le quartier Decré/Bouffay à Nantes est apparu insuffisant.

Les travaux de restauration de ces immeubles ont été déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 22 juillet 2011.

La mise en œuvre de l'ORI a été confiée, par délibération du conseil communautaire du 9 décembre 2011, à Nantes Métropole Aménagement (NMA) par concession d'aménagement en date du 26 avril 2012. Le terme de cette concession d'aménagement est fixé au 31/12/2019.

L'ORI est l'outil opérationnel complémentaire du dispositif OPAH_PIG Decré Bouffay mis en place pour obliger les copropriétaires à rénover des copropriétés dégradées.

Sur les 15 immeubles fléchés, 14 copropriétés ont voté un programme global dont 6 ont réalisé les travaux et 8 sont en cours. Le 15ème immeuble, une AFUL en phase de commercialisation doit faire l'objet d'un lancement des travaux courant 2015.

A ce jour, ce dispositif coercitif doublé du volet incitatif du PIG n'a pas nécessité l'activation de la phase expropriation de la DUP en vigueur jusqu'en juillet 2016.

Le bilan actualisé au 31/12/2013 est affiché à l'équilibre avec une participation du concédant de 1 800 000 € HT restant à verser.

18 - Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement du Vallon des Garettes à Orvault pour l'exercice 2013 – Avenant n°5 à ladite convention

L'aménagement de la ZAC Vallon des Garettes a été confié, après délibération du conseil municipal d'Orvault en date du 2 octobre 2006, à Nantes Métropole Aménagement (NMA). Le terme de cette concession a été reporté par l'avenant n°4 au 31/12/2018.

La ZAC, d'une superficie de 57 ha dont 33ha sont aménageables, est destinée à accueillir de l'habitat, des commerces et des espaces verts (7 ha).

En 2013 les travaux de la tranche 2 de la ZAC ont été réalisés en grande partie et la majorité des permis de construire des lots collectifs de cette tranche autorisés (environ 300 logements).

A fin 2013, 57 % des cessions foncières étaient réalisées et 61 % des dépenses totales étaient engagées, sur un total de 29 851 000 € HT.

Le bilan actualisé au 31/12/2013 affiche un équilibre avec une participation en apport en nature de 2 195 000 € HT entièrement réalisé et une participation inchangée au titre des équipements publics d'un montant de 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC, restant à verser.

L'avenant n°5, ci-annexé, prend en compte la modification de l'échéancier de versement de la participation du concédant. Il intègre également la rémunération de gestion locative de la supérette.

19 - Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement la Jaguère à Rezé pour l'exercice 2013

L'aménagement de la ZAC de la Jaguère à Rezé a été confié, par délibération du conseil municipal de Rezé du 25 janvier 2008, à Loire Océan Développement (LOD), pour une durée de 9 ans. Le terme de cette concession a été reporté par l'avenant n°3 au 31/12/2020.

Sur une superficie de 17 ha, elle est principalement destinée à accueillir de l'habitat (856 logements diversifiés).

En 2013, les travaux provisoires de la première tranche de la ZAC se sont déroulés jusqu'en fin d'année et la commercialisation des lots de cette même tranche, engagée début 2012, s'est poursuivie.

Fin 2013, 32% des dépenses étaient engagées sur un montant de 19 591 000 € HT et encore aucune cession réalisée.

Le bilan actualisé au 31/12/2013 est affiché à l'équilibre avec une participation globale du concédant réduite à 788 211 € HT en apport en nature.

20 - Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement du boulevard de la Baule à Nantes et Saint-Herblain pour l'exercice 2013 – Avenant n°1 à ladite concession

L'aménagement de la ZAC du boulevard de la Baule à Nantes et Saint-Herblain a été confié, par délibération du conseil communautaire du 25 janvier 2013, à Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA) pour une durée de 12 ans.

Sur une surface de 21,7 ha, la ZAC prévoit d'accueillir des logements, un pôle santé et des activités de services et bureaux. L'opération vise à reconfigurer cette entrée de ville et l'axe primaire du boulevard de la Baule en un boulevard paysager et apaisé, doté d'un site propre Chronobus (C3), à ouvrir les rives à l'urbanisation pour mieux relier les quartiers nord et sud situés aux abords. A ce stade, le programme prévisionnel des constructions est fixé à environ 117 000 m² de surface plancher.

En 2013 les études opérationnelles menées par LOMA ont été engagées avec l'équipe de maitrise d'œuvre (AUP, urbaniste, Artélia, bureau d'étude et Yves Bureau, paysagiste). A cette occasion, Nantes Métropole a sollicité des modifications de programme pour renforcer le paysagement et l'offre de stationnement public, prévoir un itinéraire de report de la circulation poids lourds et le maintien de deux voies de circulation en sens entrant vers Nantes durant les travaux, permettre l'insertion d'un réseau de chauffage urbain (prolongement du réseau de Bellevue), intégrer des containers enterrés pour la répurgation. Les études opérationnelles ont également permis de coordonner le plan des réseaux de la ZAC avec l'insertion des deux canalisations de transit d'eau potable Nantes-Saint-Nazaire (feeders) qui passent sous le boulevard et de compléter l'aménagement des espaces publics sur le giratoire Abel Durand pour desservir l'îlot 9.

Le bilan au 31/12/2013 est affiché à l'équilibre avec une participation financière de 5 875 940 € HT dont 1 355 940 € d'apport en nature (la parcelle CA51 d'une valeur de 107 000€ à été ajouté à l'apport en nature initialement prévu) et 4 520 000 € HT, soit 5 424 000 € TTC de participation pour équipements publics restant à verser.

Un avenant n°1, ci-annexé acte la modification du montant de la participation et des apports en nature.

21 - Compte-rendu d'activité de la convention d'aménagement La Pelousière à Saint-Herblain pour l'exercice 2013

L'aménagement de la ZAC de la Pelousière a été confié, après délibération du conseil municipal de Saint-Herblain en date du 2 octobre 2003, à Loire Océan Développement (LOD) pour une durée de 12 ans. L'avenant n°3, approuvé par délibération du conseil communautaire du 24 juin 2013 est venu proroger la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2018. Celui-ci modifie également l'échéancier de versement de la participation du concédant et fixe la rémunération de liquidation de l'opération à un montant forfaitaire de 180 000 €.

La ZAC, d'une superficie de 22 ha, est destinée à accueillir de l'habitat soit environ 750 logements.

En 2013, les travaux de construction des immeubles situés au nord du vallon, ont été en totalité engagés ou terminés permettant la livraison d'une grande part des logements collectifs.
Les études d'aménagement des espaces publics de la dernière tranche de l'opération, ont été finalisées et la commercialisation des lots a été engagée. Sur la dernière tranche, 2 lots restent à attribuer.
Fin 2013, 83% des dépenses étaient réalisées ainsi que 60% des recettes.

Le bilan actualisé au 31/12/2013 est affiché à l'équilibre avec une participation du concédant de 810 000 € HT dont 405 000 € HT soit 484 380 € TTC restant à verser.

22 - Compte-rendu d'activité de la convention publique d'aménagement Les Tilleuls à Saint-Herblain pour l'exercice 2013

L'aménagement de la ZAC des Tilleuls a été confié par délibération du conseil municipal de Saint-Herblain en date du 21 mars 2003, à Loire Océan Développement (LOD). L'échéance de la convention d'aménagement a été prolongée jusqu'au 21 octobre 2015.

Sur une superficie de 6 ha, la ZAC a permis la création d'un nouveau quartier de 350 logements environ.

Les remises d'ouvrage ont été effectuées.
En 2013, les régularisations foncières avec les copropriétés et les bailleurs sociaux préalables au transfert des espaces de voirie dans le domaine de Nantes Métropole ont été engagées et sont poursuivies sur 2014.

Le bilan actualisé au 31/12/2013 est affiché à l'équilibre sans participation du concédant.

23 - Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement du Saule-Blanc à Thouaré-sur-Loire pour l'exercice 2013 – Avenant n°3 à ladite convention

L'aménagement de la ZAC du Saule Blanc a été confié, par délibération du conseil municipal de Thouaré-sur-Loire en date du 6 mars 2006, au groupe Brémond. Un avenant n°2 a été approuvé par délibération du conseil communautaire du 9 décembre 2011 en vue de proroger la durée de la concession jusqu'au 6 avril 2015.

La ZAC du Saule Blanc, d'une superficie de 2,2 ha, est principalement destinée à accueillir de l'habitat. Cette opération est en voie d'achèvement et a permis l'accueil d'environ 334 logements.

Le bilan actualisé au 31/12/2013 affiche un déficit de 9 000 € HT, sans participation du concédant.

L'avenant n°3, ci-annexé, proroge la durée de la concession d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2017. Cette prorogation doit permettre le bon accomplissement des opérations préalables à la clôture de la concession, notamment l'aboutissement des remises d'ouvrages et des régularisations foncières, ainsi que l'établissement du bilan de clôture.

24- Avenant n°4 à la concession d'aménagement de la Minais à Sainte-Luce-sur-Loire

L'aménagement de la ZAC de la Minais a été confié, par délibération du conseil municipal de Sainte-Luce-sur-Loire du 26 janvier 1998, à la Société d'Equipement de Loire Atlantique. Un nouveau traité de concession d'aménagement a été signé avec la SELA le 21 avril 2008, pour une durée de 10 ans.

L'avenant n°4, ci-annexé, proroge la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2022. Cette prorogation est justifiée par une commercialisation plus longue qu'initialement prévue et par la nécessité d'un financement via la mise en place prochaine d'un prêt à moyen terme. Elle doit permettre de couvrir cette période d'emprunt.

M. Pras : « Il vous est proposé d'approuver, par cette délibération, les comptes-rendus d'activités 2013 (CRAC), les avenants de concessions et de conventions publiques d'aménagement sur les opérations publiques d'aménagement et d'habitat dans lesquelles la Métropole est engagée.

Nous n'avons pas pu, au cours de l'année 2014, compte tenu de l'installation du Conseil communautaire, valider ces CRAC. C'est pour cela que nous le faisons, au titre de l'année 2013, en ce début d'année 2015.

Contrairement à ce qui est indiqué dans votre délibération, ce ne ne sont pas 11 conventions qui sont à approuver à l'équilibre avec une participation pour remise d'ouvrage, mais 10. Nous vous proposons de retirer la ZAC des Indulgences, à Sainte-Luce, de manière à ce que nous continuions à avoir un échange et à régler définitivement le point financier pour cette ZAC avec la commune de Sainte-Luce.

4 CRAC ne sont pas approuvés, il s'agit de celui des Indulgences et de la Minais à Sainte-Luce, des Deux Ruisseaux à Thouaré, du centre Bourg et Pontreau-Piletière à Mauves, et la ZAC Rive de Loire à Couëron. ».

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 - Approuve les comptes-rendus annuels de l'activité pour l'exercice 2013 de la SPL Nantes Métropole Aménagement à Nantes Métropole pour les opérations ZAC suivantes :

Les Ormeaux à Bouaye ;
Les Courtils à Brains ;
La Gaudinière à la Montagne ;
Les Vignes aux Sorinières ;
Bottière-Chénaie à Nantes ;
Erdre-Porterie à Nantes ;
Madeleine Champs de Mars à Nantes ;
Malakoff centre à Nantes
Pré Gauchet à Nantes
Vallon des Garettes à Orvault ;

2 - Approuve le compte-rendu annuel d'activité pour l'exercice 2013 de la SPL Nantes Métropole Aménagement à Nantes Métropole pour l'Opération de Restauration Immobilière à Nantes ;

3 - Approuve les comptes-rendus annuels d'activités pour l'exercice 2013 de la Société d'Equipement de Loire-Atlantique à Nantes Métropole pour les opérations de ZAC suivantes :

La Fleuriaye 2 à Carquefou ;
Les Perrières à la Chapelle-sur-Erdre ;
Le Chêne vert au Pellerin ;

4 - Approuve les comptes-rendus annuels de l'activité pour l'exercice 2013 de la société Loire Océan Développement à Nantes Métropole pour les opérations ZAC suivantes :

Le Verger à Carquefou ;
Ouest centre-ville à Couëron ;
La Métairie à Couëron ;
La Jaguère à Rezé ;
La Pelousière à Saint-Herblain ;
Les Tilleuls à Saint-Herblain ;

5 - Approuve le compte-rendu annuel d'activité pour l'exercice 2013 de la société LOMA pour l'opération Boulevard de la Baule à Nantes et Saint-Herblain ;

6 - Approuve le compte-rendu annuel d'activité pour l'exercice 2013 de la société BREMOND pour l'opération le Saule Blanc à Thouaré-sur-Loire ;

7 - Approuve le compte-rendu annuel d'activités pour l'exercice 2013 de la SAMOA pour l'opération de renouvellement urbain de l'Ile de Nantes.

Les comptes-rendus annuels à la collectivité sont consultables au Département du Développement Urbain.

8 - Approuve l'avenant n°3 à la convention publique d'aménagement les Perrières à la Chapelle-sur-Erdre à conclure avec la Société d'Equipement de Loire-Atlantique qui prolonge la durée de la convention jusqu'au 31/12/2020;

9 - Approuve l'avenant n°5 à la convention publique d'aménagement les Vignes aux Sorinières à conclure avec Nantes Métropole Aménagement qui prolonge la durée de la convention jusqu'au 31/12/2021 et complète la rémunération de conduite opérationnelle ;

10 - Approuve l'avenant n°9 à la convention publique d'aménagement Bottière-Chenaie à Nantes à conclure avec Nantes Métropole Aménagement qui proroge la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2020 et réajuste la rémunération de l'aménageur ;

11 - Approuve l'avenant n°9 à la concession d'aménagement Erdre-Porterie à Nantes à conclure avec Nantes Métropole Aménagement qui prolonge la concession jusqu'au 31/12/2020 et révise la participation du concédant et la rémunération de l'aménageur ;

12 - Approuve l'avenant n°12 à la convention d'aménagement Ile de Nantes à Nantes à conclure avec la SAMOA qui autorise les apports en nature et le versement de la participation de Nantes Métropole pour l'année 2015 à hauteur de 8 040 000 € TTC ;

13 - Approuve l'avenant n°9 à la convention publique d'aménagement Pré-Gauchet à Nantes à conclure avec Nantes Métropole Aménagement qui a pour objet d'acter l'acquisition à titre onéreux, auprès de Nantes Métropole, de l'îlot dit « 1A2 » situé rue Marcel Paul à Nantes pour un montant de 320 180 € HT ;

14 - Approuve l'avenant n°5 à la concession d'aménagement du Vallon des Garettes à Orvault à conclure avec Nantes Métropole Aménagement qui modifie l'échéancier de versement de la participation du concédant et intègre la rémunération de gestion locative de la supérette ;

15 - Approuve l'avenant n°1 à la concession d'aménagement du Boulevard de la Baule à Saint-Herblain et Nantes à conclure avec Nantes Métropole Aménagement qui augmente la participation de Nantes Métropole à 5 875 940 € HT dont 1 355 940 € d'apport en nature ;

16 - Approuve l'avenant n°3 à la concession d'aménagement du Saule-Blanc à Thouaré-sur-Loire à conclure avec le groupe Brémond qui prolonge la concession jusqu'au 31 décembre 2017 ;

17 – Approuve l'avenant n°4 à la concession d'aménagement de la Minais à Sainte-Luce-sur-Loire à conclure avec la Société d'Equipement de Loire Atlantique qui prolonge la concession jusqu'au 31 décembre 2022 ;

18 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Territoriale Ouest Agglomération

12 – SAINT-HERBLAIN – ZAC DU BOULEVARD DE LA BAULE – APPROBATION DU DOSSIER DE REALISATION ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

EXPOSE

Par délibération en date du 25 janvier 2013, Nantes Métropole a approuvé le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté du Boulevard de la Baule portant sur une emprise d'environ 22 hectares et confié la réalisation de cette opération à Loire Océan Métropole Aménagement. L'opération vise à reconfigurer cette entrée de ville en un boulevard paysagé et apaisé, à ouvrir les rives à l'urbanisation pour mieux relier les quartiers nord et sud situés aux abords et permettre la mise en œuvre d'un important programme de construction à vocation économique et d'habitat.

Le Programme des Equipements Publics (P.E.P) de l'opération a été approuvé lors de la délibération du 13 décembre 2013.

A la demande de Nantes Métropole, l'aménageur a retravaillé l'avant-projet d'aménagement de l'opération pour améliorer le paysagement et les traversées sur l'axe du boulevard, intégrer l'aménagement d'un itinéraire poids lourds en phase travaux, prévoir les stations de Chronobus et l'implémentation des signalisations lumineuses de trafic. Par ailleurs, certains aménagements sont requis en accompagnement de cette opération comme l'aménagement des continuités piétonnes se poursuivant hors ZAC, l'implantation des mobiliers et aménagements spécifiques liés au Chronobus ainsi que le dévoiement de la canalisation de transport d'eau potable vers Saint-Nazaire déjà existante (500 mm).

Les études complémentaires menées par Loire Océan Métropole Aménagement permettent de présenter le nouveau programme des équipements publics, joint en annexe, et le dossier de réalisation de cette ZAC.

A constructibilité égale, il est proposé un traitement plus qualitatif des aménagements des espaces publics, répondant mieux aux besoins des futurs habitants et usagers du boulevard. La participation publique du concédant s'élève à 5 875 940€ HT dont 1 248 940 € d'apport en nature déjà inscrit dans le bilan initial de la concession publique d'aménagement, auquel s'ajoute un apport en nature de 107 000 €, correspondant à une parcelle précédemment propriété de Nantes Métropole et située sur l'îlot 9.

Le nouvel avant-projet des espaces publics a été soumis à la sous-commission départementale pour la sécurité publique et la préfecture. Cette dernière a acté que les modifications apportées au projet n'étaient pas substantielles et ne nécessitaient pas de complément à l'étude d'impact.

Le dossier de réalisation comprend :

- Le programme des équipements publics complété et ajusté suite au nouvel avant-projet,
- Un projet de programme global des constructions d'environ 120 000 m² de surface plancher qui inclut le programme prévisionnel approuvé en janvier 2013 dans le dossier de création et une légère marge pour extensions éventuelles des équipements et constructions. Cette surface comprendrait notamment 33 000 m² à vocation tertiaire dont 9 000 m² en rez-de-chaussée des bâtiments, 25 000 m² pour la création du pôle de santé VEDICI et 57 000 m² à vocation d'habitats collectifs et intermédiaires (dont 25 % de logements sociaux et 25 % de logements abordables) ;
- Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération intégrant l'évolution de la participation métropolitaine.

Le dossier de réalisation est consultable au Département du Développement Urbain et au pôle Loire-Chézine.

Le Programme des Equipements Publics (P.E.P) de la ZAC du Boulevard de la Baule, joint en annexe, liste les équipements publics réalisés dans le cadre de l'opération, leur montant prévisionnel et le ratio de prise en charge financière par l'opération ou par Nantes Métropole.

Sur cette opération, les équipements correspondent principalement à :

- l'aménagement de l'axe primaire, des nouveaux giratoires, du site Chronobus (C3), des liaisons douces structurantes nord-sud, d'espaces verts et d'un square public,

- la réalisation de travaux connexes et des divers réseaux d'adduction (éclairage, eau, électricité, chauffage urbain, télécommunication…) et d'assainissement des eaux pluviales et usées ainsi que le dévoiement de la conduite d'eau potable de transit entre Nantes et Saint-Nazaire, qui ne dessert pas le projet mais passe sous le boulevard,
- au coût des travaux de terrassement nécessaires au raccordement de la ZAC au réseau de chauffage urbain de Bellevue-Dervallières afin d'y favoriser le recours aux énergies renouvelables,
- l'aménagement d'un itinéraire poids lourds en phase travaux,
- à la réalisation des stations de Chronobus et l'implémentation des signalisations lumineuses de trafic.

Le projet de programme des équipements publics ci-annexé porte sur un montant total de 19 329 millions d'euros de travaux – valeur 2014 – hors aléas, indexation, imprévus et modifications de programme demandées par le concédant (travaux de l'aménageur inscrits en HT – travaux de Nantes Métropole exprimés en TTC, la TVA étant récupérable par Nantes Métropole).

Comme le prévoit l'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme, la commune de Saint-Herblain a donné son accord par délibération du conseil municipal du 15 décembre 2014, sur les modalités de réalisation et de financement et d'incorporation dans son patrimoine de certains équipements relevant de ses compétences (environ 2,4 hectares d'espaces verts communaux, coulée verte de transition, square public de proximité d'environ 2 000 m² de terrain).

M. Pras : « Nous sommes engagés dans l'aménagement urbain important de cet axe qui était autrefois un axe de circulation. Il s'agit aujourd'hui d'en faire un vrai quartier qui fasse le lien entre le nord et le sud de cette voie, pour développer un projet urbain avec de l'habitat, mais aussi de l'activité économique tertiaire, et puis quelques activités de proximité, et en même temps l'installation d'un axe structurant de transports en commun sur cette voie.

Le montant prévisionnel total de ces travaux est estimé à 19,3 millions d'euros, dont 18,4 millions d'euros qui sont portés par l'opération.

L'opération doit permettre la construction, à terme, de 120 000 m^2 environ de surface plancher, dont 33 000 m^2 à vocation tertiaire, 25 000 m^2 pour la construction du pôle de santé Védici, pour le développement de cette clinique. 57 000 m^2 sont à vocation de logements, dont 25 % de logements sociaux et 25 % de logements abordables. Le coût total de l'opération est estimé à 32,6 millions d'euros. »

Mme la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Bonjour à tous. Quelques éléments, juste pour vous préciser que les aménagements et le programme des équipements publics qui viennent d'être présentés par Pascal Pras ont également été présentés aux associations de quartier, ou aux associations de riverains, ce qui leur a permis de voir qu'un certain nombre de demandes avaient déjà été prises en compte. Ce que nous vous proposons aujourd'hui recueille globalement un assentiment de la part de la plupart des riverains concernés, des deux côtés du Boulevard de la Baule, à savoir dans les quartiers de Tillay, Preux et Crémetterie. »

Mme la Présidente : « Merci. Monsieur Annereau. »

M. Annereau : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. En effet, le dossier d'aménagement de la zone d'aménagement concertée du Boulevard de La Baule à Saint-Herblain est un projet important, qui tend à façonner une zone inexploitée et un boulevard au trafic dense sur la commune. Bien sûr, nous souscrivons à ce projet. Il est louable. Toutefois, il y a quelques interrogations qui nous sont remontées, notamment des riverains, dont Monsieur Affilé a pu avoir également connaissance.
Certaines concernent la zone d'habitat auprès du rond-point des Châtaigniers, il s'agit de la hauteur de construction pour la bande de construction principale et également la hauteur de construction pour la bande de construction secondaire et le métrage du recul entre ces deux bandes de construction.
D'autres interrogations portent sur le stationnement, dans le cadre de l'extension du pôle de santé, la polyclinique de l'Atlantique, en termes de quantité de stationnement. Des professionnels m'ont en effet interrogé sur la quantité de stationnements pouvant être mis à disposition.

Enfin, il y a des questions sur un plan de circulation éventuellement à l'étude, ou proposé, dans le cadre des travaux qui seront mis en place. Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. Pascal Pras. »

M. Pras : « Des réponses à ces questions ont déjà été apportées lors de temps de concertation ou de réunions publiques, qui ont eu lieu à Saint-Herblain, à l'occasion de l'élaboration, de l'adoption et de la présentation publique de ce projet de ZAC. Ils feront l'objet à nouveau d'une prochaine réunion publique, lors de laquelle nous reviendrons sur ces points.

Ce qui est essentiel, c'est que, dans cette délibération qui modifie notamment les aménagements publics, nous apportons des réponses à des questions qui avaient été posées sur des problématiques de stationnement, de traversée, de liaison douce. Ce dans le but de faire de ce quartier un futur quartier urbain apaisé, qui permette notamment d'avoir des traversées, je l'ai dit, Nord Sud, mais aussi une organisation des cheminements piétons, des cheminements doux (vélo en particulier) et une meilleure intégration de la voie de transports en commun Chronobus. Il s'agissait de réponses aux questionnements qui étaient apparus lors des enquêtes préliminaires sur l'élaboration de cette ZAC.

On y reviendra au cours d'une prochaine réunion publique. Là encore, nous débattons avec la population sur la construction de ce territoire. Cela a déjà été fait. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Mais là, nous prenons acte d'adaptations qui sont apportées au projet en réponse à des préoccupations que les Herblinois ont manifesté, mais aussi en réponse à des demandes de la commune de Saint-Herblain qui a souhaité faire part d'un certain nombre d'aménagements. Ce qui a été fait. C'est ce qui vous est proposé et ce que nous validons aujourd'hui. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 - Approuve le dossier de réalisation de la ZAC du Boulevard de la Baule consultable au Département du Développement Urbain et au pôle Loire-Chézine ;

2 - Approuve les modifications apportées au programme des équipements publics de la ZAC du Boulevard de la Baule à Saint-Herblain, joint en annexe, conformément à l'art R.311-8 du Code de l'Urbanisme ;

3 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération

13 – REZE – SECTEUR LAMOUR LES FORGES - INSTITUTION D'UN PERIMETRE DE PROJET URBAIN PARTENARIAL

EXPOSE

L'îlot Lamour Les Forges, d'une superficie d'environ 4 ha, se situe au cœur du quartier Pont-Rousseau à Rezé. Il est délimité par l'axe historique de la rue Jean Jaurès à l'est, la place Pierre Sémard et la rue de la Commune de 1871 au nord et l'avenue Louise Michel et la place du 8 Mai au sud-ouest. Dans le prolongement immédiat du pont et du pôle d'échange de Pirmil, il est stratégiquement localisé, à la fois entrée de ville et d'agglomération, et bénéficie d'une excellente desserte routière et en transports collectifs.

Ce secteur est constitué de bâtis anciens de faible densité. La perspective du départ de la moyenne surface alimentaire présente en cœur d'îlot ainsi qu'une maitrise foncière engagée par la Ville de Rezé, confèrent à ce secteur, zoné en UA1, UAp et UAp1, un potentiel intéressant de densification et une réelle attractivité auprès des promoteurs.

Une orientation d'aménagement a été instituée en ce sens dans la modification du PLU de 2013. Elle prévoit un potentiel d'environ 20 000 m² de surface plancher dédié essentiellement à l'habitat (soit environ 300 logements) dont 30% de logements sociaux et 25% de logements abordables au sein de différents îlots opérationnels, ainsi que les principes d'espaces publics du secteur. La réalisation d'opérations de construction ne sera en effet rendue possible que par un réaménagement des espaces publics.

Le programme des équipements publics nécessaires à l'opération est joint en annexe. Le montant des travaux et des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des espaces publics s'élève à 2,1 M€ HT dont 1,8 M€ HT liés aux besoins générés par les constructions à venir sur le secteur.

Nantes Métropole peut désormais, depuis la loi l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové, délimiter un périmètre à l'intérieur duquel les constructeurs participent à la prise en charge de ces mêmes équipements publics dès lors qu'ils répondent aux besoins des futurs habitants ou usagers de leurs opérations. La collectivité fixe alors les modalités de partage des coûts des équipements dans ce périmètre. Celui-ci est délimité pour une durée maximale de quinze ans.

Il est proposé d'instituer un tel périmètre recouvrant celui de l'orientation d'aménagement du Plan Local d'Urbanisme, d'une superficie de 3,6 hectares, selon le plan joint en annexe pour une durée de quinze ans.

La surface plancher prévisionnelle dédiée à l'habitat est de 20 000 m² dont 30% de logements locatifs sociaux. Il est proposé dans le cadre des conventions qui seront établies dans le périmètre de ne pas faire participer au coût des travaux les constructeurs sur la part de surface plancher dédiée en logement social. Ainsi le montant de travaux et des acquisitions foncières s'élève à 129 €HT/m² de surface plancher, montant indexé sur l'indice TP01.

Sont susceptibles d'être réalisés d'ici 2020 la reprise d'un tronçon de trottoir rue de la Commune de 1871, de premières acquisitions foncières ainsi qu'une partie des réseaux et des aménagements des venelles centrales et de la place.
Les autres travaux ne seront pas engagés avant 2020.

Les recettes seront affectées au budget global de Nantes Métropole, sans augmentation de son volet investissement.

M. Pras : « Les travaux d'espaces publics à réaliser sont relativement importants. Il n'a pas été choisi d'opérer par une procédure de ZAC mais, compte tenu de la possibilité que nous offre la loi ALUR, d'instaurer un périmètre de projet urbain partenarial, ce qui amènera les constructeurs qui travailleront sur ce secteur à participer au coût des travaux d'espaces publics, par convention.
L'objectif, c'est de rendre obligatoire la signature d'une convention de participation financière par tous les opérateurs qui interviendront sur ce secteur, en mutation, et qui amènera la réalisation de logements nouveaux et rénovés. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 - Approuve l'institution, pour une durée de quinze ans, du périmètre joint en annexe dans lequel les constructeurs et opérateurs devront conclure avec Nantes Métropole des conventions de Projet Urbain Partenarial prévoyant la prise en charge financière de tout ou partie des équipements nécessaires aux constructions réalisées ;

2 - Approuve la répartition des coûts de travaux et acquisitions foncières qui permet d'établir une participation des constructeurs de 129 €HT/m² de surface plancher (montant indexé sur l'indice TP01), selon le programme de travaux joint en annexe, et exonère les surfaces plancher dédiées au logement social ;

3 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

✯ ✯
✯

Mme la Présidente : « Merci, Pascal Pras. Je vais appeler Pascal Bolo pour évoquer la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine, puisque Fabrice Roussel, en tant que Président du Voyage à Nantes, ne peut rapporter cette délibération. »

✯ ✯
✯

Monsieur P. Bolo présente le dossier suivant :

Direction du Développement Économique

14 – GESTION ET MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE METROPOLITAINE – CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – APPROBATION DU CONTRAT

EXPOSE

L'attractivité d'une destination est fonction d'un ensemble d'éléments : une offre (des sites, des activités, des événements…), une image, une accessibilité, une ambiance, des hébergements...
Le tourisme constitue, par sa dimension stratégique, un élément essentiel pour l'attractivité d'un territoire. Outre un vecteur fort d'image et de notoriété, le développement touristique recèle également un enjeu d'ordre économique très important.
Aussi, depuis plusieurs années, Nantes Métropole a fait le choix de mettre en œuvre une politique de développement touristique offensive, permettant de développer cette filière et d'accroître les retombées économiques et, par là même, l'attractivité de la métropole.
C'est sur ce socle que Nantes Métropole a confié la mise en œuvre de la politique touristique communautaire à l'Office de Tourisme de Nantes Métropole, via un contrat de délégation de service public conclu le 1er janvier 2007, puis transféré à la Société publique locale Le Voyage à Nantes lors de sa création en 2011, et dont le terme est fixé au 28 février 2015.

A ce jour, l'action conjuguée de Nantes Métropole et du Voyage à Nantes a permis à Nantes de s'affirmer comme une destination de tourisme urbain, une ville d'art et de culture reconnue à l'échelle nationale, européenne et internationale. Le dynamisme et la pluralité de l'action déployée par la SPL ont contribué au développement économique du territoire : hausse du nombre de visiteurs extérieurs, évolution des nuitées annuelles (et plus particulièrement estivales), hausse des retombées économiques…
Aussi, Nantes Métropole souhaite conforter la dynamique impulsée par l'action du Voyage à Nantes en renouvelant un contrat de délégation de service public avec la SPL.

Par délibération du 27 juin 2014, le Conseil Communautaire de Nantes Métropole s'est prononcé favorablement sur le principe d'une délégation de service public confiée à la société publique locale Le Voyage à Nantes pour la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique de Nantes Métropole.

Le renouvellement du contrat de délégation de service public relatif à la gestion et à la mise en œuvre de la politique touristique communautaire, joint en annexe, s'apprécie au regard des enjeux définis par Nantes Métropole en matière de développement touristique :

- Participer à la construction de l'image touristique de Nantes, afin de positionner fortement la destination et concourir à la notoriété et l'attractivité de la métropole
- Asseoir la métropole nantaise comme une destination incontournable auprès de tous les publics (résidents, touristes d'agrément et d'affaires)
- Augmenter le nombre de visiteurs français et étrangers afin de renforcer le développement économique par le tourisme.

La convention a pour objet la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique de Nantes Métropole dont le périmètre correspond aux 24 communes de la Métropole.

La gestion du service délégué doit poursuivre les objectifs suivants :

- Renforcer Nantes comme destination touristique de niveau européen, en se positionnant et s'affirmant auprès de tous les publics comme une ville enviée d'art et de culture, et plus largement de créativité et d'audace.
- Asseoir Nantes comme une destination recherchée de courts séjours urbains, en particulier pendant l'été, les périodes de vacances scolaires et les week-ends
- Conforter Nantes comme porte d'entrée du Grand Ouest et la positionner comme une étape incontournable sur le marché des séjours itinérants (Bretagne, Loire…)
- Augmenter la fréquentation touristique de la métropole par les clientèles françaises et européennes
- Accompagner le développement du tourisme d'affaire
- Favoriser la découverte de la métropole par la mise en valeur des principaux atouts de son territoire.

L'ensemble des missions confiées au délégataire se décompose de la façon suivante :

- La participation à la définition d'une politique de développement touristique du territoire
- L'enrichissement de l'offre de la destination et sa mise en tourisme, via des productions directes ou par l'accompagnement d'acteurs privés, en adéquation avec les axes prioritaires ci-après définis :
    - Le tourisme urbain culturel
    - Le vélotourisme
    - La Loire
    - Le Vignoble de Nantes
    - La gastronomie
    - L'itinérance
- La gestion de sites à vocation touristique (Parc des Chantiers, Collection Estuaire, Hab Galerie…)
- La coordination et l'animation de l'offre d'intérêt touristique des partenaires culturels
- La promotion et la communication de l'offre de la destination
- Les missions d'Office de Tourisme de la métropole, à savoir :
    - Veille et recensement de l'offre touristique
    - L'accueil, l'information et le conseil aux visiteurs
    - La conception et la commercialisation de produits et prestations de services touristiques
    - La fédération et l'animation de tous les acteurs locaux qui concourent à la réussite de la mise en tourisme.
    -

Le contenu de ces missions est détaillé dans le projet de convention de délégation de service public qui vous est présentement soumis.

La convention a une durée de 5 ans et 10 mois. Elle prendra effet au 1er mars 2015 et expirera le 31 décembre 2020.

La SPL Le Voyage à Nantes sera autorisée à percevoir les produits associés à la commercialisation de ses prestations de service.
L'assemblée délibérante de Nantes Métropole fixera chaque année, sur proposition du délégataire, les tarifs des principales prestations du Voyage à Nantes, notamment à destination du grand public. Pour l'année 2015, les tarifs sont proposés en annexe 7 de la convention.

Pour certaines activités annexes, notamment vis à vis des professionnels, les tarifs seront fixés par le délégataire et portés à la connaissance de Nantes Métropole.

Le service public sera géré aux risques et périls du délégataire.

Toutefois, afin de tenir compte des sujétions spécifiques inhérentes à la nature des missions confiées au délégataire, et notamment aux missions d'accueil et conseil ainsi qu'aux missions de promotion, Nantes Métropole pourra apporter une contribution financière au délégataire.

Afin de contribuer à l'équilibre global de la délégation, Nantes Métropole s'engage à verser une participation financière annuellement au Délégataire, sur le fondement de l'article L 2224.2 du CGCT, à hauteur des montants forfaitaires suivants :

	Montant annuel net de taxes
2015	7 612 000 €
2016	7 516 000 €
2017 à 2020	7 416 000 €

La contribution sera versée au Délégataire selon l'échéancier suivant :

- avant la fin février : un premier versement de 40% (avant fin mars pour 2015),
- avant la fin mai : un deuxième versement de 40%,
- avant la fin septembre : un troisième versement de 20%.
-

Un compte spécifique, dit conventionnel, sera créé entre le Délégataire et Nantes Métropole et alimenté en cas d'excédents de résultat. Les Parties se mettront d'accord sur son affectation en réinvestissements dans des projets de promotion ou équipements, ou encore sur son reversement à Nantes Métropole.

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le Voyage à Nantes sera tenu de fournir annuellement un rapport du délégataire.

Le délégataire s'engage également à fournir tous les ans ses comptes annuels certifiés et approuvés par l'assemblée générale (bilan, compte de résultat, annexes), les rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes ainsi que son rapport d'activité.

De plus, afin de créer les conditions d'une concertation étroite entre le délégataire et Nantes Métropole, il est institué un Comité de suivi permettant :

- D'étudier les conditions d'exécution de la délégation (suivi d'activité, aspects financiers…),
- D'évaluer l'impact des projets et actions menés dans le cadre de la délégation de service public par rapport aux objectifs de la politique touristique communautaire
- De mettre en évidence les axes de progrès du service public délégué
- D'apprécier et d'évaluer les effets des actions conduites au titre de la qualité du service,
- D'une manière générale d'évoquer les difficultés et rapprocher les points de vue du délégataire et de Nantes Métropole sur tous les aspects relevant de la délégation.

En complément des comités de suivi, un temps d'échange réunissant notamment des élus de Nantes Métropole et le délégataire sera organisé au moins une fois par an.

Celui-ci aura pour objet une mise en perspective de la stratégie, un débat autour des projets spécifiques, et permettra aux différents concepteurs de la politique publique en jeu de se concerter de manière formelle, en amont des décisions.

M. Bolo : « Madame la Présidente, je partage le désappointement de nos collègues de ne pas entendre Fabrice Roussel, qui est évidemment plus compétent et plus légitime que moi pour parler de cette délibération. Malheureusement, les obligations législatives, qui parfois sont un peu poussées à l'absurde – Stéphane Junique le rappelait récemment – font que, lorsque l'on est porteur d'une politique publique et que l'on prend la présidence d'un outil délégué pour la mettre en œuvre, on ne peut plus ni rapporter ni même voter. J'aurais dû dire le contraire, on ne peut ni voter, ni même rapporter les délibérations concernées.

Donc, je vais essayer de vous présenter la délibération le plus clairement possible, en effectuant d'abord un bilan de la DSP tourisme 2007-2014.

Vous vous souvenez qu'il s'agit d'un contrat de 6 ans qui a été prorogé deux fois et que l'on a transféré la politique touristique de l'Office de tourisme de Nantes Métropole à la Société Publique Locale Le Voyage à Nantes en janvier 2011 pour un contrat de quatre ans.

Elle exerce une mission de conception et de mise en œuvre de la politique touristique. Il y a eu deux évolutions principales :

1. L'intégration de la Collection Estuaires, dont la dernière biennale a eu lieu en 2012.

2. Depuis 2011, la conception et la production d'un événement estival, le Voyage à Nantes.

Cette politique a eu d'incontestables réussites.

- ➔ D'abord, la première réussite, c'est d'avoir fait le choix de la culture comme vecteur de tourisme, et du tourisme culturel un axe de visibilité stratégique de notre politique.

- ➔ Ensuite, c'est l'identité singulière, notamment en termes iconographiques, donnée à la destination.

- ➔ Enfin, l'instauration d'un temps fort, l'été, avec "*Le Voyage à Nantes",* et la mise en scène d'un parcours dans la ville reliant les différents lieux culturels et les différentes œuvres qui sont exposées.

- ➔ Une autre réussite, c'est le niveau d'accueil et de services, qui a été renforcé, grâce à la qualité d'action de Nantes Tourisme, avec trois nouveaux lieux qui reflètent l'esprit de la ville : la Rue des Etats, la Station Prouvé, et la Chaussée des Moines à Vertou, ainsi, d'ailleurs, que l'accueil et l'animation permis par les médiateurs d'été.

Ensuite, il y a eu un recentrage, bienvenu, de la stratégie de communication et de promotion auprès de ceux qui sont les principaux marchés émetteurs, c'est-à-dire le Grand Ouest, l'Ile de France, et les villes cibles européennes.

Le résultat de tout cela, c'est que la fréquentation touristique, depuis 2010, n'a cessé d'augmenter, puisque nous avons connu une évolution du nombre de nuitées annuelles en hébergement marchand qui est attestée tout simplement par les chiffres de la taxe de séjour. Et donc, nous avons eu, depuis 2010, soit en trois ans en 2013, 27,3 % d'augmentation des nuitées. Les nuitées estivales en juillet-aout, en hébergement marchand, ont augmenté de près de 35 % en quatre étés. Et si l'on fait un focus, entre l'été 2013 et l'été 2014, il y a eu une progression de 6,5 % de ces nuitées estivales, attestées par la taxe de séjour. Cela permet d'évaluer le nombre de visiteurs extérieurs l'été de 505 000 en été 2013 à 540 000 visiteurs extérieurs en été 2014, soit une augmentation de 7 %.

Tout cela a évidemment des retombées économiques. D'abord les dépenses directes des 540 000 visiteurs qui représentent 43 millions d'euros de retombées directes sur le territoire métropolitain. Là encore on note une augmentation de 7 % par rapport à 2013, l'augmentation des retombées directes étant évidemment parfaitement corrélée avec l'augmentation du nombre de visiteurs. Le chiffre d'affaires redistribué aux opérateurs touristiques privés du territoire de Nantes Métropole est passé de 1 million d'euros en 2010 à 2,1 millions d'euros par an depuis 2012, année du passage de l'office de tourisme à la SPL Le Voyage à Nantes, tout cela étant hors activité des sites « des Machines » et « du Château ».

Au cours de l'année 2013, la SPL Le Voyage à Nantes a fait appel aux savoirs faires de près de 1 100 entreprises régionales, dont 93 % sont du département de Loire-Atlantique, pour un chiffre d'affaires généré d'un peu plus de 10 millions d'euros, soit les deux tiers du montant total des achats effectués par la SPL.

On voit bien une corrélation très nette entre l'activité de notre Société Publique Locale dans le domaine culturel et l'impact économique sur le territoire, c'est un autre volet de ce bon choix qui a été fait de lier culture et tourisme.
A souligner enfin la notoriété médiatique pour une destination touristique, qui a évidement son importance : il y a eu 108 articles de presse écrite nationale, et 80 articles de presse internationale, sur la destination Nantes Métropole et sur les événements et lieux qui y sont associés.
Le bilan est à l'évidence positif. Je vais encore me faire accuser par Monsieur Reneaume de faire de l'autosatisfaction, mais là, pour une fois, il m'accordera que je n'y suis pour rien.

Il s'agit de se projeter maintenant vers l'avenir, dans le cadre d'un nouveau contrat 2015-2020, avec la réaffirmation de l'objet de l'action du Voyage à Nantes, le développement touristique, et le maintien d'un positionnement Culture et Créativité.

En termes d'objectifs, il faut :

- ➔ Chercher à renforcer la notoriété et l'image de Nantes au niveau européen : il est clair que c'est le public qui doit être le plus nombreux, et sur lequel il y a la marge de progression la plus importante. Nous devons nous affirmer comme une ville enviée d'art et de culture, c'est déjà le cas, mais cela doit être mieux connu. Plus largement, nous devons nous affirmer comme une ville de créativité et d'audace.

- ➔ Asseoir Nantes comme une destination recherchée de courts séjours urbains, en particulier pendant l'été, les périodes de vacances scolaires et les week-ends. Les personnes qui souhaitent découvrir des villes le font souvent sur un week-end, sur deux ou trois jours en week-end prolongé, et il faut avoir des produits qui correspondent à cette manière de découvrir d'autres villes, qui est celle de beaucoup de personnes.

- ➔ Conforter Nantes comme porte d'entrée du Grand Ouest et la positionner comme une étape incontournable sur le marché des séjours itinérants. J'ai été frappé, lors des comptes-rendus qui ont été faits à Nantes Métropole Gestion Equipement, de la fréquentation du camping : les visiteurs étrangers qu'il reçoit ont fait le calcul que le fait de s'installer au camping de Nantes Métropole, au Petit Port, permet à la fois d'être très près de la côte, mais aussi très près de l'arrière, c'est-à-dire du patrimoine des Châteaux de la Loire, de la Loire à Vélo. Nous voyons bien là un positionnement stratégique de Nantes comme base de départ pour un tourisme régional sur l'ensemble du secteur. Il y a notamment des touristes belges qui viennent au camping et qui trouvent que c'est la bonne solution, et que le rapport qualité prix de l'hébergement au camping du Petit Port est, par ailleurs, particulièrement attractif.

- ➔ Augmenter la fréquentation de la Métropole par les différentes clientèles, touristes et excursionnistes.

- ➔ Accompagner le développement du tourisme d'affaire.

- ➔ Favoriser la découverte de la Métropole par la mise en valeur des principaux atouts de son territoire. Tout cela parait effectivement assez logique.

En termes de missions, comme souvent avec les délégataires – et je pense là à la SEMITAN, qui m'est chère – la mission n'est pas simplement d'exécution, c'est une mission également de participation à la définition d'une politique de développement touristique du territoire. Le Voyage à Nantes doit être notre partenaire en la matière, et un partenaire créatif. Nous pouvons compter sur ses équipes pour qu'il en soit ainsi.

Une autre mission consiste à enrichir l'offre, la destination et sa mise en tourisme, comme diraient les spécialistes, via des productions directes ou par l'accompagnement d'acteurs.

Ensuite, d'autres missions consistent en la gestion de sites à vocation touristique, la coordination et l'animation de l'offre d'intérêt touristique des partenaires culturels locaux, la promotion et la communication de l'offre de la destination, ainsi que des missions plus traditionnelles d'office de tourisme de la Métropole. C'est-à-dire la veille et le recensement de l'offre touristique, l''accueil, l'information et le conseil aux visiteurs, la conception et la commercialisation de produits et prestations de services touristiques, la fédération et l'animation de tous les acteurs locaux qui concourent à la réussite de la mise en tourisme.

Toutes ces missions doivent s'exercer dans un souci de qualité et de développement durable, comprenant notamment une dimension RSE et une démarche d'accompagnement et de développement de l'éco-tourisme.

Les principales nouveautés de ce contrat 2015-2020 portent sur les missions d'enrichissement de l'offre et de mise en tourisme, avec :

- ➔ Le tourisme urbain culturel.
- ➔ Le vélo tourisme.
- ➔ La Loire.
- ➔ Le vignoble de Nantes, qui est évidement une ressource tout à fait importante, à la fois en sites, en paysages, mais aussi en produits et savoir-faire locaux.
- ➔ La gastronomie, via la mise en œuvre de projets d'opérations de valorisation des produits, reflets de la qualité de l'offre culinaire de notre territoire.
- ➔ L'itinérance, par la création de parcours hors des sentiers battus, reliant Nantes à de grands sites touristiques, à destination des clientèles internationales. Par exemple une excursion permettant d'aller de Nantes au Mont Saint-Michel. Là aussi nous pouvons faire bénéficier la Métropole de l'attractivité mondiale d'un certain nombre de sites tout à fait exceptionnels.

Les nouveautés concerneront aussi la gestion de sites à vocation touristique : c'est par exemple le Parc des Chantiers, avec une mission d'animation et de coordination générale des occupations à la fois temporaire et permanente de ce qui est le plus grand parc urbain de la Métropole. Il s'agit aussi de la collection Estuaire, l'entretien et la maintenance des œuvres du territoire métropolitain et la promotion de l'ensemble du parcours, et la Hab galerie. La gestion comprend également la gestion technique, la régie d'accueil, la coordination des programmes avec les différents partenaires, le FRAC et le musée des beaux arts, et en lien avec les exigences liées à la saisonnalité de l'activité touristique.

Je voudrais, en référence à la présentation budgétaire que je vous faisais tout à l'heure, signaler que tout cela va se faire dans des conditions économiques pour la Métropole qui sont des conditions intéressantes, puisque le nouveau contrat de Délégation de Service Public est en baisse significative (4 %, me dit Nicolas Debon, qui surveille cela de près). Donc cela fait partie des équilibres que nous avons trouvés et que j'ai indiqués tout à l'heure. Je tiens à remercier non seulement Fabrice Roussel dont je connais l'engagement et la vigilance sur cette politique, mais également toutes les équipes du Voyage à Nantes, qui ont bien compris que la période était à la recherche de qualité, à la recherche d'efficience et que le développement du tourisme à Nantes ne pouvait pas passer par un développement budgétaire qui aurait été insoutenable pour les finances de la Métropole. Donc, merci à tous et chacun et chacune pour la vigilance dont vous avez fait preuve à cet égard.

Et nous voyons là se dessiner une politique touristique tout à fait ambitieuse, avec un délégataire tout à fait performant. »

Mme la Présidente : « Merci. Oui. »

M. Fédini : « Madame la Présidente, chers collègues.

Je prends la parole pour noter que les personnes présentes au Conseil d'Administration, alors qu'elles travaillent sur les dossiers, ne doivent pas prendre la parole, ce que je regrette.

Après quelques années au succès mitigé, il semble que le tourisme culturel urbain nantais prenne enfin son essor. Les objectifs présentés par Jean Blaise ont l'air plutôt attractifs : développement vers le vignoble, animations pendant toutes les vacances scolaires, faire de Nantes la grande porte de l'Ouest permettant de rayonner en Bretagne et le long des châteaux de la Loire.

Mais au-delà des impressions, aussi positives soient-elles, il est une réalité que nous ne pouvons passer sous silence, en particulier en période de crise économique et de désengagement violent de l'Etat, c'est celle des chiffres. La nouvelle organisation financière manque de transparence, puisque l'on passe de la publication de plusieurs sommes dédiées aux différentes missions inhérentes à l'existence de la SPL à une unique contribution financière globale. Il ne faudrait pas ainsi que l'essentiel de cette contribution soit utilisé pour l'animation culturelle au détriment de la qualité de l'accueil de l'office de tourisme, qui est une mission de service public.

Par ailleurs, notamment en raison des sommes en jeu, il est plus que nécessaire de mettre en place un véritable outil d'analyse pour réaliser un bilan objectif et réel de la fréquentation. Je ne reviens pas sur la polémique liée à la publication des chiffres de fréquentation 2014 par l'AURAN. Le chiffre annoncé, pourtant qualifié "d'en progression" était pourtant inférieur au chiffre de 2013, ce qui ne fait que renforcer ces suspicions. Si la fréquentation est indiscutable, pourquoi ne pas mettre en place une telle démarche avec un observatoire indépendant ?

Quelques remarques pour terminer. J'étais très surpris de l'absence de composition exacte du Comité de Suivi et d'Expertise qui sera mis en place. Il me semble que celui-ci doit être une priorité, à l'avenir, pour la SPL.

Enfin, il me semble qu'il faut aller bien plus loin dans la recherche du partenariat privé. Nous n'avons que peu de retours sur ces partenaires, ainsi que sur les démarches entreprises. Pourquoi ne pas travailler également au développement du financement participatif ? Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. Cécile Bir. »

Mme Bir : « Madame la Présidente, chers collègues.

Les orientations de cette DSP pour la période 2015-2020 sont dans la continuité des actions menées jusqu'à aujourd'hui par Le Voyage à Nantes, destinées à promouvoir le territoire de Nantes Métropole comme destination touristique.

La lecture de la convention de Délégation de Service Public, en annexe de la délibération, nous précise la volonté de Nantes Métropole de mettre en valeur les atouts naturels de notre agglomération, comme La Loire et ses affluents, et les sites naturels, ou le vignoble nantais. Et ce, dans une logique de développement durable, notamment par l'utilisation des modes de déplacements doux que sont le bateau, la randonnée et le vélo. Ce dernier mode de déplacement a une place particulière grâce aux deux itinéraires que sont la "Loire à Vélo" et "la Vélodyssée", et l'on connaît le succès rencontré par ces deux itinéraires l'été dernier.

De plus, la mise en œuvre de cette politique touristique se fait par la mise en place progressive, vous l'avez rappelé Monsieur Bolo, d'une démarche RSE qui va permettre notamment l'intégration des publics les plus éloignés de l'emploi. Cette démarche intègrera également le développement d'une offre de produits et services fondée sur les modes de circulation doux, la réduction de production de brochures papier, la sensibilisation des professionnels et du personnel aux enjeux du développement durable. Nous avons là tous les éléments nécessaires à la mise en place d'une politique d'éco-tourisme, comme le précise d'ailleurs la convention, dans sa page 13.

Il est logique que notre politique touristique intègre les principes du développement durable, comme d'autres politiques majeures de Nantes Métropole, et nous voterons donc cette délibération. Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

Mme Garnier : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues.

Je voulais revenir sur la présentation que nous a fait Pascal Bolo de cette Délégation de Service Public à la SPL Le Voyage à Nantes. Il est bien entendu que je parlerai uniquement, dans mon propos, de la Société Publique Locale, et pas de l'événement culturel "Voyage à Nantes", car le terme est le même pour désigner à la fois la structure et l'événement.

Vous avez fait un choix politique en 2011 qui est celui de créer une Société Publique Locale. Et par nature, la création de la Société Publique Locale a exclu du processus de réflexion et d'élaboration de la politique touristique sur notre territoire tous les acteurs, tous les professionnels du tourisme au niveau local. C'est-à-dire que, suite au choix que vous avez fait, tous ceux qui font la richesse de l'offre touristique locale, – je pense aux commerçants, aux restaurateurs, aux hôteliers – ont été d'emblée écartés de tous les dispositifs de décision. Vous avez créé d'ailleurs à l'époque, pour masquer ou arranger un peu cette réalité, un Conseil des acteurs du tourisme, dans lequel ces professionnels locaux du tourisme n'ont qu'une voix consultative, et qui a donné tellement d'insatisfaction, au niveau local, que les mêmes professionnels ont fini par créer un Conseil des acteurs privés du tourisme, l'année dernière, pour tenter de faire entendre leur voix.

Je voudrais souligner ce choix, parce que c'est vraiment votre choix. Vous en aviez d'autres, vous auriez pu, par exemple, faire le choix de créer une Société d'Economie Mixte. Vous avez fait ce choix. Voilà. Et je pense qu'il faut attirer l'attention de notre assemblée sur le fait que, par nature, cela a écarté les professionnels du tourisme de l'élaboration de la politique touristique au niveau de la Métropole.

Je passe par ailleurs rapidement, même si je crois que c'est important, sur un certain nombre de propos particulièrement choquants qu'ont tenus les responsables de l'équipe Voyage à Nantes au sujet de ces responsables et de ces professionnels du tourisme. Jean Blaise, notamment – pour ne pas le citer – avait traité, je vous rappelle, un des responsables hôteliers de "mec toxique" ; cela c'est dans le *Presse Océan* du mois de mai dernier. Il y a eu beaucoup de réactions des professionnels du secteur, suite à ces propos. Des réactions auxquelles Jean Blaise a, à son tour réagi, en les traitant de "chantres du libéralisme économique", en leur disant que c'était à eux de s'adapter à la politique culturelle et touristique de la ville, et pas l'inverse. Donc, je voudrais vraiment souligner, à mon sens, ces dysfonctionnements. Je crois que Monsieur Jean Blaise, aurait besoin, à l'évidence, de quelques exercices pratiques de co-construction et que c'est assez dommage, à mon sens, pour la construction d'une politique touristique pertinente et élaborée avec tous les acteurs du territoire, sur la Métropole.

Donc, la première réserve que nous avons concerne la création de cette SPL. Vous avez compris mes réserves sur le fait qu'elle a effectivement sorti du dispositif tous les professionnels du tourisme.

Il y a une deuxième réserve que nous souhaitons émettre, qui est le principe même de la Délégation de Service Public de notre Métropole pour la politique touristique du territoire. C'est un dossier que vous avez présenté déjà au mois de juin dernier au sein de cette assemblée. Je crois que la politique touristique est étroitement liée aux questions qui touchent à son attractivité – nous avons beaucoup parlé d'attractivité ce matin –. Elle est également extrêmement liée à l'image que l'on veut construire de son territoire. Elle est liée aussi à la question du développement économique. Vous avez rappelé d'ailleurs, Monsieur Bolo, le lien étroit entre politique touristique et politique économique. Et tous ces sujets concernent étroitement et directement les compétences de Nantes Métropole.

Donc, vous avez fait le choix de confier une Délégation de Service Public au Voyage à Nantes, pour toute cette politique touristique métropolitaine. Et je crois que c'est regrettable, parce que nous n'entendrons plus jamais parler au sein de cette assemblée métropolitaine de la compétence tourisme, de ce que nous avons envie de construire pour notre territoire, de ce que nous avons envie de mettre en valeur, de la façon dont nous souhaitons réfléchir à l'identité et à l'image de marque que nous voulons mettre en avant pour le territoire de Nantes Métropole. Tous ces sujets ont été "préemptés" par Jean Blaise et ses équipes, qui, au demeurant ont un certain nombre de qualités que nous ne contestons pas par ailleurs.

Vous l'avez compris, à travers mon propos : la vraie question, à nos yeux, c'est la question de la gouvernance de la politique touristique sur le territoire de Nantes Métropole.

Vous nous parlez beaucoup, Madame la Présidente, de co-construction, et nous constatons à ce stade, après trois ans de bilan de la SPL Voyage à Nantes que sur la politique touristique, ne sont pris en compte ni les avis des professionnels du secteur, ni les avis des élus que nous sommes au sein de cette assemblée.

Je crois, du reste, et j'en terminerai par là, que vous le reconnaissez à demi mots dans la délibération que vous nous proposez, puisque vous parlez en fin de délibération, de l'élaboration d'un Comité de Suivi, lequel devra étudier les conditions d'exécution de la délégation, notamment sur l'aspect financier, ce qui nous paraît effectivement être une fort bonne idée, compte tenu des sommes qui sont en jeu. Et ce Comité de Suivi sera également chargé d'évaluer l'impact des projets et actions menées par rapport aux objectifs de la politique communautaire. Je crois que cela en dit long sur le chemin qui reste à faire aujourd'hui, pour faire en sorte que le lien entre le Voyage à Nantes et les élus soit créé – je n'ai pas envie de dire "recréé"–, que le lien entre les professionnels et le Voyage à Nantes soit recréé, également. Et, du reste, sur le Comité de Suivi, vous n'évoquez pas du tout la place que pourront prendre les professionnels du tourisme à l'avenir pour être au minimum associés à l'élaboration de cette politique touristique sur le territoire.

Je voudrais simplement conclure en disant que nous ne remettons pas du tout en cause de manière abrupte et péremptoire toutes les réalisations de la SPL le Voyage à Nantes, ce n'est pas le sens de notre propos. Mais nous regrettons clairement cette situation de monopole du Voyage à Nantes aujourd'hui sur la politique touristique nantaise. »

Mme la Présidente : «Merci, je vois Stéphane Junique et Fabrice Roussel qui bouillonnent de ne pouvoir vous répondre. Malheureusement, ils n'en ont pas le droit, puisque, évidemment, nous sommes scrupuleusement respectueux des règles qui font que, je le redis, les membres du Conseil d'Administration, non seulement ne peuvent pas voter et ne peuvent pas présenter la délibération, mais également ne peuvent pas intervenir dans le débat.

Juste quelques éléments, quand même.

D'abord, je vous invite, Madame Garnier, à aller échanger dans leur diversité avec les acteurs du tourisme, avec les commerçants. Je vais prendre un exemple très concret. Je vous invite à y aller. Hier soir a eu lieu l'inauguration de l'Hôtel de France à Nantes. Il s'agit d'un lieu emblématique, joyau de notre patrimoine. La directrice et moi-même, avons ensemble salué l'inscription de l'Hôtel de France dans le projet nantais et sa contribution efficace et appréciée dans Le Voyage à Nantes. Je le cite, parce que je crois qu'il faut, à un moment, sortir des caricatures, et là vraiment, je vous le dis, très sincèrement, le tableau que vous dressez du Voyage à Nantes est une caricature.

Je vous donne un autre exemple. Allez rencontrer les présidents d'associations de commerçants nantais, et demandez-leur s'ils constatent que cette année Le Voyage à Nantes a été bénéfique pour tout le monde. Ils nous l'ont dit. Certains l'ont dit publiquement. Il y a eu, justement, cette année, une vraie évolution. Je pense à tout le travail autour des enseignes.

Et puis je prendrai un dernier exemple, puisque j'y étais aussi personnellement présente : c'est la rencontre organisée avec Jean Blaise et un certain nombre de partenaires privés. Et je vous rejoins, Monsieur Fédini, dans votre intervention, sur le fait que nous devons continuer, que Le Voyage à Nantes doit continuer, dans la recherche de partenariats privés. Je crois que sur de grands projets stratégiques, comme celui que représente Le voyage à Nantes, nous devons multiplier les partenariats public-privé qui parient sur l'intelligence collective. En tout cas, je peux témoigner que les responsables notamment de grands groupes privés qui étaient présents à cette rencontre sont particulièrement attachés au Voyage à Nantes. Je peux même signaler que la question qu'ils m'ont posée, en tant que Présidente de la Métropole c'est si nous pouvons leur donner la garantie que tout cela va continuer. Parce que cela fait partie du rôle d'impulsion, du rôle de locomotive et du rôle de donneur d'ordres.

Donc, je crois que le tableau qui est brossé là est à des années lumière de la réalité du Voyage à Nantes tel qu'il s'est passé cette année.

Je voudrais enfin rajouter deux points :
Un certain nombre d'entre vous est présent dans le Conseil d'Administration du Voyage à Nantes, comme Fabrice Roussel et Stéphane Junique, Il s'agit du lieu où l'on peut avoir l'ensemble des éléments d'information, c'est le lieu d'expression.

Et puis, pour finir, je souhaiterais simplement dire que Le Voyage à Nantes a, pour cette année, retenu notamment deux axes sur lesquels nous leur avions demandé de travailler, sur lesquels nous leur avions demandé de progresser :

1. Le premier, c'était la question de l'espace public, pour une accessibilité encore plus forte.

2. Le second, c'était la programmation d'un certain nombre de talents nantais. Parce que nous considérions, je considérais, que c'était important que le Voyage à Nantes puisse donner à voir un certain nombre de talents nantais. Et je crois que justement, la manière dont Le Voyage à Nantes a travaillé cette année est avant tout une manière collective, qui a permis de fédérer des acteurs aussi divers que l'Hôtel de France, inauguré hier, ou les porteurs du projet HIP OPsession, qui, par exemple, avaient investi un des projets qui a accueilli le plus grand nombre de visiteurs du Voyage à Nantes. Pascal Bolo.»

M. Bolo : J'ai été un peu surpris, Madame Garnier. En fait, vous ne parlez que de vous. Il y a là une politique qui prend son essor, qui obtient des résultats tout à fait remarquables. Vous nous dites même que cela n'associe personne…. Je complèterai par des chiffres précis ce que disait Johanna Rolland à l'instant : 77 commerçants ont participé au projet sur les enseignes. Dans le dispositif "J'aime le Voyage", il y a 165 affiliés, et parmi eux 144 commerçants et 21 professionnels du tourisme, notamment des hôtels. A l'UNACOD, cela fait près de 900 commerces, avec l'organisation d'un jeu-concours autour du Voyage à Nantes. Il y a eu 588 pass du Voyage à Nantes et 138 croisières Apéro Nantes Saint-Nazaire gagnées.

Tout indique exactement le contraire de ce que vous nous avez décrit. Parce que vous êtes sans arrêt l'œil dans le rétroviseur, l'œil à rechercher la petite polémique politique, et que vous faîtes référence à une polémique qui a eu lieu, effectivement, à un moment, entre certains hôteliers, et le voyage à Nantes, où l'on se bagarrait avec les chiffres entre les fréquentations et les taux d'occupation. Effectivement, quant il y a plus de lits, on peut avoir à la fois une augmentation de la fréquentation, mais aussi des taux d'occupation qui n'augmentent pas forcément de la même manière. Mais cette polémique, elle est derrière nous. On n'en parle plus depuis longtemps. Et d'ailleurs, un certain nombre des protagonistes ne sont plus hôteliers, ou en tout cas plus ici.

Donc, très franchement, je ne vois pas comment on peut préparer l'avenir et parler d'une DSP 2015-2020 sur les bases que vous nous avez proposées.

Je retiens quand même quelque chose d'important dans votre intervention, et que vous avez l'air de découvrir, et à laquelle vous allez comprendre que je suis attaché. Oui, l'évaluation des politiques publiques, c'est important. Aujourd'hui – mais hier c'était déjà le cas – il n'y a pas de DSP possible sans modalités d'évaluation de ce service, et il ne s'agit pas que du reporting financier et d'activité pure, il s'agit de l'appréciation que nous portons collectivement sur la mise en œuvre des objectifs de la politique publique concernée. Et je voudrais là ajouter aux remerciements que j'ai formulés pour Le Voyage à Nantes mes remerciements pour les équipes de Nantes Métropole. Parce que c'est une politique de Nantes Métropole qui est déléguée au Voyage à Nantes. Je voudrais remercier notamment la Direction du Tourisme, qui a travaillé, qui travaille beaucoup sur ces objectifs. Et naturellement il y aura une évaluation des politiques publiques, et j'y veillerai personnellement, puisque c'est également la délégation que Madame la Présidente m'a confiée.

Ensuite, Monsieur Fédini, je reviendrai sur les questions de chiffres. Il est certain qu'il faut réaliser un tableau de bord, avec des modalités de prise en compte et des modalités statisitques qui soient fixées une bonne fois pour toutes et qui permettent de mesurer les évolutions, sans que, sans arrêt, on ne soit pas sûr que ce soit le même périmètre, la même appréciation des mêmes événements. Mais là, je pense qu'avec les chiffres que nous avons, nous y parvenons. Les chiffres de l'AURAN apportent leur contribution pour arriver à cette continuité dans l'élaboration des statistiques, et ce sera évidemment un des éléments des évaluations que nous pourrons mettre en œuvre dans les années qui viennent, au fur et à mesure de l'exécution de cette Délégation de Service Public. »

LE CONSEIL DELIBERE ET APRES VOTE ELECTRONIQUE,
PAR 67 VOIX POUR ET 16 ABSTENTIONS,

Mme Rachel BOCHER, Mme Anne-Sophie GUERRA, Mme Sandra IMPERIALE,
M. Pierre-Yves LE BRUN, Mme Michèle LE STER, M. Jean-Claude LEMASSON,
M. Pierre-Emmanuel MARAIS, M. Benjamin MAUDUIT, Mme Mireille PERNOT,
M. Fabrice ROUSSEL, M. Stéphane JUNIQUE, M. David MARTINEAU
NE PRENNENT PAS PAR AU VOTE,

1. Approuve les termes de la convention de délégation de service public à conclure avec la Société Publique Locale Le Voyage à Nantes, à compter du 1er mars 2015 ainsi que les annexes à cette convention.

2. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention de délégation de service public.

Monsieur B. Affilé présente les dossiers suivants :

Direction des Investissements

15 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS DE VOYAGEURS – AVENANT N°10 : SUBVENTION D'EQUIPEMENT 2015-2016

EXPOSE

Le contrat de délégation de service public (DSP) du réseau de transports publics urbains de voyageurs de Nantes Métropole, conclu avec la SEMITAN, est entré en vigueur le 1er janvier 2010.

Il prévoit que Nantes Métropole verse, chaque année, au délégataire, une subvention d'équipement qui permet de financer un programme d'investissements annuel relatif notamment au matériel et outillage, mobilier de bureau et à l'informatique.

L'objet du présent avenant est de redéfinir le montant des subventions d'équipement 2015 et 2016 afin de prendre en compte des besoins indispensables au fonctionnement de la SEMITAN et du réseau :

- adaptation des locaux après réorganisation de la SEMITAN,
- mise aux normes des vestiaires et de la climatisation,
- achat d'outillages permettant la mise aux normes et la diminution de la pénibilité des tâches,
- mise à niveau de l'outillage technique pour les nouveaux matériels roulants,
- adaptation de progiciels informatiques devenus obsolètes,
- achat de progiciels visant à optimiser l'affectation du parc.

Il est proposé de porter les montants respectivement à :

2015 : 884 000 euros nets de taxes (détail joint en annexe de la délibération),
2016 : 860 000 euros nets de taxes (détail joint en annexe de la délibération),

Ainsi, le montant des investissements par subvention d'équipement est porté à 6 274 000 € sur la période 2010-2016.
Pour mémoire, le montant initial de ces investissements était de 9 661 000 €. Il a été porté par diminutions successives à 5 874 000 € lors du Conseil communautaire du 27 juin 2014 (Avenant 8).

Conformément aux modalités de règlement de cette subvention fixées par le contrat et modifiées par l'avenant n°3, le versement de ces subventions interviendra en 2016 pour la subvention 2015 et en 2017 pour la subvention d'équipement 2016, sur présentation par le délégataire du bilan du programme réalisé.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP27 libellée équipements et matériels exploitation TC, opérations 2014-2508 (libellée subvention d'équipement 2014), et 2015-2508 (libellée subvention d'équipement 2015).

Le projet d'avenant a été soumis à la commission de délégation de service public.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve l'avenant n°10 au contrat de Délégation de Service Public du réseau de transports publics urbains de voyageurs portant sur la modification des montants de subvention d'équipement des années 2015 et 2016 ;

2. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions et à accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'avenant n°10.

Direction des services de déplacements

16 – NANTES – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE STATIONNEMENT – DSP CENTRE – ECLAIRAGE LED – AVENANT N° 2

EXPOSE

Par délibération en date du 14 octobre 2013, Nantes Métropole a confié à Nantes métropole Gestion Équipements (NGE) l'exploitation des parcs de stationnement du centre-ville et conclu une convention de délégation de service public pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Le contrat prévoyait la réalisation d'une étude diagnostique début 2014 pour déterminer l'opportunité de remplacer l'éclairage actuel par des LED. Les résultats de l'étude démontrent l'intérêt d'un remplacement rapide des luminaires existants par des LED.

Le montant d'investissement nécessaire pour le renouvellement complet de l'éclairage est de 831 500 € HT. La durée d'amortissement de cet investissement supplémentaire est légèrement supérieure à 5 années en prenant en considération d'une part, les économies de consommation électrique et de maintenance générées et d'autre part, les sommes déjà prévues au contrat de délégation pour le renouvellement « classique » des dispositifs d'éclairage.

En effet, le contrat de délégation prévoyait une somme de 343 150 € HT dédiée à l'éclairage dont 290 000 € HT en investissement et 53 150 € HT en Gros Entretiens et Réparations (GER). Le différentiel entre les sommes déjà inscrites au contrat et le besoin de financement pour la mise en place des LED est de 488 350 € HT.

Afin de permettre à NGE de procéder au remplacement des luminaires par des LED en 2015, il est proposé de lui verser une subvention d'équipement à hauteur de 488 350 €.

Comme cela est prévu dans le cadre du contrat de délégation, les économies réalisées sur les charges d'exploitation par la diminution des consommations électriques seront reversées à hauteur de 60 % à Nantes Métropole. De plus, les économies effectivement réalisées sur les dépenses de Gros Entretiens et Réparations seront intégralement reversées par NGE à Nantes Métropole à la fin du contrat de délégation de service public, comme stipulé au sein du contrat.

La commission de délégation de service public a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Les crédits sont prévus au budget annexe stationnement, opération 2904 « DSP Centre », chapitre 67.

M. Affilé : « Le dispositif d'éclairage est assez vétuste et peu performant. Il s'agit donc de compléter la subvention qui était prévue dans le cadre du contrat de délégation, qui était de 343 150 €, par une subvention complémentaire de 488 350 €, pour pouvoir atteindre le montant d'investissements nécessaires de 831 500 €.

La dépense prévue devrait être amortie en cinq à six ans environ, alors que bien entendu, vous le savez, les LED ont une durée de vie supérieure. Cela rend donc l'opération intéressante d'un point de vue budgétaire. »

Mme la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'interventions … Pardon. ».

M. Denis : « Madame la Présidente, chers collègues.

Nous le savons, les villes rassemblent désormais la moitié de la population mondiale. D'ici 2050, ce sont près des trois quarts de la population qui vivront en milieu urbain. Assurer la nécessaire transition écologique, créer les conditions d'une cohabitation harmonieuse entre les habitants, c'est bien aux métropoles qu'il reviendra d'actionner les leviers de la ville de demain. C'est précisément un de ces leviers que nous actionnons aujourd'hui en investissant pour réduire la consommation d'énergie dans le domaine de l'éclairage public. L'intérêt de cet investissement, au-delà des effets bénéfiques sur le climat, doit nous permettre de réaliser des économies importantes, avec un temps d'amortissement bien inférieur à la durée de vie des LED, comme l'a précisé Bertrand Affilé tout à l'heure. Juste quelques chiffres, pour vous rappeler chers collègues, que les LED ont une durée de vie de 15 à 30 fois supérieure aux ampoules classiques à incandescence, pour une consommation moyenne 8 à 10 fois inférieure.
La consommation est même de 3 à 5 fois inférieure aux ampoules dites à basse consommation. Par ailleurs, elles permettent un éclairage 100 % instantané, sans temps de chauffe. Ce dispositif est donc bien mieux adapté aux lieux accueillant du public, comme les parkings par exemple.

C'est un diagnostic précis qui a permis à la Métropole de prendre cette décision. Il conviendra, durant les premières années de ce dispositif, de réaliser une évaluation chiffrée des économies réalisées à la fois pour l'entretien, mais également et surtout pour la consommation. Cette étude nous permettra également de réfléchir à la généralisation des dispositifs d'éclairage par LED sur d'autres espaces publics de notre territoires, afin que l'ensemble des 24 communes de l'agglomération puissent en bénéficier. Je vous remercie de votre attention. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation des parcs de stationnement du centre conclu avec NGE

2. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public.

Direction des services de déplacements

17 – TARIFICATION SOLIDAIRE SUR LE RESEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS - REFONTE DU DISPOSITIF

EXPOSE

Afin de faciliter l'accès au réseau de transports collectifs des publics les plus modestes, il est proposé de refondre le dispositif de tarification sociale pour qu'il couvre davantage l'ensemble des situations de précarité, qu'il soit plus équitable et plus lisible.

Ainsi, il est proposé d'analyser les situations des bénéficiaires potentiels à partir des ressources du ménage plutôt que du statut des individus (dispositif actuel). Cette analyse permet ainsi de toucher l'ensemble des ménages en situation de précarité ainsi que tous les membres qui composent ces ménages : enfants, adultes, étudiants …,

Afin d'effectuer cette analyse, il est proposé d'utiliser le quotient familial (QF) CAF ou MSA qui est, en France, le moyen qui permet de rapporter le montant des ressources d'un ménage à sa composition . Le QF est, en effet, défini comme la somme des ressources annuelles du foyer, des prestations familiales et des aides de la CAF qu'il perçoit, divisée par le nombre de parts du ménage (80 % des ménages ayant de faibles revenus sont connus des services de la CAF ou de la MSA).

L'accès à la tarification solidaire sera analysé sur présentation d'une attestation de la CAF ou de la MSA mentionnant le niveau de QF. Toutefois, pour les ménages inconnus des services de la CAF ou de la MSA, il est également proposé de calculer un QF sur la base du dernier avis d'imposition.

Ce nouveau dispositif permettra également de moduler la prise en compte de la précarité en offrant la gratuité aux ménages dont la situation économique est la plus précaire et en attribuant des tarifications réduites progressives pour les ménages ayant des revenus faibles ou modestes.

Les seuils et réductions tarifaires

Ce dispositif implique donc l'élaboration de seuils permettant de définir l'accès au dispositif de tarification solidaire. La construction de ces seuils répond à deux objectifs principaux :

- ✔ Limiter le nombre de seuils à trois afin de garantir la lisibilité du dispositif et sa bonne compréhension,
- ✔ Maintenir des écarts équilibrés entre chacun des trois seuils afin de s'assurer de la progressivité des aides accordées aux ménages,

Ainsi, les trois seuils proposés sont les suivants :

	Seuil n°1	Seuil n°2	Seuil n°3
Niveau de QF pour chaque seuil	**QF inférieur ou égal à 350**	**QF compris entre 351 et 500**	**QF compris entre 501 et 600**

Exemple de niveau maximum de ressources mensuelles pour accéder au dispositif

Pour les personnes seules ou les couples sans enfants	Inférieur ou égal à 700 €	Entre 701 et 1 000 €	Entre 1 001 et 1 200 €
Pour les familles monoparentales ou les couples avec 2 enfants	Inférieur ou égal à 1 050 €	Entre 1 051 et 1 500 €	Entre 1 501 et 1 800 €

Les réductions tarifaires accordées aux ménages dont les QF correspondent aux seuils préalablement définis sont établies à partir de pourcentages qui sont appliqués aux tarifs des pass annuels de chaque catégorie d'usagers de la gamme tarifaire TAN « classique ».

L'objectif de ces pourcentages est d'accorder des réductions équilibrées les unes par rapport aux autres et des réductions différenciées par catégorie d'usagers comme la gamme tarifaire TAN « classique » (pass -12 ans, pass -18 ans, pass - 26 ans, pass 26-60 ans et pass + 60 ans).

Ces pourcentages assurent également un taux de réduction d'au moins 50 % afin que le tarif solidaire ne constitue pas un frein à l'accès au dispositif.

Ainsi, les pourcentages de réduction proposés sont les suivants :

		QF inférieur ou égal à 350	**QF compris entre 351 et 500**	**QF compris entre 501 et 600**
Pass annuels	26-60 ans	GRATUIT	- 80 %	- 70 %
	60 ans et plus		- 70 %	- 50 %
	Moins de 26 ans			
	Moins de 18 ans			
	Moins de 12 ans			

Les titres de transports utilisés dans le cadre de la tarification solidaire

La durée de validité des titres de transport attribués aux usagers bénéficiant de la tarification solidaire est fixée à un an glissant à compter de la date de validation des droits.

Ces titres de transports sont des abonnements en formule illimitée valable 12 mois. Ils seront chargés, au même titre que les formules illimitées actuelles, sur une carte sans contact LIBERTAN standard, et donc sans distinction graphique liée à leur tarification particulière.
L'accès à la tarification solidaire est ouvert à l'ensemble des citoyens quel que soit le lieu de domiciliation.

Les cas particuliers

Certaines catégories d'usagers nécessitent de par leur particularité un dispositif adapté :

Les personnes de nationalité étrangère en cours de régularisation administrative et les personnes hébergées dans un foyer conventionné :

Ces usagers sont dans des situations de régularisation administrative. Le plus souvent sans ressources, ils ne sont donc pas en mesure de présenter une attestation de QF CAF/MSA ou un avis d'imposition.

Un dispositif particulier est donc conservé pour ces populations qui devront présenter divers justificatifs en fonction de leur situation pour bénéficier d'un titre d'une durée de validité limitée à la durée de leur régularisation administrative.

Les bénéficaires de l' Allocation Adulte Handicapé (AAH) :

Les personnes éligibles à l'AAH pourront bénéficier, à titre individuel, d'un titre gratuit valable un an sur présentation d'une notification émanant de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) attribuant l'AAH.

Les modalités d'organisation

Le dispositif actuel repose pour une grande partie sur les communes qui ont pour mission d'analyser les situations des ayants-droit et de délivrer les titres TEMPO correspondants. Il est souhaitable de faire évoluer l'organisation actuelle dans le but de faciliter le travail des agents des communes et de redonner à la SEMITAN, exploitant du réseau de transports publics urbains de voyageurs, son rôle concernant la délivrance des titres de transport.

Ainsi, il est proposé que les communes :

- continuent de recevoir les usagers pour conserver les liens de proximité avec la population,
- analysent les situations des potentiels ayants-droits et accordent les droits correspondant,
- transmettent cet accord à la SEMITAN par le biais d'un logiciel informatique spécialement développé.

La SEMITAN, quant à elle, adresse les titres de transport au domicile des ayants droits sur la base de l'accord fourni préalablement par les communes.

La date de mise en en œuvre du dispositif est prévue le 1er janvier 2016.

M. Affilé : « Le dossier suivant concerne la tarification solidaire sur le réseau de transports collectifs. Il vous est proposé la refonte complète de notre dispositif.

C'est un dossier éminemment politique, qui est important du point de vue de la solidarité, d'un point de vue « pratique » également. Il s'agit de simplifier la vie de nos habitants, simplifier la ville également, et simplifier le travail de nos services pour éviter les formalités et démarches trop répétitives, et qui peuvent parfois conduire à gérer un grand nombre de documents, alors que le bénéfice escompté est relativement réduit d'un point de vue collectif.

Vous le savez, nous avons aujourd'hui une disposition de tarification sociale, fondée sur le titre TEMPO. Celle-ci prévoit la gratuité des transports collectifs pour des bénéficiaires, pour un certain nombre d'ayants droits, qui peuvent se résumer autour de trois caractéristiques :

1. La première, c'est le fait d'habiter une des 24 communes de l'agglomération nantaise.
2. La deuxième caractéristique est qu'il faut, parmi les bénéficiaires, être demandeur d'emploi touchant moins de 1 280 € de revenus.
3. La troisième caractéristique concerne les seniors qui bénéficient de l'Allocation de Solidarité aux personnes âgées (ASPA).

C'est le public qui est ciblé aujourd'hui, auquel s'ajoutent quelques personnes supplémentaires, notamment les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), et quelques autres personnes.
Cela représente à peu près 35 000 personnes, pour un coût annuel de 12,8 millions d'euros. Conformément à un objectif qui était inscrit dans des programmes politiques, et en particulier le nôtre, nous vous proposons de passer sur une tarification solidaire.

Quels sont les changements ? Il s'agit de passer de l'examen du statut du demandeur individuel à l'examen de la situation des différents ménages, et donc ne plus nous concentrer sur les revenus individuels mais sur les revenus du ménage. Pourquoi ? Parce que, dans la tarification actuelle, si les ayants-droits peuvent bénéficier de la gratuité, il n'en est pas de même pour leurs enfants, notamment, qui, eux, doivent payer le tarif ordinaire.

Et donc la mesure que nous vous proposons, c'est, en se focalisant sur le ménage, de prendre en compte l'ensemble des ressources du ménage, mais également de prendre en compte l'ensemble des personnes qui constituent le ménage. Cela signifie que la situation socio-économique des ménages sera appréciée avec le quotient familial de la CAF, qui est décrit dans la délibération et que nous avons présenté à plusieurs occasions. Concrètement, cela signifie que nos demandeurs de titres auront à faire la démarche habituelle, c'est-à-dire se rendre auprès de leur mairie – c'est-à-dire soit au CCAS, soit à l'accueil de la mairie – faire état de leur demande et apporter les pièces justificatives. Ensuite les mairies ou les CCAS enverront l'accord de principe à la SEMITAN qui se chargera de répondre et d'envoyer le titre de transport directement au domicile de l'ayant droit, ou des ayants droits, s'il y en a plusieurs.

Le dispositif va permettre d'éviter un effet de stigmatisation, connu de la part notamment des équipes de la SEMITAN : à savoir, qu'il n'y a plus de titre distinctif, c'est-à-dire que c'est tout simplement une carte LIBERTAN qui sera envoyée à chaque membre du ménage, avec un pourcentage de réduction qui correspondra aux différentes situations.

Je le dis tout de suite, si nous délibérons et si nous votons le principe de réduction en pourcentage, celui-ci sera amené à s'appliquer automatiquement sur les tarifs actuels et sur les tarifs qui pourraient évoluer à l'avenir.

J'évoquerai quelques cas particuliers :

- ➔ J'ai, à plusieurs reprises, évoqué la situation des étudiants, parfois cela a été un peu oublié par certaines préoccupations. Pour les étudiants, la situation est assez simple. Soit ils sont rattachés au foyer fiscal de leurs parents, et donc ils pourront éventuellement rentrer dans la tarification solidaire, au titre de l'appartenance à ce foyer fiscal. Soit ils ne sont pas rattachés au foyer fiscal de leurs parents, c'est-à-dire qu'ils sont autonomes fiscalement, et dans ce cas, ils pourront éventuellement rentrer dans la tarification solidaire en nom propre, en leur qualité, car ils seront déclarés fiscalement et auront un quotient familial. Et enfin, pour ceux qui n'entreraient pas dans la tarification sociale, il reste toujours le tarif moins de 26 ans qui s'appliquera.

- ➔ Pour les personnes de nationalité étrangère en cours de régularisation administrative, nous avons déjà un travail de conventionnement qui est mené avec les structures qui les accompagnent. Nous proposons de maintenir, puisque cela correspond à une situation temporaire, ce conventionnement et cet accompagnement spécifique qui ne dure pas le temps du titre de transport.

➔ Et par ailleurs, pour les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé, nous avons sollicité un avis de la part des associations représentatives du monde du handicap. La plupart d'entre elles, après nous avoir expliqué que philosophiquement elles souhaitaient bénéficier de la tarification classique, en fonction de la situation de chaque ménage, nous ont toutes indiqué qu'elles souhaitaient, aujourd'hui comme hier, et donc demain, bénéficier de la gratuité. C'est donc la proposition que nous vous faisons aussi pour les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé, à savoir le maintien de la gratuité.

Je dois vous dire, pour être complet, que la durée de validité des titres va être de un an, et non plus de trois mois renouvelable. Cela répond à l'objectif, comme je vous le disais, d'aboutir à une limitation des démarches.

Bien sûr, en un an, on peut voir sa situation s'améliorer. Dans ce cas, on considérera que le fait que la situation s'améliore dans l'année fera que l'année suivante le bénéficiaire sortira de la tarification solidaire. Mais la collectivité lui donnera un petit coup de pouce supplémentaire pour cette période transitoire de quelques mois pour plus facilement lui remettre le « pied à l'étrier » et favoriser son insertion sociale. Et puis, à l'inverse, pour les personnes qui verraient leur situation se dégrader brutalement, il est toujours possible de faire réexaminer, de faire recalculer son quotient familial avec les nouvelles données.

Et pour être complètement conforme avec la loi, nous avons supprimé la condition de résidence à l'une des 24 communes de Nantes Métropole, et donc c'est une tarification qui sera ouverte à tout usager, où qu'il réside. Là, c'est une obligation légale. Cela veut dire concrètement que quelqu'un qui serait amené à faire un séjour ou une formation de quelques mois à Nantes pourra bénéficier de cette tarification solidaire, alors que ce n'était pas le cas jusqu'à présent.

Au niveau de la mise en œuvre, nous délibérons aujourd'hui. Cela nous permet de faire un travail technique et de formation d'ici l'été, de façon, à la fois, à former les agents des communes, et aussi à préparer tout le dispositif, notamment informatique de traitement et de transmission des informations à la SEMITAN. Nous envisageons de communiquer à la rentrée, lorsque le dispositif sera techniquement opérationnel, et à organiser l'accueil des bénéficiaires à partir du mois d'octobre, donc sur les mois d'octobre – novembre - décembre, pour une mise en œuvre au 1er janvier 2016.

En commission mobilité, j'avais évoqué l'idée que la commission puisse être un lieu où, assez régulièrement, peut-être chaque année, un bilan de cette tarification solidaire soit réalisé. Je pense que c'est souhaitable.
Pour terminer, il me reste à remercier le Département des Déplacements, et notamment la Direction des Services de Déplacements qui a fourni un très gros travail. Ce travail de défrichage avait commencé sous l'égide de Jean-François Retière que je salue aussi, mais qui a été largement approfondi et détaillé sous ce mandat-ci. Je m'en félicite.

Je sais qu'ils ont vraiment fourni un gros, gros, gros travail, que la SEMITAN aussi a fourni un gros travail et que la mise en place d'un nouveau système de tarification comme celui-là, c'est, pour le coup, une coproduction entre les élus, les services, et notre Société d'Economie Mixte. »

Mme la Présidente : « Merci. Pascale Chiron. »

Mme Chiron : « Madame la Présidente, chers collègues.

Bertrand Affilé vient de nous présenter un dossier important. Important parce que, c'est vrai, au bout de 10 ans d'expérience, le dispositif actuel avait montré ses limites, et il était temps de le faire évoluer. Marc Denis et moi-même avons participé au groupe de travail pour son élaboration, et pour nous, il y a quatre points qui le caractérisent, points que je voudrais maintenant retracer rapidement :

1. Le nouveau dispositif est clairement un dispositif plus juste, car il tient compte des revenus des ménages. Ce n'est pas uniquement basé sur le statut de l'individu.

2. Deuxième point. Ce dispositif est plus simple, car il utilise le quotient familial.

3. C'est un dispositif plus large, car il intègre un plus grand nombre de personnes, qui pourront bénéficier de tarifs réduits. Je pense surtout aux enfants, aux jeunes collégiens, ou lycéens, mais aussi aux ménages en situation fragile.

4. Enfin, il est plus souple, car il pourra évoluer. Je crois que c'est aussi un point important : au bout d'un an d'expérimentation, il pourra être amélioré.

Cette nouvelle tarification, c'est clairement un acte de solidarité, car elle maintient aussi le principe de gratuité pour les plus précaires. En cette période où le chômage est très élevé, et où les familles ont de plus en plus de mal à boucler les fins de mois, je crois que l'on a vraiment là un acte de solidarité porté par notre Métropole, et nous sommes fiers d'y participer. Les élus écologistes et citoyens l'attendaient, et donc nous voterons cette délibération avec satisfaction. »

Mme la Présidente : « Merci. Robin Salecroix ».

M. Salecroix : « Madame la Présidente, chers collègues,

Comme l'a rappelé Bertrand Affilé, la refonte de la tarification solidaire des transports est un acte éminemment politique, que le groupe communiste soutient, et pas seulement pour l'aspect de justice sociale auquel ce nouveau dispositif répond, même si cela reste bien évidemment primordial, mais aussi pour les effets positifs qu'il apporte en matière d'insertion et de transition écologique.

La Métropole a fait le choix, dès sa création, de relever le défi d'un réseau de transports en commun non seulement performant mais aussi et surtout accessible à tous. Pour relever ce défi, il nous faut sans cesse améliorer notre réseau, avec des temps de transport toujours plus courts, avec une meilleure complémentarité des usages, des fréquences élevées, le tout avec un maillage dense sur l'ensemble de l'agglomération. Ce défi, nous nous employons à le relever avec une enveloppe budgétaire de plus en plus contrainte. Nous l'avons évoqué lors du vote du budget. Les désengagements de l'État d'hier, que nous dénoncions, ne sont pas devenus bénéfiques à l'aune du changement de majorité. C'était bien le sens de l'intervention de ma camarade Mireille Pernot.

Par ailleurs, notre volonté d'offrir un réseau de transports utile à nos concitoyens n'aurait aucun sens si les tarifs devenaient inaccessibles, ou dissuasifs. C'est pourquoi dès 2010, le Conseil communautaire avait marqué sa volonté de faire évoluer le dispositif actuel de tarification sociale. Le dispositif précédent excluait, de fait, les jeunes et enfants de foyers précaires, les étudiants, et les travailleurs aux petits salaires. Cet engagement a été réaffirmé par la Gauche pendant les élections municipales. De nombreuses organisations étudiantes et de jeunesse nous ont d'ailleurs demandé de concrétiser rapidement cette promesse au vu des difficultés croissantes que traverse ce public, en première ligne de la crise économique.

Cette refonte, qui nous a été présentée permettra désormais aux nouveaux bénéficiaires d'avoir une carte TAN identique aux autres, valable un an, à la progressivité des tarifs pertinente. Ce sont plus de 15 000 bénéficiaires supplémentaires qui pourront entrer dans cette tarification solidaire. Désormais, un habitant sur six de notre agglomération pourra bénéficier de la gratuité, ou de tarifs réduits. Le groupe communiste s'en félicite.

Les détracteurs de la gratuité font souvent le parallèle entre celle-ci et l'accroissement des dégradations dans les transports. Ces déclarations, au-delà de leur subjectivité, sont contredites par les faits. Bon nombre d'exemples viennent démontrer que la gratuité permet l'accès du plus grand nombre aux transports, la baisse de la fraude, l'apaisement des relations entre les usagers et les chauffeurs notamment. La gratuité, alliée à une tarification efficace, est donc un atout.
Voilà, Madame la Présidente, mes chers collègues, ce que les français attendent de la Gauche : qu'elle tienne ses engagements face aux défis sociaux. Le groupe communiste approuve donc cette méthode, ainsi que cette délibération. Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. Monsieur Hugues Hiernard. »

M. Hiernard : « Madame la Présidente, mes chers collègues.

Il nous est aujourd'hui proposé d'approuver le dispositif de tarification solidaire sur le réseau des transports collectifs. Ce nouveau dispositif va dans le bon sens, et nous l'approuverons.

En effet, la tarification du nouveau dispositif, fondée à présent sur une logique de revenus du ménage, donc du quotient familial, repose sur une analyse par ménage et non plus sur une analyse statutaire individuelle. Cela le rend donc plus équitable, et c'est évidemment une bonne chose.

Il faut également souligner la non distinction graphique du titre qui évite la discrimination des bénéficiaires de la tarification solidaire.

Cependant, comme je vous l'ai dit à la commission mobilité, concernant la gratuité, et ceci afin d'aller dans le sens à la fois de la responsabilisation de l'usager et de l'éducation citoyenne, peut-être aurait-il été intéressant de réfléchir à un système de participation, symbolique, même tout à fait minime, au paiement de ce titre. C'est pratiqué dans d'autres communes. Est-ce que cela a été envisagé ? Est-ce que cela a été étudié ?

Par ailleurs, on passe d'une période de validité de la tarification solidaire du trimestre à l'année ; n'aurait-il pas été plus raisonnable, dans un premier temps, de s'en tenir au semestre ?

J'ai noté, à l'occasion de votre propos – je voulais poser la question, mais, a priori, vous y avez en partie répondu – que nous aurons une clause de revoyure à la fin de la première année afin d'étudier le dispositif. Est-ce que la clause de revoyure figure bien dans la délibération que nous allons voter ? Non ? Alors, il serait bien que l'on puisse le mettre dans le compte-rendu. Enfin, il serait également intéressant qu'un point assez précis nous soit fait concernant l'organisation de la communication qui va être faite autour de la mise en place de ce nouveau dispositif. Je vous remercie de votre attention. »

Mme la Présidente : « Merci. Michèle Gressus. »

Mme Gressus : « Madame la Présidente, chers collègues.

Beaucoup de choses ont été dites, auxquelles je souscris bien évidemment. Et au nom du groupe des élus socialistes, radicaux, républicains et démocrates, je voudrais dire toute la joie que nous avons à débattre de cette délibération qui a un effet concret et positif sur le pouvoir d'achat d'un nombre extrêmement conséquent de nos concitoyens.

Évidemment la tarification solidaire est une avancée considérable, c'est un marqueur de Gauche en ce qui nous concerne. Cette mesure concerne, certes, les plus précaires d'entre nous, chômeurs de longue durée et travailleurs pauvres. Il s'agit surtout, et avant tout, d'une tarification solidaire qui va prendre effectivement en compte la famille : nous passons d'une prise en compte de l'individu à celle du foyer fiscal, grâce au quotient familial, donc cela comprend le conjoint, les enfants, les étudiants etc. Bertrand l'a rappelé tout à l'heure, ceux-ci étaient, auparavant exclus de ce dispositif. Cela posait réellement des difficultés pour certaines familles.

Nous souhaitons, de plus, souligner le caractère responsable de l'évolution tarifaire. Pour les plus démunis qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, ce serait indécent de leur demander de payer. Vous parliez de la gratuité, à l'instant, voilà, c'est là où est le curseur, même si je partage, toutefois, la remarque sur la responsabilisation. Même pour payer une somme modique, il faut noter que certains ont toujours du mal à se loger, du mal même à se nourrir. Donc la tarification repose sur les ressources, avec des tarifs qui sont désormais fixés au plus juste grâce aux différents seuils du quotient familial. Surtout, je voudrais souligner le fait que le titre de transport n'aura pas de valeur discriminante. Cela aussi, c'est important.

Se déplacer librement, c'est un droit. Et la Métropole a porté ce travail dès les années 80. Je voudrais rappeler que les transports en commun prennent une place significative dans notre politique. Nous n'avons pas été "Capitale verte" pour rien. Un bus, un Chronobus, un tram sont plus que des véhicules de transport. Ils représentent un lien entre nos quartiers, nos communes. Chacun peut ainsi se déplacer quasiment là où bon lui semble. C'est pour cette raison-là que le tramway, le bus, doivent traverser tous nos territoires, tous nos quartiers d'agglomération sans exception, et que, par les temps qui courent, il est important de rappeler que l'on doit aller à la rencontre de l'autre. Le Vivre ensemble, travailler à apprendre à se découvrir, cela passe aussi par là.

C'est donc aujourd'hui une nouvelle tarification solidaire. Nous continuons ce travail. C'était un engagement des 24 candidats de Gauche et de progrès lors des dernières élections municipales. Nous le tenons aujourd'hui.
J'appelle donc l'ensemble des élus présents aujourd'hui à se prononcer en faveur de cette mesure, qui est forte, symbolique ; et plus que symbolique, elle va être utile. Merci. »

Mme la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « J'ai vu Pascal qui souhaitait intervenir en disant qu'il fallait que je rappelle absolument que c'était avec neutralité budgétaire. Donc, cela veut dire que le nombre de 49 000 à 50 000 personnes qui seraient inclues dans cette tarification est un nombre que l'on a obtenu par projection, à partir d'une population qui nous a été communiquée par la CAF. Et bien sûr nos calculs sont faits pour que l'on soit sur le même ordre de grandeur budgétaire que le montant que je vous indiquais tout à l'heure.

En fait, un habitant sur six de notre agglomération est potentiellement concerné. Si vous faites le calcul, à peu près 1 personne sur 12 pourrait être bénéficiaire. C'est donc, vous le voyez, très loin d'être anecdotique, cela concerne une partie assez significative de notre population. Et parfois, un peu plus de personnes sont concernées dans certaines communes que dans d'autres. C'est aussi tout à fait normal, compte tenu des différences qui peuvent exister entre les communes.

J'ai bien apprécié le fait que Robin Salecroix signale que la gratuité implique la baisse de la fraude. Je pense que cela pourra être quasiment la pensée du jour, par définition.

Nous avons eu déjà l'occasion, en commission, d'échanger sur la gratuité, sur le bien-fondé ou pas de la gratuité. C'est vrai que nous avons peut-être un positionnement philosophique un peu différent, on peut le dire, mais il y a deux éléments qu'il faut prendre en compte :

- ➔ La gratuité est, d'une part, proposée pour des personnes qui sont placées ou dans une situation de santé particulière qui fait que nous n'avons pas voulu rajouter des difficultés au handicap.

- ➔ Et d'autre part, elle est proposée également pour des personnes qui ont un quotient familial inférieur à 350. Je vous invite à imaginer ce que c'est. Il s'agit vraiment des plus précaires des plus précaires. Donc, ici, nous donnons l'accès à une ressource essentielle pour l'intégration sociale et que nous avons souhaité rendre gratuite, pour les plus précaires des plus précaires.

Par ailleurs, il faut aussi se dire qu'une petite participation symbolique, intellectuellement est très satisfaisante. Mais, parfois, elle coûte plus chère à mettre en place, et à collecter, que ce qu'elle rapporte. Or, nous sommes là pour être responsables de l'efficacité de nos services, et donc, il faut savoir renoncer à s'engager vers ce que certains pourraient appeler une petite humiliation de devoir se justifier en permanence et de devoir participer un petit peu, ceci pour plus d'efficacité de notre service.

Et enfin, bien sûr, il y aura revoyure. Je m'y suis engagé en commission, je m'y engage en séance. Et donc, cela sera au compte-rendu. Cela pourra donc être cité et être opposable, si jamais je traîne un peu, ou si nous traînons un peu. Nous nous reverrons l'année prochaine, bien entendu, pour faire le point après la mise en œuvre. Par ailleurs, nous allons continuer à travailler avec les communes, pour la mise en œuvre, je l'ai dit. Et je pense qu'il serait intéressant qu'avec les communes et avec les membres de la commission, peut-être pour le dernier Conseil avant l'été, que nous puissions faire un point d'information en commission sur la façon dont on va organiser concrètement les choses, de façon à ce que tous les élus qui participent à cette commission aient accès à l'information et que cette information puisse circuler.

Et je voulais juste terminer, en disant que je suis très fier, moi aussi, d'avoir porté cette délibération, au nom du groupe majoritaire, mais je sais et j'ai pu constater qu'elle était largement partagée. Donc je ne me fais pas trop d'inquiétude sur le résultat du vote. »

Mme la Présidente : «Hugues Hiernard a demandé la parole. »

M. Hiernard : « Merci Madame la Présidente. Juste pour ajouter quelques propos. Je suis toujours assez prudent et méfiant sur tout ce qui est dogmes, manichéisme, "marqueur", etc…nous essayons tous, quelles que soient nos sensibilités, d'œuvrer pour la collectivité.

Simplement, mon propos qui consistait à faire participer les individus n'avait pas pour finalité de faire des économies. On est bien d'accord. L'objectif, c'était effectivement sur l'aspect symbolique. Je serais tenté de dire que, même si cela devait coûter un peu plus cher, je maintiens mon propos qui consiste à vouloir faire une participation. En effet, cela fait partie de l'éducation. C'est en ce sens-là d'ailleurs qu'il y a une réflexion de la part de la majorité nationale, que vous soutenez, je crois, sur un service citoyen. Le service citoyen va coûter de l'argent à la collectivité, mais il n'empêche que l'on y réfléchit, parce que cela a un sens dans l'éducation du citoyen.

Cela me semblait être une occasion aussi de responsabiliser les individus et de leur dire que tout service a un coût et qu'il consiste pour chacun à y participer à hauteur de ses capacités. Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. Je vous propose donc de pouvoir mettre aux voix cette délibération. Ces discussions et ces débats ont pu avoir lieu dans le groupe de travail qui a avancé sur ces sujets. Je voudrais vraiment remercier les uns et les autres de la qualité du travail qui a été fourni sur ce projet.

Je crois qu'il est essentiel de se donner rendez-vous dans un an pour faire le point. Parce que concernant une réforme, aussi claire soit-elle sur les valeurs, sur les principes, aussi travaillée qu'elle ait pu l'être, personne n'est à l'abri de découvrir, dans les mois qui viennent, et au moment où cela se mettra en place, des situations individuelles, des situations familiales qui pourraient, – excusez-moi cette expression familière – "passer au travers des gouttes". Je le dis, je préfère le dire maintenant. Je pense qu'il faut que nous en ayons conscience, lucidement, collectivement.

Cette réforme est une vraie avancée. Il s'agit d'une avancée en termes d'équité, une avancée en termes de solidarité, une avancée en termes de ville facile. Mais l'évaluation sera absolument nécessaire, à la fois pour regarder comment cela fonctionne, à l'échelle de chaque commune, et puis, pour être alerté, si nécessaire, sur certaines situations individuelles. En effet, quand on définit des principes collectifs, des principes fondés d'abord sur l'intérêt général, il est toujours possible de découvrir telle ou telle situation individuelle qui serait passée au travers des mailles du filet. Je suis donc absolument convaincue de la nécessité de cette évaluation collective dans un an. »

LE CONSEIL DELIBERE ET APRES VOTE ELECTRONIQUE
PAR 95 VOIX POUR

1 - Approuve les seuils et les réductions de tarifs afférentes, définis dans l'exposé ainsi que les principes d'évolutions du dispositif de tarification solidaire dont la mise en application est fixée au 1er janvier 2016.

2 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme la Présidente : « Cette délibération est adoptée à l'unanimité, ce que l'on peut, je crois, saluer.»

Direction des Investissements

18 – MANDAT ADAPTATION DES BUS D'OCCASION ET TRAVAUX D'ADAPTATION DES DÉPOTS DU BELE ET DE DALBY AUX SPECIFICITES DU RESEAU DE TRANSPORT COLLECTIF NANTAIS – TRAVAUX DE MODIFICATION DU LOCAL DIAGNOSTIC A DALBY - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE ADAPTEE

EXPOSE

Par délibération du 19 octobre 2012, modifiée par délibération du 24 janvier 2014, le conseil communautaire a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle pour l'adaptation des bus d'occasion aux spécificités du réseau de transport collectif nantais, les travaux d'adaptation des dépôts du Bêle et de Dalby et l'acquisition de 3 bus hybrides pour un montant de 10 099 680 € TTC.

Le marché de mandat correspondant à la mise en œuvre de ce programme a été attribué à la SEMITAN, après appel d'offres ouvert, et notifié le 30 janvier 2013.

Les opérations programmées sur la période 2013 – 2014, pour le dépôt du Bêle, ont fait l'objet d'une première étape de travaux destinée à permettre l'alimentation GNV (gaz naturel pour véhicules) des 15 bus d'occasions acquis par Nantes Métropole sans modification substantielle du dépôt. Les travaux correspondants ont fait l'objet d'une délibération au bureau communautaire du 29 mars 2013.

Les étapes suivantes permettront l'extension de l'atelier de maintenance du Bêle à l'horizon 2016. Pour que ces travaux puissent se réaliser, il faut pouvoir accueillir temporairement une partie de la maintenance courante à l'atelier central de Dalby, ce qui nécessite au préalable des travaux de modification du local diagnostic bus qui est sous-dimensionné pour la maintenance lourde des véhicules.

Pour réaliser ces travaux, conformément aux dispositions de l'article 146 du Code des Marchés Publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée décomposée en 9 lots dont l'estimation s'élève à 700 000 € HT soit 840 000 € TTC.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP027 libellée équipements et exploitation, sur l'opération 2012-3396 libellée « Acquisitions de bus programme 2013-2018 ».

M. Affilé : « Il nous faut maintenant procéder à une extension de la zone de stockage du dépôt et à l'installation d'un certain nombre d'autres éléments techniques, notamment des lieux pour le travail sur ces bus.

Et donc nécessairement, cela signifie qu'il va falloir déplacer le centre technique du pôle Erdre et Loire et modifier également ensuite les locaux pour permettre l'utilisation de la surface libérée pour l'usage de remisage et d'entretien de ces bus.

Et pendant cette période de travaux, transitoire, nous devons, bien sûr, assurer tous ces éléments, et notamment l'entretien des bus, dans un autre endroit. Donc, il vous est proposé de faire, sur l'atelier central de Dalby, des travaux de modification du local diagnostic bus, une extension pour pouvoir accueillir des bus en révision, en attendant que le dépôt du Bêle soit complètement achevé et modifié. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Autorise le lancement par la SEMITAN d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux de modification du bâtiment diagnostic de Dalby,

2. Autorise Monsieur le Directeur Général de la SEMITAN à signer les marchés résultant de cette consultation,

3. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le vice-président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction des Services de Déplacements

19 – INTEGRATION TARIFAIRE ENTRE LE RESEAU TAN ET LE RESEAU TER - AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE, LA SNCF ET LA SEMITAN – APPROBATION

EXPOSE

Afin de développer les pratiques d'intermodalité dans les transports collectifs de voyageurs, la Région des Pays de la Loire et Nantes Métropole ont mis en œuvre en janvier 2000 une intégration tarifaire TAN - TER, à l'intérieur du périmètre des transports urbains (PTU), entre leurs réseaux, exploités respectivement par la SNCF et la SEMITAN. Cette intégration permet l'utilisation des titres urbains TAN pour effectuer des déplacements sur le réseau TER à l'intérieur du PTU nantais.

Depuis la mise en œuvre de l'intégration tarifaire le 1er janvier 2000, ce dispositif a vu le nombre de voyages payants effectués quotidiennement sur le réseau TER au sein du PTU, passer de 400 en 2000 à 3 697 en 2013.

La convention qui détermine les modalités de cet accord a été approuvée par la délibération N°2008-39 du bureau du 8 février 2008. Elle couvrait la période allant du 1er janvier 2008 jusqu'au 31/12/2014.

La réouverture de la ligne de tram-train Nantes-Châteaubriant en février dernier a nécessité de passer une nouvelle convention d'intégration tarifaire puisqu'à cette occasion, 5 nouvelles gares intègrent le périmètre de l'agglomération (Haluchère-Batignolles, Babinière, Erdre Active, La Chapelle Centre et la Chapelle-Aulnay) portant ainsi à 16 le nombre de gares du PTU accessibles avec un titre TAN dès lors que le trajet effectué est interne au PTU. Cette convention a été adoptée par le conseil communautaire du 25 avril 2014.

La récente création du ticket Samedi/7 personnes pour le réseau TAN nécessite un avenant à cette convention. Ainsi, comme pour l'ensemble de la gamme tarifaire de la SEMITAN, ce titre sera valable à bord des TER, à l'intérieur du PTU de Nantes Métropole.

Il vous est donc proposé d'adopter cet avenant à la convention d'intégration tarifaire entre les réseaux TAN et TER et liant la Région des Pays de la Loire, Nantes Métropole, la SEMITAN et la SNCF.

M. Affilé : « Je tiens à rassurer tout le monde : des consignes ont été données à la fois à la SNCF et à la SEMITAN, mais surtout à la SNCF, pour qu'une certaine compréhension, dans l'attente du vote de cette délibération, soit de mise, de façon à ce que personne ne se retrouve avec des amendes. »

Mme la Présidente : « J'en profite pour signaler que plus de 2 500 personnes ont d'ores et déjà pu bénéficier de ce nouveau titre de transport pour faciliter la vie des familles, que nous avons mis en place au mois de décembre. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 - Approuve l'avenant 1 à la convention relative à l'intégration tarifaire entre les réseaux TER et TAN et liant la Région des Pays de la Loire, Nantes Métropole, la SEMITAN et la SNCF.

2 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant,

M. Lemasson présente le dossier suivant :

Direction Energies Environnement Risques

20 – PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE NANTES METROPOLE ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LOIRE-ATLANTIQUE - APPROBATION

EXPOSE

Le 9 décembre 2000, la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique et le District de l'agglomération nantaise signaient le 1er protocole de partenariat « pour le développement d'une agriculture innovante dans l'agglomération ». Ce protocole visait explicitement deux objectifs : le maintien d'une agriculture périurbaine performante et pérenne, et la gestion maîtrisée des espaces naturels proches des zones urbanisées. Il se traduisait par un programme d'actions opérationnel articulé autour de trois axes prioritaires d'intervention :

- organisation territoriale et foncière, afin de maîtriser les tensions propres aux espaces périurbains,
- soutien aux exploitations agricoles, afin de conforter la valeur ajoutée et l'emploi,
- aménagement des zones naturelles périurbaines, pour valoriser le territoire et la qualité des paysages.

Depuis 2001, Nantes Métropole et la Chambre d'Agriculture, ont été rejoints par de nombreux partenaires professionnels, associatifs et politiques.

Ce travail collectif a permis de mieux connaître et comprendre le fonctionnement des exploitations agricoles dans un contexte économique et urbain contraint, avant de répondre aux besoins exprimés : préservation du foncier agricole dans les documents d'urbanisme, avec notamment un engagement à 20 ans sur les zones A du PLU ; mise en place d'un dispositif d'accompagnement financier aux investissements (soutien à l'installation et au déplacement de sièges, à la vente directe, au défrichage, à l'accueil pédagogique) ; promotion des circuits courts et sensibilisation du public. Durant le précédent mandat, l'accompagnement des porteurs de projet et la valorisation des friches agricoles ont été renforcés.

De façon très concrète, 60 projets (dont 25 % en Bio) ont été ainsi accompagnés financièrement par Nantes Métropole depuis 2001, pour un montant total de 1,1 M€. Depuis 2011 et le lancement opérationnel du programme « valorisation des friches agricoles », ces projets sont en forte croissance en nombre et en part de production biologique (une sur deux actuellement). L'animation territoriale engagée en 2011 s'est appuyée sur plus de 300 réunions pour expertiser 133 sites sur 1900 Ha, puis défricher et remettre en culture 49 sites sur 442 Ha. 30 installations sont envisagées, dont 12 déjà finalisées. Cette dynamique se poursuit.

Après 14 années de partenariat, et une première actualisation du protocole en 2006, Nantes Métropole et la Chambre d'Agriculture tirent un bilan encourageant des actions engagées, tout en convenant de la nécessité de réorienter le programme d'action pour mieux intégrer les évolutions du contexte agricole et économique face à la pression urbaine.
Ce nouveau protocole, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2020, détermine à la fois les priorités pour le mandat en cours, et les modalités pratiques nécessaires à la mise en œuvre des actions.

Sur le plan opérationnel, il confirme le mode de fonctionnement actuel avec la signature d'une convention annuelle d'application pour l'engagement de toute action, en fonction des besoins et des moyens mis en œuvre par les deux partenaires pour une année donnée. Cette déclinaison opérationnelle est partagée entre Nantes Métropole et la Chambre d'Agriculture, avant d'être validée par délibération métropolitaine.

Sur un plan stratégique, il reprend les priorités inscrites dans la politique publique environnement, et affiche dorénavant deux volets stratégiques : territoire-environnement d'une part, économie-emploi d'autre part. L'emploi y est ainsi introduit, de même que l'accompagnement des entreprises et la question de l'alimentation locale et durable. Dans le programme d'actions (article 1), l'emploi est un objectif à part entière et s'ajoute aux 5 autres axes majeurs :

Volet Territoire-Environnement

1. Maîtriser les espaces agricoles, valoriser les terres à vocation agricole, faciliter l'accès au foncier et la transmission des exploitations

2. Soutenir l'agriculture de proximité, développer les circuits courts et promouvoir l'alimentation locale

3. Inscrire l'agriculture dans le cadre de la transition énergétique pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique

4. Préserver le paysage, les ressources naturelles et la biodiversité

Volet Économie-Emploi

5. Accompagner les filières économiques dans leur diversité

6. Développer l'emploi agricole

Ainsi, ce protocole est l'expression d'une ambition renouvelée et d'une volonté commune entre les deux partenaires institutionnels pour développer et valoriser l'agriculture locale. Il réaffirme leur engagement mutuel en direction de l'activité économique, via le soutien à l'emploi, l'accompagnement aux porteurs de projet et la remise en culture des terres sous-exploitées.

Mais il affiche également une forte volonté de sensibilisation du grand public aux enjeux de l'agriculture locale, en facilitant le rapprochement entre producteurs et consommateurs. Plusieurs orientations concrètes y contribuent en portant un message à connotation positive : la prise en compte de la biodiversité dans les exploitations agricoles, le développement des circuits courts et l'affichage d'une politique alimentaire locale et durable par exemple.

Ce rapprochement constitue un puissant levier pour améliorer la compréhension des enjeux et l'acceptation d'une activité qui crée des richesses, nourrit les nantais, et entretient les espaces naturels.

M. Lemasson : « Madame la Présidente, mes chers collègues.

Il s'agit ici de renouveler le protocole de partenariat entre Nantes Métropole et la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique. Le renouvellement d'un protocole est aussi le temps d'une évaluation ou d'un bilan. C'est d'ailleurs ce que nous avons réalisé lors de la commission environnement du 21 janvier dernier. Mais c'est aussi le temps pour souligner le partenariat important avec les acteurs locaux qui s'est noué depuis 14 ans. Puisqu'en 2000, le premier protocole a été signé. Cela traduit, en fait, avec la montée en puissance aujourd'hui de ces partenariats, l'implication de tous au travers d'une volonté politique importante au regard de la politique agricole métropolitaine.

Je rappelle, en préambule également, que cette politique intéresse environ les deux tiers de notre territoire et environ 13 500 hectares de surface agricole utile.

Depuis 2011 et le lancement opérationnel du programme « valorisation des friches agricoles », que certains connaissent bien au travers des groupes communaux, ces projets ont montré une forte croissance, avec notamment l'augmentation de la part de la production biologique, puisque, depuis 2011, nous sommes sur un ratio de un sur deux actuellement, alors que nous étions auparavant plutôt à un sur quatre.

L'animation territoriale engagée en 2011, avec la Chambre d'Agriculture, s'est appuyée sur plus de 300 réunions pour expertiser 133 sites sur 1 900 hectares, puis défricher et remettre en culture 49 sites sur 442 hectares. Les objectifs de 500 hectares que nous nous étions fixé fin 2014 sont quasiment atteints. 30 installations sont envisagées aujourd'hui, et 12 sont déjà finalisées. »

Mme la Présidente : « Merci. Oui. ».

Mme Le Ster : « Madame la Présidente, mes chers collègues.

Il nous est aujourd'hui proposé d'approuver le protocole de partenariat entre Nantes Métropole et la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique, qui va nous conduire jusqu'à 2020. Comme l'a rappelé Monsieur Lemasson, ce document fait suite à un premier protocole de partenariat datant de 14 ans.
Le bilan, comme vous l'avez également précisé, est encourageant, même s'il est aujourd'hui nécessaire de réorienter le programme d'action pour mieux intégrer les évolutions du contexte agricole et économique.

Lors de la précédente convention, un travail important a été réalisé sur la valorisation des friches agricoles. Vous avez ciblé en priorité les parcelles en friches ou sous-exploitées. Ce programme a un intérêt s'il permet de soutenir des porteurs de projet, ou encore de développer l'activité agricole comme une activité économique pourvoyeuse d'emplois. Mais cela pose certains problèmes importants, non résolus à ce jour, tels que la réaffectation des friches pour activités de loisirs (je citerai par exemple le pâturage des chevaux), qui constituent une forte concurrence pour les agriculteurs, car la capacité financière de ces acteurs sur la location des terrains est beaucoup plus importante que celle des agriculteurs.

Par ailleurs, ce programme a certes permis de pérenniser certaines exploitations, mais ne résout pas le problème de la transmission. Force est de constater qu'au final, l'impact sur les nouvelles exploitations a été minime : diminution de 28 % entre 2004 et 2011 du nombre d'exploitations agricoles au sein de l'agglomération nantaise.

Pour toutes ces raisons, et afin de favoriser la prévention, plutôt que la réparation, nous proposons de mettre le thème de la transmission, certes citée dans votre document, au centre de nos préoccupations, comme marqueur phare de ce nouveau protocole. La transmission des exploitations agricoles est un sujet qui touche l'ensemble du monde agricole, et donc traverse toute la société. C'est un sujet d'actualité du national au local, un sujet également complexe qui nécessite un accompagnement.
Le vieillissement de la population agricole est un fait, et ceci au niveau national, auquel, désormais, on ne compte plus qu'une installation pour quatre agriculteurs qui partent à la retraite.

Dans les Pays de la Loire, seuls 7 % des exploitants ont moins de 40 ans, selon une étude de l'INSEE de 2010. La DRAF des Pays de la Loire a publié en 2004 – il y a plus de 10 ans déjà – un rapport sur ce thème intitulé : "successions agricoles, une grande incertitude" et je cite : *"En 2000, plus de 4 chefs d'exploitation sur 10 ont dépassé l'âge de 50 ans, ce qui fait de leur succession une question à relativement brève échéance. Plus de 600 000 hectares doivent changer de mains ».*
Dans les prochaines années, de nombreuses exploitations "tomberont en friche", si nous ne travaillons pas activement à la transmission des exploitations.

Par exemple, à Vertou – je parle de ce que je connais assez bien – seuls 4 exploitants sur 25 ont moins de 40 ans, ce qui correspond à 84 hectares sur 583 hectares exploités. Certaines exploitations viticoles ou autres ont du mal à trouver un successeur. La transmission soulève de nombreuses questions, liées à la succession, mais aussi à la reprise en dehors du cercle familial, au coût d'achat d'une exploitation, de formation, etc.

Se pose la question du siège de l'exploitation, souvent lieu de vie de la famille, question qui mérite sans doute d'être abordée dans le cadre de la réflexion sur le PLU métropolitain, dans lequel elle doit pouvoir trouver des solutions administratives à tout le moins.
Le débat citoyen, dans sa phase PADD et dans le cadre de ses thèmes Environnement et Économie, peut être une bonne occasion pour sensibiliser à cette question, qui constitue un sujet de société, d'économie et d'habitudes de vie.
En conclusion, toutes ces questions sont complexes et soulèvent des enjeux importants pour notre territoire.

Nous approuverons ce nouveau dispositif, dans lequel il sera primordial de pouvoir trouver dans le volet Territoires – Environnement un volet opérationnel spécifique d'aide et de soutien à la transmission des exploitations.
Ce nouveau protocole de partenariat avec la Chambre d'Agriculture, en mettant la transmission des exploitations au centre de toutes nos préoccupations, est pour nous l'occasion – et n'y voyez aucune malice, Madame la Présidente – de "garder un temps d'avance". »

Mme la Présidente : « Merci. Jean-Claude Lemasson. »

M. Lemasson : « Dans vos propos, il y a déjà une forme de réponse, puisque vous évoquez la problématique des chefs d'exploitation et la réflexion à mener dans le cadre de la révision du PLU en phase PLU métropolitain. On peut y ajouter aussi ce que vous avez évoqué en premier lieu, tout à l'heure, sur l'activité de loisirs, notamment les chevaux. Donc, une réflexion importante est à mener sur nos espaces naturels agricoles.

S'agissant des transmissions, à chaque participation de colloques, c'est-à-dire à peu près tous les quinze jours, à chaque réunion, nous évoquons la problématique des transmissions. C'est un sujet effectivement important. Nous y travaillons avec la Chambre d'Agriculture. Nous y travaillons avec le Cap 44, avec le SIAEP. Et simplement je voudrais, pour vous rassurer, si besoin était, vous dire que la problématique de la transmission est inscrite en chapitre 1.1. 1) dans le volet environnement, et également en 1.2 1) dans le volet Économie - Emploi. Donc, rassurez-vous, nous serons très attentifs à cette disposition. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve les termes du protocole de partenariat entre Nantes Métropole et la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique en faveur de l'agriculture périurbaine, annexé à la présente délibération,

2. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le vice-président délégué, à prendre les mesures à l'exécution de la prendre délibération et notamment signer le protocole de partenariat.

Mme Gressus présente les dossiers suivants :

Direction de l'Espace Public

21 – MISE A DISPOSITION DU MOBILIER URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE NANTES METROPOLE – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DIALOGUE COMPETITIF

EXPOSE

En tant que propriétaire du domaine public de voirie, Nantes Métropole doit pourvoir aux besoins en matière de mobilier urbain, permettant ainsi d'assurer le confort des usagers de la voie publique ou du réseau de transport collectif.
Les marchés en cours arrivant à échéance fin 2016 sur sept communes de l'agglomération, il est nécessaire de procéder au renouvellement de l'équipement en mobilier urbain de type transport et communication sur les communes de Nantes, Rezé, Saint-Sébastien-sur-Loire, Saint-Herblain, Orvault, Sautron et La Chapelle-sur-Erdre.

Les principaux mobiliers et prestations visés par cette consultation concernent la mise à disposition, la maintenance et le nettoiement d'abri-voyageurs et de mobilier de communication.

La durée prévisionnelle du marché est de quinze ans. Le financement de ces prestations sera assuré par les recettes provenant de l'exploitation publicitaire du mobilier.

La valorisation de ces prestations (investissement) est estimée à 16 M€ HT.

Les principales orientations prises en compte pour cette consultation sont les suivantes :

- offrir aux usagers un service répondant à leur demande de modernité, de confort et de services,
- susciter une concurrence afin d'optimiser les contreparties pour la collectivité,
- être exigeant sur les conditions d'implantation des mobiliers, pour préserver l'accessibilité des piétons, et la qualité des espaces publics.

La procédure de dialogue compétitif, comprenant deux lots distincts, prévue par les articles 36 et 67 du code des marchés publics a été retenue. En effet, si Nantes Métropole peut définir ses besoins en termes d'objectifs pour ces services, il est nécessaire que les candidats précisent les moyens techniques, financiers et juridiques permettant d'y parvenir pour que le service soit le plus performant possible.
La procédure de dialogue compétitif permettra notamment à Nantes Métropole de disposer d'une vision complète et comparative des solutions techniques que le marché fournisseur peut offrir, et de dialoguer avec les candidats, afin d'améliorer la qualité des propositions qui seront faites, en s'assurant de répondre de la meilleure façon aux besoins de la collectivité. Ce dialogue portera sur différents sujets, préalablement identifiés par la collectivité : les dispositifs d'information voyageurs, la prise en compte d'une partie des abris voyageurs tramway, de façon générale la prise en compte des nouvelles technologies dans la conception des mobiliers urbains, et enfin, les contreparties financières et les clauses d'évolution, en cours de contrat.

Dans ce cadre, il incombera aux candidats d'élaborer leurs offres sur la base d'un programme fonctionnel décrivant les réponses aux attentes du pouvoir adjudicateur et les résultats à atteindre, sans préjuger des solutions techniques répondant à nos besoins.

Mme Gressus : « Madame la Présidente, chers collègues. J'adresse un petit signe d'amitié à Jean-Pierre Fougerat, dont je vais présenter une délibération. Il s'agit de la mise à disposition de mobilier urbain sur le territoire de Nantes Métropole et du lancement d'une procédure de dialogue compétitif. En effet, Nantes Métropole, en tant que propriétaire du domaine public de voirie, doit pourvoir aux besoins en matière de mobilier urbain.

La consultation, et la mise en procédure de dialogue compétitif s'inscrivent dans le cadre d'orientations préalablement définies :

- il s'agit, d'abord, d'offrir aux usagers un service moderne, confortable, répondant à leur demande.
- de susciter une concurrence afin d'optimiser les contreparties pour la collectivité.
- et d'être exigeant sur les conditions d'implantation des mobiliers, pour préserver l'accessibilité des piétons et la qualité des espaces publics.

Mais, bien d'autres sujets figurent évidemment dans le cahier des charges de ce dialogue compétitif, notamment en matière de matériaux : ce sont des matériaux qui seront des matériaux catalogue, de façon à ce que dans la durée et dans l'entretien, il n'y ait pas de difficulté majeure. En matière de simplification également. »

Mme la Présidente : « Merci. Cécile Bir. »

Mme Bir : « Madame la Présidente, chers collègues.

La délibération qui nous est présentée renouvelle la mise à disposition du mobilier urbain, notamment les abris bus et les abris tramway. L'impact ne sera pas anodin, puisque les communes concernées (Nantes, Saint-Herblain, Rezé ou Saint-Sébastien) sont les communes dans lesquelles se trouvent le plus grand nombre d'abris voyageurs.

La contrepartie de cette mise à disposition est, certes, intéressante, avec le renouvellement et l'entretien des abris voyageurs à charge du prestataire, et – nous en avons débattu lors de la présentation du budget primitif, le contexte économique est difficile – 16 millions d'euros investis sur notre espace public par un exploitant publicitaire, c'est autant d'argent investi ailleurs par notre collectivité.

Au-delà de l'aspect financier, les élus écologistes et citoyens souhaitent attirer votre attention sur trois aspects.

1 - Tout d'abord, nous pouvons lire dans la délibération que les discussions porteront notamment sur la prise en compte des nouvelles technologies dans la conception des mobiliers urbains. Notre objectif partagé d'une collectivité sobre en consommation énergétique nous pose la question de la pertinence de telles installations, en particulier les écrans lumineux, ou kiosques multimédia. Il serait intéressant que l'on puisse obtenir des informations complémentaires sur leur impact en termes de consommation et de coût, et au-delà, de l'utilisation qui en est fait, afin de juger de leur utilité.

2 - Deuxièmement, sur l'objet de la publicité en elle-même. Les kiosques multimédia installés dans certains abris voyageurs apportent un service d'information municipale aux habitants, et c'est une bonne chose. Nous sommes plus interrogatifs sur la publicité issue des annonceurs privés qui font la promotion des grands groupes et des centres commerciaux. Pour les élus écologistes et citoyens, ces messages sont à rebours de notre volonté politique affichée en faveur de l'économie locale et des commerces de proximité, qui ne peuvent accéder à ces affichages trop onéreux.

3 - Enfin, pour finir, quelques mots sur la place que nous décidons d'accorder à la publicité. Le marketing s'affiche de plus en plus dans les espaces publics : voirie, façades des murs chez des particuliers, abris voyageurs, intérieurs et extérieurs des bus et des tramways. Nous en trouvons aussi beaucoup dans nos espaces personnels, avec une recrudescence particulière sur Internet. Même si l'interdiction totale n'est pas à l'ordre du jour, nous souhaitons amener à une réflexion plus large sur cette place de la publicité, et aux limites que l'on souhaite lui fixer. L'élaboration de notre futur PLUM pourrait en être l'occasion. Les marchés en cours arriveront à échéance en 2016. La publicité, miroir de notre société, cela nous laisse presque deux ans pour y réfléchir collectivement. Merci. »

Mme la Présidente : « Merci. Michèle Gressus. »

Mme Gressus : « Sur les aspects budgétaires, le financement des contreparties qui sont proposées dans ces marchés repose aussi sur l'abandon par Nantes Métropole des recettes publicitaires au titulaire. Cependant, il y a des contreparties qui sont de différents types. Il s'agit notamment de la mise à disposition, l'entretien et le nettoiement des différents mobiliers. Ceci aurait, de toute façon, aussi un coût, en matière notamment d'abris voyageurs, la communication, la mise en place des affiches. Il y a aussi des contreparties financières qui en l'occurrence, pourront servir indirectement à financer tout ou partie du vélo libre-service.

Voilà pour ce qui concerne les efforts des uns et des autres sur les équilibres financiers, qui feront l'objet d'un contrat de service distinct. Il n'est pas mentionné ici dans la procédure, mais en procédant ainsi, il sera plus facile de définir le niveau attendu, notamment en termes de vélo libre-service.

Sur la qualité des mobiliers, j'entends bien la sobriété, et aussi la sobriété énergétique concernant les mobiliers : cela entre aussi dans le dialogue compétitif. Le cahier des charges s'inscrit dans cette dynamique de réflexion. Cependant, il y a aussi un intérêt à prendre du mobilier qui soit du mobilier catalogue, je le répète, qui permette, dans la durée, son entretien et son changement. Car cela reste du mobilier urbain, ce n'est pas du mobilier de jardin, donc il est moins facile à surveiller et l'entretien est compliqué. Donc je pense que, sur le plan écologique d'ailleurs, s'il fallait changer ce mobilier trop souvent, l'équilibre ne serait pas atteint.

Enfin, sur la réflexion globale, que l'on peut partager, sur les publicités tous azimuts, il est à signaler que, dans le cadre de la réflexion, le type de mobilier intégré au marché a fait l'objet d'une discussion. L'ensemble des villes, lorsqu'elles ont été interrogées, ont pu s'exprimer sur la possibilité de voir des panneaux d'affichage libres ou lumineux intégrés ou pas au marché. La ville de Nantes, par exemple, a supprimé 8 m^2 de vidéo. Chaque ville a aussi exprimé, en fonction de ses orientations, ce qu'elle désirait voir. Cela n'obère pas d'une réflexion globale sur les pollutions visuelles qui sont les nôtres dans nos villes.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 – Autorise le lancement d'une procédure de dialogue compétitif pour le renouvellement de l'implantation des mobiliers urbains sur les communes de Nantes, Rezé, Saint-Sébastien-sur-Loire, Saint-Herblain, Orvault, Sautron et La Chapelle-sur-Erdre,

2 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à signer les marchés à venir et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Déchets

22 - TRI ET/OU TRAITEMENT DES DECHETS BANALS ISSUS DE L'ACTIVITE DES SERVICES TECHNIQUES ET DES DECHETERIES DE NANTES METROPOLE – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

EXPOSE

Les déchets verts et les papiers-cartons déposés en déchèteries ou produits par les pôles ainsi que, les papiers-cartons collectés sur la ville de Nantes doivent être traités à des fins de valorisation (compostage pour les déchets verts et recyclage pour les papiers/cartons). Par ailleurs, les balayures mécaniques doivent être traitées afin de séparer les feuilles mortes et la partie minérale qui sont valorisables.

Les marchés actuels arrivant à échéance au mois de Juillet 2015, il est proposé de lancer une nouvelle consultation en recourant à la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics. La consultation se décompose en 4 lots :
Lot n° 1 : Traitement des déchets verts de l'Est de l'agglomération
Lot n° 2 : Traitement des déchets verts de l'Ouest de l'agglomération
Lot n° 3 : Tri / traitement des papiers-cartons
Lot n° 4 : Traitement des balayures mécaniques

La durée de chaque marché est la suivante :
Lot n° 1 et lot n° 2 : du 26 Juillet 2015 au 28 Février 2019, reconductibles une fois pour 12 mois jusqu'au 28 Février 2020.
Lot n° 3 : du 1er Septembre 2015 au 28 Février 2019, reconductible une fois pour 12 mois jusqu'au 28 février 2020.
Lot n° 4 : du 1er Octobre 2015 au 30 Septembre 2017, reconductible une fois pour 2 ans jusqu'au 30 Septembre 2019.

Le montant de la consultation est estimé à 4 100 000 € HT pour l'ensemble des lots et sur la durée totale des marchés.

Conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations.

Les crédits correspondants seront prévus au budget annexe déchets 2015 chapitre 011, opérations n° 3013 (traitement des déchets banals de la direction déchets), 3019 (traitement des déchets des déchèteries) et 3222 (traitement des déchets banals des pôles).

Mme Gressus : « Nous nous occupons aussi des balayures mécaniques, qui doivent être traitées afin de séparer les feuilles mortes et la partie minérale, qui sont valorisables. Il n'y a d'ailleurs pas que la récupération des feuilles mortes, il y a la récupération des canettes, parce que nous sommes en France. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour le tri et/ou le traitement des déchets banals issus de l'activité des services techniques et des déchèteries de Nantes Métropole,

2. Autorise Madame la Présidente ou Madame la vice-présidente déléguée à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur par le Code des Marchés publics, notamment à signer les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Laernoes présente les dossiers suivants :

Direction Énergies Environnement Risques

23 - SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE – RESEAU DE CHALEUR LA MINAIS – AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SOCIETE IDEX - APPROBATION

EXPOSE

Le développement des réseaux de chaleur renouvelable à tarif maîtrisé est un des axes majeurs du Plan Climat territorial de la Métropole de Nantes et de sa politique publique de l'énergie. Il a été conforté par les dispositions du Grenelle II de l'Environnement. En effet, en tant qu'autorité organisatrice de la production et de la distribution de chaleur, Nantes Métropole a la capacité d'impulser une nouvelle dynamique de production de chaleur d'origine renouvelable, en favorisant l'implantation de chaufferies alimentées par biomasse notamment par bois, levier puissant en termes d'évitement de gaz à effet de serre.
Aujourd'hui, sur le territoire métropolitain, les réseaux de chaleur desservent environ 14 000 logements ainsi que de nombreux équipements (hôpitaux, bâtiments sportifs et d'enseignement,...). L'objectif est d'arriver à au moins 30 000 logements dont près des deux tiers de logements sociaux, d'ici 2020.

Le Conseil communautaire a approuvé par une délibération du 11 février 2011 le choix de la société IDEX, comme délégataire du service public pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain dans la Z.A.C. de la Minais à Sainte-Luce-sur-Loire. La convention a pris effet le 1er avril 2011 et prendra fin le 30 juin 2040.

Ce réseau de chaleur avec chaufferie bois est réalisé afin de desservir 470 logements ainsi que les équipements publics associés. Il permettra d'éviter à terme au moins 650 tonnes de CO_2 par an.

La convention de délégation de service public prévoit une révision du terme R1g, relatif aux achats du gaz, à partir du tarif public réglementé de gaz B2S. Or, ce tarif est supprimé au 1er janvier 2015. Il est donc nécessaire de modifier la formule d'indexation du terme R1g.

D'autre part, lors de la rédaction de la convention, il n'existait pas d'indice officiel pour suivre l'évolution des prix du bois énergie. Ainsi, le terme R1b, relatif aux achats du bois, est actuellement révisé en fonction d'indices déconnectés de l'évolution du coût du bois. Il convient de mettre à jour la formule de révision du terme R1b en intégrant des indices officiels du prix du bois énergie.

Le présent avenant a donc pour objet:

- de mettre à jour l'indexation du terme R1g, prix unitaire de la chaleur produite à partir du gaz naturel, suite à la suppression du tarif réglementé ;
- de mettre à jour l'indice bois du terme R1b, prix unitaire de la chaleur produite à partir du bois ;

Mme Laernoes : « Madame la Présidente, mes chers collègues.

Il me revient de vous présenter les quatre délibérations qui suivent. Quatre délibérations qui concernent l'énergie, et qui inscrivent concrètement notre Métropole dans la transition énergétique.

Vous n'êtes pas sans le savoir – cela a été rappelé ce matin – que se tiendra en fin d'année à Paris la COP 21. Les villes et les régions sont des acteurs à part entière, et remettent en question les systèmes énergétiques traditionnels, et nous sommes devenus des pionniers de la transition et de véritables laboratoires où s'élabore un futur énergétique décentralisé, inclusif et dé-carbonné.

Cela s'appuie, vous l'avez évoqué, Madame la Présidente, sur des réalisations concrètes sur notre territoire, les réseaux de chaleur notamment, et cela fera l'objet des trois délibérations qui suivent.

Les réseaux de chaleur sont de véritables accélérateurs de la transition énergétique sur notre territoire. A terme ce seront 120 millions qui seront investis entre 2012 et 2020, ce seront ainsi 80 000 tonnes de CO_2 qui seront évités par an, au bénéficie de notre territoire, de l'emploi local et de l'efficacité énergétique. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve les termes de l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public conclue avec la société IDEX et relative à l'exploitation du réseau de chaleur de la ZAC de la Minais à Sainte-Luce-sur-Loire joint à la présente délibération.

2. Autorise Madame la Présidente ou Madame la vice-présidente déléguée à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public.

Direction Energies Environnement Risques

24 – NANTES SAINT-HERBLAIN - RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN DE BELLEVUE – AVENANT N° 8 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SOCIÉTÉ NADIC – APPROBATION

EXPOSE

Le développement des réseaux de chaleur renouvelable à tarif maîtrisé est un des axes majeurs du Plan Climat territorial de Nantes Métropole et de sa politique publique de l'énergie. Il a été conforté par les dispositions du Grenelle II de l'Environnement. En effet, en tant qu'autorité organisatrice de la production et de la distribution de chaleur, Nantes Métropole a la capacité d'impulser une nouvelle dynamique de production de chaleur d'origine renouvelable, en favorisant l'implantation de chaufferies alimentées par biomasse notamment par bois, levier puissant en termes d'évitement de gaz à effet de serre.

Aujourd'hui, sur le territoire métropolitain, les réseaux de chaleur desservent environ 14 000 logements ainsi que de nombreux équipements (hôpitaux, bâtiments sportifs et d'enseignement,...). L'objectif est d'arriver à au moins 30 000 logements dont près des deux tiers de logements sociaux, d'ici 2020.

Le réseau de chaleur situé sur le quartier Bellevue à Nantes et Saint-Herblain est géré par la société NADIC, délégataire du service public de distribution de chaleur, en vertu d'un contrat de concession conclu le 29 janvier 1999 pour une durée de 24 ans.

Ce contrat de concession établit la révision du tarif R1 relatif aux achats de combustibles en fonction notamment des indices du prix du bois, et des indices du prix du gaz. Or, les indices du prix du gaz sont calculés actuellement à partir du tarif public réglementé de gaz S2S qui est supprimé depuis le 1er janvier 2015. Il est donc nécessaire de modifier la formule d'indexation du gaz.
Le présent avenant a pour objet de mettre à jour l'indice du terme G, prix unitaire de la chaleur produite à partir du gaz naturel, suite à la suppression du tarif réglementé S2S.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve les termes de l'avenant n°8 joint à la présente délibération, relatif à la convention de délégation de service public conclue avec la société NADIC pour l'exploitation du réseau de chaleur de Bellevue Nantes Saint-Herblain,

2. Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant.

Direction Energies Environnement Risques

25 – RÉALISATION ET EXPLOITATION DU RÉSEAU DE CHALEUR NORD CHÉZINE - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU PRINCIPE

EXPOSE

Le développement des réseaux de chaleur renouvelable à tarif maîtrisé est un des axes majeurs du Plan Climat territorial de Nantes Métropole et de sa politique publique de l'énergie. Il a été conforté par les dispositions du Grenelle II de l'Environnement. En effet, en tant qu'autorité organisatrice de la production et de la distribution de chaleur, Nantes Métropole a la capacité d'impulser une nouvelle dynamique de production de chaleur d'origine renouvelable, en favorisant l'implantation de chaufferies alimentées notamment par de la biomasse, levier puissant en termes d'évitement de gaz à effet de serre.

Aujourd'hui, sur le territoire métropolitain, les réseaux de chaleur desservent environ 14 000 logements ainsi que de nombreux équipements (hôpitaux, bâtiments sportifs et d'enseignement,...). L'objectif est d'arriver à au moins 30 000 logements dont près des deux tiers de logements sociaux, d'ici 2020.

Après avoir identifié en 2011 le potentiel en réseau de chaleur sur l'ensemble du territoire intra-périphérique de Nantes Métropole, une étude de faisabilité a été réalisée sur le secteur Nord-Ouest de Nantes comprenant les quartiers du Bout des Landes, Boissière, Bois Saint Louis et Breil. Cette étude réalisée au 1er semestre 2013 a confirmé l'intérêt technique et économique de réaliser un réseau de chaleur en bois énergie (80 %) et gaz (20 %) sur ce secteur qui desservirait environ 70 000 MWh/an de chaleur, soit l'équivalent d'une consommation annuelle de 8 000 à 10 000 logements. Dès lors, il est apparu opportun de créer ce réseau de chaleur dans le cadre juridique d'une Délégation de Service Public (DSP) qui intégrerait également la chaufferie bois (1500 kW) et le réseau de distribution de chaleur de Nantes Habitat créés en 2012 sur le site de Bout des Landes en contrepartie d'une valeur de reprise.

Afin d'intégrer les évolutions urbaines à plus long terme, le périmètre de cette DSP comportera les quartiers Cholière, Plaisance Bigeotière, Sillon, sur les communes de Saint-Herblain, Nantes et Orvault. De fait, ce réseau sera dorénavant identifié comme le « réseau Nord Chézine ».

Enfin, afin d'optimiser, par économie d'échelle, les conditions techniques et économiques de gestion du réseau de chaleur de la ZAC de la Noé à Saint-Jean De Boiseau qui est actuellement exploité par un prestataire titulaire d'un marché, il est apparu pertinent d'inclure, via une option, l'exploitation de ce réseau dans cette DSP.

Ce projet permettra de contribuer de manière significative à la réduction des émissions de CO_2 sur le territoire et de poursuivre la dynamique de production de chaleur d'origine renouvelable. En effet, il est attendu un gain en termes de tonnes de CO_2 évitées de près de 10 000 tonnes de CO_2 /an. Dans ce cadre, une attention particulière sera apportée à la qualité de la filière d'approvisionnement bois sur des critères de durabilité (ex : mode de gestion des forêts) et sur l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre.

Le rapport joint en annexe présente les arguments en faveur du recours à la délégation de service public pour la création et la gestion de ce nouveau réseau de chaleur. Ce mode de gestion permet notamment de répondre aux modalités d'investissement nécessaires, aux exigences de fonctionnement d'un équipement de ce type, et d'assurer le contrôle par Nantes Métropole de la qualité du service rendu.

Par conséquent, il est proposé d'autoriser le lancement d'une procédure visant à confier à un délégataire la création et l'exploitation du réseau de chaleur Nord Chézine, à savoir :

- la conception, le financement et la réalisation des installations de production et de distribution d'énergie nécessaires au réseau, ainsi que leur exploitation,
- l'exploitation des installations existantes de Nantes Habitat sur le site du Bout des Landes et le cas échéant de Saint Jean de Boiseau.

Compte tenu de l'ampleur des investissements prévue dans le périmètre mis à disposition, l'objectif est de limiter la durée prévisionnelle de la future délégation de service public à 20 ans à compter de la mise en service du réseau.
Le rapport ci-annexé a été soumis pour avis à la commission consultative des services publics locaux mise en place par la Communauté urbaine en application de l'article 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'au comité technique paritaire.

En application de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission de délégation de service public sera chargée de donner un avis sur les offres des candidats. A ce titre, il vous est proposé de recourir à la commission de délégation de service public permanente, désignée par le conseil communautaire du 25 avril 2014.

Après cette phase de mise en concurrence, le choix définitif du délégataire et le contrat de délégation seront soumis à approbation lors d'un prochain conseil métropolitain.

Mme Laernoes : « Vous connaissiez le réseau de chaleur Centre Loire, vous connaissiez le réseau de chaleur de Bellevue. Aujourd'hui il est temps de vous faire connaître le réseau de chaleur Nord Chézine. Pour rappel, les réseaux de chaleur existants sont celui de Centre Loire, celui de Bellevue, celui de Saint-Jean-de Boiseau, celui sur la Chantrerie, celui sur Sainte-Luce, et L'AFUL à Rezé.

Je vous rappelle simplement qu'en France seulement 6 % des logements sont raccordés aux réseaux de chaleur, ils sont alimentés à 31 % seulement en énergies renouvelables, ou en récupération. À Nantes Métropole, à terme, nous serons à 75 % d'énergies renouvelables et 12 % des logements.

Sur le réseau de chaleur Nord Chézine, nous serons à une puissance installée entre 70 000 MWh et 90 000 MWh, soit la consommation annuelle de 8 000 à 10 000 logements et équipements. Puisque vous savez que nous raccordons à moitié les logements et des équipements publics fortement consommateurs, comme des piscines, des équipements sportifs, etc.

Le montant des travaux est estimé à 20 millions d'euros en fonction du périmètre.
Nous avons choisi le cadre de la Délégation de Service Public, comme nous l'avions fait pour le réseau de chaleur Centre Loire et Bellevue, notamment. Cela nous permet de réaliser des investissements importants sur notre territoire, et rapidement tout en gardant le contrôle du service public qui sera rendu. Nous n'avons pas nous même, Monsieur Bolo l'a expliqué ce matin, les capacités financières pour procéder à ce montant d'investissements aussi rapidement. Le délégataire s'engagera à procéder aux investissements et à exploiter le réseau. »

Mme la Présidente : « Merci. Thomas Quero ».

M. Quero : « Madame la Présidente, chers collègues.

Nous votons aujourd'hui la création d'un nouveau réseau de chaleur, 80 % bois, 20 % gaz, comme l'a dit Madame Laernoes.

Ce n'est pas une décision anodine, bien au contraire, même si c'est déjà le septième réseau de chaleur de la Métropole. C'est en effet le reflet de notre politique volontariste en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Ce nouveau réseau qui concernera 8 000 à 10 000 nouveaux logements, permettra d'éviter l'émission de 10 000 tonnes de CO_2 par an.

Avec la réalisation de ce nouveau réseau au nord de notre Métropole, et à quelques mois de la COP 21 de Paris, nous prouvons encore une fois que nous sommes pleinement engagés en faveur de la transition énergétique. Notre agglomération participe ainsi activement à cette lutte contre le réchauffement climatique, car nous avons compris, en effet, ici et depuis bien longtemps, qu'il s'agit d'un véritable progrès économique et social, et non pas d'une simple contrainte écologique, qui empêcherait notre territoire de se développer.

Cette réalisation s'inscrit donc de manière transversale dans l'action quotidienne de notre Métropole, mêlant développement durable et progrès social, et intéressant toutes les catégories de populations, et tous types d'habitat, qu'il soit collectif ou individuel. Car nous sommes convaincus, et il faut le réaffirmer : la transition énergétique doit se faire au bénéfice de toutes et tous.

Derrière la transition énergétique, il y a évidemment la question du pouvoir d'achat des nantaises et des nantais. C'est pour cette raison que nous souhaitons à terme que la moitié des logements sociaux de notre Métropole soient chauffés grâce à des énergies renouvelables, et que toujours plus de logements de notre agglomération soient connectés aux différents réseaux de chaleur. Ces habitants pourront ainsi, comme cela a été évoqué, bénéficier d'un mode de chauffage peu coûteux, bien moins cher que le gaz, et surtout moins soumis aux fluctuations du marché ; Nous observons ces derniers temps, et derniers mois, toutes les traductions de cela.

À Nantes, le développement durable, c'est avant tout une question d'attention aux besoins et aux moyens de chacune et de chacun. D'ailleurs, nos objectifs sont connus et ambitieux : réduire de 30 % nos émissions de gaz à effet de serre en 2020, et de 50 % en 2030. Nous y arriverons grâce à notre plan Climat, souvent cité en exemple ailleurs en France et en Europe, que nous renouvellerons cette année.
Voilà comment nous conserverons notre "temps d'avance" et notre mobilisation pour un développement durable et équilibré, celui-là même qui nous a fait "Capitale Verte de l'Europe" en 2013 et qui a contribué en partie à vous voir Présidente d'EuroCities, Madame Rolland.

Madame la Présidente, chers collègues, c'est donc un pas supplémentaire en faveur de la transition énergétique et la preuve qu'en la matière, la solution se trouve évidemment aussi au niveau des territoires et dans nos villes. La lutte contre le réchauffement climatique ne doit pas être qu'une incantation, ou qu'une négociation dans les instances internationales. C'est une négociation à laquelle Nantes prend sa part, avec comme objectif de mieux voir reconnu le rôle que jouent les villes, et qui est essentiel. A quelques mois de la conférence de Paris, il est donc bon de rappeler que la transition énergétique ne doit pas s'accompagner de mesures punitives, mais au contraire – et c'est ce que nous faisons dans notre Métropole – d'innovations, de progrès et de solidarités ».

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve le principe de la délégation de service public pour la réalisation et la gestion des installations de production et du réseau de distribution d'énergie Nord Chézine, conformément aux caractéristiques fixées dans le rapport de présentation joint en annexe ;

2. Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération.

Mme la Présidente : « Cette délibération, importante pour le projet stratégique de la Métropole, est donc adoptée à l'unanimité.»

Direction Energies Environnement Risques

26 - NANTES MÉTROPOLE - COMMUNES MEMBRES ET LEURS CCAS, NANTES HABITAT, ESBANM, SYNDICAT MIXTE POUR L'HÉBERGEMENT DES GENS DU VOYAGE – FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

EXPOSE

La loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 dite « loi NOME » (Nouvelle Organisation du Marché de l'électricité), qui régit l'achat d'électricité, a programmé la fin des tarifs réglementés de vente pour les puissances supérieures à 36 kVA (tarifs « jaunes » et « verts ») au 31 décembre 2015. Aussi, l'ouverture à la concurrence des secteurs de l'électricité et du gaz naturel conduit dorénavant les collectivités, en application du code des marchés publics, à lancer une procédure de consultation pour déterminer leurs fournisseurs en énergie.

Cette consultation s'inscrit dans la politique publique de l'énergie et notamment la démarche de maîtrise de l'énergie qui vise d'une part à gérer la hausse des prix de l'énergie et d'autre part à mettre en œuvre la transition énergétique. Ainsi, au-delà des actions de réduction des consommations engagées par toutes les directions de Nantes Métropole, il est également nécessaire de réviser les modalités d'achat de l'électricité. Par ailleurs, cette consultation s'inscrit également dans l'Agenda 21 de Nantes Métropole et en particulier dans la démarche de commande publique responsable.

Afin de mettre en œuvre l'obligation générale de mise en concurrence et de respecter cette échéance, une réflexion collective a été menée et a confirmé l'intérêt d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité quel qu'en soit l'usage (bâtiment, éclairage, exploitation…) en tarifs « bleus » « jaunes » et « verts » ainsi que les services associés à cette fourniture. Nantes Métropole propose ainsi la mise en œuvre de cette modalité d'achat à ses communes membres, aux Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS), à l'École Supérieure des Beaux-Arts de Nantes Métropole (ESBANM), au Syndicat Mixte pour l'Hébergement des Gens du Voyage et à Nantes Habitat.

À cet effet, une convention de groupement de commande, rédigée suivant les conditions de l'article 8, VII, 1er tiret du Code des marchés publics, ayant pour objet la passation et la signature des marchés de fourniture et d'acheminement d'électricité et des services associés est proposé pour adhésion aux communes et établissements mentionnés ci-dessus.

Cette convention, (approuvée dans le cadre des délégations du Conseil à la Présidente) conclue pour une durée de 4 ans (renouvelable pour une durée maximale de 4 ans), identifie Nantes Métropole comme le coordonnateur de ce groupement dont le rôle principal est de mutualiser pour le compte de ses membres la passation de l'accord cadre et des marchés subséquents, l'attribution, la signature et la notification pour le compte des membres du groupement. La Commission d'appel d'offres compétente sera celle du coordonnateur.

En revanche, chaque membre demeure responsable de l'exécution de la partie de chaque marché subséquent qui le concerne et, à ce titre, décide notamment de l'ouverture ou de la fermeture des points de livraison et exécute financièrement le(s) marché(s).

Pour répondre à ces besoins et ceux des autres membres du groupement, il convient de lancer une consultation sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaires, d'une durée de 4 ans. La convention s'achèvera à l'issue de la durée de cet accord-cadre, sauf renouvellement après concertation des membres du groupement.

Les besoins en électricité propres à Nantes Métropole représentent un volume annuel de 85 GWh, soit un montant annuel estimatif de 8.7 M€ HT.

Les besoins en électricité du groupement représentent un volume annuel de 160 GWh, soit un montant annuel estimatif de 20 M€ HT.

Afin d'intégrer les enjeux de la transition énergétique dans l'acte d'achat, l'accord-cadre offrira la possibilité à chacun des membres du groupement de commande d'acheter de l'électricité d'origine renouvelable.

Conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de services associés.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2015 chapitre 011 sur les opérations suivantes :

Pour le budget assainissement : opération 3392 « frais d'exploitation équipements »
Pour le budget déchets : opérations 2261 « frais généraux: loyers, entretien, bâtiments » et 3235, « refacturation moyens généraux »
Pour le budget eau :opération 3008 « exploitation de la production, fluides »
Pour le budget principal : opérations 782 « énergies et fluides » et 3016 « fluides des bâtiments métropolitains ».

Mme Laernoes : « Nous anticipons et nous agissons concrètement sur notre territoire, pour ne pas subir, ceci au profit de toutes et tous, de nos communes, mais également de nos habitants.

Ce lancement de marché groupé d'électricité répond tout d'abord à une obligation légale. Vous n'êtes pas sans savoir que la loi NOME met fin, à partir du 31 décembre 2015, aux tarifs réglementés "jaunes" et "verts". La libéralisation de ce marché nous permet non seulement de renégocier le prix, mais également la qualité de l'énergie. La hausse du prix de l'électricité ne fait aucun doute : selon la commission de régulation de l'énergie, nous observerons une augmentation du prix de l'électricité de 30 % entre 2012 et 2017, et 50 % d'ici 2020.

Nous avons pour cela, avant de se lancer dans un marché groupé de cette envergure, procédé à une expérimentation pour l'éclairage public. Vous vous en rappelez sans doute, nous avions adopté ce principe au Conseil communautaire de juin. Le retour, aujourd'hui, est que cela nous a permis de réaliser concrètement 10 % d'économies. Ce sont donc 10 % d'économies réalisées pour nos budgets de fonctionnement.

Ensuite sur la qualité, cela nous permettra d'ouvrir le marché à d'autres opérateurs, notamment producteurs d'énergies renouvelables, et d'amorcer un travail, que nous n'avions pas fait, pour intégrer des clauses RSE dans un marché qui en était, jusque-là, dépourvu.

C'est un dispositif législatif qui permet, je l'ai déjà dit, d'opérer la transition énergétique concrète sur nos territoires en replaçant Nantes Métropole en véritable autorité organisatrice de l'énergie.

Pourquoi donc ce groupement d'achats ? J'ai évoqué quelques raisons, mais je voudrais en citer d'autres.

L'ouverture du marché de l'électricité entraîne, pour nos communes, une révolution culturelle et une certaine complexité juridique. Il nous faudra répondre à ce besoin en un temps très court. Cela entraînera donc un travail d'envergure entre les services Énergie, Juridique et Marchés publics. Il nous semblait donc important de pouvoir en faire bénéficier toutes les communes, qui n'ont pas en leur sein le même niveau de service, mais également Nantes Habitat ou les CCAS, tout en laissant, bien sûr, une certaine souplesse dans l'accord cadre pour que le marché soit adapté aux besoins de chacun et de chacune. Sur la méthode, nous nous sommes concertés avec les 24 communes, qui devront avoir délibéré avant le mois de mars.

Cette politique est donc totalement cohérente avec nos objectifs, et vient compléter les dispositifs existants en termes de transition énergétique. Je rappelle simplement que le premier levier pour faire baisser nos factures énergétiques est bien la maîtrise de l'énergie. Mais cette délibération nous permet clairement d'avoir plus d'efficience dans la dépense publique. Le coût économisé sera au profit de tout notre territoire, de ses communes et de ses habitants. Il y a un caractère social, je l'ai rappelé, puisque nous avons fait volontairement rentrer le CCAS et notamment Nantes Habitat, et cela pourra stimuler sur notre territoire la production d'énergies. »

Mme la Présidente : « Merci. Didier Quéraud. »

M. Quéraud : « Merci, Madame la Présidente.

Nous ne nous pas sommes concertés, mais après la délibération sur le chauffage et l'intervention de mon homonyme, Thomas Quero, je vais intervenir sur l'électricité, toujours en soutien à la délibération qui nous est présentée.

Contrainte par la loi NOME de lancer une consultation pour sa fourniture en électricité, Nantes Métropole a saisi l'opportunité pour élargir la réflexion et le montage d'un marché cadre pour les communes de l'agglomération et quelques autres organismes. Nous voulons saluer une initiative, comme Julie Laernoes vient de le présenter, qui permet, en particulier, d'aider les communes les plus petites dans leurs intérêts. Ce genre nouveau d'appel à concurrence nécessite maîtrise technique et juridique, et nous avons là l'illustration parfaite d'une mutualisation des compétences, permettant au final à chacun des acteurs de s'y retrouver.
Nous voulons aussi saluer la volonté d'engager la transition énergétique, en offrant aux communes la possibilité de souscrire à un lot dont l'électricité est d'origine renouvelable. Permettez-nous d'appuyer cette initiative et d'inciter nos collègues à aller le plus possible vers ce lot. Nous y avons collectivement intérêt, et ce à plusieurs titres :

- D'abord, parce que, jusqu'à preuve du contraire, l'énergie d'origine éolienne, photovoltaïque ou hydraulique est moins polluante que l'énergie nucléaire, où chaque étape de la filière présente un risque, jusqu'aux déchets, que nous ne savons toujours pas éliminer.

- Également pour des raisons de responsabilités sociétales, sociales. Rappelons que l'uranium est extrait pour l'essentiel de mines au Niger, avec une insuffisance criminelle de protection des travailleurs autochtones.

- Et ensuite, pour des raisons d'intérêt territorial, en orientant nos achats d'électricité vers les fournisseurs qui ne se fournissent qu'en énergies renouvelables, nous avons une opportunité de doper l'emploi local, en prolongeant une dynamique de filières impulsée par le Conseil régional. Certains fournisseurs d'énergies renouvelables sont aussi soucieux de développer des circuits courts, préfigurant un aménagement du territoire avec une production moins centralisée, moins gaspilleuse d'énergies, (parce qu'on perd de l'énergie en la transportant), et créatrice d'emplois non délocalisables. Il y a quelques années, un slogan faisait fureur : "Nos emplettes sont nos emplois". C'est typiquement le cas ici. L'achat d'électricité d'origine nucléaire alimente d'abord de grands groupes libéraux. L'achat d'énergies renouvelables oriente les dépenses publiques sur des productions plus « artisanales ». Et l'efficacité, en termes de créations d'emplois, est largement supérieure, pour chaque euro dépensé.

- Enfin, pour des raisons financières : l'électricité d'origine renouvelable est encore plus chère aujourd'hui que l'énergie des centrales nucléaires ou thermiques. Mais les courbes de leurs coûts de production respectifs sont en train de se croiser. Parce que Tchernobyl, et plus encore Fukushima, ont fait exploser les sommes provisionnées par les opérateurs, pour prévenir les risques d'accidents. Julie Laernoes l'a évoqué, on annonce une augmentation de 30 % de l'électricité d'ici 2017 et 50 % d'ici 2020. A contrario, le dopage de la filière des renouvelables contribuera à en abaisser les coûts, et cela participe aussi de la maîtrise budgétaire.

C'est pourquoi nous profitons de cette délibération pour inciter Nantes Métropole et les communes membres à souscrire totalement ou en partie un lot de provenance uniquement renouvelable. Et nous vous alertons sur la faiblesse –c'est un point un peu technique – et sur le caractère insidieux des garanties d'origine que brandissent certains fournisseurs : quand on approfondit cette question, on s'aperçoit que l'on paierait plus chère une énergie provenant essentiellement de barrages qui ont déjà été largement amortis. Cette parade des fournisseurs n'a absolument pas le même impact au regard des enjeux évoqués précédemment.

Dans sa stratégie nationale de transition énergétique, le Gouvernement vise 23 % d'énergies renouvelables dans ses consommations finales d'énergie d'ici 2020. 23 % globalement, mais 33 % pour la chaleur, et 27 % pour l'électricité.

Il revient aux collectivités de prendre toutes leur part, en atteignant ce seuil de 27 % d'énergies renouvelables dans leur propre consommation électrique, et pourquoi pas plus. A l'occasion de l'ouverture du marché de l'électricité, et du travail collectif engagé par Nantes Métropole, il serait dommage de louper une telle opportunité, et d'attendre tranquillement l'année 2020. Merci pour votre attention. »

Mme la Présidente : « Merci. Jean-Jacques Moreau. »

M. Moreau : « Merci Madame la Présidente, chers collègues.

Mon intervention ne surprendra personne, puisqu'en juin dernier, déjà, le groupe communiste votait contre la mise en concurrence anticipée de l'achat d'électricité pour les points de livraison "bleus" sur l'espace public du territoire de Nantes Métropole.

Comme vous le savez déjà, les élus communistes sont opposés à la loi dite "NOME" du 7 décembre 2010. Celle-ci entérine l'ouverture à la concurrence des secteurs de l'électricité et du gaz à compter du 31 décembre 2015.

Certes, l'agglomération et ses communes pourront en tirer quelques avantages, financiers au début, mais les conséquences finales de cette déréglementation seront un envol généralisé des prix de l'énergie, au sein d'un marché totalement virtuel.

Attention, ne nous trompons pas de sujet. Oui, il faut développer les énergies renouvelables, même si nous n'avons pas la même analyse que nos amis Verts sur les énergies dites "dé-carbonées". Nous partageons également l'idée de constituer des groupements de commandes dans le but de réaliser des économies et simplifier certains marchés.

En revanche, nous ne pouvons ignorer deux éléments de cette délibération.

1) Premièrement, l'idée d'acheter de l'électricité d'origine dite "renouvelable" est pour le moins incongrue. Même si cela répond à une logique identique à celle de la loi NOME, c'est-à-dire appliquer indifféremment la loi du marché, que ce soit à des céréales, des passagers, de l'électricité ou des droits d'émission des gaz à effet de serres. Dans un réseau électrique, transporté par GRDF, les principes physique, issus de la loi d'OHM, sont incontournables. On consomme donc ce qui est produit au plus près, et à moins qu'il n'existe des électrons plus verts que d'autres, le tri est impossible.

De même si vous pensez que cela peut influencer le marché sur les achats raisonnés, vous n'influencerez ni le vent, ni le soleil. Ne tombons pas dans le piège du « greening ».

2) Deuxièmement, regardons les effets désastreux du libéralisme énergétique que l'on peut observer dans les pays européens. L'INSEE vient d'ailleurs de publier au mois de janvier une étude qui montre que 22,8 % des foyers des Pays de la Loire sont exposés au risque de précarité énergétique. Je vous recommande de lire cette étude. Car le problème est bien là : si Nantes Métropole se dote aujourd'hui d'outils pour mieux négocier ses tarifs, nos concitoyens ne pourront pas faire de même et subiront seuls la déréglementation et l'augmentation des tarifs dans le futur.

Pour toutes ces raisons, le groupe communiste tient à exprimer son opposition aux logiques libérales appliquées à cette délibération, en votant Contre. Je vous remercie de votre attention. »

Mme la Présidente : « Merci. Julie Laernoes. »

Mme Laernoes : « Quelques réactions. Effectivement, ce n'est pas une surprise que le groupe communiste s'exprime contre cette délibération. Il avait pourtant voté pour à la Ville de Nantes. Ce vote aurait été favorable, puisque l'argumentation principale tient au fait que cette opposition est une opposition aux directives européennes, qui ont effectivement libéralisé le marché au niveau de l'électricité, et à l'application de la loi NOME.

Aujourd'hui, nous répondons donc bien ici, sur nos territoires, concrètement et de manière pragmatique, à une obligation légale. Cette obligation légale – nous ne partageons pas effectivement la même analyse – permet, et je l'ai rappelé, à nos finances de profiter de cette disposition en faisant abaisser les coûts. La précarité énergétique est un réel souci. La transition énergétique ne pourra se faire – et cela est le sens également de nos engagements sur les réseaux de chaleur – que de manière inclusive, au bénéfice de toutes et tous. Le marché groupé d'électricité permettra de contrer la hausse du prix de l'énergie. Ceci grâce à la décentralisation de l'énergie et la production d'énergies renouvelables sur nos territoires localement. Cela est conforme à notre vision et à nos engagements. »

Mme la Présidente : « Merci. Jean-Jacques Moreau. Un petit mot, parce que, je crois, que les positions des uns et des autres étaient plutôt claires. ».

M. Moreau : « Pour une petite rectification : nous n'avons pas voté Pour, à la mairie de Nantes. Ce point figurait dans une délibération pour laquelle nous avons voté Pour, mais, dans cette délibération, nous avions signalé notre opposition à ce point particulier sur la déréglementation. »

LE CONSEIL DELIBERE ET APRES VOTE ELECTRONIQUE,
PAR 84 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE,

1. Autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de services associés,

2. Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur par le Code des Marchés Publics, notamment à signer l'accord-cadre, les marchés subséquents et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Mme Lefranc présente le dossier suivant :

Direction des ressources humaines

27 - PERSONNEL METROPOLITAIN - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - DISPOSITIONS DIVERSES – APPROBATION

EXPOSE

I. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrières, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté dans l'ANNEXE 1.

Les modifications sont les suivantes :

1.1 Budget principal

- 6 créations de postes dans le cadre de l'élargissement du périmètre de services communs entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole. Ces créations concernent les fonctions support de la Direction du patrimoine et de l'archéologie. Elles donnent lieu à autant de suppressions à la Ville de Nantes et feront l'objet de compensations financières.

- 2 créations de postes pour préfigurer le fonctionnement du futur Centre d'Interprétation et d'Animation du Patrimoine.

- 7 transformations donnant lieu à des créations de postes et à autant de suppressions qui seront proposées lors d'un prochain conseil métropolitain, afin d'adapter la nature des postes aux besoins du service,

- 1 transformation donnant lieu à une création de poste et à une suppression qui sera proposée lors d'un prochain conseil métropolitain, afin de permettre une évolution de carrière en lien avec les besoins du service,

- 5 suppressions de postes conformément au prévisionnel communiqué à un précédent conseil et suite à l'avis du comité technique paritaire ou du comité technique.

1.2 Budget annexe assainissement

- 1 transformation donnant lieu à une création de poste et à une suppression qui sera proposée lors d'un prochain conseil métropolitain, afin d'adapter la nature des postes aux besoins du service.

1.3 Budget annexe stationnement

- 1 transformation donnant lieu à une création de poste et à une suppression au budget principal qui sera proposée lors d'un prochain conseil métropolitain, afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service.

Ainsi, en dehors des créations de postes liées à l'évolution du périmètre des services communs entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole, le tableau des effectifs conduira à une réduction de 3 postes lorsque les 10 suppressions prévisionnelles seront effectives.

II. CONVENTION DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHÉOLOGIE ET DE LA DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC

Par délibérations des conseils municipal et communautaire de décembre 2014, il a été décidé de renforcer l'ambition métropolitaine dans le champ de la culture et du patrimoine par le transfert à la Métropole de la compétence Archéologie et le transfert d'un certain nombre d'équipements, dont le Centre d'Interprétation et d'Animation du Patrimoine (CIAP), reconnu d'intérêt métropolitain du fait de sa vocation à développer l'attractivité et le rayonnement de la métropole.

Par délibérations des conseils municipal et communautaire de décembre 2014, la direction de la réglementation de la gestion de l'espace public (DRGEP) a été transférée à Nantes Métropole dans le cadre de la création d'un service commun, permettant de mettre en œuvre certains pouvoirs de Police Spéciale transférés à la Présidente de Nantes Métropole, en matière de :

- stationnement, circulation et taxis, conformément à la loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPAM) du 27 janvier 2014,
-
- péril des immeubles menaçant ruine et de sécurité des établissements recevant du public à usage d'hébergement et les immeubles collectifs d'habitation, conformément à la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014.

S'appuyant sur les dispositions du premier alinéa de l'article L. 5215-27 du code général des collectivités territoriales, Nantes Métropole souhaite confier transitoirement à la Ville de Nantes la gestion des ressources humaines de ces deux directions. Il est donc proposé d'approuver et d'autoriser la signature de la convention de gestion des ressources humaines de la DRGEP et de la DPARC, telles qu'annexées à la présente délibération (voir ANNEXE 2).

III. ACTUALISATION DU CADRE CONVENTIONNEL DES SERVICES COMMUNS ENTRE NANTES METROPOLE ET LA VILLE DE NANTES

Nantes Métropole et la Ville de Nantes se sont engagées dès 2001 dans une démarche de mutualisation, par la mise à disposition auprès de la Ville du Département des ressources numériques et du Service maintenance des véhicules, au moyen de deux conventions.

Cette démarche a été progressivement élargie à d'autres services et fonctions sur la base d'une troisième convention conclue en 2008 sur le fondement des lois n° 99-586 du 12 juillet 1999, 2002-276 du 27 février 2002 et 2004-809 du 13 août 2004.

11 avenants sont venus étendre le périmètre des services mutualisés et modifier la convention initiale, dans un cadre juridique lui-même en évolution, notamment depuis l'intervention des lois du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPAM).

L'article L.5211-4-2 du CGCT, tel qu'issu de la loi MAPAM, permet d'ériger en « services communs », au sens de la loi, un certain nombre de directions, services ou parties de services de Nantes Métropole aujourd'hui mis à disposition de la Ville de Nantes, ou inversement.

Le projet de convention soumis à votre approbation en ANNEXE 3 se propose de réunir en une seul et même convention les trois conventions en vigueur, afin de prendre en compte les évolutions du cadre

législatif intervenues depuis 2008, d'améliorer la lisibilité du dispositif, d'en simplifier le suivi et enfin d'harmoniser les modalités de répartition des coûts.

Suite à l'avis du comité technique du 23 janvier 2015, la liste des services communs jointe en annexe 1 de la convention comprend par ailleurs les fonctions supports de la Direction du patrimoine et de l'archéologie ainsi que la Mission d'appui technique du Département Territoires et Proximité.

Sur cette nouvelle base, seront actualisées les clés de répartition des coûts et les modalités de calcul des charges indirectes. L'ensemble des dispositions financières seront approuvées, dans un prochain avenant.

Cette actualisation prendra également en compte les transferts de compétences, d'équipements et de pouvoirs de police effectués ces derniers mois.

IV. CARRIERE ET REMUNERATION

4.1 Service commun de la direction du patrimoine et de l'archéologie : transposition de la ville de Nantes des dispositions spécifiques en matière d'emploi, de carrière et de rémunération de la filière culturelle

Le Conseil communautaire, lors de la séance du 15 décembre 2014, et le Conseil municipal du 19 décembre 2014, ont proposé plusieurs délibérations en vue de renforcer l'ambition métropolitaine dans le champ de la culture et du patrimoine. A cette fin, il a été décidé du transfert à la Métropole de la compétence Archéologie et du transfert d'un certain nombre d'équipements, dont le Centre d'Interprétation et d'Animation du Patrimoine de Rezé (CIAP), reconnu d'intérêt métropolitain du fait de sa contribution à développer l'attractivité et le rayonnement de la métropole.
La direction doit, en conséquence de ces transferts de compétences et d'équipements, modifier son organisation. C'est ainsi qu'il est proposé la création du service commun Direction du patrimoine et de l'archéologie porté par la Métropole à compter du 1er mars 2015.
La création de ce service commun conduit à devoir créer la filière culturelle à Nantes Métropole. Il est donc proposé une transposition des règles de gestion de la Ville de Nantes existantes pour cette filière.

a) Création des dispositifs particuliers de rémunération :

- **Les régimes indemnitaires mensuels bruts applicables à la filière culturelle**

Régime indemnitaire grade du cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine

Assistant de conservation	**320.32€**
Assistant de conservation principal de 2nd classe	**344.66€**
Assistant de conservation principal 1ère classe	**372.17€**

Régime indemnitaire grade du cadre d'emploi des attachés de conservation

Attaché de conservation	**403.74€**

Régime indemnitaire du cadre d'emploi des conservateurs en chef du patrimoine

Conservateur en chef du patrimoine	**612.07€**

Dans la limite des butoirs indemnitaires applicables à chaque grade, les compléments de rémunération prévus évolueront au 1er janvier de chaque année, en fonction du pourcentage d'évolution de la valeur du point d'indice de traitement de la Fonction Publique, constaté au cours de l'année précédente.

- **Indemnité attribuée au conservateur en chef du patrimoine responsable de grand équipement culturel**

Par transposition de la délibération du conseil municipal de la ville de Nantes du 2 février 2007, il est proposé de créer l'indemnité d'un montant forfaitaire mensuel de 102.50€ brut au titre de la responsabilité d'un grand équipement culturel.

- **Régime indemnitaire fonction des catégories A :**

Par transposition de la délibération existante à la ville de Nantes, il est créé un régime indemnitaire fonction pour les postes de catégorie A de la filière culturelle :

Niveau 2.1 et 2.0 : 126.50€ brut mensuels

Niveau 3.0 et 3.1 : 63.50€ brut mensuels

- **Régime indemnitaire fonction pour le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine**
-

Par transposition de la délibération du conseil municipal de la ville de Nantes du 28 juin 2013, il est créé un régime indemnitaire fonction pour la filière culturelle catégorie B, structuré en 2 niveaux :
Le 1er niveau du régime indemnitaire fonction est attribué aux agents occupant un poste du 1er niveau de recrutement de la catégorie B, tel que défini par les décrets-cadre, quel que soit leur grade et leur filière d'appartenance dans la limite des butoirs indemnitaires.
Le 2e niveau de régime indemnitaire fonction est attribué aux agents occupant un poste du 2e niveau de recrutement, tel que défini par les décrets-cadres, quel que soit leur grade et leur filière d'appartenance, dans la limite des butoirs indemnitaires.

Le montant du régime indemnitaire fonction est versé mensuellement 11 mois sur 12 selon les modalités approuvées par le conseil communautaire dans sa séance du 24 juin 2013. Il est fixé, dans la limite des butoirs, à 75 € bruts pour le 1er niveau et à 125 € bruts pour le second niveau.

b) Ratios d'avancement de grade relatif à la filière culturelle :

L'assemblée délibérante doit déterminer les ratios qui encadrent les possibilités d'avancement de grade des agents. Ce ratio fixe le rapport maximum entre le nombre d'agents promus et le nombre d'agents promouvables, répondant donc aux conditions statutaires minimales.

Catégorie A

Grade d'avancement	**Ratio annuel**
Conservateur en chef du patrimoine	**20%**

4.2 Régime indemnitaire emploi des électrotechniciens : précision de la délibération du 17 octobre 2014

Par délibération du 17 octobre 2014, le conseil communautaire a approuvé le changement de niveau d'emploi d'électrotechnicien, en le passant du niveau 2 au niveau 4.
Une erreur s'est glissée dans cette précédente délibération car seuls les emplois d'électrotechnicien éclairage public et électrotechnicien régulation de trafic sont identifiés en niveau 4.

Il est donc proposé à l'assemblée d'approuver la mise à jour du référentiel régime indemnitaire emploi, joint dans son intégralité en ANNEXE 4.

Mme Lefranc : « Le deuxième chapitre de notre délibération concerne la signature d'une convention de gestion des ressources humaines des deux directions mutualisées, la Direction du Patrimoine et de l'Archéologie, et la Direction de la Réglementation et de la Gestion de l'Espace Public. Il vous est proposé que, sur l'année 2015, la gestion des ressources humaines soit prise en charge par la Ville de Nantes où étaient auparavant ces deux directions. Juste pour terminer sur ce point : en septembre 2015 sera opérationnelle la mise en place du Département des Ressources Humaines, pour que l'accompagnement des agents en matière de ressources humaines se fasse dans les meilleures conditions. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 66 VOIX POUR ET 31 ABSTENTIONS,

1. Approuve les modifications du tableau des effectifs,

2. Approuve la convention de gestion des ressources humaines de la Direction du Patrimoine et de l'Archéologie et de la Direction de la Réglementation et de la Gestion de l'Espace Public,

3. Approuve la convention relative à la mise en commun de services entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes ainsi que l'élargissement du périmètre des services communs,

4. Approuve la création, le régime indemnitaire et les ratios d'avancement de grade de la filière culturelle,

5. Approuve la modification du régime indemnitaire emploi des électrotechniciens,

6. Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

7. Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ANNEXE 1

- Annexe 1 –
Liste des services communs
à la Ville de NANTES et à NANTES METROPOLE,
gérés par NANTES METROPOLE
(art. L. 5211-4-2 du CGCT)

Direction	Service	Nombre de postes	Date mutualisation
DIRECTION GENERALE SERVICES		**5**	**01/07/2008**
		2	**01/03/2011**
DIRECTION COMMUNICATION EXTERNE		**3**	**01/03/2011**
	DIRECTION ADJOINTE	**2**	**01/09/2012**
	NUMERIQUE & DIGITAL	**11**	**01/09/2012**
	PROJET ESPACE PUBLIC	**3**	**01/09/2012**
	PROJET ATTRACTIVITE	**4**	**01/09/2012**
	POLE PRESSE	**7**	**01/02/2013**
DIRECTION DU PROTOCOLE		**2**	**01/01/2012**
	MOYENS GENERAUX	**6**	**01/01/2012**
	SERVICES TRANSVERSAUX	**10**	**01/01/2012**
	SERVICES OPERATIONNELS	**50**	**01/01/2012**

DIRECTION GENERALE ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES		**2**	**01/07/2008**
DEPARTEMENT DES RESSOURCES NUMERIQUES		2	01/01/2001
	MISSION PERFORMANCE ET GESTION	20	01/01/2001
	DIRECTION INFRASTRUCTURES ET SERVICES	63	01/01/2001
	DIRECTION GEOMATIQUE	29	01/01/2001
	DIRECTION DES ETUDES ET APPLICATIONS	29	01/01/2001
DIRECTION ORGANISATION & COLLABORATIF		**2**	**01/05/2009**
	VEILLE DOCUMENTATION	**5**	**01/01/2012**
	ORGANISATION	**2**	**01/05/2009**
	INTRANETS	**3**	**01/05/2009**
DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES		**5**	**01/11/2014**
	ORGANISATION ET GESTION	**2**	**01/11/2014**
MISSION COORDINATION POLITIQUE RH		**13**	**01/01/2009**
CENTRE DES SERVICES PARTAGES RH		**2**	**01/02/2012**
	MISSION QUALITE EVALUATION	**1**	**01/02/2012**
	MISSION DEMAT METHODES	**1**	**01/02/2012**
	CELLULE DE GESTION	**3**	**01/02/2012**
	SERVICE EMPLOI - FORMATION	**22**	**01/09/2010**
	POLE GIAP	**65**	**01/02/2012**
	SERVICE ETUDES	**4**	**01/02/2012**
	SERVICES RATTACHES PERSONNEL ORGANISATION	**1**	**01/02/2012**
DIRECTION GENERALE FINANCES ET GESTION		**2**	**01/07/2008**

APPUI ET COORDINATION		**2**	**01/07/2008**
	CELLULE DE GESTION	**1**	**01/07/2008**
	RESSOURCES NUMERIQUES	**1**	**01/07/2008**
DIRECTION LOGISTIQUE		**1**	**01/07/2013**
	LOGISTIQUE, CELLULE DE GESTION	**1**	**01/07/2013**
	SECTEUR EDITION	**9**	**01/01/2013**
	SERVICE MOYENS GENERAUX	**3**	**01/07/2013**
	SERVICE MAINTENANCE VEHICULES	**1**	**01/01/2001**
	LOGISTIQUE, CELLULE DE GESTION MAINTENANCE VEHICULES	**6**	**01/01/2001**
	MAINTENANCE VEHICULES	**48**	**01/01/2001**
	LOGISTIQUE, GESTION DU PARC DE VEHICULES	**4**	**01/01/2001**
DIRECTION DU BATI		**4**	**01/07/2009**
	ADMINISTRATION ET FINANCIERE	**41**	**01/09/2010**
	APPUI TECHNIQUE	**12**	**01/01/2012**
	POLE MAINTENANCE ATELIER	**219**	**01/01/2012**
	PATRIMOINE	**50**	**01/01/2012**
	POLE MAITRISE D'OEUVRE	**34**	**01/01/2012**
DIRECTION DE L'IMMOBILIER		**5**	**01/07/2009**
	CELLULE DE GESTION	**4**	**01/09/2010**
	CONSEIL ESTIM FONCIERES	**5**	**01/09/2010**
	GESTION IMMOBILIERE	**8**	**01/09/2010**
	PRESTATIONS IMMEUBLE ADMINISTRATION	**7**	**01/09/2010**
DIRECTION COMMANDE PUBLIQUE		**2**	**01/06/2011**
	SERVICE MARCHES PUBLICS	**18**	**01/06/2011**
	SERVICE ACHATS	**5**	**01/06/2011**

DIRECTION GENERALE DELEGUEE A LA COHERENCE TERRITORIALE		**3**	**01/07/2008**
AFFAIRES FONCTIONNELLES		**6**	**01/01/2010**
MISSION NANTES CENTRE VILLE		**5**	**01/03/2011**
MISSION COORDINATION ANIMATION		**4**	**01/11/2014**
DEPARTEMENT TERRITOIRES & PROXIMITE		**3**	**01/11/2014**
MISSION APPUI TECHNIQUE		**8**	**01/11/2014**
DEPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT URBAIN		**5**	**01/07/2008**
	CELLULE DE GESTION	**12**	**01/03/2011**
DIRECTION TERRITORIALE NANTES OUEST		**14**	**01/03/2011**
DIRECTION TERRITORIALE NANTES EST		**12**	**01/03/2011**

DIRECTION GENERALE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & ATTRACTIVITE INTERNATIONALE		**1**	**01/09/2010**
	CELLULE DE GESTION	**4**	**01/09/2010**
DIRECTION ATTRACTIVITE INTERNATIONAL		**1**	**01/09/2010**
	SERVICE EUROPE	**3**	**01/09/2010**
	ATTRACTIVITE INTERNATIONAL	**1**	**01/09/2010**
	ESPACE COSMOPOLIS	**4**	**01/12/2008**
DIRECTION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			
	DEVELOPPEMENT ENTREPRISE & FILIERE	**2**	**01/03/2011**
DIRECTION GENERALE ENVIRONNEMENT & SERVICES URBAINS		**1**	**01/01/2012**
MISSION ANIMATION COORDINATION ET PILOTAGE		**1**	**01/01/2012**
DIRECTION ENERGIES, ENVIRONNEMENT & RISQUES		**1**	**01/01/2012**
	CELLULE DE GESTION	**1**	**01/01/2012**
	DIRECTION ADJOINTE DES RISQUES ET POLLUTION	**2**	**01/01/2012**
	SERVICE DEVELOPPEMENT DURABLE CLIMAT	**5**	**01/01/2012**
		5	**01/11/2014**

DIRECTION GENERALE PROJET METROPOLITAIN			
MISSION PARTENARIATS & CONTRACTUALISATIONS		**3**	**01/11/2014**
MISSION COOPERATIONS METROPOLITAINES		**2**	**01/11/2014**
MISSION INNOVATIONS NUMERIQUES		**2**	**01/11/2014**
DIRECTION GENERALE DELEGUEE A LA COHESION SOCIALE		**3**	**01/03/2010**
POLE EGALITE, MISSION EGALITE DIVERSITE MIXITE		**4**	**01/11/2014**
	CELLULE DE GESTION	**6**	**01/01/2012**
	MISSION EGALITE FEMMES/HOMMES	**1**	**01/01/2015**
	MISSION EGALITE HANDICAP	**3**	**01/03/2010**
	MISSION EGALITE INTEGRATION CITOYENNETE	**4**	**01/01/2012**
	MISSION GENS VOYAGE	**4**	**01/03/2010**
MISSION SOLIDARITES COOPERATION INTERNATIONNALE		**4**	**01/07/2008**
DIRECTION GENERALE DU SECRETARIAT GENERAL		**3**	**01/11/2010**
MISSION ANIMATION DEMARCHE MANAGERIALE		**2**	**01/05/2009**
DIRECTION COMMUNICATION INTERNE		**10**	**01/11/2009**
DIRECTION JURIDIQUE		**10**	**01/06/2011**
DIRECTION CONTROLE INTERNE		**6**	**01/06/2011**
DIRECTION GENERALE SECURITE TRANQUILITE PUBLIQUE		**2**	**01/11/2014**

	CELLULE DE GESTION	**4**	**01/01/2015**
DIRECTION REGLEMENTATION ET GESTION ESPACE PUBLIQUE		**172**	**01/01/2015**
	CRAIOL	**10**	**01/05/2009**
DIRECTION GENERALE A LA CULTURE		**2**	**01/11/2014**
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHEOLOGIE		**6**	**01/03/2015**

- Annexe 2 –
Liste des services communs
à la Ville de NANTES et à NANTES METROPOLE,
gérés par la Ville de NANTES
(art. L. 5211-4-2 du CGCT)

Direction	Service	Nombre de postes	Date mutualisation
DIRECTION GENERALE CULTURE			
DIRECTION ARCHEOLOGIE et PATRIMOINE			
	ARCHIVES DE NANTES ADM GALE	**6**	**01/11/2014**
	ARCHIVES NTES-SALLE DE LECTURE	**4**	**01/11/2014**
	ARCHIVES NTES SERV EDUC ANIM CULT	**1**	**01/11/2014**
	ARCHIVES BIBLIO et GEST PRESSE	**1**	**01/11/2014**
	ARCHIVES NTES COLLECT ET TRAIT ARCH	**4**	**01/11/2014**
	ARCHIVES NTES HIST et MEM QUARTIERS	**1**	**01/11/2014**
DIRECTION GENERALE COHESION SOCIALE			
DIRECTION DE LA RELATION AUX USAGERS			
	ACCUEIL PHYSIQUE ET TELEPHONIQUE	**3**	**2015**
	ALLONANTES	**21**	**2015**
	CELLULE GESTION INFORMATION	**2**	**2015**
DIRECTION GENERALE SECURITE et TRANQUILLITE PUBLIQUE			
DIRECTION TRANQUILITE PUBLIQUE			
	POLICE MUNICPALE ADM GALE Service d'études pré-opérationnelles et de procédures de la DGSTP	**1**	**01/03/ 2011**

M. Bolo présente le dossier suivant :

Direction des finances

28 – CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL DE NANTES - NOUVELLE ACTIVITÉ DE MONNAIE COMPLÉMENTAIRE DÉNOMMÉE « SONANTES » - ADHÉSION À L'ASSOCIATION « LA SONANTAISE » - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

EXPOSE

L'activité de la Caisse de Crédit Municipal de Nantes est historiquement le prêt sur gage et des activités sociales : microcrédits, rachat de crédits, financement des associations et épargne solidaire. Répondant à une sollicitation du Maire de Nantes en 2011, celle-ci a décidé d'élargir son activité en devenant l'établissement porteur d'un projet de Monnaie Locale sur le territoire nantais

S'inspirant du système WIR, en Suisse, le Crédit Municipal de Nantes propose un outil innovant en faveur du développement économique du territoire. Cette monnaie repose sur un système mixte à la fois de crédit mutuel entre les entreprises et de système d'échange entre les citoyens et les entreprises membres du réseau. Pour que le système soit simple et concret, une SoNantes vaut un Euro.

Le Manifeste de la SoNantes rédigé pendant l'atelier prospectif regroupant un panel de résidants et de résidantes du territoire métropolitain issu des réseaux économiques et sociaux qui s'est tenu d'octobre 2012 à mai 2013, souligne les ambitions de cet outil d'échange :

- soutenir l'économie locale
- réduire les besoins en trésorerie des entreprises
- faire en sorte que les entreprises puissent mieux utiliser leurs capacités disponibles
- contribuer à des échanges qui servent l'économie réelle
- développer les échanges de biens et de services sur le territoire
- promouvoir les circuits courts
- valoriser la coopération et la solidarité plutôt que l'isolement
- stimuler l'échange plutôt que la spéculation
- favoriser la richesse partagée plutôt que la financiarisation.

Les entreprises peuvent recevoir et dépenser cette monnaie en négociant leurs biens et services avec d'autres membres du réseau d'entreprises ou en commerçant avec les particuliers, dans une limite de crédit préalablement fixée par le Crédit Municipal de Nantes. Les entreprises participantes ne peuvent pas échanger d'Euros contre des SoNantes : l'état de leur compte évoluera en fonction des transactions effectuées en SoNantes. Les échanges sont garantis par un mécanisme contractuel qui permettra qu'en cas de faillite d'une entreprise le dispositif perdure.
Les citoyens comme les entreprises intègrent le système SoNantes en s'inscrivant sur le site web SoNantes.fr.

Les personnes physiques pourront obtenir des SoNantes en déposant des Euros auprès du Crédit municipal. Ces Euros sont placés dans un compte cantonné au Crédit municipal. Elles pourront aussi percevoir une partie de leur rémunération en SoNantes après signature d'un accord avec leur employeur si lui-même est adhérent au dispositif.

Par la création de SoNantes est donné un nouveau sens aux échanges économiques et aux actes de consommation ainsi qu'une affirmation de la place essentielle des entreprises dans l'économie locale.
SoNantes n'utilise ni pièces, ni billets. Les transactions se font sur une plateforme informatique en ligne et via des applications mobiles ou une carte bancaire, utilisable sur les terminaux de paiement des commerçants. Toutes les transactions en SoNantes font partie intégrante de l'économie réelle. Elles sont admissibles au paiement de la TVA et/ou d'un impôt sur le revenu ou les sociétés, ainsi que des charges sociales dans les conditions règlementaires.

L'innovation SoNantes est financée par le Crédit Municipal de Nantes sur ses fonds propres et le programme européen Interreg IV B NW, projet Community Currency In Action (CCIA). Par la suite, la contribution des entreprises adhérentes (droit d'entrée et frais de gestion en Euros, contribution au fonds de garantie en SoNantes) permettra d'en assurer le fonctionnement.

La monnaie SoNantes sera lancée au 1er semestre 2015.
En terme de gouvernance, elle sera gérée par une filiale à 100 % du Crédit Municipal de Nantes dénommée la SoNao.

Une association des utilisateurs de SoNantes sera également créée et dénommée « La SoNantaise». Elle organisera et structurera le caractère participatif et citoyen de la monnaie de Nantes. Cette large participation est une des garanties de la réussite de SoNantes : mobilisation de nouveaux adhérents, portage du Manifeste de la monnaie, promotion de la culture de la monnaie locale et relation avec les autres monnaies locales. La mesure des résultats de SoNantes sur le territoire et une évaluation en continu de son impact et des résultats économiques, sociaux et environnementaux induits, tant sur le plan quantitatif que qualificatif, seront au cœur de son activité.

Le projet de statuts prévoit que l'association se compose de personnes morales ou physiques organisée en quatre collèges ayant la qualité de :

◆ Membres fondateurs, à savoir les initiateurs du projet : la Ville de Nantes, Nantes Métropole, le Crédit Municipal de Nantes, la Chambre de Commerce et de l'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'artisanat et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire,

◆ Membres actifs : les réseaux facilitateurs représentant des organisations issues du monde économique et social soutenant le projet.

◆ Membres utilisateurs, personnes morales : les entreprises utilisatrices, quel que soit leur statut, société, associations, coopératives, mutuelles.

◆ Membres utilisateurs, personnes physiques : les particuliers utilisateurs.

Il est donc proposé au conseil d'adhérer à cette association et de procéder à la désignation du représentant de Nantes Métropole.

M. Bolo : « Madame la Présidente.

Il s'agit de la proposition qui nous est faite d'adhérer à l'association La SoNantaise, qui sera l'organisme à la fois d'animation et de coopération des utilisateurs de la future monnaie complémentaire locale, la SoNantes.

Cette future monnaie locale a pour objectif, comme l'ensemble de ses homologues partout en Europe, de booster l'économie locale, de favoriser les circuits courts, de favoriser les échanges économiques, mais aussi entre citoyens, sur le territoire de l'agglomération nantaise.

Ce projet s'inspire, en les synthétisant parfois, de projets aussi différents dans leur conception que :

- Le système WIR, en Suisse, qui existe depuis 1934. Celui-ci est centré sur les échanges entre entreprises, et notamment entre entreprises artisanales et PME.

- Plus récemment, le Bristol Pound, dans la ville de Bristol, qui a des caractéristiques territoriales communes avec notre projet.

- Ou même l'EUSKO, dans le pays basque, qui a aussi un certain nombre de caractéristiques communes avec notre projet.

Son originalité, c'est qu'il entend également remplir des fonctions sociales et sociétales que poursuivent les projets de monnaie locale et solidaire :

- à la fois le système "Sol", tel qu'on peut le trouver pour le Sol-Violette à Toulouse ou pour le Galleco, en Ille-et-Vilaine.

- Mais également des projets d'ampleur plus restreinte, mais qui ne sont pas moins intéressants, dans des communes qui peuvent être de taille plus modeste : nous avons des amis avec lesquels nous travaillons, le Retz'L, à Bouguenais, ou encore en Maine-et-Loire, l'Abeille qui se développe également.

Tous ces projets ont pour ambition d'accélérer une circulation monétaire pour favoriser les échanges, et donc de faire revenir la monnaie aux fondements de sa création, c'est-à-dire la monnaie comme outil pour favoriser les échanges, plus que comme outil de spéculation et de thésaurisation.

C'est une expérimentation sans précédent à l'échelle d'un territoire comme celui de la Métropole nantaise. C'est un projet qui est porté par un établissement public local, le Crédit Municipal de Nantes, à la demande de Jean-Marc de Ayrault, alors Maire et Président de la Communauté urbaine. Nous avons, j'allais dire « enfin » – parce que cela a pris un peu de temps – eu toutes les assurances et toutes les garanties juridiques, et notamment de la part de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, pour pouvoir développer ce projet. Ce projet, autour du Crédit Municipal de Nantes, est articulé par une structure de gestion, que nous a demandé de créer l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, qui s'appellera la SONAO. Il s'agira d'une société anonyme dont le Crédit Municipal est aujourd'hui le seul actionnaire. Et, à la demande de l'atelier prospectif, de l'atelier citoyen, qui a réuni, avant-hier soir encore, des chambres consulaires qui sont membres fondatrices du système, mais également des organisations syndicales et des réseaux associatifs, nous avons décidé de créer cette association, pour assurer le caractère coopératif et participatif qui est évidemment inhérent à ce projet.

Alors pourquoi ce projet à Nantes, me direz-vous ? Parce que le territoire de la Métropole nantaise est un territoire particulièrement sensible à l'innovation, particulièrement favorable et propice à toute idée de coopération et de participation. Et c'est dans cet esprit-là que l'expérience de SoNantes sera lancée au printemps prochain.

Il était donc tout à fait logique et normal que Nantes Métropole soit présente dans le collège des membres fondateurs de l'association la SoNantaise, avec les chambres consulaires et avec la Ville de Nantes. C'est la proposition d'adhésion à cette association que nous vous faisons aujourd'hui. Et évidemment, il convient de nommer un représentant au Conseil d'Administration de cette nouvelle association. Nous proposons que Mahel Coppey, Vice-présidente chargée de l'Économie Sociale et Solidaire, soit – presque es qualité – membre du Conseil d'Administration de l'association La SoNantaise
.
Dernière précision. L'ensemble du lancement de la SoNantes et du fonctionnement sera assuré d'abord sur les fonds propres du Crédit Municipal, qui peut largement subvenir à cela. Ce, sans avoir besoin d'intervention budgétaire de Nantes Métropole ou de toute autre collectivité. Ensuite, c'est le système lui-même, au travers d'un plan d'affaires qui a été établi, qui doit permettre l'équilibre sur trois ans, et ensuite de reconstituer les fonds propres qui auront été consommés tout à fait normalement, pour une expérimentation dans cette période. »

Mme la Présidente : « Merci. Ghislaine Rodriguez. »

Mme Rodriguez : « Madame la Présidente, chers collègues.

Nous soutenons avec enthousiasme la mise en place de cette monnaie locale complémentaire.

La monnaie vous le savez – Pascal Bolo vient de nous le rappeler – c'est avant tout un moyen d'échange. Les monnaies locales complémentaires remettent le citoyen au cœur de ces échanges et permettent de passer du rôle de consommateur à acteur.

Il se réapproprie ainsi la véritable valeur de la monnaie. C'est le parti de SoNantes.

Nous serons, collectivement, je pense, attentifs à la participation de tous à son déploiement : citoyens, et aussi entrepreneurs, commerçants, acteurs associatifs, coopératives, services publics.

Au-delà de cet aspect citoyen, SoNantes est un outil sûr pour assurer le fonctionnement de l'économie locale et ancrer sur notre territoire des échanges fondés sur des valeurs éthiques et plus humaines.

Pour toutes ces raisons, nous sommes ravis que Mahel Coppey rejoigne l'association La SoNantaise. Elle saura en particulier faire le lien avec l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire, nombreux sur le territoire de notre Métropole. Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. Stéphanie Houel. »

Mme Houel : « Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président en charge des finances, chers collègues.

Le Crédit Municipal est une belle institution dont la mission sociale est d'aider les personnes en difficultés financières. Le Crédit Municipal a su innover en son temps de manière pertinente. Aujourd'hui nous nous apprêtons à lancer une monnaie complémentaire sous sa bannière.

Vous nous dites que ce projet est innovant, qu'il va dans le sens de l'intérêt général de la collectivité et que vous assumez cette prise de risque avec sérénité.

Les ambitions attendues de ce nouvel outil, telles que vous les écrivez, donc je vous cite, sont :

" - *Soutenir l'économie locale.*
- *réduire les besoins en trésorerie des entreprises.*
- *faire en sorte que les entreprises puissent mieux utiliser leurs capacités disponibles.*
- *contribuer à des échanges qui servent l'économie réelle.*
- *développer les échanges de biens et services sur le territoire.*
- *promouvoir les circuits courts.*
- *valoriser la coopération et la solidarité plutôt que l'isolement.*
- *stimuler l'échange plutôt que la spéculation.*
- *favoriser la richesse partagée plutôt que la financiarisation.* "

Bien. Pour paraphraser Candide, *"tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles".*
Tout ceci est tellement merveilleux que je ne comprends pas que nous n'y ayons pas pensé plus tôt. Vous devriez proposer à Monsieur Macron une monnaie locale pour la France, que l'on pourrait nommer le Franc, qui serait adossée à l'Euro, à une parité fixe de 6,55957. Pour reprendre vos termes, cela soutiendrait l'économie locale de la France, réduirait les besoins en trésorerie des entreprises françaises, permettrait aux entreprises françaises de mieux utiliser leurs capacités disponibles, contribuerait à des échanges de biens et de services sur le territoire de notre pays, etc.

Non, nous sommes en colère. Car sur ce sujet technique, vous trompez nos concitoyens. Vous prenez vos désirs pour des réalités. Vous procédez à des raccourcis de raisonnements qui ne sont ni exacts, ni honnêtes. Hélas l'économie ne fonctionne pas comme cela, et la réalité économique, elle, ne ment pas.

Alors sur les arguments que vous avancez :

1) Premier argument, la SoNantes est supposée permettre le développement de l'économie locale par l'accélération de la circulation de la monnaie complémentaire. Ces mécanismes s'appliquaient certes dans l'économie de 1929 et dans l'Argentine des années 2000, où il y avait perte de confiance dans la monnaie qui ne circulait plus, d'où pénurie de monnaie. Mais aujourd'hui, en 2015, comment oser croire que cette monnaie circulera plus vite que l'Euro ?

2) Deuxième argument, la SoNantes doit réduire les besoins en trésorerie des entreprises. Vous allez donc faire des autorisations de découvert, dans la limite d'un quota ? J'ai lu cela sur votre site. Tout d'abord, j'imagine que le quota sera faible, pour limiter les risques. Donc, avantage minime pour les entreprises. Ensuite, c'est un métier que cela. Que se passera-t-il en cas de faillite d'entreprises ? Qui paiera ? Quid en cas de fraude ?

3) Troisième argument, La SoNantes permettra aux entreprises de mieux utiliser leurs capacités disponibles. Mais par quel miracle les entreprises réussiraient-elles soudain à vendre davantage ?

4) Quatrième argument, *"Nous voulons contribuer à des échanges qui servent l'économie réelle".* Il y aurait donc une économie "irréelle", que nous servons coupablement chaque fois que nous utilisons l'Euro ?

5) Et enfin, dernier bénéfice de votre "super monnaie" : le développement des échanges de biens et services sur le territoire. Il resterait à démontrer en quoi la SoNantes permettrait plus qu'au moyen de l'Euro d'échanger des biens et des services. L'introduction de la SoNantes va-t-elle permettre d'augmenter la demande, autrement dit la consommation ? Les nantais vont-ils être plus riches ? Vont-ils dépenser plus fréquemment ? Vont-ils acheter plus de pain ? Il est évident que non. D'un autre côté, la SoNantes va-t-elle doper l'offre ? Les entreprises vont-elles être plus compétitives ? Non.

Arrêtons là cet inventaire de contre-vérités. Et gardons le plus savoureux : la délibération souligne, en dernière ligne de la première page, que la SoNantes affirme *"la place essentielle des entreprises dans l'économie locale".* Hé bien nous sommes heureux qu'il faille passer par une monnaie locale pour découvrir quelle place essentielle nos entreprises jouent dans l'économie du territoire.

De manière pragmatique, puisque vous parlez d'économie réelle :

1) Un. Vous compliquez la vie de nos concitoyens et de nos entreprises, en rajoutant une monnaie.

2) Deux. Sur le plan de la légitimité – nous en avons déjà échangé – nous ne pensons pas que c'est le rôle d'une collectivité de s'occuper de monnaie. Que chacun se concentre sur son métier, c'est une règle d'efficacité bien connue.

3) Troisièmement, sur les exemples de monnaies locales qui étayent votre argumentation. Pour la monnaie WIR, vous oubliez de préciser que ce système rend possible des emprunts en monnaie locale au taux de 1 %, alors qu'ils étaient de l'ordre 6 à 8 % sur le marché bancaire classique. Alors, oui, là, forcément, il y a un rôle contra cyclique. Mais une monnaie dans laquelle vous pouvez emprunter n'a rien à voir avec une monnaie complémentaire à la parité fixe et sans possibilité d'emprunt.

Quant à la Sol-Violette, à Toulouse, elle a été choisie par seulement 140 entreprises et 1 800 particuliers, soit 0,4 % des foyers sur un territoire équivalent au nôtre. Bien loin donc des 3 000 entreprises et 3 000 particuliers que vise notre monnaie locale d'ici 4 à 5 ans et qui doivent assurer l'équilibre du système. Pour parler dépenses d'ailleurs, la mairie de Toulouse subventionne l'association Sol Violette depuis 2011 à hauteur de 130 000 euros par an et finance 4 équivalents temps pleins.

Avant de conclure, je souhaiterais rappeler que notre groupe, par la voix de Julien Bainvel, a obtenu deux avancées essentielles sur ce sujet pour limiter « la casse ». D'une part, la convertibilité SoNante / Euro, pour les particuliers, ce qui n'était pas prévu au projet initial. À l'origine, une fois que les particuliers avaient des SoNantes, ils devaient les dépenser obligatoirement, ils ne pouvaient pas récupérer des euros.

D'autre part, nous avons obtenu de limiter l'expérimentation à un coût de 2 millions d'euros pour le Crédit Municipal.

En conclusion, je poserai cette question de manière individuelle à chacun des conseillers métropolitains : Si j'avais 2 millions d'euros à disposition de manière personnelle, avec pour objectif de relancer l'économie locale, est-ce vraiment dans une monnaie locale que je les investirais ?
Pour ma part, loin d'un dénigrement systématique, que vous allez sûrement nous opposer, je vous proposerais plutôt un microcrédit aux entreprises sur le modèle de celui que vous avez mis en place pour les particuliers. Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. Juste un mot sur un point particulier avant de donner la parole à Nathalie Blin. Je m'étonne que vous connaissiez si mal le fonctionnement de la Métropole quand vous sous-entendez qu'il aura fallu attendre la monnaie locale pour travailler avec les entreprises. Je vous fais quand même observer, Madame, que dans cette Ville, dans cette Métropole, le travail avec les entreprises est quotidien. Un grand nombre d'élus ici, chaque semaine, travaille, effectivement, avec les entrepreneurs de ce territoire. Et je note au passage qu'heureusement que nous avons sur Nantes des chefs d'entreprises innovants, créatifs qui acceptent, avec un peu d'ouverture, les progrès en termes de modernité, les expériences qui sont tentées. Et je vous fais observer, au passage, qu'à la fois la Chambre de Commerce et d'Industrie, mais aussi la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, sont, depuis le début, des partenaires de ce projet. Heureusement qu'ils savent dépasser certains présupposés particulièrement conservateurs, et oser, avec nous, lancer de nouvelles expériences, dont il nous faudra, ensemble, faire l'évaluation collective. Nathalie Blin. »

Mme Blin : « Madame la Présidente, chers collègues.

La création d'une monnaie complémentaire, avec le Crédit Municipal de Nantes, est une démarche locale intéressante, dans l'optique de défendre les principes qui régissent l'économie sociale et solidaire.
En effet, la SoNantes sera une monnaie qui ne pourra faire l'objet ni de capitalisation, ni de spéculation. Le but étant de dynamiser l'économie nantaise, en favorisant les échanges, comme le démontrent un certain nombre d'autres villes en France.

Favoriser les échanges commerciaux locaux, promouvoir des modes de consommation plus responsables, et soutenir le bassin local d'emploi sont les objectifs principaux qui plaident en faveur des monnaies locales. Ajoutons qu'en période de vache maigre, où l'économie continue à se dégrader, la création de la SoNantes pourrait permettre de favoriser l'économie réelle et ainsi répondre aux besoins essentiels des habitants.

J'emploie ici le conditionnel, car, dans le contexte actuel, où les difficultés s'accumulent pour la plupart de nos concitoyens, que pourrait faire une monnaie complémentaire face à la question du pouvoir d'achat et du chômage de masse ? Pas grand-chose, tant que nos législateurs continueront de voter pour la déréglementation des marchés et de piétiner les acquis sociaux, comme la loi Macron le propose actuellement à l'Assemblée.

Il nous faut également nuancer l'impact réel des monnaies complémentaires dans un système monétaire où les banques centrales en sont maintenant réduites au rôle d'imprimeur pour banques privées.
Pour autant, les élus communistes soutiennent ce projet, outil d'éducation populaire visant à inciter les citoyens à se réapproprier leur monnaie, en leur permettant de prendre conscience qu'elle est un objet politique. Je vous remercie de votre attention. »

Mme la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Madame Houel, quelle agressivité, quelle caricature, quel conservatisme, et je dirais même, quel obscurantisme.

J'avoue qu'heureusement j'étais assis. Johanna Rolland vient d'y faire allusion, mais le ton que vous utilisez….Quel mépris pour la Jeune Chambre Économique qui nous a demandé de venir présenter le projet à son congrès national. Le Centre des Jeunes Dirigeants, qui nous a demandé de venir présenter le projet lors de ses activités directes. La Chambre de Commerce et d'Industrie, qui sera membre fondateur de SoNantes, et dont plusieurs chefs d'entreprises ont participé, depuis le début, au projet. Et je voudrais notamment saluer quelqu'un dont je n'ai pas prononcé le nom tout à l'heure, qui s'appelle Gilles Cibert, et qui était extrêmement engagé dans le projet SoNantes. Mais je voudrais aussi saluer la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, présente depuis le début dans le projet et enthousiaste, ainsi que l'UNACOD. Et saluer également la Chambre d'Agriculture.

Et quand je vois tous ces partenaires rassemblés pour porter une innovation au service du territoire, et que j'entends vos réactions, je me dis qu'effectivement, il y a un petit monde de décalage. Et je voudrais rendre hommage aussi, puisque vous m'y obligez, à Julien Bainvel, qui est membre du Conseil d'orientation et de surveillance du Crédit Municipal, qui a effectivement été très attentif à ce projet, et qui a participé aux réunions. Il a parfois critiqué le projet, mais de manière extrêmement constructive, et il participait à nouveau à la dernière séance de l'atelier participatif.

Y participaient également de grandes organisations syndicales, le réseau SESAME des comités d'entreprises, ainsi que des acteurs du territoire, qui ne passent pas pour des fantaisistes, qui ne passent pas pour des rigolos, et qui ne confondent pas le rôle d'une monnaie complémentaire avec le rôle de la monnaie officielle.

Alors, j'enregistre, avec regret pour vous, franchement, votre réaction. Parce que l'on peut être sceptique devant ce projet. C'est une innovation, qui, à cette échelle, n'a jamais été tentée. Nous sommes dans l'expérimentation et dans le droit à l'expérimentation.

Par ailleurs, au regard de ses objectifs, le Crédit Municipal de Nantes, établissement financier déjà agréé, dispose, à ce titre, à la fois des compétences et des qualités pour mener un projet de ce type. Par contre, il se trouve que les suggestions que vous avez faites à la fin, et qui sont d'excellentes suggestions, le Crédit Municipal n'a pas le droit de les mettre en œuvre. Tout simplement parce que nous n'avons pas le droit de faire de crédit aux entreprises. Le microcrédit aux entreprises, c'est une très bonne idée : c'est pour cela que nous avons créé le FONDES, par le Crédit Municipal, c'est pour cela que nous soutenons et que nous sommes partenaires de l'ADIE, qui fait du microcrédit aux entreprises régulièrement, et que nos dispositifs d'insertion et d'aide à la création d'entreprises correspondent déjà tout à fait à votre souhait, Madame Houel. Et je regrette que vous n'ayez pas plus de connaissances de la réalité de ce qui est fait sur le territoire en la matière.

Madame Rolland a prononcé un mot qui me paraît essentiel. C'est le mot d'"évaluation". Je ne reviendrais pas sur ce que j'ai dit tout à l'heure, sur l'importance que j'y accorde, au regard des responsabilités qui me sont confiées. Mais naturellement l'association la SoNantaise aura dans ses missions le fait de rendre compte en termes d'évaluation de l'efficacité du système et en termes d'atteinte, par SoNantes, de ses objectifs.

Et j'observe avec plaisir que vous avez répertorié à la fois les défauts et les limites de projets de monnaie locale qui existent en France : vous en avez cité quelques-uns. Nous les avons justement analysés. Et c'est parce que nous avons analysé tout cela et parce, je le répète, nous sommes à Nantes, que nous pensons que ce projet innovant peut apporter un vrai plus à notre agglomération, à ses habitants et à ses entreprises. »

Mme la Présidente : « Joël Guerriau. »

M. Guerriau : « Madame la Présidente. Il y a quelques semaines, nous nous sommes tous levés, unanimes, pour défendre la liberté d'expression. Je trouve que les propos qui viennent d'être tenus démontrent une certaine forme d'intolérance.

Madame Stéphanie Houel est intervenue en exprimant une opinion. Madame Houel est intervenue en défendant et en argumentant une position. Vous avez souligné que le projet coûtait 2 millions d'euros. Je pense que cela mérite quand même de prendre le temps d'en discuter, eu égard à la situation économique que nous connaissons et des difficultés que nous pouvons avoir au niveau de la tenue de nos budgets.

Donc, je ne crois pas que l'on puisse agir de cette manière-là, en faisant une intervention qui, en quelque sorte, culpabiliserait celui qui a le courage, finalement, de prendre la parole, et qui se retrouve, ensuite, complètement accusé de tout et de rien, dans un débat qui détourne le sujet de fond.

Je pense que Madame Stéphanie Houel a été parfaitement claire, et a pu concrètement développer des arguments, qui se tiennent, mais je ne vois pas en quoi on doit être choqué. On peut avoir des avis qui diffèrent. Et c'est cela, la liberté d'expression. »

Mme la Présidente : « Je propose de mettre au vote cette délibération. Je vous fais simplement une invitation. Pour toutes celles et tous ceux qui ne se sont pas encore fait d'opinion sur ce projet, j'invite chacune et chacun à aller échanger avec la pluralité des acteurs économiques que Pascal Bolo a rappelés.

J'étais moi-même, il y a 15 jours avec les représentants de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, avec l'ensemble du Bureau. Il y avait, autour de la table, une vingtaine d'artisans, de groupements d'artisans de notre agglomération, et qui sont particulièrement demandeurs d'être associés à ce projet.

Alors, une nouvelle fois, effectivement, nous prenons un risque, en lançant ce projet, c'est une réalité. Nous faisons preuve d'audace ; cela ne s'est jamais fait, de cette manière-là – Pascal Bolo l'a rappelé – à l'échelle du pays.

Qui dit prise de risque, dit droit à l'erreur, et dit impératif d'évaluation. C'est bien dans cet état d'esprit que nous sommes engagés. J'invite toutes celles et tous ceux qui n'ont pas encore l'ensemble des éléments pour visiblement se faire leur propre point de vue, à aller échanger avec les acteurs économiques, qui, depuis le début, sont nos partenaires dans ce projet, parce que ce projet n'aurait aucun sens sans eux. Madame Gessant. »

Mme Gessant : « Madame la Présidente. Au regard de ce que vous venez de dire, et afin que nous puissions nous faire effectivement une opinion plus avérée, je vous propose que la délibération soit retirée du vote et qu'elle soit présentée au prochain Conseil métropolitain, de façon, effectivement, à ce que nous puissions aller interroger les entreprises et nous faire notre propre opinion. »

Mme la Présidente : « Je vous fais une autre proposition. Je rappelle qu'il s'agissait simplement, dans cette délibération, de désigner une personne de notre assemblée, en l'occurrence Mahel Coppey, au Conseil d'Administration de l'association La SoNantaise, pour que nos travaux puissent avancer.

Ces travaux sont engagés depuis longtemps, Pascal Bolo l'a évoqué. Il y a eu un certain nombre de blocages. Par contre, je suis tout à fait prête à ce que nous puissions, par exemple, lors d'une prochaine Conférence des maires, demander aux acteurs économiques qui ont travaillé avec nous sur ce projet, de venir présenter, de leur point de vue de chef d'entreprises engagés sur le territoire, les raisons pour lesquelles ils vont faire le choix, avec nous, de prendre ce risque. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, APRES VOTE ELECTRONIQUE
PAR 65 VOIX POUR, 26 CONTRE ET 3 ABSTENTIONS,

1 – Décide d'adhérer comme membre fondateur à l'association la SoNantaise telle qu'écrite dans les statuts annexés,

2 – Désigne Mme Mahel COPPEY comme représentant de la Métropole dans le collège des fondateurs de l'association La SoNantaise,

3 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Gressus présente le dossier suivant :

Direction Contrôle de gestion

29 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS

EXPOSE

Dans le cadre de ses politiques publiques, Nantes Métropole attribue des subventions.

Ainsi, il est nécessaire de conclure une convention ou un avenant avec les organismes suivants :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Issue de la fusion des associations Nantes Métropole Développement et de l'Agence Internationale Nantes Saint-Nazaire, l'association **Nantes Saint-Nazaire Développement** a pour objet de contribuer à la création d'emplois et de richesses sur le territoire métropolitain Nantes St-Nazaire en renforçant sa visibilité au niveau national, européen et international et en favorisant l'arrivée de nouveaux investisseurs et de nouveaux talents afin de renforcer ses filières stratégiques. Il est proposé d'accorder une subvention annuelle à cette association d'un montant de **2 350 560 €** au titre de l'année 2015 (cf convention en annexe 1).

TOURISME ET GRANDS EQUIPEMENTS
La SAEML La Folle Journée organise la manifestation musicale « La Folle Journée ». En 2015, la 21ème édition s'est déroulée du 28 janvier au 1er février 2015. Le rayonnement de la Folle Journée est national tant par sa couverture médiatique que la provenance de ses spectateurs. Nantes Métropole conduit, depuis de nombreuses années, une politique volontariste en matière de tourisme afin d'assurer le rayonnement et l'attractivité du territoire. La Folle Journée s'inscrit donc dans le cadre de cette politique publique menée par Nantes Métropole. Il est proposé d'accorder une subvention à cette SAEML d'un montant de **500 000 €** au titre de l'édition 2015 de « La Folle Journée » (cf convention en annexe 2).

EMPLOI DONT ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
Dispositif central de la stratégie de Nantes Métropole en matière d'emploi, la **Maison de l'Emploi** de la Métropole Nantaise a pour fonction de constituer un projet fédérateur et intégrateur permettant d'agir de façon efficace et concertée sur le territoire. Depuis 2007, le Plan Local d'Insertion pour l''Emploi (PLIE) est porté par la Maison de l'Emploi de la Métropole Nantaise. Une convention pluriannuelle fixe le cadre partenarial pour la période 2015 à 2017. Le programme des actions ainsi que les moyens financiers correspondants seront fixés chaque année. Il est proposé d'accorder une subvention annuelle à cette association d'un montant de **1 870 000€** en complément de l'acompte de **643 000 €** attribué par le Conseil du 15 décembre 2014 au titre de l'année 2015 et une subvention de **46 000** € au titre du PLIE. Une subvention en nature est également valorisée à **58 604 €** pour la mise à disposition de locaux au 3 et 5 rue d'Autriche à Nantes (cf convention pluriannuelle et convention pour la mise à disposition des locaux en annexe 3 et 4).

La Mission Locale a pour objet de construire et d'accompagner des parcours d'insertion en aidant les jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant une fonction d'accueil, d'information et d'accompagnement. Les activités de l'association s'inscrivent donc dans le cadre la politique publique de Nantes Métropole en matière d'Emploi. Une convention pluriannuelle détermine également le cadre partenarial pour la période 2015 à 2017. Le programme des actions ainsi que les moyens financiers correspondants seront fixés chaque année. Il est proposé d'accorder une subvention annuelle à cette association d'un montant de **883 000 €** en complément de l'acompte de **294 000 €** attribué par le Conseil du 15 décembre 2014 au titre de l'année 2015. (cf convention pluriannuelle en annexe 5).

L'association **Ecole de la Deuxième Chance** a pour objet de construire et gérer un programme d'éducation et de formation ayant pour objectif principal l'insertion professionnelle. Elle s'adresse à de jeunes adultes de 16 à 30 ans, sans diplôme ni qualification. Il est proposé d'accorder une subvention annuelle à cette association d'un montant de **300 000 €** en complément de l'acompte de **100 000 €** attribué par le Conseil du 15 décembre 2014 au titre de l'année 2015 (cf convention en annexe 6).

AMENAGEMENTS ET SOLIDARITES

Créée en 1978, l'**Agence d'Etudes Urbaines de la Région Nantaise (AURAN)** est depuis plus de trente ans un lieu de débat, d'expertise et d'observation. La subvention apportée par Nantes Métropole à l'AURAN concerne donc la réalisation d'études et de missions de conseil, ou l'organisation et la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'urbanisme, l'aménagement, le développement économique, le social, la démographie, l'habitat et, d'une manière générale, dans tout domaine en interférence avec les compétences attribuées aux collectivités territoriales, notamment à travers les problématiques de développement durable et de cohérence territoriale et de prospective touchant aux équilibres des territoires. Il est proposé d'accorder une subvention annuelle à cette association d'un montant de **2 157 180 €** au titre de l'année 2015 (cf convention en annexe 7).

AFFAIRES GENERALES ET BUDGETS ANNEXES

Le Comité des Œuvres Sociales (COS) a pour objet de fournir une aide matérielle et morale, d'organiser des actions ou de proposer des prestations, dans le domaine du social, des loisirs et de la culture au bénéfice individuel ou collectif des agents (ou à leurs ayants droits) de Nantes Métropole notamment. Le montant de la subvention de l'année versée par la collectivité est égal à 1% des dépenses de personnel retracées au compte administratif de la collectivité au titre de l'année précédente. Les modalités de calculs et de versements sont fixées dans la convention pluriannuelle 2012-2015. Il est proposé d'accorder à cette association une subvention de **899 738 €** au titre du budget principal, **87 805 €** au titre du budget annexe Eau, **63 110 €** au titre du budget annexe Assainissement, **131 293 €** au titre du budget annexe Déchets et **3 870 €** au titre du budget annexe Stationnement. Ces sommes sont attribuées en complément de celles déjà accordées par le Conseil du 15 décembre 2014 à hauteur de **380 262 €** au titre du budget principal, **42 995 €** au titre du budget annexe Eau, **27 890 €** au titre du budget annexe Assainissement et **48 707 €** au titre du budget annexe Déchets.

Mme Gressus : « Cette délibération concerne l'attribution de subventions aux tiers. Je rappelle, Madame la Présidente, qu'il y aura un certain nombre d'élus qui ne pourront pas prendre part au vote pour l'attribution de certaines des subventions aux tiers, parmi celles que je vais évoquer.

En matière de développement économique, il est proposé d'accorder une subvention annuelle à l'association Nantes Saint-Nazaire Développement d'un montant de 2 350 560 € au titre de l'année 2015. C'est un cumul des deux subventions précédentes, avec une petite baisse : je crois qu'il y a - 3,5 % si l'on cumule les deux subventions 2014 regroupées en une seule lors de la fusion de ces deux associations.

En matière de tourisme et de grands équipements, la Folle Journée s'inscrit donc dans le cadre de cette politique publique menée par Nantes Métropole. Il est proposé d'accorder une subvention à cette SAEML d'un montant de 500 000 € au titre de l'édition 2015 de La Folle Journée. Je veux juste rappeler que le Club d'entreprises est extrêmement actif, et que son pourcentage de participation au budget général de la Folle Journée est important. L'implication du Club d'entreprises démontre que tout le monde est évidemment très heureux des retombées économiques, qui sont évidentes sur notre territoire.

En matière d'aménagements et de solidarités, il s'agit d'accorder à l'AURAN une subvention annuelle de 2 157 180 € au titre de l'année 2015. Cela a été présenté lors de l'Assemblée Générale de l'AURAN, où les communes sont représentées.
J'ai présenté celle délibération à la commission Affaires Générales. Cela n'avait pas amené de questions. »

Mme la Présidente : « Merci. Je rappelle qu'un certain nombre d'élus ne peuvent pas prendre part au vote du fait de leur participation dans les associations précitées. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve les attributions de subventions proposées dans l'exposé.

2. Approuve les conventions correspondantes ci-jointes.

   - Nantes Saint-Nazaire Développement : 1 convention
   - Folle Journée : 1 convention
   - Maison de l'Emploi : 2 conventions
   - Mission Locale : 1 convention
   - Ecole de la 2ème Chance : 1 convention
   - AURAN : 1 convention

Pour la subvention attribuée à l'Association Nantes Saint-Nazaire Développement : Mme Johanna ROLLAND, M. Gérard ALLARD, M. Pascal BOLO, Mme Karine DANIEL, M. Jean-Guy ALIX, M. Fabrice ROUSSEL, M. Xavier FOURNIER ne prennent pas part au vote

Pour la subvention attribuée à la SAEML « La Folle Journée »: Mme Aïcha BASSAL, M. Benoît BLINEAU, Mme Rachel BOCHER, M. Pierre-Yves LE BRUN, M. David MARTINEAU et M. Robin SALECROIX ne prennent pas part au vote

Pour la subvention attribuée à la Maison pour l'emploi : M. Pascal BOLO, M. Jean-Guy ALIX et M. Alain ROBERT ne prennent pas part au vote

Pour la subvention attribuée à la Mission locale : M. Pascal BOLO, Mme Céline CARDIN, M. Dominique DUCLOS, Mme Marie-Cécile GESSANT, M. Jacques GILLAIZEAU, Mme Anne-Sophie GUERRA, M. Jean-Claude LEMASSON, M. Pascal PRAS, M. François VOUZELLAUD et M. Gérard ALLARD ne prennent pas part au vote

Pour la subvention attribuée à l'école de la 2ème chance : M. Pascal BOLO, M. André SOBCZAK, Mme Myriam NAEL et Mme Aïcha BASSAL ne prennent pas part au vote

Pour la subvention attribuée à l'AURAN : Mme Johanna ROLLAND, M. Alain ROBERT, M. Pascal BOLO, Mme Pascale CHIRON, M. Marie-Annick BENATRE, M. Marc RENEAUME, Mme Cécile BIR, M. Jean-Pierre FOUGERAT, M. Jacques GARREAU, M. Pascal PRAS, M. Alain VEY et M. Philippe RIOUX ne prennent pas part au vote

3. Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Bolo présente le dossier suivant :

Direction des Finances

30 – STRATEGIE DETTE - GESTION ACTIVE DE LA DETTE – INSTRUMENTS DE COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX - APPROBATION DU DISPOSITIF D'OCTROI DE LA GARANTIE À CERTAINS CRÉANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

EXPOSE

I – Stratégie dette – Gestion active de la dette – Instruments de couverture des risques de taux

Conformément à la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers, une information du Conseil métropolitain est nécessaire sur l'état et l'évolution de la dette. Par ailleurs, cette délibération a pour objet d'autoriser, pour l'exercice budgétaire 2015 et en cas de besoin, le recours aux instruments de couverture du risque financier.

Un rapport détaillé est joint à cette délibération et précise les caractéristiques de la dette à fin 2014.

Les objectifs retenus en matière de gestion de dette

Les objectifs de gestion de la dette, présentés les années précédentes, restent d'actualité.
L'objectif de la Métropole est de contracter les meilleures conditions de financement pour les emprunts à venir, afin de limiter l'évolution des frais financiers.

Ceci doit s'inscrire dans une stratégie de maintien d'une répartition équilibrée entre la dette à taux fixe et la dette à taux variable dans un souci de répartition du risque de variation de taux et d'optimisation des intérêts à régler. Une répartition équilibrée doit également se retrouver entre les prêteurs pour conserver une indépendance vis-à-vis des partenaires bancaires.

C'est notamment à ce titre que Nantes Métropole a contribué en 2014, à la création de l'Agence France Locale qui apportera une source de diversification supplémentaire des modes de financements dès l'année 2015. L'objectif est de lever des premiers emprunts auprès de ce partenaire non bancaire dès le premier semestre 2015, l'agrément bancaire ayant été confirmé fin décembre.

En outre, avec un taux moyen de la dette à 2,22%, Nantes métropole doit tendre à privilégier, pour ses emprunts nouveaux, des taux lui permettant de rester dans une épure similaire : en conséquence, et dans le contexte actuel de taux bas, la collectivité va orienter ses nouveaux emprunts équitablement entre des taux variables, dont les niveaux sont extrêmement faibles, et les taux fixes, eux aussi à leur plus bas niveau historique.

Enfin, la Métropole doit veiller à réduire les risques financiers découlant de l'encours de dette : en améliorant la couverture du risque financier en cas d'opportunité, pour réduire le risque d'une majoration trop forte du coût de la dette, et se protéger si nécessaire, contre un risque de remontée trop forte des taux d'intérêts.

Autorisation de recours aux instruments de couverture

La variation des taux d'intérêt et ses conséquences sur les frais financiers de la collectivité incitent à autoriser la mise en place d'instruments de couverture du risque de taux. Cette gestion optimisée de la dette nécessite une réactivité immédiate de la part de l'ordonnateur. Or, la délégation à la Présidente pour signer des contrats utilisant ces instruments doit être renouvelée pour chaque exercice budgétaire.

Les opérations de couverture, qui seraient éventuellement réalisées en 2015, ne pourraient porter que sur une durée maximale de 15 ans et concerner des emprunts d'un montant minimum de 1 M€, sur des références de taux monétaires classiques telles que TAG, TAM, EURIBOR, ou Livret A.
Un rapport au Conseil sera établi pour chaque opération réalisée dans ce cadre.

La loi n°85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, précisée par la circulaire 92-0260C du 15 septembre 1992 relative aux contrats de couverture du risque de taux d'intérêt offerts aux collectivités locales, autorise celles-ci à utiliser deux types d'instruments :

- Les contrats de couverture ont pour effet de modifier un taux ou de le figer. Leurs effets, reviennent à modifier la structure de l'encours existant ou à anticiper la structure de la dette non encore contractée.

- Les contrats de garantie correspondent à une couverture conditionnelle qui engage l'une des parties (généralement la banque) tout en laissant une option à l'autre (la collectivité) en contrepartie de versement par cette dernière d'une prime définitivement acquise à la banque.

Il vous est proposé d'autoriser le recours à ces instruments de couverture de la dette dans un objectif d'optimisation de la dette actuelle de Nantes Métropole, conformément aux objectifs de gestion de dette.

En 2014, ces instruments n'ont pas été mis en œuvre.

II - Approbation du dispositif d'octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale

Par sa délibération n° 2013-172 du 13 décembre 2013, le Conseil de Nantes Métropole a approuvé l'adhésion de la collectivité à l'Agence France Locale, ainsi que le montant de sa participation financière au capital de cette société anonyme, et a autorisé le Président ou le Vice Président délégué aux finances à signer l'ensemble des documents constitutifs du Groupe Agence France Locale (société territoriale et sa filiale société financière), notamment le Pacte d'actionnaires, approuvant les statuts des deux sociétés et confirmant l'adhésion de Nantes Métropole, signé le 24 juin 2014.

Le Groupe Agence France Locale a pour objet de participer au financement de ses membres, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Institué par les dispositions de l'article L. 1611-3-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Groupe Agence France Locale est composé de deux sociétés :
- l'Agence France Locale, société anonyme à directoire et conseil de surveillance ;
- l'Agence France Locale – Société Territoriale, société anonyme à conseil d'administration.

L'Agence France Locale a reçu son agrément en tant qu'établissement de crédit spécialisé le 22 décembre 2014 et est habilitée depuis le 12 janvier 2015 à consentir des prêts aux Membres du Groupe Agence France Locale.

Conformément aux statuts de la Société Territoriale, aux statuts de l'Agence France Locale et au pacte d'actionnaires conclu entre ces deux sociétés et l'ensemble des membres, la possibilité pour un membre de bénéficier des prêts de l'Agence France Locale, est conditionnée à l'octroi, par ledit membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale.

L'objet de la présente délibération est, conformément aux dispositions précitées, de garantir les engagements de l'Agence France Locale dans les conditions et limites décrites dans l'annexe n°2, afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux membres.

M. Bolo : « Merci, Madame la Présidente. Il s'agit de la réponse à une question qui avait été posée au moment du débat budgétaire, sur le rapport sur la situation de la dette de Nantes Métropole et sur la manière dont nous essayons d'en avoir une gestion active. C'est là que l'on voit que nous avons été bien inspirés au fil du temps d'avoir cette gestion active, et de ne pas croire systématiquement ce que certains financiers nous proposaient comme étant la modernité. Nous avons au moins une commune dans l'agglomération nantaise qui a cédé à ces arguments publicitaires et qui se trouve dans une situation un petit peu délicate.

J'ai le plaisir de vous dire que la dette de Nantes Métropole est à la fois saine et équilibrée, parce qu'elle est à la fois garantie en taux fixes, profite des taux variables et que nous avons une grande diversification de préteurs. Cela figure dans le rapport qui vous a été remis.

C'est une dette qui a un encours global maîtrisé. Nous avons même vu qu'il y a eu un désendettement ces dernières années. Des opérations d'optimisation sont en permanence réalisées, ce qui nous permet d'avoir un coût moyen de la dette qui reste particulièrement faible.

Vous aurez peut-être observé que nous avons tout de même un "vilain petit canard", sur le diagramme de la charte Gissler. Il s'agit d'un emprunt, en cours encore pour un moment, qui est structuré sur les pentes de taux. C'est-à-dire, en clair, sur le fait que les taux longs et les taux courts se croisent et peuvent éventuellement se croiser, provoquant une dégradation des conditions de cet emprunt. Nous avons regardé, avec nos conseils, attentivement sa structure et les risques qu'il recelait potentiellement, avec cette cotation qui n'est effectivement pas très favorable. Nous en avons conclu que, par anticipation, telle que l'on peut les faire actuellement, en vingt ans, nous aurions un coût moyen de cet emprunt de 3,01 %. Cela reste un coût tout à fait favorable, au regard de la situation moyenne. Nous avons donc choisi délibérément, et en pleine responsabilité, de ne pas souscrire aux offres que nous faisait l'organisme chargé par l'État de reprendre ces prêts structurés, potentiellement toxiques, qui étaient extrêmement coûteuses. En effet, l'on nous faisait des offres avec des surcoûts de près de 7, 8 ou 10 millions d'euros, qui étaient déraisonnables au regard du contexte actuel de financement des collectivités publiques.

Nous avons donc décidé de laisser les choses en l'état, et de continuer à faire vivre cet emprunt de manière tout à fait normale, les risques étant extrêmement limités.

Deuxième partie de cette délibération. Là aussi, c'est une affaire extrêmement technique. Il s'agit de garantir les créanciers de l'Agence France Locale, qui est l'agence de financement des collectivités, créée par les collectivités à la suite des désordres financiers des années 2008 et 2011. S'il y a des personnes qui trouvent que notre système financier et la financiarisation de l'économie sont une bonne chose et ne pose aucun problème, il faut qu'ils reviennent un peu discuter de la réalité. Cette Agence France Locale va émettre des emprunts obligataires. Nous devrons donc, en tant qu'emprunteurs auprès de l'Agence France Locale, garantir auprès de ses créanciers, en fonction des emprunts que nous aurons souscrits.
Cette Agence est maintenant dotée de tous les agréments de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Elle va pouvoir lancer ses premiers emprunts et nous espérons que nous allons pouvoir en profiter dès l'année 2015. Naturellement nous garantirons les créanciers de l'Agence France Locale, en fonction et dans la limite des emprunts que nous aurons souscrits auprès d'elle. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 65 VOIX POUR ET 25 ABSTENTIONS,

1. Prend acte des orientations de gestion active de la dette métropolitaine pour 2015.

2. Autorise la mise en place, pour l'exercice 2015, en cas de besoin, d'instruments de couverture et de garantie du risque de taux d'intérêt, dans les conditions exposées ci-dessus et par recours à des contrats du type de ceux présentés ci-dessus.

3. Délègue à Mme la Présidente, ou M. le Vice-Président chargé des finances, le pouvoir de négocier et conclure avec des établissements de crédit des contrats de couverture et de garantie de ce risque, aux conditions prévues par les textes, et à gérer toutes les opérations subséquentes dans les conditions suivantes :
- cette délégation est consentie pour l'exercice budgétaire 2015,
- Mme la Présidente ou M. le Vice-Président délégué est autorisé :
  - à lancer une consultation auprès de plusieurs établissements de crédit (au moins deux) dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
  - à retenir les offres les meilleures au regard des possibilités que présentera le marché, et du gain espéré,
  - à passer ensuite les ordres auprès des établissements sélectionnés pour effectuer l'opération arrêtée.
- Le Conseil sera informé de la conclusion de ces contrats, de leur contenu, des conditions de leur exécution et des résultats de cette exécution, lors de la séance du Conseil suivant la réalisation de l'opération.

4. Décide que la garantie de Nantes Métropole est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale :

- le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour l'année 2015 est égal au montant maximal des emprunts que Nantes Métropole est autorisée à souscrire pendant l'année 2015,

- la durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par Nantes Métropole pendant l'année 2015 auprès de l'Agence France augmentée de 45 jours.

- la garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et

- si la garantie est appelée, Nantes Métropole s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;

- le nombre de garanties octroyées par la Présidente ou le Vice-président en charge des finances au titre de l'année 2015 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget 2015, et que le montant maximal de chaque garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement;

5. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué en charge des finances, pendant l'année 2015, à signer le ou les engagements de garantie pris par Nantes Métropole, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie et figurant en annexe 3 et à signer tous les actes nécessaires ;

6. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué en charge des finances à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme la Présidente : « Merci à chacune et à chacun et bonne soirée. »

La séance est levée à 16h18

Les secrétaires de séance

Monsieur Jacques GARREAU

Monsieur Pascal PRAS

RESULTATS DU VOTE ELECTRONIQUE

Nom	Prénom	Délibération 2	Délibération 5.1	Délibération 5.2	Délibération 14	Délibération 17	Délibération 26	Délibération 28
AFFILE	Bertrand	1	1	1	1	1	1	1
ALIX	Jean-Guy	3	3	3	1	1	1	2
ALLARD	Gérard	1	1	1	1	1	1	1
AMAILLAND	Rodolphe	3	3	3	1	1	1	2
ANNEREAU	Matthieu	3	3	3	3	1	1	2
BAINVEL	Julien	3	3	3		1	1	2
BASSAL	Aïcha	1	1	3	1	1	1	1
BELHAMITI	Mounir	1	1	2	1	1	1	1
BENATRE	Marie-Annick	1	1	1	1	1	2	1
BESLIER	Laure	1	1	1	1	1	1	1
BIR	Cécile	1	1	2	1	1	1	1
BLIN	Nathalie	1	1	1	1	1	2	1
BLINEAU	Benoît	1	1	2	1	1	1	1
BOCHER	Rachel	1	1	1		1	1	1
BOLO	Pascal	1	1	1	1	1	1	1
BUQUEN	Eric	1	1	1	1	1	1	1
BUREAU	Jocelyn	1	1	1	1	1	1	1
CAILLAUD	Michel	1	1	1	1	1	1	1
CARDIN	Céline	1	1	2	1	1	1	1
CHEVALLEREAU	Claudine	1	1	1	1	1	1	1
CHIRON	Pascale	1	1	2	1		1	1
CHOQUET	Catherine	1	1	2	1	1	1	1
COPPEY	Mahel	1	1	2	1	1	1	1
COUTURIER	Christian	1	1	1	1	1	1	1
DANIEL	Karine	1	1	1	1	1	1	1
DANTEC	Ronan	1	1	2	1	1	1	1
DAVID	Serge	1	1	1	1	1	1	1
DENIS	Marc	1	1	2	1	1	1	1
DUBETTIER - GRENIER	Véronique	3	3	3	1	1	1	2
DUCLOS	Dominique	1	1	1	1	1	-	1
DUPORT - FLEURIMONT	Sandrine	1	1	1	1	1	2	1
FEDINI	François	3	3	3	3	1	1	2
FOUGERAT	Jean-Pierre	1	1	1	1	1	1	1
FOURNIER	Xavier	3	3	3	3	1	1	2
GARNIER	Laurence	3			3	1	1	-
GARREAU	Jacques	1	1	1	1	1	1	1
GESSANT	Marie-Cécile	3	3	3	3	1	1	2
GILLAIZEAU	Jacques	1	1	1	1	1	1	1
GRELARD	Hervé	3	3	3	3	1	1	3
GRESSUS	Michèle	1	1	1	1	1	1	1
GUERRA	Anne-Sophie	3	3	3		1	1	3
GUERRIAU	Joël	3	3	3	3	1	1	2
HAMEL	Rozenn	3	3	3	3	1	1	2
HAY	Pierre	1	1	1	1	1	1	1
HIERNARD	Hugues	3	3	3	1	1	1	2
HOUEL	Stéphanie	3	3	3	3	1	1	2
HUARD	Jean-Paul	1	1	2	1	1	1	1
HUCHET	Erwan	1	1	1	1	1	1	1
IMPERIALE	Sandra	3	3			1	1	2
JUNIQUE	Stéphane	1	1	1		1	1	1
KRYSMANN	Blandine	3	3	3	3	1	1	2
LAERNOES	Julie	1	1	2	1	1	1	1
LE BERRE	Dominique	1	1	1	1	1	1	1
LE BRUN	Pierre-Yves	1	1	2		1	1	1
LE STER	Michèle	3	3	3		1	1	2
LEFRANC	Elisabeth	1	1	1	1	1	1	1
LEMASSON	Jean-Claude	1	1	1		1	1	1
LESKE	Magali	1	1	1	1	1	-	1
LUTUN	Lydie	3	3	3	1	1	1	2
MAISONNEUVE	Monique	3	3	3	1	1	1	2

1 : Pour 2 : contre 3 : abstention 4 : ne prend pas part au vote

RESULTATS DU VOTE ELECTRONIQUE

Nom	Prénom	Délibération 2	Délibération 5.1	Délibération 5.2	Délibération 14	Délibération 17	Délibération 26	Délibération 28
MARAIS	Pierre-Emmanuel	1	1	1		1	1	1
MARTINEAU	David	1	1	1		1	1	1
MAUDUIT	Benjamin	1	1	1			1	1
MERAND	Isabelle	3	3	3	3	1	1	2
MEYER	Christine	1	1	1	1	1	1	1
MOREAU	Jean-Jacques	1	1	1	1	1	2	1
MORIVAL	Benjamin	3	3	3	3	1	1	2
MOUNIER	Serge	3	3	3	1	1	-	3
NAEL	Myriam	1	1	1	1	1	1	1
NEDELEC	Marie-Hélène	1	1	2	1	1	1	1
NICOLAS	Gilles	1	1	1	1	1	1	1
PADOVANI	Fabienne	1	1	1	1	1	-	1
PARPAILLON	Joseph	3	3	3	1	1	1	2
PERNOT	Mireille	1	1	1		1	2	1
PIAU	Catherine	1	1	1	1	1	1	1
PRAS	Pascal	1	1	1	1	1	1	1
PREVOT	Charlotte	1	1	1	1	1	1	1
QUERAUD	Didier	1	1	2	1	1	1	1
QUERO	Thomas	1	1	1	1	1	1	1
RAMIN	Louis-Charles	3	3	3	1	1	1	2
REBOUH	Ali	1	1	1	1	1	-	-
RENEAUME	Marc	3	3	3	3	1	1	-
RICHARD	Guillaume	3	3	3	3	1	1	2
RIOUX	Philippe	3	3	3	3	1	1	2
ROBERT	Alain	1	1	1	1	1	1	1
RODRIGUEZ	Ghislaine	1	1	2	1	1	1	1
ROLLAND	Johanna	1	1	1	1	1	1	1
ROUSSEL	Fabrice	1	1	1		1	1	1
SALECROIX	Robin	1	1	1	1	1	2	1
SEASSAU	Aymeric	1	1	1	1	1	2	1
SEILLIER	Philippe	3	3	3	3	1	1	2
SOBCZAK	André	1	1	1	1	1	1	1
SOTTER	Jeanne	1	1	1	1	1	1	1
TOUCHEFEU	Catherine	1	1	1	1	1	1	1
TRICHET	Franckie	1	1	1	1	1	1	1
VEY	Alain	3	3	3		1	1	2
VOUZELLAUD	François	3	3	3	1	1	-	2

1 : Pour 2 : contre 3 : abstention 4 : ne prend pas part au vote